

Parc photovoltaïque de Valderoure - Enquête publique complémentaire

Mis à jour le 22/08/2025

Mesure de régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure, porté par la société Solaire D015/Engie

Le rapport et les conclusions de l'enquête publique complémentaire en date du 16/07/2025 sont publiés ci-dessous et consultables en version papier en mairie de Valderoure au 85 rue de la mairie, à Valderoure (06750).

L'enquête publique qui s'est tenue du jeudi 19 juin 2025 au jeudi 3 juillet 2025 est désormais close.

Il est procédé sur le territoire de la commune de Valderoure, conformément à l'arrêté préfectoral ARRÊTÉ DDTM-SAUP N° 2025-745 du 27 mai 2025, à une enquête publique complémentaire dans le cadre d'une mesure de régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure, comportant une étude d'impact.

Le projet est situé au lieu-dit Graou Courrent, à Valderoure (06750). Il est initié par la société Solaire D015, dont le siège social est situé au 215 rue Samuel Morse – 34000 MONTPELLIER. Il s'agit d'un projet de parc photovoltaïque pour lequel le Tribunal administratif de Nice a retenu comme moyen susceptible d'affecter le permis de construire du parc photovoltaïque le caractère incomplet de l'étude d'impact initiale en ce qu'elle ne décrit pas suffisamment les incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur le point de captage d'eau potable des Bouisses.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Valderoure, 85 rue de la mairie, à Valderoure (06750).

Les pièces du dossier comprenant notamment la décision du Tribunal administratif, le complément à l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés :

Du jeudi 19 juin 2025 à 8h30 au jeudi 3 juillet 2025 à 17h30

Mairie de Valderoure, 85 rue de la mairie à Valderoure (06750), afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture, soit le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 8h30 à 17h30.

Une version numérique du dossier d'enquête publique est également consultable ci-dessous.

Toutes les observations peuvent être consignées sur le registre d'enquête mis à la disposition du public ou adressées par écrit au commissaire-enquêteur, Mairie de Valderoure, 85 rue de la mairie à Valderoure (06750), et sont annexées au registre. Ces observations écrites doivent

parvenir au commissaire-enquêteur avant la date de clôture de l'enquête à savoir le jeudi 3 juillet à 17h30.

Les observations écrites peuvent également être déposées par voie électronique pendant la durée d'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante :

ddtm-photovoltaïque-valderoure@alpes-maritimes.gouv.fr

Monsieur DESTOMBES Jean-Loup a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique. Il recevra en personne les observations du public à la mairie de Valderoure, 85 rue de la mairie à Valderoure (06750) selon le calendrier suivant :

- lundi 23 juin de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30,
- vendredi 27 juin de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30,
- jeudi 3 juillet de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront publiés ci-dessous et tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera déposée en mairie de Valderoure, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes et auprès de la présidente du Tribunal Administratif de Nice.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique et demander toute information relative au projet auprès de la

Direction départementale des territoires et de la mer -Service aménagement urbanisme et paysage / Pôle fiscalité ADS Commerce

Centre administratif départemental / Bâtiment Cheiron -147 Boulevard du Mercantour - 06286 Nice Cedex 3

Le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour, à l'issue de l'enquête publique complémentaire, statuer sur la demande faisant l'objet de l'enquête publique susvisée.

CONTRIBUTIONS DU PUBLIC :

C001 - Observations de Natacha Clary et Frédéric Tomatis, le 19 juin 2025 à 10h12 :

Voir fichier joint ci-dessous

C002 - Observations de jgen, le 19 juin 2025 à 10h21 :

La forêt locale (zone du défens) est progressivement mitée par les sites industriels de production d'électricité. Cet espace naturel situé à la frontière de 2 PNR (donc au centre de leur surface totale) est en voie de disparition complète.

Stoppez les implantation en pleine nature ... par des groupes financiers privés.

C003 - Observations de Yohan Buffa, le 19 juin 2025 à 11h08 :

voir fichier ci-dessous

C004 - Observations de Nathalie Noel-Buffa, le 19 juin 2025 à 11h08 :

voir fichier ci-dessous

C005 - Observations de Tina Pilloy, le 19 juin 2025 à 11h41 :

Je suis contre l'abattage des arbres pour installer du photovoltaïque.

C006 - Observations de Alexandra Herrera, le 20 juin à 8h18 :

Je suis contre le photovoltaïque dans les forêts, mieux vaut installer ces structures sur les parkings hangars....pensez à nos enfants !

C007 - Observation de Eva Markarian, le 20 juin à 12h46 :

Je me permets de vous adresser cette lettre dans le cadre de l'enquête publique complémentaire concernant le projet de parc photovoltaïque porté par la société Solaire D015 sur la commune de Valderoure.

Je suis très attachée à ce village, qui est celui de mon enfance et où vit encore aujourd'hui ma grand-mère. J'y ai passé de nombreuses années, et j'y retourne régulièrement. J'ai toujours été profondément sensible à la beauté de ses paysages, à la richesse de sa nature, et à la quiétude de ses forêts.

Je comprends la nécessité de développer des énergies renouvelables, et je ne suis pas opposée par principe à l'énergie solaire. Mais je suis profondément inquiète et opposée à ce projet, tel qu'il est envisagé aujourd'hui, car il implique la destruction ou la dégradation d'un environnement naturel précieux, et notamment des zones boisées proches du captage d'eau potable de Bouisses.

Les forêts ne sont pas des espaces « vides » ou « disponibles » : elles sont des écosystèmes vivants, essentiels pour la biodiversité, le climat local, la qualité de l'air, et même la paix intérieure de ceux qui y vivent ou y séjournent. Les remplacer par des installations industrielles, même pour des raisons écologiques, reviendrait à perdre une partie de ce que l'on veut protéger.

Je souhaite donc que ce projet soit repensé, relocalisé, ou à tout le moins profondément révisé pour protéger les milieux naturels existants et les ressources en eau. Il est important de concilier transition énergétique et protection des territoires – pas de les opposer.

Je vous remercie de prendre en compte mon avis, que je partage avec de nombreux membres de ma famille, tous profondément attachés à Valderoure.

C008 - Observation de Rudy Gnagni, le 20 juin à 13h20 :

En tant qu'habitant et naturaliste originaire des Préalpes provençales occidentales, attaché à la préservation et à la conservation de ce territoire naturel d'exception — qui ne bénéficie

malheureusement d'aucun statut de protection fort —, je m'oppose fermement à ce projet d'implantation d'un **second** parc photovoltaïque sur la commune de Valderoure.

En effet, plusieurs aspects de ce projet sont **incompatibles** avec la nécessité de conservation de ce territoire, tant pour sa richesse inestimable que pour les sociétés humaines qui y vivent :

- **Risque majeur sur la ressource en eau** : la zone concernée se situe sur un plateau karstique typique des Préalpes provençales et à proximité directe du captage de la source des Bouisses, qui alimente en eau potable **onze** communes alentour.
- **Destruction, modification et perturbation de plusieurs hectares d'habitats naturels** (implantation des zones de panneaux + obligations légales de débroussaillage), dont un grand nombre présentent de forts enjeux de conservation. Ces milieux abritent de nombreuses espèces protégées et/ou patrimoniales, dont plusieurs bénéficient de plans nationaux d'action. De plus, l'effet cumulatif des centrales existantes et en projet dans les quatre communes voisines entraîne une consommation significative de milieux naturels riches en biodiversité, ainsi qu'une fragmentation des espaces qui limite les déplacements de certaines espèces. Cela compromet également la continuité des corridors écologiques (trame verte et bleue).
- **Augmentation locale de la température** (retrait des arbres, faible albédo des panneaux solaires), impliquant une modification des conditions biotiques et abiotiques locales et une élévation du risque d'incendie (température, points chauds, défauts de conception ou de montage pouvant entraîner des arcs électriques, échauffements de câblage, etc.).
- **Insertion paysagère inesthétique**, à rebours des objectifs de conservation des paysages typiques des Préalpes provençales, fixés par les Parcs naturels régionaux des Préalpes d'Azur et du Verdon.
- **Production excédentaire** : le territoire consomme beaucoup moins d'énergie que ce qui est déjà produit par les centrales photovoltaïques environnantes. Le surplus est injecté dans le réseau pour être consommé ailleurs, bien plus loin, avec une déperdition énergétique liée au transport.
- **Quel serait le réel impact "positif" pour la commune et le territoire ?** La question se pose légitimement, plusieurs années après les fameuses retombées promises par la centrale déjà installée.
- **Quelles solutions alternatives ?** La commune dispose déjà d'une centrale photovoltaïque en fonctionnement, qui entraîne et continue d'entraîner toutes les conséquences et les risques mentionnés ci-dessus. Pourquoi ne pas envisager des installations de plus petite taille sur des bâtiments communaux (école, mairie, salle polyvalente, locaux techniques, etc.) ? Pourquoi ne pas se rapprocher d'associations à but non lucratif spécialisées dans ce domaine, comme **le Pôle Energ'éthique des Préalpes d'Azur (Pep2a)**, qui œuvre pour promouvoir et développer les énergies renouvelables sur des surfaces déjà artificialisées, **par et pour les habitants**, tout en encourageant une réappropriation des enjeux énergétiques autour de projets communs répondant à **de véritables besoins locaux** ?

En conclusion, je souhaite que le projet de centrale photovoltaïque prévu au lieu-dit **Graou Courrent**, sur la commune de Valderoure, soit **abandonné** au profit d'une réévaluation du besoin énergétique local et de solutions plus adaptées et équilibrées, n'impliquant pas une atteinte dévastatrice aux ressources et espaces naturels dont nous avons tous besoin.

C009 - Observation de Mme Charpentier le 20 juin à 17h53 :

Je vous écris en tant que citoyenne concernée par le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le territoire de Valderoure, dans le cadre de l'enquête publique actuellement ouverte. Bien que je sois favorable au développement des énergies renouvelables et consciente des enjeux climatiques actuels, je tiens à exprimer mes sérieuses réserves et mes vives préoccupations concernant l'emplacement et les modalités envisagées pour ce projet à Valderoure. Mes principales préoccupations sont les suivantes :

* Impact visuel et paysager : La commune est reconnue pour la beauté de ses paysages naturels et son authenticité. L'installation de panneaux photovoltaïques risquerait de défigurer irrémédiablement notre environnement et d'altérer le caractère rural et préservé de Valderoure, qui fait aussi son attractivité touristique.

* Impact sur la biodiversité locale : Je crains que ce projet n'ait des conséquences néfastes sur la faune et la flore locales, notamment sur les habitats naturels et les corridors écologiques essentiels à l'équilibre de notre écosystème. Une étude d'impact environnemental très approfondie et indépendante me semble indispensable pour évaluer précisément ces risques.

* Manque de concertation et d'information : J'ai le sentiment que la population n'a pas été suffisamment consultée en amont du projet. Une meilleure communication et une véritable implication des habitants permettraient de trouver des solutions plus adaptées et acceptables pour tous.

Je vous exhorte à prendre en considération ces préoccupations légitimes et à évaluer rigoureusement toutes les alternatives possibles. Il est impératif que le développement énergétique se fasse en parfaite harmonie avec la préservation de notre environnement et de notre patrimoine.

C010 - Observations d'ADEPTE-NATURE association de défense de l'environnement le 21 juin 15h41 :

L'implantation d'une centrale photovoltaïque sur Chandy à Valderoure est inutile et dommageable pour les habitants et pour l'environnement pour au moins deux raisons.

La première est que la précédente enquête publique avait déjà mis en avant un risque de pollution des sources d'eau potable. Il persiste malgré les nouveaux arguments de l'opérateur qui reconnaît une incertitude sur ce sujet. Par ailleurs, les conséquences d'un ruissèlement et d'une érosion des sols sont aggravées.

La deuxième raison tient au nombre de ces installations industrielles en milieu naturel qui se multiplient dans le périmètre du poste source de Valderoure et partout en France alors que [EDF](#) et l'État constatent une surproduction d'électricité solaire en milieu de journée.

Lors de la commission parlementaire du 22 avril dernier, le PDG d'EDF a rappelé que dans de telles situations, ces installations continuent d'être rémunérées par l'État comme si elles produisaient. « *On leur demande de se débrancher, tout en les payant comme si elles avaient produit.* » a-t-il dit devant les sénateurs.

Ce sont déjà des raisons suffisantes pour refuser le permis de construire. Les élus en acceptant ce projet pour de l'argent ont oublié que leur rôle est d'anticiper et d'éviter les conséquences

néfastes des projets d'industriels intéressés par la rente financière garantie par l'État. D'autant que la commune dispose déjà des revenus d'une autre centrale solaire,

Nous ne pouvons que refuser cette implantation inutile qui, de plus, privera la commune et ses paysages d'une forêt encore intacte.

C011 - Observation de Daniel Lequeu le 21 juin à 17h26 :

Il est scandaleux d'aller saccager la nature mettre en péril l'écobiodiversité, risquer de souiller voire polluer des sources d'eau potable en installant des panneaux photovoltaïques sur le territoire de la commune de Valderoure. Ceci dans un projet mercantile qui ne profitera aux habitants qu'accessoirement.

Il serait plus judicieux d'équiper tous les bâtiments publics, les hangars, les couvertures de voirie de ces panneaux. Cela coûterait moins cher et serait plus rentable pour la commune. Je me sens concerné par ce projet qui affecte notre haut pays où j'ai des attaches affectives

C012 - Observation de yogayantra le 22 juin à 18h28 :

Cette ABOMINATION a-t-elle déjà eu lieu? Cette vidéo montre-t-elle le projet satanique, tordu, qui est dans les cartons de la préfecture des A.M. J'y vis depuis 1965 et je ne vois qu'une seule chose : l'enlaidissement, par manque total de culture ou par corruption. La France fut le plus beau pays du monde. Ce projet, s'il n'a pas commencé, doit cesser immédiatement.

C013 - Observation de Pascal Baume le 23 juin à 7h00 :

résident au 06750 Valderoure souhaite, par la présente, exprimer mon désaccord pour le projet de parc photovoltaïque sur le lieu dit Graou current.

J'ai travaillé, depuis 1988 dans la forêt en tant qu'ouvrier forestier (onf, dfci), puis en tant qu'exploitant forestier, jusqu'en 2008; depuis, je n'abat que très peu d'arbres, lorsque c'est vraiment nécessaire et je préfère leur donner une seconde vie en les sculptant, lorsque mes amis forestiers et élagueurs me donnent quelques morceaux. Jamais, je n'ai porté atteinte à l'humus ou au sous sol sur plusieurs hectares, ce qui pour moi est une aberration. J'entend parler de gains importants, de grands projets mais à quel prix ?

J'ai appris qu'il y avait un risque de pollution de l'eau, ainsi que des risques d'incendie et j'aime trop la forêt pour adhérer à cela. La nature nous nourrit et nous abreuve depuis toujours mais l'argent ne se mange pas et ne se boit pas.

En conclusion, je suis totalement opposé ce projet contre nature.

C014 - Observation de Patrick Rebuffel le 23 juin à 8h52 :

Dans le cadre de l'étude d'impact liée à l'installation du parc photovoltaïque de Chandy, Valderoure, je me déclare en opposition formelle à ce projet, qui en dehors du fait même de déboiser une zone naturelle protégée fait courir une menace documentée sur la ressource en eau du Territoire.

La bétonnisation du plateau de Chandy dans la zone concernée aura pour conséquence un ruissellement non contrôlé et une disparition du filtrage des eaux de source liée à la destruction de la couverture végétale. C'est pourquoi je considère le mitage et la bétonnisation en cours de cette partie du Parc Naturel Régional comme une aberration à laquelle on doit mettre fin pour le plus grand bénéfice de la population et la préservation de notre patrimoine naturel.

résident au 06750 Valderoure

C015 - Observation de Yves Garnier le 23 juin à 15h32 :

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Valderoure, je vous prie de bien noter que je suis **contre**. En effet, je subis au quotidien la pollution visuelle de la centrale de Thorenc et ne souhaite pas quelques kilomètres plus loin, subir à nouveau une pollution visuelle, cette fois à Valderoure. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un document présentant les enjeux d'une implantation d'une telle centrale au niveau de la pollution visuelle.

C016 - Observation de gallianofanny le 23 juin à 16h57 :

j ai 90 ans et cette région m est très à coeur .la saccager ainsi est un non sens . mes enfants , petits enfants et arrières petits enfants doivent pouvoir continuer à aimer les arbres , les forêts , les jolies sources . ne faites pas de ce petit paradis un desert lunaire

C017 - Observation de bernardvanfr le 23 juin à 21h19 :

Une volonté de détruire ce qui est beau.

Révoltant, un des derniers lieux intacts de la région !!!

C'est une monstruosité, c'est une abjection !

C018 - Observation de Alain Gioanni le 23 juin à 21h36 :

voir fichier ci-dessous.

Je tiens à participer à cette enquête d'utilité publique pour faire part de mon opposition totale au projet de centrale photovoltaïque sur le plateau de Chandy à Valderoure.

Comme toutes les remarques ne concernant pas les risques résultant des travaux sur la qualité ou la quantité d'eau fournie par la source des Bouïsses ne seront pas prises en compte, je vais préciser mes inquiétudes à ce sujet .

Le plateau de Chandy orienté est-ouest est le réceptacle naturel de la pluie et de la neige qui après infiltration aboutit à la résurgence de la source des Bouïsses qui alimente en eau potable 11 communes alentour.

C'est un plateau karstique caractéristique du milieu calcaire de notre région qui a la particularité de capter la totalité des eaux de pluie et de neige et de la diriger vers la source.

La couche superficielle du sol , formée principalement de lappiaz et autres failles plus ou moins importantes permet l'alimentation de tout un réseau de stockage de ces eaux qui seront restituées par la suite par la source. Cette couche est très fragile. Les travaux de dessouchage et de terrassement vont consister surtout en des déplacements de terre et de roches qui seront ensuite broyées. Pour rappel la superficie du parc est de 23 ha et la zone à artificialiser de 43 ha. Ces travaux généreront obligatoirement des poussières et des micro particules auxquels s'ajouteront certainement d'éventuels produits issus des engins et des matériaux de construction (ciments, colles, éventuelles fuites de carburant ou d'huile moteur.....). Ces particules se retrouveront dans le sous sol au risque de colmater les chemins d'infiltration ou pire de provoquer un phénomène de turbidité altérant ainsi la qualité de l'eau. Ces phénomènes pourront être provisoires ou plus durables mais difficilement prévisibles.

Ce point me paraît très important et n'a peut être pas été débattu suffisamment..

A ces travaux on oublie d'ajouter l'élargissement de la piste d'accès de trois kilomètres ainsi que le creusement d'une tranchée pour enfouir le câble qui évacuera l'électricité produite vers la RD2 ainsi que l'important charroi des véhicules divers qui interviendront sur le chantier. Travaux qui occasionneront aussi des poussières et autres micro particules sur toute cette distance.

Je pense qu'au vu de la qualité des travaux des géologues et hydrologues qui ont soulevé ces problèmes et donc mis en évidence un risque non négligeable, le principe de précaution devrait prévaloir.

Il existe tellement d'autres endroits où installer un parc photovoltaïque que la question devrait se poser aux promoteurs de choisir entre la sécurité d'alimentation en eau potable d'excellente qualité en protégeant la source des Bouïsses ou choisir l'option de l'apport financier (160 000 € par an par la commune de Valderoure) en prenant le risque de perturber gravement le fonctionnement de cet écosystème exceptionnel créé au fil des millénaires et dont une partie sera détruite à jamais.

Avec les risques liés au réchauffement climatique déjà en cours je souhaite que la sagesse l'emporte sur l'avidité.

C019 - Observartion de Céline Fassi le 23 juin à 22h24 :

avant de vous décider à raser encore une forêt et sa biodiversité, il faudrait songer à respecter la loi APER et ses directives sur l'installation des panneaux photovoltaïques en priorité sur des surfaces artificialisées. Notre département est largement occupé pour vous laisser un large choix de surfaces, me semble t'il.

Ne serait-il pas également judicieux et responsable d'envisager l'impact de l'écoulement des eaux de pluie sur un sol dont on va changer la nature. Il ne vous a pas échappé que notre région subit de plein fouet de plus en plus d'épisodes cévenoles, érodant nos sols déjà fragilisés par la bétonisation à outrance. Je ne suis ni une écolo bobo, ni une complotiste utopiste mais je crois en notre République et je vous rappelle que vous êtes les garants de sa bonne marche et vos fonctions vous incombent la responsabilité du bien commun à long terme.

J'aimerais également que vous gardiez à l'esprit que l'indemnité que touchera la Commune ne représente que des miettes comparée aux bénéfices engrangés par Enedis, qui ne répercutera en aucun cas sa marge sur le prix de l'électricité facturé au consommateur.

C020 - Observation de Emmanuel Juppeaux le 24 juin à 11h46 :

La nécessaire décarbonation de notre production énergétique justifie t-elle tous les abus ?

Peut- on continuer à saccager les écosystèmes sur l'hôtel du profit immédiat ?

Le projet de construction du parc photovoltaïque de Valderoure sur le plateau de Chandy deviendra sans doute un cas d'école avec une étude d'impact pour le moins lacunaire sur la ressource en eau et le devenir de la source des Buisses :

- Commune alimentées non prises en compte
- Exploitants agricoles ignorés
- Bilan hydrogéologique inabouti
- Sous-évaluation de la morphologie Karstique de cette entité géographique
- Impact des travaux de terrassement et des installations largement minimisé

L'ensemble de cette étude, pour le moins rudimentaire (ou complaisante), se heurte aux diagnostics de grands spécialistes des morphologies Karstiques et d'hydrogéologie à la renommée internationale venus sur le terrain (Valérie Plagnes – Professeur à la Sorbonne à Paris, Ludovic Mocochoin – Géologue spécialiste du Karst, Christian Gorini – Professeur en géologie à l'université Sorbonne).

Un consensus clair se dégage de leurs études sur les risques AVÉRÉS et IRRÉVERSIBLES de modification profonde de la dynamique de cette source avec une augmentation du ruissellement jouant sur la quantité (augmentation débit de crues et baisse débit d'étiage) mais aussi sur la qualité de ces eaux que des analyses présentent comme une des plus pures jamais observée, un trésor inestimable à l'aune des défis climatiques qui bouleversent déjà, et modifieront en profondeur, nos sociétés.

Si la ressource en eau et le devenir de la source des Buisses sont les sujets précis de cette nouvelle enquête publique, il n'est pas sans intérêt de rappeler que cette problématique s'inscrit dans un questionnement plus profond quant au caractère écocide de tels projets dans le milieu naturel que la communauté scientifique fustige lui préférant des installations dans les milieux déjà anthropisés.

Le défrichement et le dessouchement anéantissent les sols rendus stériles, l'installation des panneaux engendre une élévation conséquente des températures (plus de 85°C en surface et 55 à 65°C au sol) et contribue à l'assèchement des forêts augmentant les risques d'incendies et de pollution immédiate par la destruction potentielle des installations.

Si cette pollution reste hypothétique, celle plus sournoise de leur lente et inexorable dégradation est quant à elle inévitable.

Le cycle de l'eau comme de la vie est grandement modifié dans un milieu qui constitue un fabuleux réservoir de biodiversité comme un puits de carbone essentiel dans l'équilibre fragile des écosystèmes.

Stoppons ce projet avant ou nous le regretterons amèrement

C021 - Observation de claudia.bergia le 24 juin à 12h40 :

Étant propriétaire d'une maison à la Ferrière je m'oppose au projet des panneaux photovoltaïques, il est quand même bien triste de saboter des forêts entières , il est préférable de revoir pour un lieu plus approprié que celui ci.

C022 - Observation de Cédric Cabrera le 24 juin à 14h34 :

Je souhaite par la présente, vous faire part de mon opposition au projet de **parc photovoltaïque sur la commune de Valderoure, lieu-dit «Graou Courrent».**

Ce projet, qui s'ajoute à de nombreux autres projets dans les Préalpes du sud, apparaît profondément inadapté aux besoins des populations de ce territoire. Au-delà du simple impact visuel évident sur ce territoire façonné depuis des siècles par les activités agro-sylvo-pastorales, c'est la biodiversité exceptionnelle des Préalpes provençales occidentales qui se verrait directement menacée par la perte d'habitats forestiers. En effet, ce territoire est une véritable zone où se côtoient des espèces d'affinités méditerranéennes et alpines à très forts enjeux de conservation, fait singulier à l'**échelle nationale**.

Alors même que la communauté scientifique nous alerte sur l'urgence de **mettre fin à l'artificialisation des sols** (reconnue comme une des causes majeures contribuant au changement climatique), cette initiative semble totalement irraisonnée.

Cela est d'autant plus incompréhensible dans un département où les surfaces déjà urbanisées et propices à l'installation de telles structures ne manquent pas ; toitures de centres commerciaux, parkings, bâtiments administratifs, industriels, habitations collectives, etc.).

Il est également primordial de rappeler que les forêts montagnardes, dans le cas du projet de Valderoure, sont de véritables capteurs de CO2. Leur défrichement dans le but d'y installer de tels ouvrages, ferait considérablement augmenter la température sur les zones impactées, **modifiant de manière irréversible les habitats et les cortèges d'espèces** y vivant.

Autre fait non négligeable, ce territoire possède un attrait touristique reconnu, notamment pour des activités de pleine nature. Il est certain que la prolifération de telles verrues dans le paysage impacterait négativement l'attrait touristique et donc l'économie de ces vallées.

Cette installation photovoltaïque, remise dans le contexte des autres projets qui ont déjà vu le jour aux alentours, témoigne du **grignotage de centaines d'hectares d'espaces naturels aux profits d'intérêts privés**.

Pour toutes ces raisons, je tiens à vous exprimer mon désaccord total quant à l'installation de parcs photovoltaïques sur la commune de Valderoure ainsi que sur d'autres communes en milieu naturel.

C0023 - Observation de Maryse Abeille Albisser le 24 juin à 15h13 :

Mes grands parents et parents ont habité à malamaire pendant des décennie

Mes enfants et moi-même y allons régulièrement en. Week-ends et en vacances et il est intolérable de constater de telles dégradations dans un lieu resté authentique jusqu'à ce jour

Merci de bien vouloir tenir compte de notre désaccord

C024 - Observation de Françoise Simon le 24 juin à 15h55 :

Mes remarques :

Faire des travaux sur un sol karstique proche d'une source risque de polluer cette source et modifier le parcours de l'eau et donc d'assécher cette même source. D'autre part plusieurs parcs photovoltaïques ont brûlé et la question d'un risque d'incendie se pose. On est en pleine forêt !

Où se trouve le bénéfice d'une telle implantation au sein même d'un PNR alors qu'il existe d'autres alternatives (zones anthropisées, toitures, ombrières) qui ne viennent pas impacter le territoire et la biodiversité.

Autoriser ce type d'implantation au sein même d'un PNR c'est encore une fois hypothéquer l'avenir de nos enfants.

C025 - Observation de Hélène Collavizza le 24 juin à 16h52 :

J'ai la chance d'avoir un chalet sur la commune de Caille, où j'aimerais finir mes jours et permettre à mes petits enfants de continuer à apprécier un milieu naturel boisé et riche en biodiversité.

Des panneaux photovoltaïques il en faut, pour effectuer une transition qui permettra d'avoir de l'énergie en réduisant nos émissions de CO2. Mais je n'arrive pas à comprendre pourquoi sacrifier des arbres, qui sont des puits de carbone, qui permettent d'abaisser la température, est une bonne stratégie. C'est certes plus facile de raser des forêts que d'implanter des panneaux en milieu urbain, mais la forêt est une richesse inestimable !

Le projet concerné par cette enquête publique est encore plus inquiétant et incompréhensible. Outre le déboisement, le terrassement de la surface du lapiaz sur le site d'implantation de la ferme va détruire la sous-couche qui filtre l'eau. Les travaux et l'exploitation de cette ferme seront cause de pollution pour la source des Bouisses. L'eau est vitale, c'est une ressource qui va se raréfier, et par là même va devenir un enjeu majeur.

Je suis maître de conférences à Polytech Nice Sophia, mes collègues responsables du département génie de l'eau m'ont confirmé qu'implanter une ferme photovoltaïque sur un plateau karstique proche d'une source est pour le moins problématique.

En résumé, je suis contre l'implantation des fermes de panneaux photovoltaïques en milieu naturel. Concernant cette enquête publique, je demande à ce qu'un complément d'étude scientifique soit apporté à l'étude d'impact initiale afin d'évaluer les dangers de pollution et de

modification des trajets de la source des Bouïsses. La forêt et l'eau sont nos véritables richesses, protégeons-les !

C026 - Observation de g.campodonico le 24 juin à 19h01 :

Ce projet de centrale photovoltaïque va impacter le plateau karstique de Chandy qui surplombe la source des Bouïsses (source qui alimente 11 communes!)

Les travaux de terrassement et de concassage nécessaires pour implanter les panneaux vont produire des particules fines susceptibles de polluer la source. En outre, à plus long terme, les panneaux peuvent se dégrader et produire des métaux lourds qui vont se retrouver également dans l'eau de la source, affectant sa qualité actuelle.

D'autre part, où est l'étude de l'impact de cette centrale sur la quantité d'eau qui s'infiltrera dans le karst après travaux et exploitation ?

De plus cette centrale est située dans un massif forestier où le risque incendie est majeur et ne va pas s'arranger avec le changement climatique... Or plusieurs parcs photovoltaïques ont déjà pris feu avec de graves conséquences sur le territoire avoisinant (les arbres , notamment, ne jouant plus leur rôle de régulateurs)

Enfin, quel impact sur la biodiversité, sur la faune et la flore de la multiplication des parcs photovoltaïques sur ce territoire ???

Ne sommes - nous pas sur 2 parcs régionaux (Préalpes d'azur et Verdon) et zones Natura 2000 ?

De l'énergie solaire certes, mais pas au détriment d'espaces naturels qui, justement, nous protègent.

Les espaces anthropisés sont à prioriser, ce qui n'est absolument pas le cas actuellement.

C027 - Observation de Alain Gioanni le 24 juin à 19h15 :

Je tiens à participer à cette enquête d'utilité publique pour faire part de mon opposition totale au projet de centrale photovoltaïque sur le plateau de Chandy à Valderoure.

Comme toutes les remarques ne concernant pas les risques résultant des travaux sur la qualité ou la quantité d'eau fournie par la source des Bouïsses ne seront pas prises en compte, je vais préciser mes inquiétudes à ce sujet .

Le plateau de Chandy orienté est-ouest est le réceptacle naturel de la pluie et de la neige qui après infiltration aboutit à la résurgence de la source des Bouïsses qui alimente en eau potable 11 communes alentour.

C'est un plateau karstique caractéristique du milieu calcaire de notre région qui a la particularité de capter la totalité des eaux de pluie et de neige et de la diriger vers la source. La couche superficielle du sol , formée principalement de lapiaz et autres failles plus ou moins importantes permet l'alimentation de tout un réseau de stockage de ces eaux qui seront restituées par la suite par la source. Cette couche est très fragile. Les travaux de dessouchage

et de terrassement vont consister surtout en des déplacements de terre et de roches qui seront ensuite broyées. Pour rappel la superficie du parc est de 23 ha et la zone à artificialiser de 43 ha. Ces travaux généreront obligatoirement des poussières et des micro particules auxquels s'ajouteront certainement d'éventuels produits issus des engins et des matériaux de construction (ciments, colles, éventuelles fuites de carburant ou d'huile moteur.....). Ces particules se retrouveront dans le sous sol au risque de colmater les chemins d'infiltration ou pire de provoquer un phénomène de turbidité altérant ainsi la qualité de l'eau. Ces phénomènes pourront être provisoires ou plus durables mais difficilement prévisibles.

Ce point me paraît très important et n'a peut être pas été débattu suffisamment..

A ces travaux on oublie d'ajouter l'élargissement de la piste d'accès de trois kilomètres ainsi que le creusement d'une tranchée pour enfouir le câble qui évacuera l'électricité produite vers la RD2 ainsi que l'important charroi des véhicules divers qui interviendront sur le chantier. Travaux qui occasionneront aussi des poussières et autres micro particules sur toute cette distance.

Je pense qu'au vu de la qualité des travaux des géologues et hydrologues qui ont soulevé ces problèmes et donc mis en évidence un risque non négligeable, le principe de précaution devrait prévaloir.

Il existe tellement d'autres endroits où installer un parc photovoltaïque que la question devrait se poser aux promoteurs de choisir entre la sécurité d'alimentation en eau potable d'excellente qualité en protégeant la source des Bouïsses ou choisir l'option de l'apport financier (160 000 € par an par la commune de Valderoure) en prenant le risque de perturber gravement le fonctionnement de cet écosystème exceptionnel créé au fil des millénaires et dont une partie sera détruite à jamais.

Avec les risques liés au réchauffement climatique déjà en cours je souhaite que la sagesse l'emporte sur l'avidité.

C028 - Observation de Rose-Marie Papadacci le 24 juin à 21h01 :

Je suis CONTRE l'implantation du projet du parc photovoltaïque à Valderoure au lieu-dit « Graou Courrent » pour la raison suivante :

Monsieur Ludovic Mocochain (Géologue et spécialiste du karst) et Monsieur Christian Gorini (Professeur en géologie à l'université de la Sorbonne) ont étudié le lieu d'implantation dans le cadre de l'ouverture de cette enquête publique complémentaire car l'étude d'impact initiale ne décrit pas suffisamment les incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur le point de captage d'eau potable des Bouïsses.

Ces spécialistes nous ont mis en garde **contre un risque de pollution** de toutes sortes (poussières, produits, matériaux,...) **de notre source en eau potable, ce qui est inacceptable.**

Le plateau de Chandy est karstique, les travaux nécessaires pour l'implantation de ce parc endommageront de façon IRREVERSIBLE le plateau.

Nous avons un réservoir en EAU de très bonne qualité.

TOUT RISQUE DE POLLUTION EST À ÉVITER.

Je souhaite PRÉSERVER NOTRE PLUS GRANDE RICHESSE DE NOTRE TERRITOIRE QUI EST NOTRE RESSOURCE EN EAU POTABLE ALIMENTANT 11 COMMUNES ENVIRONNANTES.

C029 - Observation de Alice Galliano le 24 juin à 22h23 :

Qui peut prétendre défendre nos territoires et les brader pour des raisons mercantiles ?
A l'heure actuelle notre biodiversité et nos ressources en eau sont en péril.
La destruction de nos forêts est une réponse inadaptée .
Je suis pour les énergies renouvelables, des panneaux solaires sont installés sur ma toiture .
Préserver nos forêts devrait être le seul projet à mettre en oeuvre .
NON à l'implantation d'usines de panneaux photovoltaïques

C030 - Observation de Christine Delem le 25 juin à 00h22 :

Je m'oppose formellement à l'installation de panneaux photovoltaïques dans nos Pre-Alpes méditerranéennes !!

Il y a d'autres possibilités plus près des villes sur les toitures des immeubles et des hangars des zones d'activités qui se sont construites partout en France et qui ont déjà défiguré les abords des villes petites, moyennes ou grandes et maintenant vous vous attaquez à nos montagnes... pour le profit de certains, profits des entreprises d'abord... au profit de gens qui ne vivent pas dans ces montagnes qui ont des terres « sans valeur », dont ils ont héritées et qui espèrent ainsi donner de la valeur'...

> Les conséquences sur la faune, la flore, la biodiversité...ne sont pas prises suffisamment en compte. On parle de réchauffement climatique, d'écologie et on fait là une aberration... on fait disparaître la forêt qui absorbe le gaz carbonique... les panneaux photovoltaïques ainsi installés n'ont rien d'écologique et ne peuvent être classés «énergie verte».

L'eau vient aux villes du littoral à partir de ces plateaux (Thorenc, Seranon, Saint Auban etc) sous forme de sources... comment l'eau s'écoulera-t-elle d'une façon saine avec la destruction des arbres, de la faune et de la flore??

Le littoral est déjà super construit, embouteillé, pollué de diverses façons ... ne venez pas bétonner les montagnes... elles sont la vraie richesse de la Côte d'Azur... Le Havre de paix pas seulement pour les animaux mais pour les humains en quête de paix.

C031 - Observation de Isabelle Deshaies le 25 juin à 01h43 :

J'émet beaucoup de doutes et d'inquiétudes quant à la source toute proche.

En effet, la terre calcaire est une éponge et donc tout liquide ira irrémédiablement vers le bas donc vers la source

La circulation de véhicules de chantier et des véhicules de livraison des panneaux ne se fera pas sans risques pour le sol et donc plus bas la source.

Gasoil, huiles multiples et variées risquent de couler.

Des choses seront mises en place.

Très bien! Mais impossible de savoir quoi, où et comment.

A ce titre, et à celui de préservation de la source, je vous demande d'annuler cette installation.

C032 -Observation de Anaïs Duruisseau le 25 juin à 11h21 :

Ayant participé à la réunion publique du dimanche 22 juin 2025, concernant la construction du site des panneaux solaires de Valderoure-Malamaire, je tiens à vous faire part de ma réflexion à ce sujet.

Habitante du Haut Pays depuis bientôt 15 ans , je vois le paysage changer avec des changements de la faune et de flore au passage du profit que veut faire l'humain sur le terrain forestier.

En effet, cette réunion m'a confirmé ce que je pensais et ce que je craignais, concernant le problème des cours d'eaux du Haut Pays et notamment concernant une source qui nous impactera tous dans le futur et qui serait à long terme, définitivement catastrophiques pour l'avenir.

Mais aussi, les risques que peuvent comporter ces installations :

- chaleur extrême au sol qui peuvent favoriser le risque d'incendie
- incendie qui ne pourront être contrôlés efficacement
- une reforestation, suite à l'exploitation terminée, qui sera quasi impossible pendant plusieurs décennies voir probablement des centaines d'années selon les études
- des soucis d'affaissement de terrain liés aux pluies de plus en plus abondantes ces dernières années
- ainsi que la contamination des sources d'eau de qualité exceptionnelle dont on peut se réjouir d'avoir dans notre cher beau Haut Pays

Je comprend l'envie de rentabilité financière que l'humain veut faire pour une production d'électricité verte, mais en est-on vraiment obligé d'en arriver à torturer nos paysages si magnifiques et pleins de ressources naturelles alors que des solutions peuvent être mises en place sur différents sites commerciaux et industriels pour des euros de plus qui seront, je suis sûre, rentabilisés rapidement ?

Je vous remercie de prendre en considération ma réflexion.

C033 - Observation de Guyllette Lambert le 25 juin à 11h42 :

Ce projet sur 23 hectares, situé sur les périmètres de protection du captage d'eau potable de la source des Bouisses, alimente 11 communes dans le Var et les Alpes Maritimes. Des travaux

d'une telle ampleur auront nécessairement un impact sur cette ressource tant en termes de qualité que de quantité. Le sol Karstique la roche calcaire compacte et soluble. La voie d'eau dite NATURELLE à écoulement superficiel ou intermittent, souterraine traversante, circule, s'accumule et émerge dans des sources souvent importantes. Notre ressource en eau est indispensable à la vie.

Supprimé, rasé plus jamais le vert sapin, même en hiver, plus qu'un désert de panneaux dite " ferme solaire " plus élogieux . Seul, le soleil, régnera sur cet endroit interdit maintenant, aux habitants, aux montagnards, peut être un jour les flammes viendront tout détruire !

Tous les jours, à tout heure, chaque minute, nous pouvons entendre les deux mots : ECOLOGIE, RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE Quel registre environnemental pour ce chantier ?

De l'énergie il demandera, tant pour la fabrication des panneaux que pour l'acheminement en bateaux, en camions, Sans oublier, la mise à plat du terrain, l'enlèvement des rochers l'arrachage et destruction de nos arbres, en recyclage si c'est possible pour certains déchets, d'autres seront brûlés ou enfouiss sur place à la surface du sol . et dans quelques dizaines d'années il faudra penser au recyclage des panneaux ..et rebelote ...

C034 - Observation de francoise.simon le 25 juin à 11h54 :

Précision complémentaire :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire.

C035 - Observation de Nicole le 25 juin à 12h26 :

je vous prie de bien vouloir prendre en compte mon avis contre le projet photovoltaïque de valderoure... notamment contre la destruction du couvert forestier, végétal, entraînant de ce fait une pollution irréversible des cours d'eau et de la source unique que nous avons la chance d'avoir sur notre territoire....

C036 - Observation de Elise Fanton le 25 juin à 13h03 :

Je me permets de vous adresser cette lettre dans le cadre de l'enquête publique complémentaire concernant le projet de parc photovoltaïque porté par la société Solaire D015 sur la commune de Valderoure.

J'ai eu la chance de naître, grandir et d'aller à l'école à proximité de Valderoure. J'y retourne à chaque fois que je peux, et vais même retourner y vivre à la rentrée. Cette moyenne montagne verdoyante, accueillante et paisible, souvent inconnue des habitants de la Côte est à mon avis un joyau qui n'a pas son pareil dans la région.

Aujourd'hui, je suis très inquiète pour son avenir.

Je peux comprendre qu'il faille trouver d'autres solutions que le nucléaire pour produire de l'électricité. Mais déboiser des forêts, dévaster des pans entiers de montagnes (cf la vallée de Thorenc, qui était merveilleuse et qui est désormais défigurée par le champ de panneaux photovoltaïques installés derrière la ferme de l'Escaillon. Vu de la route, du ciel ou du Col de Bleine c'est tout simplement à pleurer), empêcher la circulation normale des animaux et des

pluies qui constituent un écosystème parfait pour produire de l'électricité, cela me semble profondément absurde, triste et dangereux.

Je suis profondément opposée au projet de Valderoure, car il implique la destruction d'un environnement naturel magnifique et notamment des zones boisées proches du captage d'eau potable de Bouisses.

Je reprends les mots qu'une autre personne vous a envoyés, car ils reflètent parfaitement ce que je pense :

"Les forêts ne sont pas des espaces « vides » ou « disponibles » : elles sont des écosystèmes vivants, essentiels pour la biodiversité, le climat local, la qualité de l'air, et même la paix intérieure de ceux qui y vivent ou y séjournent. Les remplacer par des installations industrielles, même pour des raisons écologiques, reviendrait à perdre une partie de ce que l'on veut protéger."

Je souhaite donc que ce projet soit relocalisé sur des toits en ville, ce qui serait une solution à tous points de vue infiniment plus logique et pertinente, pour préserver les milieux naturels existants et les ressources en eau, qui seront fondamentales dans les années de réchauffement climatique à venir.

Je vous remercie de prendre en compte mon avis,

C037 - Observation de Sabine Webert le 25 juin à 14h37 :

Je me permets de vous adresser ce message dans le cadre de l'enquête publique complémentaire concernant le projet de parc photovoltaïque porté par la société Solaire D015 sur la commune de Valderoure. Un champ de panneaux photovoltaïques ne doit pas remplacer une forêt, indispensable au captage du CO2, lieu de biodiversité et de vie, permettant de la fraîcheur ! Ne faisons pas n'importe quoi pour développer les énergies propres. Il y a des milliers de toits exploitables en région PACA !!!

C038 - Observation de g.campodonico le 25 juin à 15h02 :

Après réflexion, je voudrais rajouter à mes remarques précédentes le fait qu'il vaut mieux "prévenir que guérir" et donc pour être bien claire que je suis opposée à la régularisation du permis de construire pour cette centrale photovoltaïque sur le plateau de Chandy.

C039 - Observation de Gérard Roux le 25 juin à 15h06 :

Quelle folie! Le risque de pollution des eaux souterraine est important et insidieux

Quand on le découvrira il sera trop tard et cela signifiera une pollution à partir de la surface irrécupérable... En analyse de risque on utilise 3 critères qui se multiplient La probabilité peut être faible mais pas nulle La conséquence irréversible et très grave pour nos approvisionnements en eau La détectabilité : quand ce sera dans l'eau il sera trop tard On a tellement d'autres endroits où poser les panneaux à commencer par les toitures ou des zones hors pompages Donc le rapport bénéfice risque montre clairement qu'il faut abandonner ce projet

Je suis un ingénieur spécialiste des analyses de risques pour la prévention et la sécurité ancien président d'une commission AFnor et amoureux de ce merveilleux coin de paradis

C040 - Observation de Yves.garnier le 25 juin à 16h26 :

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Valderoure, je vous prie de bien noter que je suis **contre**. En effet, je vais être directement impacté par la qualité et la quantité d'eau relative au point de captage d'eau potable des Bouisses. Aussi, je vous prie également de bien vouloir trouver ci-dessous mes réflexions quant aux enjeux relatifs à une implantation d'une telle centrale au niveau de la pollution des nappes phréatiques.

POLLUTION DES NAPPES PHRÉATIQUES DE LA CENTRALE DE VALDEROURE

L'installation de panneaux photovoltaïques à la place de la forêt de Valderoure sur une surface plus que significative de 26 hectares est un sujet complexe qui soulève de nombreuses préoccupations environnementales, notamment en ce qui concerne la *pollution des nappes phréatiques*.

Voici une analyse des enjeux mise en exergue par les spécialistes en la matière

1. Impact sur la nappe phréatique :

*** Déforestation et cycle de l'eau :** *La déforestation massive pour installer des panneaux photovoltaïques peut avoir des répercussions graves sur le cycle de l'eau. Les forêts jouent un rôle crucial dans l'absorption des eaux de pluie, la recharge des nappes phréatiques et la régulation de l'humidité. En les supprimant, on risque d'augmenter le ruissellement, de réduire l'infiltration de l'eau dans le sol et, à terme, d'affecter le niveau et la qualité des nappes.*

*** Pollution par les matériaux :** Bien que les panneaux photovoltaïques eux-mêmes soient considérés comme "propres" en phase d'exploitation, *leur installation et leur fin de vie posent question.*

*** Installation :** *Les travaux de terrassement et de préparation du sol peuvent remuer des contaminants présents dans le sol ou en introduire de nouveaux si des produits chimiques sont utilisés.*

*** Fin de vie et recyclage :** Les panneaux ont une durée de vie limitée (généralement 20-30 ans). Leur démantèlement et leur recyclage sont cruciaux. Si les panneaux ne sont pas correctement traités, les métaux lourds et autres substances toxiques qu'ils contiennent pourraient se retrouver dans les sols et les nappes phréatiques. Des réglementations existent pour le recyclage, mais leur efficacité et leur application doivent être rigoureusement contrôlées et surveillées durant leur démantèlement.

*** Risque d'incendie :** Dans les zones forestières, les installations photovoltaïques peuvent augmenter le risque d'incendie, notamment en cas de sécheresse. *Un incendie à proximité ou sur le site même pourrait entraîner la libération de substances toxiques contenues dans les panneaux et leur infiltration dans le sol et l'eau.*

2. Perte de biodiversité et destruction des écosystèmes :

*** Destruction d'habitats :** La conversion d'une forêt en centrale solaire détruit directement l'habitat de nombreuses espèces végétales et animales, entraînant une perte de biodiversité significative.

*** Fragmentation des habitats :** Les grandes installations photovoltaïques fragmentent les paysages, créant des barrières pour la faune et perturbant les corridors écologiques.

* **Impact sur le microclimat** : La suppression de la canopée et l'installation de surfaces sombres (les panneaux) peuvent modifier le microclimat local, *augmentant la température au sol et réduisant l'humidité*, ce qui a des conséquences sur la flore et la faune restantes.

* **Fonctions écologiques perdues** : Les forêts fournissent de nombreux services écosystémiques essentiels : production d'oxygène, absorption de CO₂ (séquestration du carbone), régulation du climat, prévention de l'érosion des sols, *filtration de l'eau*, etc. *La conversion en parc solaire d'une forêt représente une perte de ces fonctions.*

3. Alternatives et bonnes pratiques :

Face à ces préoccupations, il est essentiel de privilégier des approches plus durables pour le développement de l'énergie solaire :

* Prioriser les surfaces anthropisées : **L'Ademe** recommande de privilégier l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures, les friches industrielles, les terrains déjà artificialisés (parkings, décharges, etc.) ou les terres agricoles en "agrivoltaïsme" (permettant la coexistence de l'agriculture et de la production d'énergie).

* *Éviter la déforestation* : *La destruction de forêts pour l'implantation de parcs solaires devrait être un dernier recours, et uniquement si des compensations écologiques significatives sont mises en place.*

* Études d'impact rigoureuses : Tout projet d'installation photovoltaïque d'une certaine envergure doit faire l'objet d'une *étude d'impact environnemental approfondie*, prenant en compte tous les aspects (sols, eau, biodiversité, paysage, etc.) et proposant des mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

* Matériaux et recyclage : Encourager l'utilisation de panneaux avec des matériaux moins toxiques et garantir des filières de recyclage efficaces et pérennes est primordial.

* *Gestion de l'eau* : *Prévoir des aménagements pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales et éviter le ruissellement, même sur les sites aménagés.*

En conclusion, si le développement de l'énergie solaire est une des solutions pour la transition énergétique, il doit se faire de manière réfléchie et en *minimisant les impacts négatifs sur l'environnement, notamment sur des écosystèmes aussi vitaux que les forêts et les nappes phréatiques. La destruction d'une forêt pour y installer des panneaux photovoltaïques est généralement considérée comme une solution peu souhaitable en raison des dommages environnementaux importants qu'elle engendre.*

AU VUE DES RISQUES, présentés ci-dessus par les spécialistes et les agences tel ADME, lié à la POLLUTION DES NAPPES PHRÉATIQUES, l'étude sur l'eau n'a VOLONTAIREMENT pas été menée dans toutes ces dimensions pour obtenir rapidement UN REVENU DURABLE et NON dans le cadre du DÉVELOPPEMENT DURABLE des territoires.

C041 - Observation de Pierre Durin le 25 juin à 18h23 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du projet de ferme photovoltaïque de Valderoure. Il reste encore beaucoup d'espaces en milieu urbain (toits, parking) qui méritent d'être équipés avant de penser à couper des forêts.

C042 - Observation de Isabelle.isnardy le 25 juin à 18h34 :

En tant qu'habitante du haut pays , et à la lecture de tous les arguments bénéfiques/dommages , je tiens à vous exprimer mon désaccord quant à l'installation de parcs photovoltaïques sur la commune de Valderoure ainsi que sur d'autres communes en milieu naturel.

Où se trouve le bénéfice d'une telle implantation au sein même d'un PNR alors qu'il existe d'autres alternatives (zones anthropisées, toitures, ombrières) qui ne viennent pas impacter le territoire et la biodiversité ?

C043 - Observation de Annedunan le 25 juin à 18h53 :

Ce projet de parc photovoltaïque me semble déraisonnable , insensé .Les travaux nécessaires auraient des conséquences irréversibles pour la source des Bouisses qui alimente en eau potable 11 Communes. Je pense également aux futurs générations et j'espère de tout mon cœur que ce projet ne verra pas le jour...Une habitante de valderoure.

C044 - Observation de pimpaud.martine le 25 juin à 19h23 :

Ce projet entraîne la destruction de la forêt qui a un rôle majeur sur le cycle de l'eau notamment pour les infiltrations en milieu karstique (lapiez).Alors que le changement climatique entraîne des sécheresses et une évaporation toujours plus importantes , la ressource en eau (quantitativement et qualitativement) va inévitablement diminuée...tandis que les besoins s'accroissent (habitants , activités humaines , agriculture...).

Moins de forêt c'est favoriser l'augmentation des températures et des sécheresses , donc aussi des incendies.

Un cercle vicieux nuisible que les générations futures paieront au prix fort.

Ce serait aussi une destruction de la biodiversité qui est déjà de plus en plus fragilisée ainsi que des paysages.

Les panneaux photovoltaïques doivent uniquement être posés sur des bâtiments déjà existants ou des terrains déjà artificialisés. C'est la seule solution viable raisonnablement et rentable à long terme.

C045 - Observation de Bernard Evain le 25 juin à 19h53 :

Je me permets de vous écrire en tant que propriétaire sur la commune de Valderoure. Ma famille y possède une maison depuis 6 générations. Nous y sommes tous très attachés.

Je garde un souvenir ému de la fontaine de Malamaire, que nous entendions couler toute la journée et à laquelle nous remplissions nos gourdes

Hélas, cette fontaine est, aujourd'hui, parfois silencieuse, preuve de la fragilité de notre approvisionnement en eau

Les très importants travaux de couverture des sols avec les panneaux, la déforestation afférente, et les terrassements nécessaires vont automatiquement fortement aggraver cet état de fait, avec un risque important sur le débit des sources.

Il suffit de voir les ravages causés dans la région par la modification des sols naturels (artificialisation des sols, déforestation) pour éviter de rajouter du mal au mal, surtout quand sa nécessité n'est pas évidente.

En effet, il semble que le besoin en énergie renouvelable ne soit pas aussi important que prévu et que, au niveau national, certains prônent une pause dans le déploiement éolien et solaire

C'est pourquoi, Monsieur le Commissaire Enqueteur, je m'oppose à la régularisation du permis de construire du projet de centrale photovoltaïque de Valderoure.

C046 - Observation de Andrée, Charles Logli le 25 juin à 20h33 :

Résidant à Peyroules (à proximité du poste source), nous sommes effarés par la multiplicité des projets futurs de centrales photovoltaïques dans l'arrière-pays grassois et bas alpin.

Ce message concerne particulièrement celui de Valderoure et nous venons justifier notre opposition **TOTALE** à ce projet pour les raisons suivantes :

Suite à une révision du dossier concerné par des experts et scientifiques, il est parfaitement démontré d'une méconnaissance totale de la zone concernée, en aucun moment, il est notifié une prise en compte de l'eau de source et des conséquences néfastes et irréversibles sur les 11 communes concernées (06, 83).

L'étude hydrologique a été bâclée, aucun traçage n'a été effectué et les exploitants agricoles ou utilisateurs ont été ignorés.

De plus, l'abattage d'arbres d'une grande partie du lieu engendrera une destruction des sols avec assèchement et risque d'éboulement.

Hormis une rémunération à l'égard des municipalités, nous n'ignorons pas que les retombées économiques intéressent essentiellement les opérateurs privés extérieurs aux communes et le littoral.

Pour conclure, quelles sont REELLEMENT les retombées économiques sur la population locale ?

Nous n'avons rien à y gagner sinon :

La destruction des lieux (végétal et faune, biodiversité), perte certaine des sources, pollution des terres et des sources, avenir incertain pour les générations futures, paysage local dévasté.

Sachez que nous ne sommes point opposés au photovoltaïque mais pas au détriment de l'arrière-pays et au profit unique du littoral.

D'autres solutions existent, nous le savons tous.

C047 - Observation de Joelle Touitou le 25 juin à 21h31 :

L'enquête publique sur le projet de centrale photovoltaïque de Valderoure n'a pas démontré qu'il n'y aurait pas d'impact sur la ressource en eau des communes citées dans le dossier.

JE M'OPPOSE DONC A LA RÉGULARISATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE

C048 - Observation de m.lebihan le 25 juin à 21h46 :

Je m'oppose farouchement au déboisement de milliers d'hectares de forêts (les arbres étant des consommateurs de CO2, à priori ennemi public n°1 pour la planète) pour y mettre des panneaux solaires qui plus est venus de Chine par des super porte containers tournant au fioul lourd !

Tout cela est un non sens écologique. De plus ça crée une pollution visuelle horrible.

La détérioration de notre territoire sous de faux prétextes "écologiques" ne servira qu'à engraisser une poignée d'actionnaires. Les Maires seront heureux de gratter quelques miettes pour augmenter leur budget annuel... c'est bien triste.

C049 - Observation de Laurence Fanuel le 25 juin à 22h39 :

Conformément à l'arrêté préfectoral ARRÊTÉ DDTM-SAUP N° 2025-745 du 27 mai 2025, une enquête publique complémentaire dans le cadre d'une mesure de régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure, comportant une étude d'impact est ouverte. C'est dans ce cadre que je vous écris, en qualité de résidente et entrepreneuse, exerçant dans la ville de Grasse, et impliquée dans le monde du parfum à tous les niveaux - création, enseignement, rayonnement international.

En novembre 2018, l'UNESCO reconnaissait les savoir-faire en parfumerie en Pays de Grasse en tant que patrimoine culturel immatériel mondial, à l'unanimité de tous les pays.

C'est ici toute une région, un collectif de mairies, qui se sont regroupées pour protéger ces savoir-faire, en commençant par la culture de la plante à parfum qui constitue le premier volet de la trilogie du dossier.

Derrière ces mairies, ce sont toutes les personnes travaillant de près ou de loin dans cette filière, qui se sont fédérées. Nous parlons ainsi de tout un éco-système, avec un pays de Grasse élargit, qui englobe tous les lieux de culture et de transformation de la plante à parfum.

Les touristes viennent de loin, et de plus en plus nombreux, pour les parfums, à Grasse. Parce que les paysages vus à la télé les font rêver. Parce que les savoir-faire français les font rêver. Le tourisme de Grasse est un tourisme de fleurs et de nature. Grasse est l'avant-pays de cette superbe montagne. Sans montagne, pas de tourisme.

L'histoire de la culture des plantes à parfums est intimement liée à celle de l'eau. Si Grasse, depuis le Moyen-Âge, s'est développée pour devenir une ville importante, d'abord autour de l'activité du cuir, ensuite de la culture des fleurs puis de leurs extractions et ensuite dans le composition du parfum, c'est grâce à l'eau qui vient de la montagne, celle-là même où vous n'arrêtez pas de couper des arbres.

Les arbres sont clés pour le cycle de l'eau. Pour le cycle de l'air d'ailleurs aussi (quid de ce fameux CO2???).

On parle en plus ici de la mise en danger directe d'une source d'importance capitale pour 6 communes.

On parle de désertifier, de rendre stérile de nombreux hectares de terre, de tuer la biodiversité à deux pas d'un parc naturel! RIEN ne justifie ceci.

Tuer l'eau, c'est tuer la culture, c'est tuer l'âme du Pays de Grasse, c'est rendre stérile et mort un pays né paradis.

Le peuple de France ne peut plus accepter cette expansion de technologies anti-vie qui détruit la nature soi-disant pour la sauver. On marche sur la tête!!

C'est de l'écocide, en connaissance de cause.

Il y a assez de béton dans les Alpes Maritimes pour mettre des panneaux électrovoltaïques là où c'est déjà construit.

Rien ne justifie ces implantations, je m'y oppose formellement.

En espérant que cela résonne auprès de vos instances.

C050 - Observation de Rose-Marie Papadacci le 25 juin à 22h52 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire de ce parc photovoltaïque à Valderoure au lieu dit "Graou Courrent"

C051 - Observation de Bernad Pellegrin le 26 juin à 6h04 :

Dans le cadre de l'enquête publique concernant l'installation de panneaux voltaïques je vous fais part de mes inquiétudes. Celles-ci reposent sur le manque d'études d'impact sur les conséquences de ce projet. Plus particulièrement sur la qualité et les quantités des ressources hydriques du territoire concerné.

C052 - Observation de Isabelle Knop le 26 juin à 8h08 :

Je voudrais faire part de 2 aspects dans le cadre de l'implantation de panneaux solaire à Valderoure

1) l'impact sur le feu de forêt

2) le démantèlement du site,

1) 1 impact du feu de forêt.

La nouvelle implantation du parc solaire est prévue sur une zone à risque d'incendie,

Tout défrichage de la forêt aura pour effet une augmentation locale de la température dans un contexte de réchauffement climatique qui aggrave le risque de feux de forêt,

C'est une action provoquée et non naturelle du risque d'incendie.

Un feu de forêt à proximité du parc photovoltaïque va libérer une chaleur telle, qu'elle va détruire les contrôleurs solaires et la protection de la couche mince de métaux. Ces métaux tel le Gallium, Selenium etc vont se répandre dans le milieu ambiant.

Le site implantation est prévu sur la zone de captage naturel de la source de l'Artubie en roche karstique,

Tout le bassin versant devrait être déclaré en zone à fort enjeux de protection et non seulement les zones à failles, car cette zone est entièrement connectée.

La pollution du site va donc se diffuser à l'ensemble de la nappe et sera impossible à nettoyer dans ce dédale de galeries.

2) démantèlement du site

Les panneaux ont une durée de vie de 20 à 30 ans. Au bout de ce temps relativement court, il convient de re-intervenir sur le site avec des engins lourds qui vont à nouveau ajouter des polluants.

D'autre part, la remise en état du site est plus exigeante que sa construction, des bris de panneaux sont inévitables et libéreront les mêmes polluants que ceux énumérés précédemment. Et surtout, il y a un intérêt financier pour le concepteur à minimiser le coût et à négliger cette étape. Trop d'entreprises déposent leur bilan pour échapper à ces contraintes et obligations. C'est pourquoi je demande un dépôt de garantie annuel dont la somme totale au bout de 20 ans permettra un nettoyage adapté à ce site naturel sensible,

Enfin, je terminerai sur l'enjeu risque gain. La production solaire de grands parcs est déjà en excès et l'ajout d'électricité intermittente a déjà montré ses signes de faiblesses (Panne géante en Espagne).

Comme le préconise la directive européenne, le déploiement doit se faire prioritairement en milieu Urbain, directement accessible. Produire de l'électricité est relativement simple, mais je ne connais que la magie de la nature pour fabriquer de l'eau

L'enjeu de la préservation de l'eau sera un enjeu majeur dans un avenir proche avec un risque de sécheresse prolongée et des orages de plus en plus violents comme ceux de la Vesubie et de la Roya.

Alors construire une zone industrielle dans un site protégé, sensible aux feux, sur une zone de captage de l'eau est au minimum une aberration.

C053 - Observation de Gérard Roux le 26 juin à 8h35 :

Je confirme mes remarques ci-dessous. Je m'oppose formellement à la délivrance ou au renouvellement de permis de construire pour un nouveau parc de panneaux solaire à Valderoure.

Quelle folie! Le risque de pollution des eaux souterraines est important et insidieux.

Quand on le découvrira, il sera trop tard et cela signifiera une pollution à partir de la surface irrécupérable... En analyse de risque, on utilise 3 critères qui se multiplient. La probabilité peut être faible mais pas nulle. La conséquence irréversible et très grave pour nos approvisionnements en eau. La détectabilité : quand ce sera dans l'eau, il sera trop tard. On a tellement d'autres endroits où poser les panneaux à commencer par les toitures ou des zones

hors pompages Donc le rapport bénéfice risque montre clairement qu'il faut abandonner ce projet

Je suis un ingénieur spécialiste des analyses de risques pour la prévention et la sécurité ancien président d'une commission AFnor et amoureux de ce merveilleux coin de paradis

C054 - Observation de Anne-Sophie Beyls le 26 juin à 9h01 :

Je comprends pleinement la nécessité de développer les énergies renouvelables et ne suis pas opposée, par principe, au développement de l'énergie solaire. Cependant, je suis profondément préoccupée et défavorable à ce projet dans sa forme actuelle, car il entraînerait la destruction ou l'altération d'un environnement naturel de grande valeur, notamment des zones boisées situées à proximité du captage d'eau potable de Bouisses. Ces affirmations ont été clairement identifiées par des scientifiques renommés (géologue, ...).

C'est pourquoi je souhaite m'opposer à la régularisation du permis tel que présenté, afin que ce projet soit repensé, ou au moins, profondément révisé dans le but de préserver les milieux naturels existants et les ressources en eau.

La transition énergétique doit impérativement s'accompagner d'une réelle protection des territoires – ces deux objectifs ne doivent pas être mis en opposition, mais conciliés ensemble.

C055 - Observation de Christophe Roustan Delatour le 26 juin à 9h05 :

En tant que propriétaire à La Martre (Var), et très attaché à la qualité de vie qu'offrent nos vallées, je tiens à vous faire part de ma vive opposition au projet d'aménagement de centrales photovoltaïques sur le plateau de Chandy, à Valderoure (Alpes-Maritimes).

À la demande d'une association citoyenne (l'APCV), d'éminents spécialistes ont étudié le projet d'aménagement. En toute indépendance, ils ont conclu que l'impact négatif des centrales solaires sur l'espace naturel est à la fois :

- prévisible,
- nuisible pour l'écosystème,
- dangereux pour les populations et
- irréversible.

La zone d'implantation des centrales se situe en territoire protégé. Elle fait partie du Parc naturel régional des Préalpes d'azur et d'un site Natura 2000. Outre la destruction d'un habitat naturel, l'abatage de milliers d'arbres et le débroussaillage (sur 43 ha au total) aura pour première conséquence – et la plus visible – de défigurer un paysage caractéristique et remarquable, qui fait la fierté de notre région et compte parmi les plus beaux paysages naturels et ruraux de France.

Ce patrimoine naturel et culturel est vanté sur le site internet du PNR des Préalpes d'azur comme appartenant « *au hot spot mondial de la biodiversité présent à la croisée des influences méditerranéennes et alpines* ». Comme le démontre les tristes exemples de

Séranon, de Valderoure 1^{er} parc et de Peyroules l'esprit du lieu ne peut s'accommoder à la présence de dizaines d'hectares de panneaux solaires. Selon la presse régionale, l'argument clé du projet est la rente annuelle promise par l'exploitant à la Mairie de Valderoure... Mais qu'en est-il de la dévaluation de nos propriétés dû à l'enlaidissement du territoire et surtout aux risques inacceptables générés par un tel projet ? Qu'en est-il de l'attractivité, qui rapporte elle-aussi des recettes directes et indirectes pour le bassin d'emploi et les communes alentour ?

Non content de créer des verrues monstrueuses dans le paysage, ces centrales solaires engendrent un risque incendie très important. La production de chaleur élevée sous les panneaux, le fonctionnement de ceux-ci, les courts-circuits dus aux infiltrations, la négligence et les défauts possibles d'entretien, font craindre le pire dans cette région aride. Et de nombreux exemples d'incendie provoqués par ce genre d'installations ont été documentés à travers le monde : à Sainte-Hélène (Gironde) depuis 2018, à Álava (Espagne) en 2022, à Cirencester (R-U) et Raywood (Australie) en 2025...

Il est irresponsable de faire courir le risque d'un feu de forêt aux habitants de la région. Ce risque est déjà suffisamment élevé en temps normal. Pourquoi l'accentuer ?

À ce propos, je note que le maître d'ouvrage du projet, Solaire D015, est une société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros... Peut-on douter que cette société soit, en fait, une « société écran » ? C'est-à-dire une société qui, au moindre problème d'exploitation, d'obligation de dépollution ou autre aléa, pourra déposer son bilan sans remplir ses engagements vis-à-vis de la collectivité. Avec ce type de société, il est certain que les centrales de Valderoure ne seront jamais démontées au terme du contrat, ni dépolluées en cas de dysfonctionnement.

Enfin – et c'est le point capital à mon sens – le projet proposé fait courir un risque de pollution de l'eau potable et un risque sanitaire majeur. En effet, les centrales seront installées sur la formation karstique, qui joue un rôle primordial dans le captage et l'écoulement de l'eau potable. Cette eau, d'ailleurs, est d'une pureté réputée et constitue à la fois une ressource vitale et un capital naturel pour l'avenir. Face au réchauffement climatique, à l'assèchement, à la surconsommation d'eau sur le littoral azuréen, l'eau de nos montagnes représente un trésor inestimable.

Or, les travaux d'aménagement prévus détruiront à tout jamais la couche superficielle de la formation karstique de la zone concernée. Ils détruiront également les sols de la zone aménagée, perturberont le biotope et rendront l'eau turbide. La nature karstique du terrain semble largement minimisée par l'aménageur dans les études d'impact environnemental. Cette omission est anormale et profondément choquante. Car en raison du substrat, toute pollution générée par l'exploitation de la centrale solaire (hydrocarbures, huiles, peintures, etc.) et la dégradation inéluctable des équipements installés (microplastiques, métaux galvanisés, verre, etc.), sera rejetée en quelques heures seulement, directement et sans aucune filtration, dans le captage des Bouisses.

Ce risque a été clairement identifié par l'aménageur lui-même, en page 20 du feuillet 4 de l'étude d'impact. Cependant, le risque a été minimisé à travers un argumentaire mensonger : « impact nul », « le parc solaire est une installation inerte », etc. La MRAe a d'ailleurs noté le côté superficiel de l'étude d'impact et recommandé de produire des compléments. Plus

récemment, le risque a été analysé par plusieurs universitaires indépendants de grand renom, qui ont lancé l'alerte sur ce point précis.

La source des Bouisses alimente onze communes des Alpes-Maritimes et du Var, dont mon village de La Martre. Dans un tel cas, le **principe de précaution** exige de protéger les populations et leurs activités agropastorales en éliminant tout risque de pollution de l'eau potable.

En matière de santé, il n'y a pas de compromis possible. La rente de 160 000 euros espérée par la Mairie de Valderoure ne justifie pas de porter atteinte à nos ressources, de mettre en péril les habitants, d'hypothéquer notre avenir et celui de nos enfants !

Pour l'ensemble de ces raisons, **JE M'OPPOSE À LA RÉGULARISATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE.**

C056 - Observation de Patrice Sordello le 26 juin à 9h23 :

Je tiens à signaler que je m'oppose à la régularisation du permis de construire du Parc photovoltaïque de Valderoure, au lieu dit Graou Courrent, Je m'y oppose car le côté environnementale n'est pas pris en compte, sources d'eau, forêts etc...C'est un aberration que de vouloir sois disant faire de la RSE en détruisant l'essentiel à la vie

C057 - Observation de Marie-Odile Caron le 26 juin à 11h55 :

Je me permets de vous adresser mes inquiétudes au sujet du projet photovoltaïque dont j'ai pris connaissance par les médias ainsi que par les différents protagonistes.

J'ai grandi en partie à Malamaire, ma famille est ancrée dans la région depuis plusieurs générations.

Au fil des années, j'ai vu les rivières et les ruisseaux s'assécher. Et il me semble que la pénurie d'eau risque d'être sérieusement aggravée par le projet; l'étude n'apporte pas d'arguments permettant d'invalider ces craintes.

D'autre part, la qualité de l'eau, en particulier celle des sources de l'Artuby au niveau de Malamaire, étaient réputées d'une qualité exceptionnelle. Le projet présente me semble-t'il un réel danger de pollution, lié aux travaux puis à l'inévitable dégradation des panneaux. Et donc un risque pour la santé de la population locale.

Je pense aussi aux risques d'incendies, à la destruction irréversible de ces paysages de l'arrière-pays qui présentent une réserve naturelle inestimable, si proche de la côte...Je m'inquiète aussi de la flore et de la faune, condamnées à disparaître si le projet est réalisé .

Pour toutes ces raisons, Je m'oppose au projet photovoltaïque qui sacrifie, au nom de l'écologie, des paysages exceptionnels que les générations précédentes ont su préserver . Je suis évidemment très favorable, comme la plupart des français, à l'énergie verte, mais à condition que ce ne soit pas au prix d'une nature saccagée.

C058 - Observation de veroniquedumas83 le 26 juin à 12h37 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire.

C059 - Observation de Richard Volle le 26 juin à 13h00 :

je m'oppose au projet du permis de construire et donc à la construction et plus généralement à la mise en place des 4 grands parcs photovoltaïque à Valderoure. Je m'y oppose car cela va entraîner la destruction de plus de 26 hectares de forêt et la destruction des sites naturels concernés. De même, est concerné dans cette tragédie, la pollution des eaux souterraines qui arrivent au captage des bouisses qui alimente 11 communes concernées en eau potable. C'est un véritable scandale et que je vais partager.

Je m'oppose donc à la régularisation du permis de construire.

C060 - Observation de l'association APCV le 26 juin à 13h09 :

Voilà en pièce jointe, les observations de l'association APCV 04 06 83, à l'enquête publique complémentaire portant sur la régularisation du permis de construire.

C061 - Observation de Franck Mazoyer le 26 juin à 14h00 :

Ce mail afin de manifester ma position SUR LE PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VALDEROURE. Compte tenu de mon opinion sur la préservation des zones naturelles fragiles de notre arrière pays et de la sauvegarde de ce patrimoine naturel pour les générations futures, **je m'oppose à ce projet.**

L'Europe doit-elle retarder l'objectif de réduction de 90% des émissions carbone après 2040 ?

La question est en cours au niveau Européen .Par de pertinence sur la filière non respectueuse de production des panneaux (localisation de production en Chine et exploitation incohérente des sites de productions de terres rares.c'est toujours mieux de jeter nos déchets chez le voisin ????

C062 - Observation de Andrée, Charles Logli le 26 juin à 14h20 :

Nous nous opposons à la régularisation du permis de construire

C063 - Observation de Sandrine Giraud le 26 juin à 14h37 :

Agricultrice à Valderoure, je suis contre le projet de centrale photovoltaïque au lieu-dit Graou Courrant.

Une étude complémentaire a été demandée afin d'éclaircir les risques liés aux sources de l'Artuby notamment la source des "Bouisses".

L'étude missionnée par le porteur du projet ne démontre pas qu'il n'y a pas de risques, elle présente des erreurs notamment sur le nombre de communes alimentées par le captage des Bouisses ainsi que par la non prise en compte des agriculteurs irrigants. Ces 2 erreurs grossières prêtes à questionnement sur la qualité des investigations effectuées.

Nous avons aussi un collège de scientifiques qui sont venus sur place et qui ont étudié le dossier. A la question "est-ce que ce projet de centrale photovoltaïque peut mettre en danger la source des Bouisses ? " leur réponse est unanime et sans appel, OUI...

Le massif de Chandy présente un risque d'incendie important, personne ne peut contrôler ce risque. Qu'en sera-t'il de notre eau en cas d'incendie ! et quand tous ces panneaux seront brûlés ou fondus !

Il est important de rappeler que le bail n'a pas été signé avec Engie Green mais avec une société écran au capital social de 1 000€... ou seront ces gens si un problème venait à survenir ?...

Nous devons absolument revenir à la raison, appliquer le principe de précaution et arrêter ce projet.

Je condamne l'état qui se désengage financièrement auprès de nos communes. Il est évident que les élus locaux accueillent à bras ouverts ce genre de projets car ils y voient une manne financière pour la commune.

En tant que conseillère municipale à Valderoure je préfère dire à mes enfants qu'ils n'auront pas de piscine ou de gymnase parce qu'on n'a pas eu les moyens de le faire, mais qu'on a fait le choix de ne pas prendre le risque de polluer ou tarir leur source.

Boire ou produire il faut choisir ! Les pièces de monnaies ne désaltèrent pas bien !

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire de la centrale photovoltaïque de Valderoure au lieu dit Graou Courrant.

C064 - Observation de Jean Comte le 26 juin à 15h05 :

Après mon inscription sur le cahier déposée en mairie de Valderoure, vous trouverez en pj le texte sous forme informatique originale et identique.

Je tiens tout de même à copier ici ma conclusion :

Tout au long de cette étude complémentaire, certains risques sont évoqués mais systématiquement minorés.

D'autres, critiques, sont ignorés. La quantification des volumes de matériaux excavés ou déplacés n'existe pas. Les surfaces de sol décapées et la méthode de décapage ne sont pas indiquées. La méthodologie pour prévenir l'infiltration de tous ces matériaux dans le réservoir aquifère est absente.

Le suivi des mesures préconisées et des bonnes intentions déclarées n'est pas assuré par un agent public.

Les conséquences écologiques sont alarmantes.

Aucune surveillance sanitaire n'est assurée en temps réel.

Les citoyens, spoliés dans l'usage et l'accès à ces terrains concédés, sont tenus à l'écart des décisions.

L'utilité publique est démentie au quotidien par les déconnexions des postes d'injection.

Le montage financier dégage de toute responsabilité l'industriel réel.

Je m'oppose donc à ce projet de centrale industrielle de Chandy.

C065 - Observation de Loeticia Lannoy le 26 juin à 15h11 :

Je M'OPPOSE à la régularisation du permis de construire et contre le projet de centrale photovoltaïque de Valderoure. Je M'OPPOSE à tous risques concernant les ressources en eau et les dégradations engendrées pour le milieu naturel .

C066 - Observation de Odile Sallantin le 26 juin à 15h25 :

Veuillez trouver en pièces jointes ma déclaration concernant l'enquête publique du projet de centrale photovoltaïque sur Valderoure.

C067 - Observation de Nadège Bichoff le 26 juin à 15h52 :

Concernant le projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Valderoure, par cet e-mail , je vous informe que je m'oppose à la régularisation du permis de construire.

C068 - Observation de Loeticia Lannoy le 26 juin à 15h54 :

Je M'OPPOSE AU PROJET de centrale photovoltaïque de Valderoure

C069 - Observation de Alexandre Mac Innes le 26 juin à 16h16 :

Je me permets de vous écrire pour vous exprimer mon inquiétude quand au projet de centrale photovoltaïque de Valderoure. Je suis habitant de Châteauneuf Grasse et me promène souvent dans l'arrière-pays pour profiter de son air frais et sa beauté naturelle.

Evidemment les parcs de panneaux solaires dans ce si beau paysage sont d'une laideur absolue. Mais si ce n'était que ça ! Ce qui m'alerte aujourd'hui ce sont les conséquences de la centrale sur la biodiversité et sur la qualité de l'eau qui s'écoule à Valderoure et ses alentours. Comme vous le savez sans doute déjà ce projet est situé sur les périmètres de protection du captage d'eau potable de la source des Bouisses qui alimente 11 communes du Var et des Alpes Maritimes.

La vraie question est de savoir si nous sommes absolument certains que les travaux d'une telle ampleur n'auront pas d'impact sur la source aussi bien en termes de qualité que de quantité. Nombre d'études indépendantes et de reportages semblent indiqué le contraire. Je vous invite à regarder notamment le très bon sujet de France 3 Côte d'Azur du 22 juin 2025 avec la participation d'éminents scientifiques qui mettent en garde contre les risques pour la ressource en eau.

Les scientifiques nous alertent entre autres des risques de modifications des réseaux d'écoulements et d'éboulement souterrain et donc de modification des débits et de la qualité exceptionnelle de l'eau. Si on y ajoute les effets cumulés des centrales photovoltaïques dans le secteur, on pourrait même craindre une catastrophe écologique pour notre région.

Je vous implore d'étudier, si ce n'est déjà le cas, de très près les risques potentiels de tels projets avant d'aller plus loin. En attendant d'obtenir de l'administration compétente l'assurance irréfutable que la biodiversité et les ressources en eau ne seront pas affectées, je

m'oppose vigoureusement, en tant que citoyen responsable, au projet de centrale photovoltaïque de Valderoure.

Je vous remercie pour votre attention et l'intérêt que vous portez à ce projet au combien inquiétant et potentiellement dangereux.

C070 - Observation de GTH le 26 juin à 17h10 :

Pourquoi installer un tel parc sur un si beau site où la nature est reine et doit absolument le rester ? Il y aurait un tel grand nombre d'impacts environnementaux (faune, flore, sources, visuel...) ! Et pour quel bénéfice ?

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire de ce parc photovoltaïque à Valderoure au lieu dit "Graou Courrent"

C071 - Observation de Jean-Philippe Peltier le 26 juin à 17h33 :

Conformément à l'arrêté préfectoral Arrêté DDTM-SAUP N° 2025-745 du 27 mai 2025, une enquête publique complémentaire dans le cadre d'une mesure de régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure, comportant une étude d'impact est ouverte.

C'est dans ce cadre que je vous écris, en qualité de résidente et entrepreneuse, exerçant dans la ville de Grasse, et impliquée dans le monde du parfum à tous les niveaux - création, enseignement, rayonnement international. En novembre 2018, l'UNESCO reconnaissait le savoir-faire en parfumerie en Pays de Grasse en tant que patrimoine culturel immatériel mondial, à l'unanimité de tous les pays.

C'est ici toute une région, un collectif de mairies, qui se sont regroupés pour protéger ces savoir-faire, en commençant par la culture de la plante à parfum qui constitue le premier volet de la trilogie du dossier. Derrière ces mairies, ce sont toutes les personnes travaillant de près ou de loin dans cette filière, qui se sont fédérées. Nous parlons ainsi de tout un écosystème, avec un pays de Grasse élargi, qui englobe tous les lieux de culture et de transformation de la plante à parfum. Les touristes viennent de loin, et de plus en plus nombreux, pour les parfums, à Grasse.

Parce que les paysages vus à la télé les font rêver. Parce que les savoir-faire français les font rêver. Le tourisme de Grasse est un tourisme de fleurs et de nature. Grasse est l'avant-pays de cette superbe montagne. Sans montagne, pas de tourisme.

L'histoire de la culture des plantes à parfums est intimement liée à celle de l'eau. Si Grasse, depuis le Moyen-Âge, s'est développée pour devenir une ville importante, d'abord autour de l'activité du cuir, ensuite de la culture des fleurs puis de leurs extractions et ensuite dans la composition du parfum, c'est grâce à l'eau qui vient de la montagne, celle-là même où vous n'arrêtez pas de couper des arbres.

Je m'oppose à ce projet.

C072 - Observation de Alice.galliano le 26 juin à 21h18 :

je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque à valderoure

C073 - Observation de gallianofanny le 26 juin à 21h44 :

je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque à valderoure

C074 - Observation de Séverine Barbe le 26 juin à 22h02 :

Bien que je reconnaisse l'importance des énergies renouvelables dans la transition énergétique, je souhaite exprimer mes vives préoccupations quant aux impacts potentiels de ce projet spécifique.

Mes principales inquiétudes se portent sur les points suivants :

- * Impact visuel et paysager

- * Impact environnemental local : [Si applicable. Ex: "Le projet empiète sur terre naturelles

- * Gestion des déchets et fin de vie : Je m'interroge sur la stratégie envisagée pour le recyclage des panneaux en fin de vie. Qu'en est-il des matériaux potentiellement toxiques et du coût de démantèlement et de traitement, qui risquent de peser sur les générations futures ou sur les collectivités ?

C'est pour toute cette raison que je suis contre l'installation des panneaux

C075 - Observation de Maxence Lucas le 26 juin à 22h12 :

Au moment où la question du climat est devenue plus qu'urgente, il apparaît évident que la préservation de l'eau revêt une importance capitale pour notre avenir et celui de nos enfants.

Le projet photovoltaïque de Chandy sur la commune de Valderoure, par son lieu d'implantation, les travaux qu'il engendre et les matériaux qui seront employés, ne peut garantir la sécurité sanitaire d'une ressource dont dépendent plusieurs centaines de personnes pour leur consommation domestique et agricole.

Je m'oppose donc formellement à ce projet, qui est à l'opposé de tout bon sens écologique et durable.

C076 - Observation de Julie Ayme le 26 juin à 22h18 :

Je tiens à manifester mon opposition formelle à ce projet de parc photovoltaïque de Chandy sur la commune de valderoure.

Pourquoi ?

- Destruction trop importante de la vie à laquelle notre vie est également liée !?
- On nous parle de sécheresse et on nous parle de détruire 23 hectares de forêt, donc d'ombre, donc d'oxygène, donc de circulation d'eau !?
- Ne pas prendre en compte les habitants, son eau potable et les 11 communes qui y sont rattachées mais aussi les conséquences irréversibles au-delà de ces 11 petites communes !?

- prendre le droit de détruire à l'heure où il faut plutôt reconstruire le vivant !?
- et bien d'autres arguments, je ne suis pas assez expertE me direz vous mais je suis convaincue de la GRAVE ERREUR DE CE PROJET DESTRUCTEUR mais aussi convaincue d'une solution durable est possible. Si on est capable de détruire, on est capable de construire avec le vivant.

Je vous laisse la responsabilité de faire de bons choix

C077 - Observation de Georges Ferrando le 27 juin à 01h14 :

Dans le cadre de l'enquête publique en cours concernant le permis de construire d'un parc photovoltaïque à Valderoure, je vous fais part de ma ferme opposition à ce projet.

J'ai dirigé pendant une trentaine d'années la Société Albert Vieille (aujourd'hui Givaudan) et dont la vocation est le développement des matières premières aromatiques naturelles. Dans ce contexte, j'ai contribué activement à la reconnaissance par l'UNESCO du Pays grassois comme patrimoine culturel immatériel mondial. Avec ce projet, les valeurs qui portent notre région, et qui ont été universellement reconnues, sont remises en cause, bafouées ! En effet en impactant l'écosystème aquatique, non seulement la Nature y est meurtrie, dans la destruction de la flore, de la faune, mais aussi de la défiguration de nos paysages par cette même déforestation que l'on ne cesse de déplorer dans d'autres pays. Et quelle image pour nos visiteurs venus du monde entier ! la Provence, ses champs de lavandes, de roses et de panneaux photovoltaïques...

Mon indignation n'est pas une remise en cause de l'intérêt de l'énergie solaire comme une alternative aux ressources fossiles, c'est le refus d'accepter des allégations vertueuses utilisées pour couvrir des intérêts financiers particuliers. Notre région souffre de la prolifération des terres artificialisées, et au prix, ces dernières années d'inondations dévastatrices : pourquoi ne pas en faire une ressource et utiliser toutes ces surfaces inertes, les toitures, les surfaces de parking, les bordures de chemin de fer, par exemple, pour y implanter ces structures ?

Non, notre lien à la Terre, notre tradition culturelle, l'identité de notre Patrimoine, ne sont pas à vendre. Et l'eau y a un rôle majeur. Dans cette évaluation, les gains financiers sont quantifiables, mais les pertes immatérielles sont incommensurables.

C078 - Observation de Mme Lambert le 27 juin à 8h03 :

Ce projet sur 23 hectares, situé sur les périmètres de protection du captage d'eau potable de la source des Bouisses, alimente 11 communes dans le Var et les Alpes Maritimes.

Des travaux d'une telle ampleur auront nécessairement un impact sur cette ressource tant en termes de qualité que de quantité. Le sol Karstique la roche calcaire compacte et soluble. La voie d'eau dite NATURELLE à écoulement superficiel ou intermittent, souterraine traversante, circule, s'accumule et émerge dans des sources souvent importantes. Notre ressource en eau est indispensable à la vie.

Supprimé, rasé plus jamais le vert sapin, même en hiver, plus qu'un désert de panneaux dite " ferme solaire " plus élogieux . Seul, le soleil, régnera sur cet endroit interdit maintenant, aux habitants, aux montagnards, peut être un jour les flammes viendront tout détruire !

Tous les jours, à tout heure, chaque minute, nous pouvons entendre les deux mots :
ECOLOGIE, RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE Quel registre environnemental pour ce

chantier ?

De l'énergie il demandera, tant pour la fabrication des panneaux que pour ,l'acheminement en bateaux, en camions, Sans oublier, la mise à plat du terrain, l'enlèvement des rochers l'arrachage et destruction de nos arbres, en recyclage si c'est possible pour certains déchets, d'autres seront brûlés ou enfouiss sur place à la surface du sol . et dans quelques dizaines d'années il faudra penser au recyclage des panneaux ..et rebelote ...
JE M'OPPOSE À LA RÉGULARISATION DU PERMIS DECONSTRUIRE.

C079 - Observation de Etienne Papadacci le 27 juin à 8h31 :

JE M'OPPOSE À LA RÉGULARISATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE !

C080 - Observation de Robert Bouras le 27 juin à 8h43 :

Il y a quelques années l'État Français à appliqué une loi concernant la vente de terrain possédant une source . Il n'est plus possible de vendre une source , celle ci tombe dans le giron de l'État ou de ses délégués.
Nous devons déclarer en Préfecture si nous faisons un forrage sur un terrain privé.
Dans nos villages nous avons même plus le droit d'arroser notre jardin potager en été.
Les municipalités sont contraint de couper l'eau des lavoirs et de mettre des robinets poussoirs aux fontaines...

Le [POS](#) de certaines communes nous oblige à la construction d'un bâtiment ,de construire une citerne de récupération d'eau de pluie.

Nous mettons en place pour les bassins ,pour les fontaines décoratives, un circuit fermé, pour économiser l'eau

Ttes les strates administratives ont pour mot d'ordre **IL FAUT ÉCONOMISER L'EAU....**

Pour où Contre ces différentes résolutions, là n'est pas la question.

Il faut préserver le périmètre de protection des sources et bien au delà si nécessaire

Il faut écouter les différents ingénieurs et protéger les sources.

On peut vivre sans téléphone, sans électricité mais pas sans EAU .

N'y a-t-il pas une autre solution pour les panneaux photovoltaïques ??

C081 - Observation de Mr Claveau le 27 juin à 8h52 :

Projet sur 23 hectares, situé sur les périmètres de protection du captage d'eau potable de la source des Bouisses, alimentant 11 communes dans le Var et les Alpes Maritimes.

Des travaux d'une telle ampleur auront nécessairement un impact sur notre ressource en termes de qualité ; de quantité. Le sol Karstique la roche calcaire compacte et soluble. La voie d'eau NATURELLE à écoulement superficiel ou intermittent, souterraine traversante.circule s'accumule et émerge dans des sources. Notre ressource en eau est indispensable à la vie.

Dans quel dossier environnemental pourrez-vous classer ce chantier destructeur pour la flore,la faunes et les minéraux?

La fabrication des panneaux ; l'acheminement par bateaux ; camions; terrassement ; enlèvement des rochers ; arrachage, destruction de nos arbres ; recyclage si c'est possible

pour certains déchets, d'autres brûlés ou enfouis sur place et dans quelques dizaines d'années il faudra penser au recyclage (existe t-il vraiment) des panneaux etc ; ?

JE M'OPPOSE également, À LA RÉGULARISATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE.

C082 - Observation de Joëlle Giraud le 27 juin à 9h03 :

J'étais conseillère municipale à Valderoure lorsque nous avons projeté l'implantation de photovoltaïque sur le plateau de CHANDY .

J'étais favorable à ce projet qui représente un apport financier non négligeable, étant donné le désengagement de l'Etat qui ne verse plus de dotation pour les petites communes. Je n'avais pas réalisé l'impact sur les sources d'eau et les dégâts possibles sur un plateau karstique très poreux. Ainsi que le nombre de projets possibles (50) sur un rayon de 20 km et les répercussions sur notre paysage représentant notre atout touristique. Notre patrimoine est en péril. Lors de l'enquête publique, j'ai émis ma réserve sur la dangerosité de cette implantation trop près du bord de la falaise, à la gorge de FAUCHIER et de l'impact des travaux (pose de pieux en profondeur) sur le ruissellement des eaux dans la gorge lors de forte pluie torrentielle comme cela arrive de nos jours, avec risque d'inondation sur les habitations et hangars au versant.

Aujourd'hui, je remercie l'association APCV pour leur action et procédure qui en a l'impact sur les sources du BOUIS qui abreuvent les 11 communes du bas canton. Le risque de pollution@ est trop grand.

La QUALITE DE L'EAU EST ESSENTIELLE , je demande qu'elle soit préservée pour la population. Par ailleurs, le fait de creuser et implanter des poteaux en profondeur va occasionner beaucoup de vibrations qui vont détourner les sources dans un plateau karstique.

On risque de perdre notre source et de ne plus avoir suffisamment d'eau pour les habitants des communes d'Andon-Thorenc, Caille, Seranon, Valderoure, StAuban...

La QUANTITE de l'eau me paraît la aussi essentielle. Les risques sont trop grands. Je m'oppose à la réalisation du permis de construire de la centrale photovoltaïque de Valderoure au lieu dit Graou-Courant.

C083 - Observation de Françoise Debon le 27 juin à 9h20 :

Je suis contre un énième projet de construction de panneaux photovoltaïques dans la région, il y en a déjà beaucoup trop qui saccagent la nature et le monde animal et végétal vivant autour de ces zones d'implantation. Maintenant en plus il faut craindre pour notre santé en raison des risques pour l'eau et l'impact sur la qualité et la quantité de l'eau potable. Ce monde rural qui est un patrimoine naturel pour l'humanité est bafoué sans cesse.

Dans notre région on vient pour déforester au profit de centrales biomasses, au profit des usines à papier, l'eau qui passe chez nous est utilisée pour alimenter les grandes villes et les cultures beaucoup plus bas dans le bassin versant, on ne fait que la voir passer, des boues provenant de stations d'épuration sont déversées sans que l'on puisse avoir de certitudes sur les conséquences sur la population et l'environnement, des personnes mal intentionnées

déversent toutes sortes de déchets dans nos forêts pneus, détritrus de jardin, etc.... alors je ne veux pas pour les générations futures plus de dégâts.

Pourquoi toujours vouloir venir détruire le cadre de vie du milieu rural, n'y a t'il pas suffisamment, dans les grandes villes des grandes toitures qui pourraient être utilisées pour la pose de ces panneaux photovoltaïques sans conséquences graves.

J'ai choisi, comme beaucoup d'autres, de vivre dans un cadre de vie où la nature a une grande place malgré les contraintes que cela représente, cette nature doit être préservée et respectée car elle est le poumon de notre planète qui va mal.

C084 - Observation de Jacques Gerard le 27 juin à 10h59 :

En ma qualité de Maire de BARGEME je suis opposé au projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Valderoure
Pour deux raisons majeures :

Le Risque évident de mise en péril quantitatif et qualitatif de la source des Bouisses qui alimente 11 communes dont 9 Qui formaient l'ex canton de Comps sur Artuby qui, il y quelques années, regroupées en SIVOM alors présidé par Monsieur Max DEMARIA avaient mené à terme, non sans difficulté l'autorisation de prélèvement à la source des bouisses pour une Alimentation en eu potable pérenne et suffisante pour nos communes. En effet s'il s'avérait que ce prélèvement soit condamné Pour des raisons sanitaires, il y aurait pénurie d'eau et impact sur la vie de nos communes rurales.

La Déforestation d'un milieu naturel jusqu'ici préservé aurait des conséquences néfastes sur la biodiversité et le réchauffement Climatique, sujets préoccupants d'actualité.

C085 - Observation de Denis Benoit le 27 juin à 11h19 :

Je vous indique mon opposition au projet de parc photovoltaïque sur la commune de Valderoure.

Parmi les nombreux arguments relatifs à cette opposition, je n'en retiendrai qu'un seul dans ce courriel : développer un tel projet alors qu'il s'agit de mettre fin à l'artificialisation des sols (reconnue comme l'une des causes majeures du dangereux changement climatique actuel), me paraît absolument dommageable et profondément malsain.

JE M'OPPOSE À LA RÉGULARISATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE.

C086 - Observation de Daniel Lequeu le 27 juin à 11h39 :

Il est scandaleux d aller saccager la nature mettre en péril l écobiodiversite , risquer de souiller voire polluer des sources d eau potable en installant des panneaux photovoltaïques sur le territoire de la commune de valderoure.

Ceci dans un projet mercantile qui ne profitera aux habitants qu accessoirement.

Il serait plus judicieux d équiper tous les bâtiments publiques, les hangars, les couvertures de voirie de ces panneaux.

Cela coûterait moins cher et serait plus rentable pour la commune.
Je me sens concerné par ce projet qui affecte notre haut pays où j'ai des attaches affectives
A ce titre je m'oppose à la régularisation du permis de construire

C087 - Observation de Sylvie Mayer et Angel Parra le 27 juin à 12h01 :

domiciliés à Valderoure, rédigeons ce mail pour exprimer notre profond désaccord commun concernant le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur notre commune, actuellement soumis à une enquête publique.

Nos raisons sont multiples, l'absurdité de la déforestation massive. Cette destruction de nos forêts est non seulement un non-sens écologique, mais aussi une perte irréversible pour notre biodiversité locale et le paysage de notre commune. Il est contradictoire de vouloir produire de l'énergie "verte" en détruisant des puits de carbone essentiels et des écosystèmes établis.

Nous sommes également extrêmement préoccupés par le risque de pollution de nos sources d'eau. L'installation et l'entretien de vastes surfaces de panneaux photovoltaïques, ainsi que les travaux d'aménagement associés, peuvent affecter la qualité de l'eau potable de notre commune et des environs.

C'est pour cela que nous nous opposons à la régularisation du permis de construire.

C088 - Observation de Virginie Calvifiori le 27 juin à 12h06 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc auto voltaïque de valderoure.

C089 - Observation de Juliette Brun-Cimbolini le 27 juin à 12h33 :

Heureusement mon grand-père et mon père (Maîtres Brun) ne sont plus là pour voir Chandy dans cet état !

Ils ont traversé si souvent ce Plateau à pied , pour rendre visite à leurs clients dans la vallée parallèle des Lattes et de La Foux ; ils ont creusé de leurs mains le puits de l'Adret qui a alimenté nos deux maisons à Valderoure . Je les revois ,petite fille : ils suivaient les mouvements de la baguette tenue par le Sourcier qu'ils avaient fait venir sur le terrain au-dessus du Cimetière , en vue de bâtir , en 1938.

Car on n'aurait jamais construit sans prévoir l'eau ! L'année de mes vingt ans , le Village a eu l'adduction d'eau , en 1951. Mais jusque là , le puits nous donnait l'eau à la pile et au lavoir que ma mère (Berthe Brun) a toujours gardé dans la maison .

Il ne serait jamais venu à l'idée des Autorités de prendre le risque de polluer l'eau , en amont des habitations ni des champs ; l'eau était sacrée !

Notre époque a perdu le bon sens . Elle se déshonore d'envisager ce projet photovoltaïque si dangereux sur Chandy . Cela me fait trembler , non pas pour moi , mais pour notre jeunesse , par exemple pour mon arrière petit-fils qui va naître .

En son nom , je vous supplie de ne pas accorder la régularisation du permis de construire cette centrale photovoltaïque sur le lieu-dit Graou Courrent à Valderoure 06750

C090 - Observation de Nathan Gil le 27 juin à 13h01 :

Je me permets de vous adresser ce courriel dans le cadre de l'enquête publique complémentaire concernant le projet de parc photovoltaïque porté par la société Solaire D015 sur la commune de Valderoure.

Je fais valoir ici mon opposition ferme à la réalisation de ce projet.

En effet, plusieurs aspects de ce projet sont **incompatibles** avec la nécessité de conservation de ce territoire, tant pour sa richesse inestimable que pour les sociétés humaines qui y vivent :

Risque majeur sur la ressource en eau : la zone concernée se situe sur un plateau karstique typique des Préalpes provençales et à proximité directe du captage de la source des Bouisses, qui alimente en eau potable **onze** communes alentour.

Destruction, modification et perturbation de plusieurs hectares d'habitats naturels (implantation des zones de panneaux + obligations légales de débroussaillage), dont un grand nombre présentent de forts enjeux de conservation. Ces milieux abritent de nombreuses espèces protégées et/ou patrimoniales, dont plusieurs bénéficient de plans nationaux d'action. De plus, l'effet cumulatif des centrales existantes et en projet dans les quatre communes voisines entraîne une consommation significative de milieux naturels riches en biodiversité, ainsi qu'une fragmentation des espaces qui limite les déplacements de certaines espèces. Cela compromet également la continuité des corridors écologiques (trame verte et bleue).

Augmentation locale de la température (retrait des arbres, faible albédo des panneaux solaires), impliquant une modification des conditions biotiques et abiotiques locales et une élévation du risque d'incendie (température, points chauds, défauts de conception ou de montage pouvant entraîner des arcs électriques, échauffements de câblage, etc.).

Insertion paysagère inesthétique, à rebours des objectifs de conservation des paysages typiques des Préalpes provençales, fixés par les Parcs naturels régionaux des Préalpes d'Azur et du Verdon.

C091 - Observation de Christian Escriva le 27 juin à 13h14 :

Je suis agriculteur sur la commune de Valderoure depuis 2002, dans le domaine des plantes médicinales, en agriculture biologique : je suis cogérant d'une société de production, la SCEA Le Gattilier (lieudit La Commanderie, Valderoure).

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire de cette centrale solaire. J'ai choisi la commune de Valderoure pour la qualité exceptionnelle de son environnement naturel, nécessaire à mon activité. L'implantation d'une telle centrale serait catastrophique du point de vue environnemental, en premier lieu pour les risques encourus sur la source qui alimente 11 communes du Var ou des Alpes maritimes - sans parler de l'anéantissement de tout l'écosystème du plateau de Chandy.

Des études complémentaires d'impact doivent être réalisées : le site prévu pour l'implantation correspond à une partie du bassin versant de cette source. D'après les premières évaluations scientifiques (M. Mocochain, hydrogéologue spécialiste des sols karstiques ; M. Gorini, géologue professeur à Paris Sorbonne ; Mme Plagnes, géologue professeur à Paris Sorbonne), la construction d'une telle centrale aurait des impacts certains sur la dynamique de l'eau. De

plus, les risques de pollution de l'eau sont importants, par la nature du sol (karst) et la destruction du couvert végétal - suppression de tout l'écosystème végétal sur une quarantaine d'hectares.

Ces études souhaitées concerneraient donc le bassin versant afférent à cette source. Il semble que le site corresponde à une partie de ce bassin versant, partie rapprochée de la source - les pollutions produites en surface (circulation d'engins, présence de métaux, dégradation d'éléments liés aux panneaux ou aux circuits électriques ...) se retrouveraient donc dans la source, sans phénomènes de « dilutions ». Le principe de précaution exige une étude approfondie de ce bassin versant, par un organisme indépendant, universitaire si possible.

Il ne semble pas raisonnable d'implanter une telle centrale sur un lieu tel que le Plateau de Chandy, extraordinaire du point de vue écologique. Les centrales solaires doivent être construites sur des lieux anthropisés : bordures des autoroutes, bordures des voies ferrées, parkings de supermarchés, toitures de parkings, toitures de maisons individuelles et de hangars de taille raisonnable ...

La vraie richesse d'une commune telle que Valderoure réside dans son environnement : et c'est dans ce sens que les aménagements doivent être pensés.

Je me permets de remarquer qu'à la fin des années 90 et au début des années 2000, des boues d'épuration en provenance de villes de la côte étaient déposées sur la commune d'Andon-Thorenc, située en amont de la rivière de la Lane : des polluants ont été apportés sur notre commune. Le dépôt de ces boues a heureusement cessé.

Par ailleurs, en 2001-2002 l'implantation d'une usine d'incinération a été envisagée sur le lieu-dit Malamaire. Une telle usine aurait généré des pollutions de toutes sortes (dioxines ...) sur notre commune. Ceci aurait fortement discrédité l'image de Valderoure, quant à la qualité de son environnement naturel. Ce projet a été heureusement abandonnée, au profit d'une plateforme de tri sélectif.

Le projet d'implantations de centrales solaires me semble occulter l'atout principal de notre commune : la qualité de l'eau, l'intérêt de l'environnement naturel, l'existence de vastes espaces non anthropisés.

C092 - Observation de Anne-Sophie et Florian Tiedje le 27 juin à 15h31 :

À l'invitation de l'association APCV 04/06/83, nous avons participé, le 22 juin dernier, à une réunion publique d'information au sujet de l'implantation de la centrale photovoltaïque de Chandy. Ainsi c'est informés et atterrés nous vous adressons aujourd'hui notre avis de citoyens.

Nous habitons Grasse et ne sommes sans doute pas directement touchés par ce projet particulier, en revanche comme citoyens de 2025, nous sommes, et cette fois sans aucun doute possible, concernés par l'urgence climatique, le choix des moyens mis en oeuvre pour entretenir et protéger notre Bien Commun, et l'organisation de notre subsistance.

A priori s'opposer à l'utilisation de l'énergie solaire pour produire de l'électricité, surtout dans le sud de la France semble sans fondement
Cependant il nous paraît nécessaire et légitime de considérer cette production sous tous ses aspects avant de la déclarer solution d'intérêt général.

Produire de l'électricité? Oui, mais à quels prix?

OÙ? COMMENT? POURQUOI et POUR QUI?

Est-il possible aujourd'hui d'établir, de fixer, le prix de l'électricité produite grâce à ce projet?

Le calcul (de ce prix) devrait prendre en compte:

Des destructions irréversibles d'éco-systèmes millénaires aussi performants que fragiles; un plateau Karstique dans le cas présent

Des disparitions, elles aussi irréversibles, de flore et de faune, soit une modification profonde et possiblement dangereuse du cadre de vie, dont justement se préoccupe notre association.

Des bouleversements définitifs du cycle de l'eau qui est la condition sine qua non de la vie sur terre. À la réunion du 22 juin l'un des scientifiques intervenants a rappelé une phrase sidérante de justesse et de simplicité: „Il existe bien des villages sans électricité, il n'existe aucun village sans eau“.

Quel est le prix de l'ignorance de cette complexité, et du mauvais usage du Bien Commun? Ce prix sera-t-il acceptable et réglé par tous de façon équitable?

Nous n'en sommes pas convaincus, d'autant que ces questions entraînent d'autres.

Les projets photovoltaïques ne devraient-ils pas être dimensionnés, proportionnés, pour un usage local?

Comment justifier une telle implantation, un tel impact industriel dans une zone naturelle protégée?

Les „retombées économiques“ seront-elles partagées entre les 11 communes touchées par la dégradation de leur cadre de vie et surtout par la mise en péril de leur source, d'une qualité exceptionnelle selon les scientifiques interrogés par l'association, et directement située sous les infrastructures prévues?

À quoi servira cette électricité produite, servira-t-elle seulement, quand on apprend que certaines centrales photovoltaïques déjà en fonction doivent être „débranchées“ entre 11 et 18 heures en période estivale pour cause de surproduction?

Et enfin quelle compagnie d'assurances, quelle société capitaliste, garantira que dans 25 ans, les travaux de dépollution seront bien réalisables et effectués dans les règles de l'art?

Car de remise en l'état original du plateau de Chandy, il ne saura plus être question alors... C'est pourquoi nous nous opposons ici à la régularisation du permis de construire de la centrale photovoltaïque de Chandy.

C093 -Observation de Morgane Rouvier le 27 juin à 15h35 :

Je me permets de vous adresser la présente contribution dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Valderoure, projet qui suscite une vive inquiétude auprès de nombreux citoyens concernés par la préservation de notre patrimoine naturel et de nos ressources vitales.

En tant que citoyenne engagée, je souhaite exprimer mon opposition à ce projet pour les raisons suivantes:

1. Une menace grave pour la ressource en eau. La zone concernée par ce projet abrite une source précieuse qui alimente plusieurs communes du haut pays grassois et du haut Var : Valderoure, Andon, Séranon, Saint-Auban, Comps-sur-Artuby, La Bastide entre autres. -La couverture du sol par des panneaux solaires en pleine nature peut entraîner :

- Une modification des débits naturels des ruisseaux et nappes,*
- Une perte de qualité de l'eau, par réchauffement et stagnation,*
- Des pollutions accidentelles lors de travaux ou d'entretiens,*
- Des dégâts irréversibles pour une ressource déjà fragilisée par les sécheresses à répétition.*

2. Des atteintes à la biodiversité forestière. Le projet s'implante dans une zone naturelle boisée, habitat de nombreuses espèces protégées. Sa réalisation impliquerait :

- La déforestation d'espaces précieux pour la régulation climatique locale,*
- La disparition des refuges de nombreux oiseaux, mammifères, insectes pollinisateurs,*
- Une fragmentation des milieux naturels, néfaste à la faune sauvage. Les forêts de cette région sont un rempart naturel contre l'érosion des sols et les incendies. Les remplacer par des panneaux industriels irait à l'encontre des politiques environnementales nationales.*

3. Un impact irréversible sur les écosystèmes. Les communes concernées, situées dans une zone de montagne fragile, sont connues pour leur écosystème unique. Le projet pourrait compromettre :

- Les couloirs migratoires des oiseaux,*
- La présence de chauves-souris et rapaces protégés,*
- La richesse des plantes locales, certaines endémiques.*

4. Un modèle de transition énergétique inadapté.

Oui à l'énergie solaire, mais pas au prix de la nature.

Ce type de projet devrait prioritairement être installé sur des toitures, friches industrielles ou parkings, et non en pleine nature. La transition énergétique ne doit pas servir de prétexte à une industrialisation des espaces ruraux protégés.

5. Une atteinte profonde au paysage

Le site naturel qui serait transformé fait partie intégrante de l'identité visuelle et émotionnelle du territoire.

Les panoramas ouverts, les prairies, les forêts, sont des lieux de promenade, de ressourcement, de tourisme doux.

La transformation en site industriel solaire modifierait de façon brutale et irréversible : Le cadre de vie des habitants, L'attrait touristique du territoire, La valeur patrimoniale du paysage. Ce projet représente une forme de dénaturation totale, en contradiction avec la beauté et l'harmonie du lieu.

6. Le mode de vie des habitants sacrifié

Les habitants des villages concernés ont choisi de vivre dans ces lieux pour leur tranquillité, leur qualité de l'air, leur silence, leur connexion à la nature. Un projet de cette ampleur entraînerait : Du bruit et des nuisances visuelles, Des passages fréquents de véhicules techniques et Une transformation du lien intime entre les habitants et leur territoire. Il est essentiel de respecter l'avis des populations locales, qui sont les premières impactées, et dont le cadre de vie est menacé.

7. Une transition énergétique mal orientée

Oui à l'énergie solaire, mais pas à n'importe quel prix, ni n'importe où.

Ce projet, au nom de la transition énergétique, choisit la solution de facilité : artificialiser des espaces naturels au lieu de valoriser : Les toitures des bâtiments publics et privés, Les friches industrielles, Les parkings déjà bitumés.

Nous devons faire preuve d'intelligence écologique, en conciliant écologie et sobriété foncière, au lieu de remplacer la nature par des infrastructures.

En conclusion, Je vous demande de reconsidérer ce projet à la lumière de ses impacts négatifs, et de privilégier des solutions réellement durables, respectueuses des habitants, des écosystèmes et des générations futures.

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte cette contribution citoyenne Pour rappel ses nombreux impacts négatifs sur : L'eau, bien commun vital, Les forêts, poumons de nos villages, Les espèces vivantes, Le cadre de vie humain et naturel, Et la cohérence de notre modèle énergétique. La transition énergétique est nécessaire, mais elle doit se faire avec la nature, et non contre elle. Avec respect et espoir en une décision éclairée,

C094 - Observation de Alain Gioanni le 27 juin à 16h22 :

Je viens de passer à 15h30 en mairie pour signaler à Mr le Commissaire Enquêteur les faits suivants qui ne sont pas en lien direct avec le problème des risques encourus par la source des Bouïsses mais qui peuvent avoir un impact sur l'enquête d'utilité publique :

« Bien que la Commune de Valderoure n'ait aucune obligation légale de porter à la connaissance du public la tenue de cette enquête d'utilité publique complémentaire concernant la centrale photovoltaïque de Chandy, je constate que les moyens d'information dont dispose la municipalité n'ont pas été utilisés pour encourager les citoyens de Valderoure à s'informer ou se prononcer sur ce projet. Il est dommage de ne pas profiter de ce moment de démocratie locale et il sera facile ensuite de déclarer que les gens ne s'intéressent pas à ce qui se passe chez eux. aucun de ces quatre moyens n'a parlé de cette enquête alors qu'ils servent presque quotidiennement à annoncer les cours de zomba, les vide greniers, les inscriptions au club de pêche ou autre Iron man..... à croire que les priorités ne sont pas les mêmes pour tous. »

C095 - Observation de Brigitte Gimenez le 27 juin à 16h43 :

au sujet de l'installation du parc photovoltaïque sur le plateau de Chandy à Valderoure.

Avec tous les éléments en ma possession, je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Chandy.

C096 - Observation de amranecathy le 27 juin à 17h12 :

Je m'oppose au projet photovoltaïque, à la régularisation du permis de construire pour protéger la ressource en eau .

C097 - Observation de Brigitte Gimenez le 27 juin à 17h23 :

L'installation de plusieurs parcs photovoltaïques sur le plateau de Chandy, serait un non-sens. La loi sur la protection du périmètre des captages d'eau devrait interdire la mise en place de ce permis de construire, s'il se faisait il pourrait mettre en danger l'alimentation en eau de plusieurs communes du Haut Pays. C'est un risque fondamental mais réel et irréversible.

C098 - Observation de Sébastien Duval le 27 juin à 18h09 :

Je m'oppose formellement à la régularisation du permis de construire pour protéger la ressource en eau de Valderoure.

Le photovoltaïque nuit aux nappes phréatiques et ce serait une catastrophe d'aller au bout de ce projet.

C099 - Observation de Philippe Auvaro le 27 juin à 18h10 :

Je me permets de vous écrire afin d'exprimer ma vive opposition au projet d'installation de panneaux photovoltaïques dans la zone boisée de Valderoure, actuellement à l'étude par vos services.

Si je partage la nécessité de développer les énergies renouvelables, je m'inquiète des conséquences environnementales majeures que ce projet entraînerait dans un espace forestier. En effet, la transformation d'une forêt en parc photovoltaïque implique le défrichement d'écosystèmes riches, la destruction d'habitats pour la faune et la flore, ainsi qu'une rupture des continuités écologiques essentielles à la biodiversité locale. Ce type d'aménagement conduit également à la perte d'un puits de carbone naturel, alors que les forêts jouent un rôle irremplaçable dans la lutte contre le changement climatique en stockant d'importantes quantités de CO₂. Enfin, la clôture des parcs solaires limite la circulation des espèces animales de grande taille, aggravant encore l'impact sur la biodiversité.

À l'heure où la préservation des milieux naturels est une priorité nationale et européenne, il apparaît paradoxal de sacrifier des espaces boisés au nom de la transition énergétique, alors même que des alternatives existent. De nombreuses études et recommandations préconisent de privilégier l'implantation des panneaux photovoltaïques sur des zones déjà artificialisées, telles que les toitures de bâtiments, les parkings ou les friches industrielles. Ces espaces, déjà dégradés, permettent de développer l'énergie solaire sans aggraver l'artificialisation des sols ni porter atteinte à la biodiversité.

Je vous invite donc à reconsidérer ce projet et à orienter l'installation de panneaux photovoltaïques vers des zones industrielles ou urbanisées, où leur impact environnemental serait bien moindre et leur acceptabilité sociale renforcée.

C100 - Observation de thierrygalliano le 27 juin à 18h14 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque à Valderoure .
Désastre environnemental !!!

C101 -Observation de Gilles Montaland le 27 juin à 18h31 :

Habitant Bargeme je m'oppose au projet de parc Photovoltaïque objet de l'enquête.
Le risque évident et irréversible de la pollution de la source concernée par les travaux d'infrastructures du chantier pose la question d'un risque sanitaire grave pour les habitants .
Des études géologiques , prouvent incontestablement ce risque pour la santé publique.

C102 - Observation de Dominique Ricard le 27 juin à 18h36 :

Je vous écris en tant que citoyenne concernée par le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le territoire de Valderoure, dans le cadre de l'enquête publique suite au PC modificatif n° 006 154 20 N0006

Après lecture du document PC11-C du 24 octobre 2024, je constate que l'impact sur le captage d'eau des Bouisses qui alimente en eau potable onze communes alentour est déclaré faible. Fréquentant régulièrement ce site, cette déclaration m'apparaît particulièrement choquante. L'accès aux eaux profondes est facilitée par les différents avens, lapiaz et dépressions. Lors de pluies, l'eau s'infiltre immédiatement. L'installation d'un site industriel est inimaginable en ces lieux. Le document cité n'indique aucune quantité de matériaux déplacés mais affirme l'innocuité des travaux. C'est incohérent. Il est évident que les particules de défrichage et débroussaillage (régulières pour ce dernier) rejoindront immédiatement le réservoir d'eau. Tous les matériaux extraits, apportés ou travaillés, ainsi que leurs poussières, rejoindront notre eau potable dès la première pluie. L'installation de panneaux solaires, qui représentent une surface imperméable, en ces lieux va inévitablement concentrer donc accélérer la circulation d'eau emportant des déchets plus gros et plus lourds. Qu'en est-il de l'enfouissement des câbles électriques ? Leur cheminement n'est pas indiqué, mais s'il suit le profil de la piste d'accès, le proche voisinage avec le périmètre rapproché est évident. La toxicité des gaines de câbles est-elle adaptée à la proximité d'une source d'eau ? L'étude complémentaire ne l'évoque pas.

Je suis très inquiète de l'arrivée massive de ces installations destructrices en zones naturelles qui, non seulement détruisent la flore et faune sauvages dont de nombreuses espèces protégées, et en plus n'hésitent pas, on le voit, à menacer la santé humaine. Je conteste les conclusions de ce document et m'oppose à ce projet

C103 - Observation de Sylviane Ribet le 27 juin à 19h35 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire de ce parc photovoltaïque à VALDEROURE pour protéger la ressource en eau des sources indispensable à la Vie des 11 Communes et préserver leur admirable paysage.

C104 - Observation de Aurore Kaminski le 27 juin à 20h12 :

Il n'est pas raisonnable de faire un projet industriel dans la zone de captage en eau potable de 11 communes environnantes.

Protéger les espaces naturels de la commune de Valderoure et ses ressources en EAU est indispensable à la vie.

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire pour protéger la ressource en eau et son environnement naturel.

C105 - Observation de Joelle Chabry le 27 juin à 20h31 :

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le parc photovoltaïque de Valderoure, je m'oppose à la régularisation du permis de construire.

C106 - Observation de Laurence Corbonnois le 27 juin à 21h23 :

Non au parc photovoltaïque.

Le projet de construction d'un parc photovoltaïque, au dessus du village de Valderoure est consternant:

Les nuisances écologiques engendrées par un tel projet -tout particulièrement la pollution de l'eau- porteront un coup fatal à Valderoure, à son patrimoine naturel, à ses capacités d'accueil durant l'été notamment.

Le charmant village de Valderoure est un lieu très apprécié par les Grassois, par sa fraîcheur et le charme de sa campagne verdoyante.

Mes parents déjà avaient coutume d'y passer quelques semaines durant l'été, pour échapper à la canicule.

Détruire un écosystème exceptionnel, aussi favorable au vivant, en polluant sources, puits et rivières notamment, est totalement inacceptable.

C'est pourquoi je me joins aux habitants de Valderoure qui s'opposent à la régularisation du parc photovoltaïque, sur le lieu -dit Graou Courrent, à Valderoure 06750

C107 - Observation de patedogg le 27 juin à 21h27 :

L'eau c'est la vie ; pas l'électricité
Réveillez vous bande de cretins

C108 - Observation de christelle.bellon le 27 juin à 21h29 :

À l'heure où le réchauffement climatique inquiète, comment continuer à détruire nos ressources vitales.

Installer des panneaux photovoltaïques dans un environnement forestier riche en ressources en eau représente un choix discutable et potentiellement nuisible. Pour fonctionner efficacement, ces installations nécessitent un fort ensoleillement, ce qui implique l'abattage massif d'arbres.

Une telle déforestation détruit des habitats naturels, réduit la biodiversité et compromet le rôle vital de ces arbres dans la régulation du climat local et la préservation de l'humidité des sols. De plus, les travaux liés à l'aménagement des panneaux risquent de perturber les nappes phréatiques et d'assécher des sources d'eau précieuses, au détriment des écosystèmes et des populations locales. Il est donc essentiel de privilégier des sites déjà artificialisés plutôt que de sacrifier des zones naturelles sensibles au nom d'une transition énergétique qui doit, avant tout, rester durable.

C109 - Observation de Muriel Gsegner le 27 juin à 21h59 :

Je me permets de vous adresser ce courriel dans le cadre de l'enquête publique complémentaire concernant le projet de parc photovoltaïque porté par la société Solaire D015/Engie sur la commune de Valderoure 06750.

Je souhaite que le projet de centrale photovoltaïque prévu au lieu-dit Graou Courrent, sur la commune de Valderoure, soit abandonné au profit d'une re-localisation sur des aires de parking déjà existantes, des hangars, des toitures d'immeubles...

Je suis opposée à ce projet et à la régularisation du permis de construire car il implique la destruction et la dégradation d'un environnement naturel fragile et sensible, notamment sur les zones boisées proches du captage d'eau potable de Bouisses.

C110 - Observation de Jean Marie Chibaut le 28 juin à 00h03 :

Je suis Mr Chiabaut Jean Marie, je suis le mari de Mme Pantel Valérie, qui m'a fait connaître cette vallée et le village de Valderoure.

Je l'ai toujours comparé à la petite Suisse tellement ses plaines sont merveilleuses et ses bois riches en faune, flore et bien sûr en champignons que j'allais régulièrement ramasser avec ma belle famille.

Avec ce projet, toute la biodiversité que j'ai connue et que j'aimerais transmettre à mon fils et ma petite fille sera perdue, les villages aux alentours vont avoir de plus en plus de problèmes d'eau quand on sait le bien précieux que l'on a vu le problème grandissant du réchauffement climatique.

JE M'OPPOSE À LA RÉGULARISATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE

C111 - Observation de Emmanuelle Maurs le 28 juin à 7h27 :

Je me permets de m'adresser à vous car, attachée à la beauté de nos paysages mais surtout à la préservation de nos écosystèmes, je m'oppose vivement à la régularisation du permis de construire sur le site de 23 hectares situé dans le Parc Naturel des Préalpes d'Azur, au cœur de la forêt, mais surtout sur les périmètres de protection d'un captage d'eau potable qui alimente onze communes.

En effet, le plateau sur lequel cette centrale serait installée, sert de réceptacle aux eaux qui alimentent la source.

Le juge a demandé au porteur de projet de fournir une étude complémentaire pour montrer qu'il n'y aurait pas d'impact sur cette source.

Or, l'étude fournie est défaillante : Elle ne tient aucun compte de toutes les communes reliées directement à la source ni des exploitants agricoles.

En outre, il n'y a eu aucune enquête de terrain :

En un an, pas une seule visite du site, et aucun "traçage" (utilisation de colorant pour déterminer avec précision le chemin souterrain de l'eau).

Le bureau d'étude Géotec se contente d'affirmer qu'il y aura peu d'impact, sans en apporter la preuve.

Des scientifiques indépendants mettent pourtant en évidence des risques importants :

La source serait impactée de façon irréversible aussi bien en terme de qualité (turbidité, pollution) que de quantité avec notamment la diminution du débit en période d'étiage (autrement dit, l'été !)

C112 - Observation de Geaziella Martini le 28 juin à 8h03 :

Je me permets de vous adresser ce courriel dans le cadre de l'enquête publique complémentaire concernant le projet de parc photovoltaïque porté par la société Solaire D015/Engie sur la commune de Valderoure 06750.

Je souhaite que le projet de centrale photovoltaïque prévu au lieu-dit Graou Courrent, sur la commune de Valderoure, soit abandonné au profit d'une re-localisation sur des aires de parking déjà existantes, des hangars, des toitures d'immeubles...

Je suis opposée à ce projet et à la régularisation du permis de construire car il implique la destruction et la dégradation d'un environnement naturel fragile et sensible, notamment sur les zones boisées proches du captage d'eau potable de Bouisses.

C113 - Observation de Fabien Tosello le 28 juin à 11h09 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire concernant le panneaux photovoltaïque de Valderoure car l'impact sur les ressources en eau est intolérable par les temps qui courent ou les périodes de sécheresses sont récurrentes et nous conduisent à baisser nos consommations en eau, de plus , notre paysage en serait grandement défiguré, les arbres ont un rôle essentiel dans la régulation des températures et luttent donc pour notre survie. L'impact provoqué par ce projet concernant le ruissellement des eaux de pluie pourrait être catastrophique , rappelons que les forêts mettent des siècles à se former , à stabiliser le sol afin d'éviter les glissements de terrain et autres catastrophes naturelles , il serait à mon avis essentiel de réfléchir à d'autres solutions pour les implantations de tels projets comme préférer l'implantation en ville , sur les parkings (qui aiderait à avoir des places de stationnement à l'ombre), les toitures des grandes surfaces, centres commerciaux... au lieu de raser des forêts. L'avenir se construit aujourd'hui. Soyons responsables de nos actes et pensons au long pour les générations futures au lieu de penser au profit rapide et insensé.

C114 - Observation de Christian Escriva le 28 juin à 11h17 :

Il est bien clair que l'enquête en cours porte sur la question de l'impact sur la source des Bouisses, que pourrait avoir ce projet de centrale solaire sur le plateau de Chandy.

Il est intéressant, cependant, de faire quelques considérations plus générales sur la signification d'un tel projet, sur une commune du Haut-Pays grassois.

On peut remarquer en effet qu'à la fin des années 90 et au tout début des années 2000, des boues de stations d'épuration de villes de la côte étaient déposées sur la commune d'Andon-Thorenc, à proximité de la rivière (la Lane) située en amont de Valderoure. Cette pratique désastreuse du point de vue écologique a cessé suite à des actions d'information menées par la société civile.

Juste après, en 2002, celle-ci s'est à nouveau mobilisée pour s'opposer au projet de rénovation/extension de l'usine d'incinération de Malamaire. Le projet a été heureusement abandonné : quelle serait l'ambiance dans notre commune, si celle-ci servait de lieu de gestion des déchets de la côte ? Comme vous le savez, une telle usine, même munie de filtres les plus perfectionnés, dégage des dioxines, entre autres polluants.

Les personnes qui apprécient Valderoure pour la tranquillité, l'altitude et l'environnement, viendraient-elles avec autant d'enthousiasme s'il y avait sur un hameau (Malamaire) de cette commune une centrale d'incinération ?

A peu près à la même période a été annoncé un projet de rénovation (avec l'intention d'installer une THT) de la ligne électrique qui occupe la ligne de crête, côté sud de Valderoure. Suite à la mobilisation de la société civile et des actions menées dans le parc naturel du Verdon (que cette ligne devait traverser), ce projet a été aussi abandonné.

Ne faut-il pas penser que le projet de Chandy est essentiellement motivé par l'intérêt financier à court-terme, principal mobile du dépôt de boues et de l'agrandissement de l'incinérateur ? Un tel projet n'atteste-t-il pas, comme pour les projets précédents (boues, incinérateur, ligne THT), d'une ignorance regrettable du patrimoine constitué par l'environnement de notre commune ?

A mes yeux, les réflexions sur l'impact qu'aurait un tel projet, sur la source des Bouisses, est certes fondamental pour que ce projet soit définitivement abandonné, ou du moins différé dans un premier temps, pour des études d'impact complémentaires. Mais une compréhension globale de la situation présente implique nécessairement des réflexions plus larges sur la protection nécessaire de tels lieux du Haut-Pays. Les lieux retirés, non anthropisés ou très peu encore, tel le plateau de Chandy, devraient être considérés comme des sanctuaires : tout impact envisagé devrait être soigneusement pesé. Il semble évident que cette 'solution' (la création d'un parc solaire) a pour motivation fondamentale l'apport de revenus à la commune de Valderoure. Il s'agit d'une vision très limitée, car dans les années à venir des lieux à altitude moyenne et dont l'environnement est protégé, seront de plus en plus prisés. Il semble préférable d'orienter la commune vers l'accueil, vers un tourisme raisonnable et bien maîtrisé. Ou bien, vers certaines activités agricoles, biologiques et non pratiquées à échelle industrielle.

C115 - Observation de Pierre Masquet le 28 juin à 11h32 :

Après avoir lu les documents de l'opérateur, voici les observations que je souhaite émettre sur le projet de centrale photovoltaïque de Valderoure et en particulier sur son impact sur la source des Bouisses. Les pages mentionnées sont celles du rapport Géotec.

- De l'aveu même du cabinet Géotec il est impossible de garantir l'absence de risque de pollution de la source des Bouisses (page 14) et des trois autres sources situées à proximité (page 8). Le risque est considéré comme faible à fort (page 21). De même, le risque d'érosion des sols due au ruissellement augmenté des eaux de pluie est considéré comme faible mais il impactera néanmoins le débit et la qualité des sources.

Compte tenu d'un biais inévitable de la part d'un prestataire financé par l'opérateur, cette modération dans les appréciations du risque doit être considérée avec circonspection.

D'autre part :

- Les périmètre de protection immédiate, rapprochée et éloignée ont été défini il y a 26 ans, en 1999 (page 3) pour des usages très différents d'une installation photovoltaïque industrielle. Néanmoins pour chaque périmètre est spécifié que « les activités, installations et dépôts susceptibles d'entraîner une pollution de nature à rendre l'eau impropre à la consommation humaine sont interdits » pour la protection rapprochée et « tout aménagement ou activité devra être compatible avec la préservation de la qualité des eaux susceptible d'atteindre le captage » pour la protection éloignée.

L'auteur de cette réglementation utilise le conditionnel qui suppose que tout intervenant doit se prémunir contre toute probabilité de survenue d'une pollution ou d'une modification des écoulements.

Or, le risque modéré d'érosion des sols et l'aléa de la pollution tels qu'ils sont admis par le bureau d'étude Géotec vont à l'encontre de ce principe de précaution qui semble pourtant la moindre des garanties à offrir aux habitants des 11 communes qui puisent leur eau potable à la source des Bouisses. Dans ces circonstances, le doute ne devrait pas être permis d'autant plus que le projet impactera définitivement le territoire.

De plus, cette notion de doute sur l'importance des conséquences de l'installation peut être interprétée devant la justice administrative (où le permis de construire doit être examiné), comme devant profiter à l'opérateur. Ce qui serait très contradictoire avec la sécurité non négociable due aux consommateurs de l'eau de la source des Bouisses

En conséquence, il me semble indispensable de donner un avis défavorable à ce projet.

C116 - Observation de Tino de Meyer le 28 juin à 11h43 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire pour protéger la ressource en eau et prendre aucun risque.

Nos ancêtres ont vécu pendant des années sans électricité mais grâce à l'EAU des sources, indispensable à la VIE.

Des experts hydrogéologues et géologiques se sont exprimés clairement : l'installation de panneaux photovoltaïques au sol dans notre région représente un risque sérieux pour la ressource en eau.

Les scientifiques rappellent que la couverture artificielle du sol par des structures photovoltaïques présente des conséquences néfastes.

Écoutons la science. Ne sacrifions pas notre eau.

C117 - Observation de Vanessa Olivieri le 28 juin à 11h45 :

Je me permets de vous écrire pour exprimer mon opposition et mes préoccupations concernant la régularisation du permis de construire pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la

commune de Valderoure. Mon objectif est de partager, de manière constructive, les faits qui soulèvent des interrogations légitimes.

Il est important de considérer l'impact potentiel de ce projet sur notre écosystème forestier. La forêt de Valderoure est un patrimoine naturel précieux, abritant une biodiversité qu'il convient de protéger. Toute intervention majeure pourrait entraîner une modification de cet équilibre, ce qui mérite une attention particulière.

Par ailleurs, la ressource en eau est un enjeu absolument crucial pour notre région, où l'eau est une denrée rare et précieuse. Nous sommes confrontés chaque année à des sécheresses de plus en plus importantes, et la préservation de nos sources est vitale. La proximité d'une source dans ce projet, méritent une analyse approfondie et une prudence extrême pour garantir la pérennité de cette ressource indispensable à tous. Sans compter les mètres cubes d'eau utilisés pour l'entretien des panneaux.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en considération ces éléments dans le cadre de l'examen de ce permis de construire.

C118 - Observation de C.Onofri le 28 juin à 11h57 :

En tant que citoyenne, pratiquant la randonnée sur les territoires des prealpes d'Azur je suis fortement opposée à la régularisation de ce permis de construire, bien que favorable à la production d'énergie renouvelable. Cette 6 eme centrale photovoltaïque continuera non seulement à dévaster le sol , les arbres et autres plantes et animaux associés , elle va également aux vues de sa situation impacter la ressource en eau car créer des modifications de la recharge des nappes. L'eau va être privée de son chemin d'infiltration naturel ce qui va sans doute nuire à la qualité et à la quantité de la ressource si précieuse aux habitants. Oui aux panneaux sur les toits .

C119 - Observation de M.Pellegrini J-M le 28 juin à 12h21 :

Après avoir étudié le dossier , et vu le reportage télévisé au sujet des panneaux photovoltaïque sur la commune de Valderoure (06750) je m'oppose à la régularisation du permis de construire concernant la totalité de ses travaux.

C120 - Observation de ju.garidel le 28 juin à 13h27 :

En réponse à l'enquête publique..... laquelle, je l'espère, sera prise en considération.

L'on sait que :

- l'or bleu se raréfie dangereusement alors qu'il conditionne le maintien du vivant,
- que cet or bleu sera irrémédiablement perdu du fait de l'implantation de ces panneaux photovoltaïques,
- que la seule chose urgente et essentielle à faire est de préserver cet or bleu et de planter des arbres !

Nous sommes nombreuses et nombreux à attendre qu'enfin des choix éclairés et pérennes soient faits en faveur de notre écosystème et des générations à venir.

C121 - Observation de Nathalie Zafra le 28 juin à 13h40 :

Je suis contre la déforestation pour installer des panneaux photovoltaïques.

Je vis à Valderoure pour la beauté de ses paysages, pour ses forêts, ses montagnes, pour le calme et la richesse de la nature. Pas pour voir notre Haut-Pays défiguré par des installations industrielles inadaptées à notre environnement.

Détruire la faune, la flore, abattre des arbres et artificialiser les sols au nom d'une transition énergétique mal pensée est un non-sens. Ce n'est pas l'avenir que je veux pour nos enfants. L'avenir, ce n'est pas une nature remplacée par de la ferraille qui ne profite même pas aux habitants du territoire.

Oui à une énergie renouvelable, mais pas au prix de notre patrimoine naturel. Respectons notre territoire, préservons ce qui fait sa valeur.

C122 - Observation de rodenasmelanie le 28 juin à 14h52 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire pour protéger la ressource en eau et prendre aucun risque.

Nos ancêtres ont vécu pendant des années sans électricité mais grâce à l'EAU des sources, indispensable à la VIE.

C123 - Observation de Franck Gsegner le 28 juin à 15h33 :

Je me permets de vous adresser ce courriel dans le cadre de l'enquête publique complémentaire concernant le projet de parc photovoltaïque porté par la société Solaire D015/Engie sur la commune de Valderoure 06750.

Je souhaite que le projet de centrale photovoltaïque prévu au lieu-dit Graou Courrent, sur la commune de Valderoure, soit abandonné au profit d'une re-localisation sur des surfaces déjà rases, des aires de parking déjà existantes, des hangars, des toitures d'immeubles...

Depuis plusieurs générations ma famille exerce le métier d'exploitant agricole à Valderoure et Malamaire et souhaite plus que jamais rester y vivre dans les meilleures conditions environnementales que l'arrière-pays peut encore nous offrir. Ainsi, je suis opposé à ce projet et à la

régularisation du permis de construire car il implique la destruction et la dégradation d'un environnement naturel fragile et sensible, notamment sur les zones boisées proches du captage d'eau potable de Bouisses.

C124 - Observation de Nadine Cimbolini le 28 juin à 15h46 :

De grâce, de grâce Monsieur le promoteur,

Nous reprenons en coeur la prière du "Petit jardin" qui avait un rouge gorge dans son sapin, chanté dans notre jeunesse par Jacques Dutronc.

Mais nous adaptions aujourd'hui les paroles à l'escalade dans l'horreur que constitue le projet photovoltaïque du Plateau de Chandy.

De grâce Messieurs les juges d'en haut,

ne polluez pas mon eau

ne prenez pas ma vie.

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire une centrale photovoltaïque, pour protéger la ressource en eau, sur le lieu-dit Graou Courrent à Valderoure 06750.

C125 - Observation de Mr Deffrasnes le 28 juin à 17h18 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire de la centrale photovoltaïque de Valderoure

Celle-ci serait construite sur une zone de captage d'eau potable selon l'expert géologue l'eau de source est particulièrement pure et serait contaminée d'autres solutions peuvent être envisagées

C126 - Observation de Mme Deffrasnes le 28 juin à 17h39 :

Je m'oppose à la régularisation de la centrale photovoltaïque de Valderoure celui-ci est sur une zone de captage de l'eau potable de 11 communes selon l'expert en géologie l'eau de source est particulièrement pure et serait contaminée d'autres solutions peuvent être envisagées

C127 - Observation de joszunino le 28 juin 17h45 :

Nous tenons à faire part de notre opposition au projet de centrale photovoltaïque de Chandy.

En effet nous craignons que les travaux liés à cet ouvrage ne portent atteinte à la qualité et au débit de la source des Bouïsses.

Nous demandons donc l'annulation du permis de construire.

C128 - Observation de Marilyne Muratore le 28 juin à 17h58 :

Je me permets de vous adresser ce courriel dans le cadre de l'enquête publique complémentaire concernant le projet de parc photovoltaïque porté par la société Solaire D015/Engie sur la commune de Valderoure 06750.

Je souhaite que le projet de centrale photovoltaïque prévu au lieu-dit Graou Courrent, sur la commune de Valderoure, soit abandonné au profit d'une re-localisation sur des aires de parking déjà existantes, des hangars, des toitures d'immeubles...

Je suis opposée à ce projet et à la régularisation du permis de construire car il implique la destruction et la dégradation d'un environnement naturel fragile et sensible, notamment sur les zones boisées proches du captage d'eau potable de Bouïsses.

JE M'OPPOSE À LA RÉGULARISATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE.

C129 - Observation de tilmantstephane71 le 28 juin à 19h18 :

je vous envoie mon indignation sur ce projet de parc photovoltaïque sur la commune de Valderoure un scandale pour la biodiversité de notre arrière pays Grassois nécessitant une coupe de bois énorme et un impact sur nos ressources d'eaux et un impact visuel affreux. Servons nous des toitures existantes pour ne plus détruire notre magnifique arrière pays riche

biodiversité.

Je suis contre ce projet sur la commune de Valderoure.

C130 - Observation de Laurent Arditi le 28 juin à 19h32 :

Je tiens à vous faire connaître mon opposition au projet de centrale photovoltaïque de Valderoure. En effet, plusieurs points vont, selon moi, à l'encontre de ce projet.

Tout d'abord, je précise que je ne m'oppose pas aux centrales photovoltaïques en général, et que je suis un partisan des énergies renouvelables. Néanmoins, il me paraît aberrant de choisir d'implanter une telle centrale à la place d'une forêt. Les arbres sont un puits de carbone important. Il faut donc privilégier l'énergie solaire, mais sans sacrifier un puits de carbone naturel. Il y a bien d'autres emplacements où ces panneaux solaires pourraient être implantés : toits d'usines, de hangars, de bâtiments publics, bords des autoroutes, etc.

La centrale de Valderoure en projet pourrait avoir des conséquences très néfastes sur le cycle de l'eau de la région. L'étude préalable au projet n'a pas démontré qu'il n'y aura pas d'impact. Or le terrassement, l'installation, et l'exploitation de cette centrale sur un sol karstique va vraisemblablement limiter la nature et la structure du sol, et ainsi modifier les écoulements des eaux. Un impact très négatif est probable pour la faune, la flore, les agriculteurs et les populations de la région.

Aucune étude sérieuse démontrant l'absence de tout risque n'a été réalisée.

Une telle centrale va inmanquablement provoquer des pollutions du sol et de l'eau pendant l'installation, l'exploitation, mais aussi lors de la désinstallation dans quelques décennies. A ce moment l'exploitant aura certainement abandonné le projet et ne sera plus responsable de la dépollution. Ceci retombera sur les communes.

Je m'oppose donc fermement à la régularisation du permis de construire de la centrale photovoltaïque de Valderoure.

C131 - Observation de raphael-galliano le 28 juin à 20h38 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque à Valderoure.

Je rejoins tous les arguments précités notamment et surtout celui de l'eau. Les mêmes instances qui nous expliquent que celle-ci va devenir une denrée rare s'approprient à appauvrir de nombreuses communes, créer des conditions de sécheresse et d'incendie le tout sous fond de PPE 3.

Encore une aberration décidée par la commission européenne et ses non élus, totalement à l'encontre de la préservation de la biodiversité, de la nature et du même environnement qu'elle prétend défendre... Remplacer la fonction d'arbres aussi durable qu'inestimable par une solution invasive, destructrice et coûteuse à durabilité bien moindre paraît aussi non viable que court-termiste

C132 - Observation de Jérémie Taburchi le 28 juin à 20h48 :

Concernant le projet de centrale photovoltaïque sur la communes de Valderoure, veuillez noter mon opposition à la régularisation du permis de construire de la centrale, en particulier

pour le risque qu'elle fait courir à la ressource en eau. D'après les associations étudiantes la question, l'étude d'impact est insuffisante et lacunaire. L'intérêt du projet ne justifie pas une telle prise de risque.

C133 - Observation de Christiane Bagarry le 28 juin à 23h40 :

J'ai passé de nombreuses vacances à Thorenc durant mon enfance quand la forêt était intacte... Plus tard, j'ai eu l'occasion d'aller plusieurs fois à Valderoure et d'admirer les magnifiques paysages qui entourent le village.

Aujourd'hui, de plus en plus de sols meurent et là on voudrait détruire une magnifique forêt qui outre l'esthétique admirable, permet un maintien de la biodiversité, planche de salut de notre survie et une régulation de la température.

Des scientifiques ont montré la dangerosité de ce projet et les hauts risques pour notre environnement en particulier concernant l'eau potable, un bien tellement précieux... Pourquoi ne pas les écouter?

Les lieux pour installer des panneaux photovoltaïques (car il en faudra sûrement), ne manquent pas dans les zones déjà industrialisées.

C'est pourquoi je m'oppose à la régularisation permis de construire du parc photovoltaïque prévu sur le lieu dit Graou Courrent à Valderoure 06750.

C134 - Observation de Fabienne et René Raynaud le 29 juin à 9h08 :

La transition énergétique est devenue indispensable, mais pas à n'importe quel prix!!!

La préservation de sites naturels est tout aussi importante!

Le projet actuel sur la commune de Valderoure risque d'impacter la source qui alimente en eau potable plusieurs communes, mais aussi la biodiversité (faune et flore) .

Le terrassement prévu pour l'installation de ces panneaux risque fortement de nuire à la source et à son environnement.

Pourquoi prendre un tel risque? Pour des raisons pécuniaires???!!!

Et si dans le temps, avec l'évolution des technologies ces panneaux devenaient inutiles, qui se chargerait de les démonter et de remettre le terrain en l'état?

Nous sommes résolument contre ce projet.

C135 - Observation de Martine Bernard le 29 juin à 9h54 :

Il est tellement prouvé maintenant que c'est la VEGETATION qui permet la présence de l'eau en sous sol

Tous les scientifiques le savent le reconnaissent et le démontrent (cf les remontées de sources opérées à la Réunion après des années d'absence d'eau , le fait de revégétaliser fait remonter l'eau à la surface : CILAOS)

Quant aux panneaux voltaïques , on connaît les MEFAITS de toutes ces interventions sur la Nature .

Je soutiens la DEFENSE DE CE TERRITOIRE . LAISSEZ LA NATURE , n'intervenez pas DANS LE CYCLE VITAL DE L'EAU

C136 - Observation de Ludovic Mocochain le 29 juin à 10h41 :

Connaissant parfaitement le contexte géologique du plateau de Chandy, ciblé comme site potentiel pour accueillir un parc photovoltaïque de 23 ha, il me semble devoir alerter le commissaire enquêteur du caractère totalement aberrant d'un tel projet.

Le plateau de Chandy est de nature calcaire, ce qui lui confère une structuration des écoulements souterrains de nature karstique. Il y a trois preuves incontestables de ce type de fonctionnement :

- 1/ une géochimie des eaux qui traduit la traversée de tout un canevas de réseaux karstiques par les écoulements souterrains.
- 2/ une réponse des débits à la source qui montre un écoulement très rapide des eaux souterraines lorsqu'elles traversent ce canevas de conduits karstiques.
- 3/ des morphologies indubitablement karstiques affectant le plateau de Chandy qui sont la preuve de ces connexions entre une zone d'alimentation et sa source.

De ce constat, on peut tirer une conclusion non arbitraire : toucher à l'intégrité de ce paysage karstique en y implantant un parc photovoltaïque impactera indubitablement la source karstique en aval. La pollution qui s'en dégagera risque très fortement de rendre cette eau impropre à la consommation humaine.

La seule question qu'il faut alors se poser est : est-on prêt à potentiellement perdre une ressource en eau potable dont dépendent 11 communes au bénéfice d'un projet dont la durée de vie est estimée entre 20 et 30 ans ? La question de la perte de tout l'écosystème sur l'emprise du projet ne se posant même pas...

Comme le disait si justement Montesquieu dans ses lettres persanes au sujet d'un esclave eunuque : on nous fait miroiter le dédommagement pour mieux en faire oublier la perte...

C137 - Observation de Jeanine Chapseuil le 29 juin à 10h47 :

Par la présente je vous adresse mon avis négatif au projet.

J'y suis totalement opposée en raison de l'impact délétère sur l'environnement d'une telle installation.

A l'heure où il convient de reboiser, l'assèchement des sols est une insulte à la nature et aux ressources en eau.

Ce projet va à l'encontre des intérêts du vivant sous toutes ses formes.

C138 - Observation de Laurence Cardin le 29 juin à 11h12 :

je m'oppose vivement à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure en raison du risque de pollution de l'eau et du risque de porter atteinte au débit.

C139 - Observation de Philippe Martini le 29 juin à 11h32 :

Dans le cadre de l'enquête publique complémentaire concernant le projet de parc photovoltaïque porté par la société Solaire D015/Engie sur la commune de Valderoure 06750.

Dans un but de la sauvegarde des zones vertes, et dans le contexte d'une évolution climatique qui continu de mettre à mal nos forêts, en plus des incendies.

Tout comme de nombreuses communes / villes, l'on déjà fait et continue à la faire, il serait plus opportun de créer les parcs de panneaux photovoltaïque sur des zones déjà construites. Toit des grands batiments, couverture de parking, etc.

De plus l'energie serait produite là ou l'on en a besoin.

Je souhaite que le projet de centrale photovoltaïque prévu au lieu-dit Graou Courrent, sur la commune de Valderoure, soit abandonné au profit de zones déjà construites.

Il est possible de produire de l'energie tout en sauvant les forêts.

Pensons à ce que nous allons laisser aux générations suivantes, elles jugeront les choix fait.

C140 - Observation de bertrandmartine80 le 29 juin à 12h02 :

Je suis contre ce projet. D'autres solutions existent, installer des panneaux solaires sur les toitures,parkings,bâtiments communaux. Pourquoi dégrader, rayer de la carte des zones boisées, ce sont notre oxygène. Détruire des territoires qui sont les habitats d'animaux, détruire une faune et flore. C'est tout des écosystèmes que vous TUEZ!!

Je m'oppose à ce projet. L'impact sur l'eau quel catastrophe. L'impact visuel!!
Le premier parc photovoltaïque est déjà une catastrophe, ne continuez pas STOP.
Je vis dans ces montagnes, nous devons préserver ce cadre magnifique.

C141 - Observation de Alexandre.nairi le 29 juin à 12h03 :

Contre ce projet de panneaux photovoltaïques à Valderoure sachant qu'il y en a déjà.

C142 - Observation de C Bally le 29 juin à 12h12 :

Je m'oppose à la régulation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C143 - Observation de falzone.david1962 le 29 juin à 12h33 :

Je m'oppose catégoriquement à la délivrance du permis de construire photovoltaïque Valderoure, nuisible en tous points de vues.

C144 - Observation de mimiarmandoni71 le 29 juin à 12h36 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisse vitale pour 11 communes.

C145 - Observation de sergesalomon633 le 29 juin à 12h37 :

Je m'oppose à la régularisation du parc photovoltaïque de Valderoure!

C146 - Observation de Juan Gérard le 29 juin à 12h41 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du projet du centre photovoltaïque de la commune de Valderoure, qui est irresponsable.

C147 - Observation de Corinne Canada le 29 juin à 12h50 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C148 - Observation de sergesalomon633 le 29 juin à 12h53 :

Je m'oppose à la régularisation du parc photovoltaïque de Valderoure!

C149 - Observation de thierrypouliquen17 le 29 juin à 13h00 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C150 - Observation de M. Jean-Christophe Rosso le 29 juin à 13h19 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C151 - Observation de Mr et Me Bezard le 29 juin à 13h45 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure en raison du risque de pollution de l'eau et du risque de porter atteinte au débit

Nous avons effectivement la chance d'avoir une nature préservée dans un cadre grandiose. Impossible de se résoudre à dégrader cette nature afin d'y implanter des verrues qui deviendront obsolètes d'ici peu d'années. La nature elle ne repoussera pas. Quel intérêt de détruire notre nature en France pour plaire aux décisions européennes arbitraires?

C152 - Observation de Christelle Bertelle le 29 juin à 14h14 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est indispensable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

J'allais me promener pendant mon enfance, et je trouve cela regrettable de dénaturer un si bel endroit de notre région, au lieu de la préserver dans son écrin naturel.

C153 - Observation de Jodie Roos le 29 juin à 14h23 :

Après avoir entendu les avis des experts géologues lors de la réunion publique concernant ce projet j'ai été atterré de voir que ce permis est attribué au vu des risques qu'il fait rendre par rapport aux ressources en eau et à la qualité de l'eau. A long terme La source qui se trouve à proximité risque très fortement d'être polluée en raison de la dégradation des matériaux qui se passera de manière inexorable dans plusieurs décennies et du démantèlement du site qui n'est jamais certains au bout de quelques décennies. De plus le risque d'incendie ne peut être exclu et cela serait une catastrophe qui tendrait la source inutilisable. L'expert français dans le karts nous a aussi alertée sur les terrassements nécessaires pour ces travaux qui peuvent modifier le réseau hydrologique souterrain.

A l'heure où l'on sait que l'eau est notre bien le plus précieux et que sa préservation est capitale ce projet va à contrecourant du bon sens. Il y a quelques années lorsque je vivais à Peymeinade, l'eau du réseau a été contaminée pendant plusieurs mois. Nous devions faire bouillir l'eau ou en acheter en bouteille. Pendant plusieurs mois malgré ces précautions par ce qu'il y a toujours un moment où l'on est moins vigilant j'ai eu des problèmes gastriques comme une grande partie des milliers d'habitants concernés par ces conduites. Au final après plusieurs mois la réduction de la facture a été de 10€! Et si dans ce cas le problème a été résolu en quelques mois après des travaux sur les conduites, dans le cas présent il pourrait ne pas y avoir de solutions.

Aussi je m'oppose au maintien de ce projet.

C154 - Observation de Patrick Viale le 29 juin à 14h27 :

propriétaire et habitant de la commune de Valderoure déclare que ma famille et moi, dont Malamaire que nous aimons, est le berceau de notre famille depuis des générations, nous opposons fermement et formellement à l'installation de panneaux photovoltaïques en milieu naturel, et précisément sur 23 hectares ! sur la colline de Chandy, lieu dit Graou Courrent, à proximité et au-dessus des sources des Bouisses qui alimentent 11 communes en eau potable (pour l'instant !) dans une forêt qui devrait scrupuleusement être respectée. Nous nous opposons aussi à la régularisation du permis de construire

Qui peut prétendre défendre nos territoires et y faire installer des installations industrielles à la place de forêts, poumons de notre région et merveilleux réservoirs de faune et de flore ? Ils veulent donc tuer la biodiversité déjà bien abîmée ailleurs mais qui était jusqu'alors préservée ici.

L'impact visuel et paysager de ces horreurs est immense et beaucoup de personnes, voyant les dégâts immenses des 3 parcs photovoltaïques déjà implantés ailleurs sur la commune, demandent « quelle est cette gabegie et comment oser détruire ainsi une si belle région ».

Nous partageons entièrement ce verdict évident et sans appel.

La forêt locale, pourtant à la frontière de 2 PNR, est progressivement gangrénée par de multiples sites industriels de production d'électricité photovoltaïque dont l'utilité et la pertinence sont objectivement remis en cause par les spécialistes non idéologisés. Comment certains élus peuvent-ils se « gargariser » des merveilles de l'écosystème du PNR (cf les publications locales Echo de la Lane etc.) et les détruire ainsi ! L'appât du gain supprimerait-il toute retenue, toute décence et toutes ces belles prises de position (démagogiques, donc) ?

Selon de nombreuses méta études, le solaire industriel (le plus souvent acheté en Chine) implanté en milieu naturel est néfaste, polluant, destructeur et inutile : le courant électrique intermittent produit ne correspond absolument pas aux besoins, ce qui amène même « EDF »

à être obligé de les débrancher une bonne partie du temps tout en continuant à payer comme si elles produisaient ! : quel gâchis aberrant ! Le raccordement de ces unités de production industrielles (éoliennes et panneaux solaires) coûte extrêmement cher et, de source officielle, si on laissait faire, 300 milliards seraient bientôt dépensés et payés... par le contribuable pour leur raccordement au réseau ! La panne d'électricité géante en Espagne, Portugal etc. soigneusement minimisée voire maquillée, ne semble pas avoir ramené à la raison les Ayatollahs. On marche véritablement sur la tête !

Nombreux demandent « à qui profite le crime ? » Il est certain que l'on ne peut pas écarter d'un revers de main les problèmes « éventuels » de corruption, au-delà d'un projet clairement mercantile et d'un lamentable évident « appât du gain » immoral même s'il est à face légale.

Combien de milliers d'animaux vont mourir si cette ignominie n'est pas arrêtée ? Je souscris sans réserve « aux termes de saccage, monstruosité et crime abject contre la nature » employés par la population consultée.

Ces travaux invasifs risquent aussi de détourner voire tarir les fragiles et formidables sources qui nous prodiguent depuis bien longtemps une eau de qualité : On peut légitimement être outrés que certains soient prêts à prendre ce risque insensé.

Les travaux et l'implantation des panneaux auraient aussi des conséquences irréversibles et irréversibles sur la flore qui capte le gaz carbonique, le ruissellement, sur la perturbation des crues et des niveaux d'étiages, la pollution générale (poussières, produits, matériaux) et donc la pollution des eaux (potables et de la rivière Artuby), l'augmentation locale et générale de la température, l'augmentation des risques d'incendie, la pollution immédiate et de longue durée de la dégradation progressive des installations

La communauté scientifique alerte sur la nécessité impérieuse de mettre fin à l'artificialisation des sols reconnue comme l'une des causes majeures du changement climatique à responsabilité humaine. Ce projet est d'autant plus démentiel que nous sommes dans un département où les zones urbanisées sont nombreuses et propices à l'installations de structures non industrielles sur différents types de bâtiments. Tout cela ne semble en fait pas intéresser ceux qui sont chargés de la protection de nos territoires. Comment peut-on appeler la mise en œuvre de l'augmentation volontaire du risque d'incendie ?

Pour conclure, le dossier de départ est truffé d'erreurs graves et de manques : ce serait donc plutôt aux artisans de cette folie de fournir des preuves d'innocuité, que l'inverse. En fait, l'inversion de la charge de la preuve dans ce cas précis serait presque risible si les enjeux n'étaient pas si dramatiques.

C155 - Observation de jacqueline.ollier06 le 29 juin à 14h31 :

Avant de parler d'énergies renouvelables, respectons ce que nous avons de plus précieux : l'EAU.

Nous avons la chance d'avoir des sources , autant ne pas toucher aux terrains sur lesquels elles naissent.

C'est pour cette raison que je suis septique sur le bien fondé d'un parc photovoltaïque sur le plateau de Chiandy.

De plus, la création de ce parc entraînera une déforestation inutile , que dire de la biodiversité dans ce cas là ?

Détruire pour avoir de l'argent en retour , et uniquement ça, ne me semble pas acceptable.

Les énergies renouvelables doivent contribuer au bien-être de la planète, et non à sa destruction. Un tel parc ne doit pas sacrifier les sources. Prenez le temps de chercher un autre endroit sur lequel les bénéfices seraient supérieurs aux pertes.
Je m'oppose à la régularisation du permis de construire.

C156 - Observation de Geneviève Maurin le 29 juin à 14h44 :

J'ai pris connaissance du projet d'installation de panneaux photovoltaïques à Valderoure (06750), qui impliquerait l'abattage d'une vaste forêt sur de nombreux hectares et pourrait également compromettre la potabilité de l'eau.

Est-ce réellement la meilleure solution écologique pour produire de l'énergie ?
N'existerait-il pas d'autres alternatives plus adaptées, telles que l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments publics et privés déjà existants, ou encore sur les parkings ?

À mon sens, ce projet mérite d'être repensé.

C157 - Observation de Alban Barberis le 29 juin à 15h06 :

Je me permets de vous adresser ce courriel dans le cadre de l'enquête publique complémentaire concernant le projet de parc photovoltaïque porté par la société Solaire D015/Engie sur la commune de Valderoure 06750.

Je souhaite que le projet de centrale photovoltaïque prévu au lieu-dit Graou Courrent, sur la commune de Valderoure, soit abandonné au profit d'une re-localisation sur des aires de parking déjà existantes, des hangars, des toitures d'immeubles...

Je suis opposée à ce projet et à la régularisation du permis de construire car il implique la destruction et la dégradation d'un environnement naturel fragile et sensible, notamment sur les zones boisées proches du captage d'eau potable de Bouisses.

Je m'oppose fermement à la régularisation du permis de construire.

C158 - Observation de Véronique Palayer le 29 juin à 15h12 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire de parc solaire photovoltaïque.

C159 - Observation de Camille Guillin le 29 juin à 15h26 :

L'humain !

Toujours plus encore plus!

Suis hôtesse de l'air et de l'avion je vois déjà les panneaux brillants au Logis du pain et à Thorenc, aberration de vouloir être dans un projet environnemental écologique tout en détruisant l'environnement. Symbole du pouvoir des décisionnaires sur la nature. À n'importe quel prix pour gagner de l'argent !

Je me demande comment de tels projets aboutissent au détriment de tout le reste et des conséquences désastreuses sur la faune et la flore et sur l'homme du coup.

Impuissance totale de la modification du territoire où j'ai grandi et où grandissent mes enfants. Voilà ce que je dois de l'avion. Et j'ai honte !

Mon grand-père dont les cendres voyagent encore au-dessus de Chandy doit être ulcéré.
En vie il se serrait attaché à un arbre. Des insultes en Niçois.
Mais à quoi bon aujourd'hui les autorités viennent vous récupérer en vous faisant passer pour un hors la loi. Pour un fou.
La folie c'est la destruction !
Quels choix avons nous?
Être soudés !
Je sais ce que vous pouvez penser. Elle écrit cela et elle ne peut rien dire car Travailler dans les avions ne peut pas sembler écologique.
Justement les forêts sont les poumons de la terre !
Alors par ces mots je m'oppose à ce délire des panneaux solaires à Valderoure .

C160 - Observation de raybaud.martine9 le 29 juin à 15h56 :

Je m'oppose au projet pour Valderoure (06).

C161 - Observation de Mireille Minar le 29 juin à 16h12 :

Je m'oppose énergiquement à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure. Il est irresponsable de réaliser un projet industriel de 23ha dans la zone de captage de la source des Bouisses, vitale pour 11 communes de la région.

Photovoltaïque : oui , de façon intelligente.

Massacre de la nature : non

Mettre en danger la santé des habitants et leur survie dans cette région : NON

C162 - Observation de Joëlle Pulcini le 29 juin à 16h20 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque sur le lieu-dit Graou Courrent à Valdeblorre 06750

C163 - Observation de Sarah Ghilhione le 29 juin à 16h58 :

En tant que résidente permanente du magnifique haut pays grassois depuis 41 ans, je m'oppose formellement à la régularisation du permis de construire pour le projet photovoltaïque à Valderoure.

Je soutiens l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments, les parkings, les hangars agricoles, les terrains de pétanque, ou encore le long des autoroutes françaises.

Cependant, je suis défavorable à la destruction d'hectares de forêts, à la menace des espèces qui y résident, et à la pollution de nos sources d'eau vitales.

Alors que les responsables politiques mettent en avant la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de la nature, de la biodiversité et de l'eau, il me semble aberrant de développer des parcs solaires sur de vastes étendues, alors que des solutions alternatives existent en milieu urbain.

En tant que mère de deux enfants, je suis déterminée à préserver nos forêts pour leur avenir.

Les municipalités semblent uniquement considérer les aspects financiers, mais qu'en sera-t-il des coûts de gestion des parcs solaires pour les budgets de nos petites communes dans 20 ou 30 ans ?

C164 - Observation de jean-michel.alessandri le 29 juin à 17h21 :

je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure en raison du risque de pollution de l'eau et du risque de porter atteinte au débit.

C165 - Observation de Valerie le 29 juin à 17h52 :

Après avoir vu l'étude concernant les panneaux photovoltaïques sur la commune de Valdeblore.

En raison des sources qui alimentent les communes alentours, je m'oppose à la régularisation du permis de construire de la centrale.

Cette centrale pourrait à court terme impacter fortement tant la qualité que la quantité de la ressource en eau si précieuse pour l'environnement et les habitants.

De plus cela dénature notre magnifique région sauvage.

Qu'allons nous laisser aux futures générations?

Des eaux polluées et des sites détruits.

Les dégâts irréversibles liés à ce projet ne peuvent pas être négligés.

Et nous ne pouvons pas justifier de tels dégâts sous prétexte de projet d'électricité décarbonée.

C166 - Observation de clo2.chevallier13 le 29 juin à 17h56 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire pour protéger la ressource en eau et prendre aucun risque.

nos ancêtres ont vécu pendant des années sans électricité mais grâce à l'eau des sources indispensable à la vie.

C167 - Observation de Nathalie Dloussky le 29 juin à 18h05 :

Arrêtez ce projet qui menace la zone de captage de la source des Bouisses.

Il est aussi destructeur du paysage local et donc de l'identité locale.

C168 - Observation de denisecommercial le 29 juin à 18h28 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C169 - Observation de Christian Delcour le 29 juin à 18h36 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire, du parc photovoltaïque de Valderoure, car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares, dans la zone de captage dans la source des Bouisses.

Vitale pour 11 communes.

C170 - Observation de guillot.laura1992 le 29 juin à 18h50 :

Je suis petite fille d'un propriétaire de la commune de la Ferriere et je m'oppose à la régularisation du permis de construire pour protéger la ressource en eau et prendre aucun risque.

Nos ancêtres ont vécu pendant des années sans électricité mais grâce à l'eau des sources, indispensable à la vie.

C171 - Observation de Jeremy Guillot le 29 juin à 19h37 :

je suis le petit fils de Robert Mariottini qui a vécu pendant plus de 40 ans dans cette vallée. Notre famille continue de venir très régulièrement dans cette vallée où nous avons notre maison familiale. Ces dernières années nous avons été extrêmement choqués de voir l'état de la montagne côté Thorenc ou clairement la montagne a été défigurée mais aussi sa faune, flore et probables impacts dissimulés notamment sur les sources d'eau, denrées si précieuses de nos jours. Et tout cela pour quelques kWh et subventions.

Pour cette raison, Je m'oppose à la régularisation du permis de construire pour protéger la ressource en eau et prendre aucun risque. Nos ancêtres ont vécu pendant des années sans électricité mais grâce à l'EAU des sources, indispensable à la VIE.

En vous priant de bien vouloir entendre nos revendications et prendre conscience que la richesse du patrimoine et de la nature vaut bien plus que quelques subventions.

C172 - Observation de Veronique Pieracci le 29 juin à 20h17 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire , du parc photovoltaïque de Valderoure en raison du risque de pollution de l'eau et du risque de porter atteinte au débit.

C173 - Observation de Fiorella Medici le 29 juin à 20h25 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C174 - Observation de Denise Labessede le 29 juin à 20h33 :

Je m'oppose formellement à la régularisation du permis de construire pour protéger la ressource en eau de Valderoure.

Le photovoltaïque nuit aux nappes phréatiques et ce serait une catastrophe d'aller au bout de ce projet.

C175 - Observation de Fabien Clary le 29 juin à 20h36 :

Par la présente, je m'oppose à la réalisation du permis de construire de la centrale photovoltaïque de Valderoure, au lieu-dit Graou-Courant.

Ce projet soulève de fortes inquiétudes, notamment en ce qui concerne son impact sur l'environnement naturel et la ressource en eau potable. Situé sur un terrain karstique particulièrement sensible, le site touche directement les sources de l'Artuby, qui alimentent 11 communes.

De nombreux risques sont à prendre en compte :

Dégradation de la couverture végétale, qui joue un rôle essentiel dans la filtration et l'absorption de l'eau

Perturbation du cycle naturel de l'eau et des réseaux d'écoulement souterrains

Modification des débits des sources, avec un risque d'assèchement en période estivale

Augmentation du ruissellement et affaiblissement de la capacité d'infiltration des sols

Risque de pollution des nappes phréatiques en cas d'incendie ou de dégradation des matériaux (panneaux, câbles, supports)

Transmission rapide de toute pollution jusqu'à la source, du fait de la nature karstique du sous-sol

Ces éléments doivent être examinés avec la plus grande prudence, car ils pourraient avoir des conséquences importantes sur la qualité de l'eau, la sécurité hydrique des communes concernées, et l'équilibre naturel de la zone.

Je vous demande donc de ne pas autoriser ce permis de construire, afin de préserver un territoire déjà fragile et une ressource aussi précieuse que l'eau.

C176 - Observation de Silvia Fiola et Patrick Barbot le 29 juin à 20h42 :

Je tiens à participer à cette enquête d'utilité publique pour faire part de mon opposition totale au projet de centrale photovoltaïque sur le plateau de Chandy à Valderoure !!!

Pourquoi ?

Je suis habitante au Le Mas, retiré dans nos belles montagnes pour respirer et voir autre chose que du béton comme celui du littoral saccagé .

A la base, je suis allemande, très tôt sensibilisé à l'écologie , le trie quand on France on en parlait pas encore. Découvert des déchetteries sauvages dans les montagnes en Savoie du jamais vue.

J'ai découvert le parc photovoltaïque de St Auban, on le voit très bien du col de Blaine sic et celui derrière la Ferme d'escaillon avec la réflexion comment on peut autoriser d'en implanter autant sur un terrain privé, même si il appartient au Maire et détruire ainsi la nature le visuel est infligeant.

Pour quel intérêt ?

J'ai appris pour ce projet sur le plateau, de Chandy, je mes suis rendu à la réunion d'information de l'association APCV 04-06-83 que je remercie ainsi d'autres d'exister, de défendre de la nature et nous informer.

Ayant pris conscience de plein de paramètres, malgré que pour moi, il est évident que les panneaux solaires sont un bon compromis, dans une région de soleil et ils devraient êtres imposé à toute nouvelle construction, autant que la récupération des eaux grises pour les chasses d'eau !

Donc sur les toits, usines, hagards etc en Allemagne ils sont quasiment sur tous les toits des

fermes donc un visuel normal pour moi.
L'intervention les deux géologues m'a fortement touché et éveillé.

J'ai appris les risques d'implanter un parc solaire sur le plateau de Chandy du à son terrain karstique (mot inconnu avant), sur l'eau, le choix de préserver l'eau contre une économie de courte durée d'environ 30 ans est une ÉVIDENCE. L'eau est la matière première que l'humain a besoin à sa survie et elle devient de plus en plus rare on ne peut pas la mettre en danger !!! Détruire le plateau, les arbres, la nature, un écosystème, fleurs, faune est pour moi simplement criminel !!

J'ai lu tous les mails que les autres personnes soucieux vous ont adressés et plusieurs personnes en parlent mieux que moi sur l'aspect technique.

La fragilité du terrain Karstique, l'infiltration directe de toute pollution dans l'eau potable, impactant 11 communes doit être absolument pris en considération !!!

Une entreprise avec un capital de 1000€ qui garantit quoi à la suite, qui paye le démantèlement ? Ou va-t-on laisser simplement mourir ces carcasses dans la nature . Avons-nous un rapport sur la "rentabilité des panneaux déjà implantés, sont-ils à leur plein potentiel ?

Est-ce que cela baisse le prix de la consommation d'énergie des habitants, de la commune concernée, pour être compensé de l'horreur visuelle et la destruction de la nature?

Avons-nous vraiment besoin de cet apport en énergie ou est-ce simplement du green washing ? Pousse par un lobby ou imposé par l'EU ?

Avons-nous évalués les risques d'incendie ? Les panneaux qui chauffent fortement, il se passe quoi en cas d'un feu de forêt ,

il y'en a eu un entre Soleihac et St Auban il y a qq jours ?

L'infiltration des métaux lourds à long terme que les matériaux vont se décomposer. ect tout a déjà dit.

Il se pose pour moi, une autre dimension que personne ne parle jamais, l'homme à une durée de vie d'environ 80 ans, son impact sur la nature, tout au long de sa vie est néfaste au niveau de la pollution. Depuis l'industrialisation, a plus détruit, pollué, bétonné, défriché plus que la nature, les montagnes, les océans ont mis le temps à se former afin de nous donner vie. Avec quel arrogance l'homme se prends le droit de la détruire.

Je pense que la nature mérite qu'on arrête de la considérer comme un bien commercial .

Elle mérite d'être préservée à tout prix !!! Afin de garantir la survie des générations à venir et pas que ceux d'un mandat ... il faut avoir une vision haut-dela de notre existence !!!

Je répète je m'oppose fermement à ce projet d'implantation d'un second parc photovoltaïque sur la commune de Valderoure.

C177 - Observation de Serge Chemama le 29 juin à 21h12 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

Je souhaite préserver la ressource en EAU.

C178 - Observation de Juliette Lamotte le 29 juin à 22h18 :

Je vous écris pour m'opposer à la régularisation du permis de construire du projet de centrale photovoltaïque de Valderoure.

Il y a tellement d'autres endroits déjà artificialisés où l'on peut construire ces centrales. Les Alpes-Maritimes sont tellement abimées et depuis si longtemps. C'était un paradis il y a 60 ans, aujourd'hui même les touristes fuient ce lieu trop construit. Ils se réfugient, ainsi que les habitants dans les Pré -Alpes et c'est cet endroit précisément où la décision est prise d'abimer la nature. Là où elle est encore si préservée. Nous avons une région et une vallée magnifique et elle sera dénaturée à vie avec ces travaux.

En plus, avec le dérèglement climatique, on le sait, il va y avoir des périodes de sécheresse de plus en plus fortes. La prise de risque par rapport à notre ressource en eau est inconsidérée. Les scientifiques alertent sur les dangers d'un tel projet sur la source des Bouisse et les émergences de Malamaire. Les conséquences qui pourraient être terribles pour la population seraient en plus irréversibles. La destruction du sol risque de provoquer le transfert plus rapide des eaux et des crues. Les travaux risquent de diminuer les débits de la source en période d'étiage, autrement dit au moment où l'on en a le plus besoin.

L'étude complémentaire parle risques « modérés », cela me semble déjà beaucoup trop dans le contexte actuel.

Elle apparaît en outre particulièrement insuffisante et lacunaire.

Le rapport de géotéc omet plus de la moitié des communes qui dépendent de la source et ne tient pas compte des agriculteurs.

Il n'y a pas eu de campagne de terrain, contrairement à ce qui a été fait par exemple, autour de la Siagne, avec l'utilisation de colorants qui permettent le traçage des flux. Comment dès lors peut-elle affirmer que les travaux seront peu impactants ?

Enfin, au moment où au niveau national on se pose des questions sur les 300 milliards dépensés par l'Etat pour les énergies vertes qui vont au final être peu efficaces et coûter très cher aux Français, au moment où partout en France, des voix s'élèvent pour arrêter le massacre, et qu'elles commencent à être écoutées, au moins pour protéger la nature dans les endroits les plus préservés de l'hexagone, il me semble ce projet est totalement contre productif et néfaste, beaucoup trop dangereux par rapport à l'intérêt qu'il présente..

C179 - Observation de Béatrice Amartino le 29 juin à 22h41 :

Je tiens à participer à cette enquête publique pour faire part de mon opposition totale au plan de centrale photovoltaïque sur le plateau de Chandy à Valderoure.

Je comprends tout à fait à notre époque actuelle la nécessité de développer les énergies renouvelables et ne m'oppose pas à l'énergie renouvelable solaire en zone urbaine sur les toits de nos hypermarchés, magasins, immeubles que l'on trouve à profusion dans nos villes et banlieues!

Cependant tel qu'il est proposé sur la commune de Valderoure, cela n'a pour moi aucun sens ! Détruire plus de 20 hectares de forêts connaissant l'impact des arbres sur la régularisation des températures, dans un endroit privilégié, abritant animaux, plantes et surtout eau notre précieuse eau qui ruissellent sur un environnement propice à son infiltration pour alimenter

les communes avoisinantes, c'est une véritable catastrophe écologique ! Je suis très optimiste quant à la prise de réflexion des décideurs de ce projet, ils ne peuvent souscrire à ce plan tel qu'il est fait, ils ont aussi des enfants, des petits-enfants, l'économie ne passe pas en priorité face à notre biodiversité et notre survie ! Il faut penser non pas à demain mais à après-demain.....

Je m'oppose fermement à ce projet d'implantation de ce second parc photovoltaïque sur la commune de Valderoure !

C180 - Observation de Bernard Martine le 29 juin à 23h03 :

Il est tellement prouvé maintenant que c'est la VEGÉTATION qui permet la présence de l'eau en sous sol

Tous les scientifiques le savent le reconnaissent et le démontrent (cf les remontées de sources opérées à la Réunion après des années d'absence d'eau , le fait de revégétaliser fait remonter l'eau à la surface : CILAOS)

Quant aux panneaux voltaïques , on connaît les MEFAITS de toutes ces interventions sur la Nature .

Je soutiens la DEFENSE DE CE TERRITOIRE . LAISSEZ LA NATURE , n'intervenez pas DANS LE CYCLE VITAL DE L'EAU

JE M'OPPOSE À LA RÉGULARISATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE.

C181 - Observation de Isabelle, Philippe Beaulieu le 30 juin à 7h01 :

je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C182 - Observation de Norbert Grosso le 30 juin à 7h51 :

Je fais parti de la majorité silencieuse qui est favorable au photovoltaïque au sol.

Outre le fait que cette énergie produite est propre la proximité de nos lieux d'habitation renforce la sécurité d'approvisionnement.

Ceux qui ont vécu petit dans nos villages se souviennent des coupures multiples en hiver ou des qu'un orage arrivait.

De plus les loyers engendrés par la location des terres ne sont pas négligeables. Nos communes ont besoin de ces rentrées pour continuer à améliorer le quotidien de chacun. Les seuls impôts prélevés ne suffisent plus.

Il vaut mieux du photovoltaïque au sol qu'une usine nucléaire au charbon ou de biomasse pour produire de l'électricité.

Les détracteurs sont ils prêts à abandonner leur mode de vie énergivore?

C183 - Observation de Clara Grainville le 30 juin à 8h47 :

Je m'oppose à la construction du parc photovoltaïque du Valderoure.

C184 - Observation de Josiane Uartino le 30 juin à 9h33 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire des parcs photovoltaïque de Valderoure, car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la Zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes

C185 - Observation de Charles Tristan le 30 juin à 9h53 :

JE M'OPPOSE À LA RÉGULARISATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE concernant le projet de centrale photovoltaïque à Valderoure.

Cette opposition est motivée par plusieurs éléments essentiels que je souhaite porter à votre connaissance :

Un projet contraire aux priorités nationales et régionales

Le développement de centrales photovoltaïques industrielles au sol en milieu naturel va à l'encontre des orientations fixées par le SRADDET et la loi APER, qui privilégient l'implantation de panneaux solaires sur des surfaces déjà artificialisées (toitures, parkings, friches, etc.). Le Centre National de Protection de la Nature (CNP) a récemment rappelé qu'il est impératif de ne plus artificialiser davantage d'espaces naturels tant que le potentiel en surfaces déjà anthropisées n'est pas exploité.

Un risque majeur pour l'eau potable de 11 communes

La source des Bouisses, située à proximité du site du projet, alimente 11 communes en eau potable dans le Var et les Alpes-Maritimes. Les travaux liés à l'installation de la centrale menacent à la fois la qualité et la quantité de cette ressource essentielle, notamment en période d'été. Dans un contexte climatique marqué par la sécheresse, il est inacceptable de prendre le moindre risque sur cette ressource vitale.

Un rapport d'impact environnemental lacunaire et contestable

Le rapport fourni par le bureau d'étude Géotec comporte de nombreuses omissions et erreurs factuelles : non-prise en compte de plusieurs communes dépendantes de la source, absence de campagne de terrain, méconnaissance des formations karstiques présentes sur le site, et incapacité à évaluer les risques en cas d'incendie. Ces éléments fragilisent sérieusement la fiabilité de l'étude environnementale.

Un développement industriel non justifié et aux conséquences irréversibles

Le territoire du haut pays est sacrifié au profit d'intérêts privés, alors même que l'électricité produite en journée n'est pas toujours consommable. Des centrales sont aujourd'hui mises à l'arrêt pour éviter la surcharge du réseau, tout en étant financées par l'État. Ce déséquilibre énergétique, combiné à un risque environnemental fort, rend ce projet incompréhensible et inacceptable.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de refuser la régularisation de ce permis de construire, au nom du principe de précaution et de la protection des ressources naturelles.

C186 - Observation de Karine Tesson le 30 juin à 9h55 :

Je vous écris dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Valderoure afin de vous faire part de ma ferme opposition à sa réalisation.

Ce projet, qui prévoit l'installation d'une centrale sur plus de 23 hectares, se situe au cœur des périmètres de protection du captage d'eau potable de la source des Bouisses, ressource vitale qui alimente 11 communes dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes. Les conséquences d'un tel chantier sur la qualité et la quantité de cette ressource sont à la fois évidentes et potentiellement irréversibles.

Je souhaite souligner les points suivants :

L'étude d'impact hydrogéologique est largement insuffisante, incomplète, et ignore des éléments essentiels : aucune campagne de terrain récente, absence de traçage, pas de modélisation fine, méconnaissance flagrante du karst local.

Les risques pour la ressource en eau sont majeurs : altération de la qualité exceptionnelle de l'eau, baisse des débits en période d'étiage, ruissellement accru, perturbation du cycle naturel de l'eau, risques d'assèchement de la source, ou de déviation des flux souterrains.

En cas d'incendie sur les installations, les conséquences pourraient être immédiates et dramatiques, avec un risque réel d'interdiction de consommation par l'ARS.

Le principe de précaution, qui doit s'appliquer avec la plus grande rigueur dès lors qu'il s'agit d'eau potable, n'est manifestement pas respecté ici.

Par ailleurs, le projet implique la destruction irréversible de la couverture forestière, un impact durable sur la biodiversité, les sols, les paysages, ainsi qu'un risque accru d'incendie. Il participe également au mitage du territoire dans un contexte où plus de 50 projets similaires sont déjà annoncés.

Enfin, je rappelle que la réouverture de cette enquête est le fruit d'une décision de justice, preuve que des irrégularités ou carences graves ont été relevées dans le traitement initial du dossier. Il est donc de notre responsabilité collective d'exiger un moratoire sur tout projet qui menace une ressource aussi précieuse et stratégique que l'eau.

Je vous prie de prendre acte de mon opposition claire et motivée à ce projet.

C187 - Observation de H.Olivier le 30 juin à 10h16 :

Je suis contre le projet d'implantation de panneaux solaires à cause des risques liés à l'eau

C188 - Observation de Monsieur et Madame Bartczak le 30 juin à 10h17 :

En tant que citoyen français usagers de ces belles forêts de montagnes nous sommes contre l'abattage intempestifs d'arbres au profit d'entreprise privée. De plus la source doit impérativement être protégée. Nous nous opposons fermement à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque à Valderoure

C189 - Observation de mariottini.lois le 30 juin à 10h22 :

Je souhaite m'opposer à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure en raison du risque de pollution de l'eau et de diminution du débit des sources.

Ce projet menace l'équilibre naturel et les ressources en eau locales, indispensables à l'environnement et aux habitants.

C190 - Observation de riera.chantal.pro le 30 juin à 10h41 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes

C191 - Observation de Jean-Hugues Mosny le 30 juin à 10h58 :

Voir fichier joint ci-dessous

C192 - Observation de Véronique Franconi le 30 juin à 11h06 :

Je soutiens l'association de défense du projet des panneaux photovoltaïques de Valderoure, qui occasionnerait la destruction de la source qui alimente 11 communes. Y aurait-il une autre solution moins polluantes que ces panneaux ?

C193 - Observation de christinegonzales154 le 30 juin à 11h20 :

Je m'oppose à la mise en place des panneaux photovolcanique à Valdeboure!! Inconcevable..

C194 - Observation de Christian Gorini le 30 juin à 11h45 :

En tant que contributeur au rapport de contre-expertise portant sur ce projet, je souhaite vous faire part de ma vive préoccupation quant aux impacts environnementaux majeurs que soulèverait l'implantation de panneaux solaires sur ce plateau karstique sensible.

Ce territoire ne se résume pas à une simple étendue disponible : il constitue un écosystème forestier vivant et un réservoir épikarstique essentiel, alimentant une source d'eau de très grande qualité pour cinq communes. Toute altération de cet équilibre par la déforestation, le terrassement ou l'artificialisation des sols risque de compromettre durablement l'alimentation en eau potable d'un territoire qui repose sur cette ressource.

Je ne suis pas opposé aux énergies renouvelables — bien au contraire. Mais leur implantation doit tenir compte du bon sens écologique et hydrogéologique, et ne pas sacrifier des milieux naturels irremplaçables sous prétexte de transition.

C195 - Observation de Michelle Paquet le 30 juin à 11h50 :

Je m'oppose fermement à la régularisation du permis de construire concernant le projet d'une Centrale à Valderoure.

Les études n'ont pas démontré qu'elles n'auraient pas d'impacts sur la quantité et la qualité de l'eau potable concernant 11 communes avec des conséquences irréversibles.

De plus, l'impact sur la destruction des paysages, des patrimoines, des températures, des risques d'incendies, stérilisation des sols donc destruction de la biodiversité est tout bonnement scandaleux.

En conséquence, je m'oppose à la régularisation du permis de construire de cette Centrale de Valderoure.

C196 - Observation de Philippe Banel le 30 juin à 11h58 :

La qualité de l'eau potable est un enjeu primordial dans un contexte où l'eau de qualité devient rare, et sera encore plus rare dans les années à venir.

Les 5 communes alimentées actuellement en eau de source de qualité risquent de ne plus pouvoir en profiter si le projet de centrale solaire industrielle prend corps dans un parc naturel, risquant de détruire un milieu naturel unique qui permet l'alimentation en eau de source de ces communes par le réservoir de Valderoure.

Comprenez bien que je ne suis pas du tout opposé à l'énergie solaire, mais je m'élève devant la destruction envisagée d'un milieu naturel unique.

Le bon sens serait de réfléchir à un site différent, qui ne dégrade pas ce que la nature a mis tant d'années à édifier.

Une eau de source de qualité doit continuer à alimenter nos communes.

C197 - Observation de claudiefroc-jeanne le 30 juin à 12h10 :

Par la présente je m'oppose à la régularisation du permis de construire de la centrale photovoltaïque de Valderoure, qui aura certainement des répercussions sur la nature, et surtout sur la ressource en eau.

En effet, aucune étude sérieuse a été faite pour s'assurer qu'il n'y a pas d'impacts négatifs et/ou irréversibles sur ce projet de centrale de plus de 23 hectares qui est situé sur les périmètres de protection du captage d'eau potable de la source des Bouisses qui alimente 11 communes dans le Var et les Alpes Maritimes.

Des travaux d'une telle ampleur auront nécessairement un impact sur la ressource d'eau aussi bien en termes de qualité que de quantité.

Entre autres :

- perturbation sur le cycle naturel de l'eau (irréversible)
- destruction de la morphologie des sols / de la nature des sols. (irréversible)
- Risque de Modifications des réseaux d'écoulements et de percolation (irréversible)
- Augmentation du ruissèlement / baisse de la pénétration. (irréversible)
- Modification des débits : augmentation des débits crues / diminution des débits d'étiage (Pendant l'été) (irréversible)
- Risque d'effondrement souterrain / modification profonde sur le trajet de l'eau (irréversible)
- Quid si elle part ailleurs/ Risque de baisse du débit tout au long de l'année 9 (irréversible)
- Risque de manque d'eau / d'assèchement de la source en période d'été (irréversible)
- Risque de la modification de la qualité exceptionnelle de l'eau (irréversible)

En plus il y a

Destruction, modification et perturbation de plusieurs hectares d'habitats naturels (implantation des zones de panneaux + obligations légales de débroussaillage), dont un grand nombre présentent de forts enjeux de conservation. Ces milieux abritent de nombreuses espèces protégées et/ou patrimoniales, dont plusieurs bénéficient de plans nationaux d'action. De plus, l'effet cumulatif des centrales existantes et en projet dans les quatre communes voisines entraîne une consommation significative de milieux naturels riches en biodiversité, ainsi qu'une fragmentation des espaces qui limite les déplacements de certaines espèces. Cela compromet également la continuité des corridors écologiques (trame verte et bleue).

Augmentation locale de la température (retrait des arbres, augmentation de température : 85 degrés à la surface des panneaux solaires), impliquant une modification des conditions biotiques et abiotiques locales et une élévation du risque d'incendie !! (température, points chauds, défauts de conception ou de montage pouvant entraîner des arcs électriques, échauffements de câblage, etc.).

En supprimant des hectares de forêt de pins de cette région, une des conséquences directes est l'augmentation du CO2 ! Les arbres absorbent le dioxyde de carbone et le transforment en oxygène (photosynthèse) et sont donc des formidables alliés pour lutter contre le trop de carbone et par la même occasion le réchauffement climatique.

La quantité de CO2 qu'un arbre peut absorber dépend de nombreux facteurs tels que son âge, sa taille, son espèce, et les conditions environnementales. Néanmoins, on estime qu'en moyenne, un hectare de forêt tempérée mixte peut absorber environ 10 tonnes de CO2 par an. Le pin est connu pour absorber 19.8kg de CO2 par an, en 40 ans 798kg. La nécessité d'une électricité décarbonée ne justifie pas de telles risques.

Je réitère ICI QUE JE M'OPPOSE À LA RÉGULARISATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE

C198 - Observation de oliviajosephine752 le 30 juin à 12h35 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure!!!

Qui se situe dans la zone de captage, de la source des Bouisses qui est vitale pour 11 communes

C'est un projet irréfléchi et aux conséquences irréversibles.....!!!!!! Pour toutes les personnes des communes environnantes.

Cela est très grave pour les êtres humains, l'ensembles animaliers et pour la nature de ce secteur !!!!

C199 - Observation de Liliane Arfaoui le 30 juin à 12h55 :

JE MOPPOSE A LA REGULARISATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE DU PARC PHOTOVOLTAIQUE DE VADEROURE LA PRIORITE CEST LEAU SANS POLUTION

C200 - Observation de Loubna Galliano le 30 juin à 13h05 :

Je me permets de vous faire part de mes observations concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur la commune de Valderoure.

L'installation de panneaux photovoltaïques sur la commune de Valderoure à la place de la forêt de Valderoure sur une surface de plus de 23 hectares est un véritable désastre pour la commune et ses habitants

Je m'oppose à la mesure de régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure, porté par la société Solaire D015/Engie.

Le captage des Bouïsses, localisé au lieu-dit « Malamaire » à l'Ouest du projet (1,4 km de l'entité 1) et du territoire communal de Valderoure, situé en pied de versant en rive droite et limite aval des gorges de l'Artuby donc à proximité du projet.

Ce projet est susceptible non seulement d'entraîner une pollution de nature à rendre l'eau impropre à la consommation humaine et l'équilibre naturel. Au sein du périmètre de protection rapprochée du captage il menace également la détérioration de la qualité des eaux, et sans parler de la pollution visuelle...

D'autres alternatives existent pour installer des panneaux photovoltaïques pourquoi ne pas les utiliser ?

Bâtiments existants en ville ou en périphérie, bâtiments communaux, mairie, crèche, commerces, immeubles d'habitation etc...

C201 - Observation de Christophe Laurenti le 30 juin à 13h08 :

Je tiens à exprimer mon opposition ferme au projet de centrale photovoltaïque prévu sur le plateau de Chandy, à Valderoure. Ce projet présente, selon moi, des risques graves et insuffisamment pris en compte, notamment en ce qui concerne la qualité et la quantité d'eau potable issue de la source des Bouïsses, qui alimente 11 communes environnantes.

1. Une zone hydrogéologique d'importance majeure

Le plateau de Chandy est une formation karstique typique, jouant un rôle fondamental dans la captation et l'infiltration des eaux de pluie et de neige. Ces eaux s'accumulent dans un réseau souterrain très fragile avant de ressurgir à la source des Bouïsses.

Toute intervention sur cette surface – dessouchage, terrassement, broyage de roche – risque de perturber profondément cet équilibre naturel et d'entraver les processus d'infiltration, essentiels au bon fonctionnement de la source.

2. Des travaux aux effets potentiellement nuisibles

Les travaux prévus vont générer une grande quantité de poussières, microparticules et polluants (carburants, ciments, huiles, etc.). Ces substances peuvent infiltrer le sol, colmater les failles naturelles ou provoquer des phénomènes de turbidité, nuisant ainsi à la qualité de l'eau. Les effets pourraient être passagers ou durables, mais ils sont en tout état de cause imprévisibles et non négligeables.

3. Des impacts sous-évalués sur l'environnement

Outre les travaux sur le site lui-même, il faut ajouter :

- L'élargissement d'une piste d'accès sur 3 km ;

- Le creusement de tranchées pour enfouir les câbles électriques ;

La circulation intense de véhicules de chantier.

Tous ces éléments participent à une dégradation généralisée du milieu, en élargissant l'impact bien au-delà du seul périmètre de la centrale.

4. L'urgence du principe de précaution

Les études géologiques et hydrologiques déjà menées alertent clairement sur ces risques. Il serait irresponsable de ne pas les prendre en compte. D'autant qu'il est parfaitement possible d'envisager d'autres sites, moins sensibles, pour développer l'énergie solaire.

5. Un choix de société : profit immédiat ou préservation durable ?

Ce projet semble avant tout motivé par des intérêts financiers à court terme (160 000 € de revenus annuels pour la commune), au détriment d'un écosystème millénaire et d'une ressource vitale pour les habitants.

Face aux enjeux croissants du changement climatique, nous avons le devoir de protéger nos ressources naturelles, et de refuser les compromis hasardeux.

6. Des alternatives responsables existent

La commune dispose déjà d'une centrale photovoltaïque en fonctionnement. Pourquoi ne pas envisager son extension, même si l'idée de raser des forêts pour installer des panneaux reste discutable ?

Des alternatives plus respectueuses existent : l'installation de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments publics (écoles, mairie, salle polyvalente, maison médicale, locaux techniques, etc.) est tout à fait envisageable.

Enfin, il serait pertinent d'envisager une collaboration avec des associations locales à but non lucratif, comme le Pôle Energ'éthique des Préalpes d'Azur (Pep2a). Ces structures favorisent un développement des énergies renouvelables sur des surfaces déjà artificialisées, avec une démarche citoyenne, locale et adaptée aux besoins réels du territoire, tout en respectant l'environnement.

Souhaitons que la raison l'emporte sur la précipitation économique, et que l'on choisisse de préserver ce patrimoine naturel exceptionnel pour les générations futures.

C202 - Observation de Mme Morisset le 30 juin à 13h46 :

Je suis absolument contre ce projet de panneaux photovoltaïques à Valderoure.

Un de plus ? N'y a-t-il pas eu assez de carnage dans nos forêts ? D'autant plus que la France est excédentaire et doit payer pour l'électricité non consommée. Quelle est encore cette gabegie ?

C203 - Observation de Shanti Escriva le 30 juin à 13h54 :

Je tiens à exprimer mon opposition au projet de centrale photovoltaïque à Valderoure.

L'impact paysager et la perte de la biodiversité sont trop importants, utilisons les surfaces déjà minéralisées pour implanter ces centrales. La pollution de l'eau serait par ailleurs catastrophique pour l'environnement et les 11 communes concernées.

C204 - Observation de Emilie Gouze le 30 juin à 14h38 :

Nous sommes opposé au projet,
Car c'est une aberration écologique, qui risque de poser de grave problème pour la flore, la faune, la ressource en eau ect

Rien ne va dans le projet ... Sur le long terme la fin de vie des panneaux solaires seront compliqués à recycler, cela risque de grave surcoût pour tout le monde

Merci de votre attention !

J'espère que vous prendrez des décisions qui respectent le bien commun !

C205 - Observation de nicole.porre le 30 juin à 14h38 :

Je suis contre l'installation de panneaux photovoltaïques sur la commune de valderoure.

C206 - Observation de Marina Pietri le 30 juin à 14h41 :

J'exprime mon inquiétude quant à la destruction potentiel de ce site avec ce projet contre lequel je les dés réserves.

C207 - Observation de Eric Debost le 30 juin à 14h44 :

Je tiens à exprimer mon opposition au projet de construction du parc photovoltaïque prévu sur la commune de Valderoure. Bien que je sois favorable au développement des énergies dites "renouvelables", je considère que l'emplacement choisi pour ce projet n'est pas approprié pour deux raisons majeures.

Tout d'abord, la préservation de la ressource en eau est une priorité absolue. Le site actuel comporte des risques significatifs. Il est impératif de reconsidérer l'emplacement afin de protéger cette ressource vitale pour notre commune et les générations futures.

En outre, le projet actuel prévoit l'abattage d'un nombre important d'arbres. Ces arbres jouent un rôle crucial dans la biodiversité locale et contribuent à la qualité de notre environnement. Il est de notre responsabilité de préserver notre patrimoine naturel et de chercher des alternatives qui minimisent l'impact sur notre écosystème.

Je demande donc instamment que le projet soit revu et que l'on envisage un lieu alternatif pour l'implantation de ce parc photovoltaïque. Ce nouveau site devrait être choisi en tenant compte des critères de préservation de la ressource en eau et de protection de notre couverture forestière.

Je suis convaincu qu'il est possible de concilier développement des énergies renouvelables et respect de notre environnement.

C208 - Observation de Nathalie Miraglia le 30 juin à 14h50 :

La grande distribution vient d'obtenir un assouplissement de la loi sur les énergies renouvelables de 2023 qui leur imposait d'installer d'ici 2026, des panneaux photovoltaïques sur une partie de leur parking

Elle n'a eu qu'à invoquer le coût de ces installations pour attendrir l'assemblée nationale.

S'agissant du projet envisagé sur la commune de Valderoure, les conséquences pourraient être bien plus graves et surtout irréversibles sur tout un écosystème.

En cette nouvelle période de « canicule exceptionnelle », plusieurs questions méritent d'être posées : quid des conséquences sur la pluviométrie ? Sur l'approvisionnement en eau des nappes phréatiques ? Sur les risques d'incendie ?

Bien sûr qu'il faut penser à notre transition énergétique, mais la déforestation ne devrait être envisagée qu'en ultime recours. Qu'en est-il des autres possibilités qui ont été étudiées ? L'ont-elles été d'ailleurs ?

Sans la détermination de quelques uns, le Tribunal administratif de Nice n'aurait pas eu l'occasion de trancher sur le caractère incomplet de l'étude d'impact initiale. Merci à eux.

C209 - Observation de digiovanni.bernard le 30 juin à 14h54 :

Laissons la nature telle qu'elle est , à force d'essayer de faire mieux et de progrès on est en train de tout détruire un écosystème qui nous a permis d'alimenter plusieurs communes. Stop aux
Projet du parc photovoltaïque.

C210 - Observation de Annie Costa-Graglia le 30 juin à 15h19 :

Je viens vers vous pour vous signaler mon opposition à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure.

Détruire des hectares forêt pour mettre des panneaux photovoltaïques pour moi c'est un non sens écologique ...

La forêt protège de la canicule . Elle tempère la température.

De plus cette forêt protège une source qui alimente plusieurs communes .

En ces temps de réchauffement climatique mettre en danger l'eau et les forêts est un acte contre productif pour le bien être de la population et de la faune sauvage .

C211 - Observation de M Lasserri le 30 juin à 15h23 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de valderoure.

C212 - Observation de Guillet le 30 juin à 15h24 :

Je me permets de vous faire parvenir ce courrier car le projet de parc photovoltaïque sur la commune de Valderoure, me semble d'évidence mal étudié. L'impact sur l'environnement et notamment sur les ressources en eau serait manifestement irréversible et dramatique, pour les communes alimentées par cette source. C'est pourquoi en tant que citoyen respectueux de la nature et de l'environnement, je m'oppose à la régularisation du permis de construire, pour ce parc photovoltaïque.

C213 - Observation de Sylvie Bernhardt le 30 juin à 15h53 :

Ce parc photovoltaïque est supposé être une action pour le climat, n'est ce pas ? oui ? non ?

Par définition, une action pour le climat n'a de sens que si elle se fait AVEC la nature, pas CONTRE elle.

Alors, pourquoi raser la forêt ? pourquoi mettre en péril une source qui alimente plusieurs communes ? Il a été expliqué par des hydrogéologues expérimentés qu'il y a des risques très importants de déstructuration et de pollution du bassin versant.

Qu'elle tournure d'esprit faut-il avoir pour ignorer, balayer de cette manière cet enjeu crucial que représente l'eau ? N'est-ce pas notre bien le plus précieux ?

Ne s'agirait-il en grande partie que d'une manne financière que va générer le photovoltaïque en France dans les prochaines années ? S'agirait-il du casse du siècle ? L'appétit de cette industrie dorée s'avèrerait-elle si féroce ? et certaines communes (exangues financièrement pour certaines) représentent des proies fragiles....et tombent dans le panneau !

Il est VITAL de limiter le dérèglement climatique en protégeant la biodiversité et nos ressources naturelles indispensables à la vie. Il est vital de respecter la Terre.

Pourquoi ne pas utiliser tout le potentiel déjà artificialisé avant de s'attaquer au milieu naturel ?

Je suis contre la régularisation du permis de construire.

C214 - Observation de Jean-Maxime Ben Ayoun le 30 juin à 15h58 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est insensé de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source naturelle des Bouisses en eau potable alimentant onze communes. Ce projet entraînerait des conséquences irréversibles.

C215 - Observation de Jean-Hugues Mosny le 30 juin à 16h33 :

Par la présente je m'oppose à la régularisation du permis de construire de la centrale photovoltaïque de Valderoure, qui aura certainement des répercussions sur la nature, et surtout sur la ressource en eau.

En effet, aucune étude sérieuse a été faite pour s'assurer qu'il n'y a pas d'impacts négatifs et/ou irréversibles sur ce projet de centrale de plus de 23 hectares qui est situé sur les périmètres de protection du captage d'eau potable de la source des Bouisses qui alimente 11 communes dans le Var et les Alpes Maritimes.

Des travaux d'une telle ampleur auront nécessairement un impact sur la ressource d'eau aussi bien en termes de qualité que de quantité.

Entre autres :

- perturbation sur le cycle naturel de l'eau (irréversible)
- destruction de la morphologie des sols / de la nature des sols. (irréversible)
- Risque de Modifications des réseaux d'écoulements et de percolation (irréversible)
- Augmentation du ruissellement / baisse de la pénétration. (irréversible)
- Modification des débits : augmentation des débits crues / diminution des débits d'étiage (Pendant l'été)(irréversible)
- Risque d'éboulement souterrain / modification profonde sur le trajet de l'eau (irréversible)
- Quid si elle part ailleurs/ Risque de baisse du débit tout au long de l'année 9 (irréversible)

- Risque de manque d'eau / d'assèchement de la source en période d'été (irréversible)
- Risque de la modification de la qualité exceptionnelle de l'eau (irréversible)

En plus il y a

- Destruction, modification et perturbation de plusieurs hectares d'habitats naturels (implantation des zones de panneaux + obligations légales de débroussaillage), dont un grand nombre présentent de forts enjeux de conservation. Ces milieux abritent de nombreuses espèces protégées et/ou patrimoniales, dont plusieurs bénéficient de plans nationaux d'action. De plus, l'effet cumulatif des centrales existantes et en projet dans les quatre communes voisines entraîne une consommation significative de milieux naturels riches en biodiversité, ainsi qu'une fragmentation des espaces qui limite les déplacements de certaines espèces. Cela compromet également la continuité des corridors écologiques (trame verte et bleue).
- Augmentation locale de la température (retrait des arbres, augmentation de température : 85 degrés à la surface des panneaux solaires), impliquant une modification des conditions biotiques et abiotiques locales et une élévation du risque d'incendie !! (température, points chauds, défauts de conception ou de montage pouvant entraîner des arcs électriques, échauffements de câblage, etc.).

En supprimant des hectares de forêt de pins de cette région, une des conséquences directes est l'augmentation du CO₂ ! Les arbres absorbent le dioxyde de carbone et le transforment en oxygène (photosynthèse) et sont donc des formidables alliés pour lutter contre le trop de carbone et par la même occasion le réchauffement climatique.

La quantité de CO₂ qu'un arbre peut absorber dépend de nombreux facteurs tels que son âge, sa taille, son espèce, et les conditions environnementales. Néanmoins, on estime qu'en moyenne, un hectare de forêt tempérée mixte peut absorber environ 10 tonnes de CO₂ par an. Le pin est connu pour absorber 19.8kg de CO₂ par an, en 40 ans 798kg.

La nécessité d'une électricité décarbonée ne justifie pas de telles risques.

Je réitère ICI QUE JE M'OPPOSE À LA RÉGULARISATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE

C216 - Observation de Bérengère le 30 juin à 16h49 :

Par la présente je m'oppose à la régularisation du permis de construire de la centrale photovoltaïque de Valderoure, qui aura certainement des répercussions sur la nature, et surtout sur la ressource en eau aussi bien en termes de qualité que de quantité.

La destruction d'habitats naturels, sous les zones de panneaux et dans les zones légales de débroussaillage contiguës, de nombreuses espèces protégées ainsi que la fragmentation de leur espaces rompt la continuité des corridors écologiques (trame verte et bleue). Les risques dus à l'augmentation de la t°C localement associé aux possibles arcs électriques sujets à provoquer des incendies sont à prendre en considération absolue. Détruire des arbres est une hérésie rapport aux discours qui nous sont répétés à l'envie relatifs à l'augmentation du CO₂. Cela ne va pas donner de l'électricité décarbonée.

la dernière disposition était la bonne.

Merci de privilégier le vivant et la qualité de vie de nous tous dans le département.

Rappel : JE M'OPPOSE À LA RÉGULARISATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE

C217 - Observation de Sébastien Tosello le 30 juin à 17h02 :

Je m'oppose fermement au projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de Valderoure pour les raisons suivantes :

- Impact sur les ressources en eau

Dans un contexte de sécheresses récurrentes qui nous obligent déjà à réduire nos consommations, ce projet risque d'aggraver la situation hydrique locale. Les modifications du ruissellement des eaux pluviales pourraient avoir des conséquences catastrophiques sur nos ressources déjà fragiles.

- Destruction du patrimoine naturel

Ce projet dégraderait irrémédiablement notre paysage et détruirait une couverture forestière essentielle à la régulation des températures. Les arbres jouent un rôle vital dans notre adaptation aux changements climatiques et leur préservation est cruciale pour notre survie.

Risques géotechniques majeurs

Les forêts mettent des siècles à se former et à stabiliser les sols, prévenant ainsi les glissements de terrain et autres catastrophes naturelles. Leur destruction exposerait notre territoire à des risques accrus.

La transition énergétique ne doit pas se faire au détriment de notre patrimoine naturel.

L'avenir se construit aujourd'hui : soyons responsables envers les générations futures plutôt que de privilégier le profit à court terme.

Je vous demande de refuser ce permis de construire et d'orienter ce projet vers des sites déjà artificialisés.

C218 - Observation de Isabelle Labbé le 30 juin à 17h14 :

J'ai passé de nombreuses semaines de vacances à Valderoure dans ma vie et je suis outrée par le dommage causé par le photovoltaïque sur la belle nature de ce village et de ses environs.

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire le parc photovoltaïque à Valderoure pour protéger la ressource en eau et ne prendre aucun risque.

C219 - Observation de Sunny Sandhu le 30 juin à 18h02 :

Je vis dans le 06 depuis maintenant 8 ans, après avoir quitté l'Inde avec mon fils qui est citoyen français. J'ai découvert Thorenc en 2019 et je suis tombée amoureuse de cette région. À l'époque, je ne savais pas qu'il était prévu d'y construire un parc solaire. J'ai acheté mon appartement en 2022 et, la même année, j'ai commencé à voir cet immense parc solaire. Tout d'abord, il est comme enroulé dans la vallée, il n'a rien de beau.

Avant, je vivais à Saint-Paul-de-Vence, l'un des plus beaux villages de France, où l'on a refusé d'installer des panneaux solaires sur les toits du village, car cela aurait nui à sa beauté. Je me

suis dit : pourquoi ne pas appliquer le même principe à cette magnifique vallée ? Mais je me trompais complètement sur l'approche française de la beauté. Il semble que cette laideur soit sans fin et continue de s'étendre à d'autres régions environnantes. Heureusement, ce projet a suscité une certaine résistance.

Je ne suis pas contre l'énergie verte, elle est la bienvenue sur les toits des maisons, les parkings, les zones déjà construites. Mais abattre une forêt pour y installer des parcs solaires est tout à fait ridicule. Nous sommes confrontés à une catastrophe climatique et nous devrions protéger chaque arbre possible, mais ici, nous abattons des arbres pour installer des panneaux solaires. C'est une grosse catastrophe .

J'ai lu le rapport de la société qui a loué le terrain (qui appartient à la famille du maire, ce qui constitue un conflit d'intérêts évident). Le bail stipule qu'au final, ils ne savent pas ce qu'il adviendra des panneaux à l'expiration du bail. C'est le plus gros problème : les déchets qui seront laissés derrière.

Maintenant, regardons les panneaux : oui, ils produisent de l'électricité quotidiennement. Mais ils ont également un impact sur le cycle de l'eau. Et ils pourraient se dégrader et avoir un impact sur les sources d'eau et les rivières.

Je n'ai vu aucun mécanisme dans le rapport pour vérifier cela.

La mairie affirme qu'elle replante des arbres, mais elle ne le fait qu'avec des pins. J'ai vérifié ces plantations et beaucoup d'arbres sont déjà morts. Le remplacement aurait dû se faire par une forêt mixte adaptée à cette région.

Cela dit, je pense que l'énergie solaire est nécessaire, mais ces parcs sont créés pour aider certaines familles à gagner de l'argent. Il serait bien mieux d'installer des panneaux solaires sur les toits de toutes les maisons dans la région 06 . Laissez la forêt seule et en tranquillité même si c'est une zone privée .

C220 - Observation de linabaldacci le 30 juin à 18h50 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc Photovoltaïque de Valderoure Sachant qu'il est totalement irresponsable de faire un projet Industriel de 23hect dans la zone de captage de la source des BOUISSES vitale pour 11 communes

C221 - Observation de Catherine Chevalier le 30 juin à 18h50 :

Je souhaite vous part de mon inquiétude concernant le projet de centrale photovoltaïque de Valderoure :

- Outre le préjudice écologique et esthétique de cette centrale de 23 ha qui va participer au réchauffement du sol et à la dégradation d'un espace naturel, l'inquiétude se porte sur le captage d'eau potable de la source des Bouisses

- L'étude réalisée souffre de multiples lacunes et ne permet pas de démontrer qu'il n'y aura pas d'impact sur la qualité de l'eau potable (6 Communes alimentées en eau potable par le captage des Bouisses non prises en compte, Exploitants agricoles utilisateurs ignorés, Étude hydrogéologique incomplète et insuffisante, Sous-évaluation de la morphologie Karstique de cette entité géographique, Impact des travaux de terrassement et d'installation largement minimisé)

L'impact sur la qualité et la quantité de l'eau potable de cette zone sera irréversible (destruction de la couverture forestière du sol /pénétration et filtration de l'eau, rôle tampon, Pollution : Turbidité pendant toute la phase des travaux / dégradation lente des panneaux et supports , câbles électriques, avec la caractéristique du Karst : toute pollution arrive directement à la source)

A l'heure où l'eau devient si précieuse pour nos communes avec le réchauffement actuel et les modifications des pluies, je souhaite qu'une nouvelle étude d'impact prenne en compte de façon sérieuse et documentée toutes les conséquences de la construction d'une telle centrale.

C222 - Observation de yannpointhiere le 30 juin à 18h53 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire

C223 - Observation de philou_974 le 30 juin à 19h04 :

je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure : il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour ces 11 communes .

C224 - Observation de Mr et Mme Septier le 30 juin à 19h11 :

Je suis contre l'abattage des arbres pour installer du photovoltaïque. Je suis contre le photovoltaïque dans les forêts, mieux vaut installer ces structures sur les parkings hangars....pensez à nos enfants !

Les forêts ne sont pas des espaces « vides » ou « disponibles » : elles sont des écosystèmes vivants, essentiels pour la biodiversité, le climat local, la qualité de l'air, et même la paix intérieure de ceux qui y vivent ou y séjournent. Les remplacer par des installations industrielles, même pour des raisons écologiques, reviendrait à perdre une partie de ce que l'on veut protéger.

Je souhaite donc que ce projet soit repensé, relocalisé, ou à tout le moins profondément révisé pour protéger les milieux naturels existants et les ressources en eau. Il est important de concilier transition énergétique et protection des territoires – pas de les opposer. Je vous exhorte à prendre en considération ces préoccupations légitimes et à évaluer rigoureusement toutes les alternatives possibles. Il est impératif que le développement énergétique se fasse en parfaite harmonie avec la préservation de notre environnement et de notre patrimoine.

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de valderoure.

C225 - Observation de Hervé Rostagni le 30 juin à 19h59 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable d'entreprendre un tel projet industriel de 23 hectares dans une zone naturelle si belle et riche, en compromettant la zone de captage de la source des Bouisses qui est vitale pour 11 communes environnantes.

Comme souligné par Ludovic Mocochain, géologue, et Christian Gorini, professeur en géologie à la Sorbonne, l'impact sur l'eau est inévitable et il est inconcevable de mettre en danger les ressources en eau déjà si rare pour toutes ces communes.

C226 - Observation de Valérie Pantel Chiabaut le 30 juin à 20h12 :

Je suis très attachée à ce village et cette vallée qui représente pour moi et ma famille notre berceau familial, mon arrière-grand-père y est enterré Mr Sylvain Pascal, sa fille ma grand-mère Pascal Fernande et son époux Mr Pantel. Mon père cité ci-dessus et mon frère Pantel Jean-Philippe.

Je suis fondamentalement écologique dans ma vie de tous les jours, je ne suis absolument pas contre des énergies renouvelables mais pas quand celles-ci détruisent des forêts et LES RESSOURCES EN EAU POTABLE de la source Bouisses qui alimente 11 communes dans le Var et les Alpes Maritimes, un bien tellement précieux quand on sait que sans eau, des villages et des villes se dépeuplent car la vie ne peut plus y être.

C227 - Observation de Maxime Chiabaut le 30 juin à 20h40 :

Je m'oppose A LA RÉGULATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE VALDEROURE en raison du risque de pollution de l'eau et du risque de porter atteinte au débit

C228 - Observation de Christelle Bertelle le 30 juin à 20h54 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est impensable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

J'allais me promener pendant mon enfance, et je trouve cela regrettable de dénaturer un si bel endroit de notre région, au lieu de la préserver dans son écrin naturel.

C229 - Observation de francois.ternengo le 30 juin à 21h00 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure en raison du risque de pollution de l'eau et du risque de porter atteinte au débit

C230 - Observation de Sylviane Ribet le 30 juin à 21h11 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque à VALDEROURE.

Je suis pour la protection des eaux de source indispensables à la Vie des 11 Communes et aussi pour la préserver leur admirable paysage.

C231 - Observation de Camille Aurore le 30 juin à 23h02 :

Transformer chandy en un désert lunaire au profit de nos chers élus!

Un non sens indéniable !

Préserver nos forêts, leur biodiversité, leurs ressources en eau devrait être le seul but face au réchauffement climatique.

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure.

C232 - Observation de Célia Allavena le 30 juin à 23h45 :

Ma famille et moi sommes très attachées à Valderoure, et ce depuis quatre générations. C'est pour moi plus qu'un lieu de vacances en famille. J'ai régulièrement participé au travail du Comité des Fêtes de la Mairie à chaque Saint Roch. Aussi, je crains de voir disparaître ce vivant paradis de fraîcheur et de convivialité.

Quand le parc photovoltaïque - prévu juste à l'aplomb du village tout près de l'endroit même où, dans mes excursions entre amis valderouais, j'avais aidé à entretenir la croix qui veille sur notre village - aura perturbé irrémédiablement le réseau d'écoulement des eaux, augmenté le ruissellement et donc modifier les sols et assécher la forêt, l'agriculture et l'élevage locale seront fortement impactés. C'est pourtant l'une des rare activités qui fait vivre la commune.

Alors que l'artificialisation des terres mène au changement climatique et aux canicules comme celle que nous sommes en train de vivre, ce projet va détruire des espaces naturels capteurs de carbone (pourtant de nombreuses toitures déjà existantes peuvent être utilisées), détruire la biodiversité, perturber le cycle naturel de l'eau et polluer la source, pourtant de qualité exceptionnelle, de manière irréversible.

L'étude, faite sans visite sur site, ne prenant pas en compte la structure Karstique présente à l'intérieur du projet, minimisant l'impact des travaux de terrassement et ne prenant pas en compte les 6 communes alimentées par le captage des Bouisses, est donc incomplète et ne démontre pas son absence d'impact sur la ressource en eau, ni ne respecte le principe de précaution.

L'eau ne se vend pas. Elle n'a pas de prix.

Pour tout cela, je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque sur le lieu-dit Graou Courrent à Valderoure 06750.

C233 - Observation de Marie Junk le 30 juin à 23h59 :

Ce projet d'installation de panneaux photovoltaïques en pleine nature est une aberration écologique et paysagère, dictée par l'intérêt économique de quelques-uns.

Des experts internationaux indépendants sont formels : les équipements (plastiques, huiles, métaux lourds, etc.) vont nécessairement se dégrader et pénétrer sans filtration jusqu'à la source des Bouisses qui alimente en eau pure et potable 11 communes de l'arrière-pays. L'eau sera inévitablement polluée, c'est une mise en danger ahurissante de la santé publique. Et que dire des risques accrus d'incendie, du massacre de la biodiversité et de la monstruosité d'hectares de vitres noires défigurant la beauté naturelle de cette région encore préservée ? Les panneaux photovoltaïques oui, mais sur les toitures et les parkings, pas à la place de la forêt qui nous protège, nous abreuve et nous nourrit !

Retrouvons la raison.

Je m'oppose fermement à la régularisation du permis de construire.

C234 - Observation de Isabelle Frey le 1 juillet à 00h07 :

Après consultation de l'expert,

Je ne soutiens pas ce projet de parc photovoltaïque qui vont inévitablement polluer les sources ! Sans parler de la déforestation de cette si belle région sauvage

Et après ? On fait comment ? C'est inacceptable et lourd de conséquences...

Respectons tous ensemble la nature

C235 - Observation de Mr Liuzzi le 1 juillet à 02h29 :

Il est inadmissible d'établir un projet industriel de 23 hectares dans une zone de captage d'une source, ici il s'agit de celle des Bouisses qui est vitale pour 11 communes, c'est scandaleux ! Je m'oppose donc à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure.

C236 - Observation de Judith Gazal le 1 juillet à 04h54 :

Ayant pris connaissance de ce projet, je souhaite m'opposer à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est néfaste et immensément dommageable pour toutes les communes concernées de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes. L'eau est de plus en plus rare et donc précieuse car vitale.

C237 - Observation de Albert Nacinovic le 1 juillet à 07h11 :

Par la présente, je tiens à exprimer ma vive opposition au projet d'implantation d'un parc photovoltaïque de 23 hectares à proximité immédiate de la Source des Bouisses, sur le territoire de Valderoure.

Ce projet me semble irresponsable à plusieurs titres :

- Atteinte au patrimoine naturel et paysager : La zone concernée est un espace remarquable de biodiversité, au cœur d'un environnement encore préservé. L'installation d'un parc industriel de cette ampleur entraînerait une dégradation irréversible du paysage et de la faune locale.
- Proximité inquiétante avec la Source des Bouisses : Ce site possède une valeur patrimoniale, culturelle et écologique forte pour les habitants et les visiteurs. La construction à proximité directe menace son équilibre et son attractivité.
- Absence de concertation réelle : Beaucoup d'habitants n'ont pas été correctement informés du projet ou de ses conséquences à long terme. Une décision d'une telle ampleur mérite un véritable débat public et une évaluation environnementale approfondie.

S'il est évident que la transition énergétique est nécessaire, elle ne peut se faire au détriment du bon sens écologique local ni en sacrifiant des espaces naturels exceptionnels pour des intérêts industriels. Il existe des alternatives plus responsables : toitures publiques, friches industrielles, terrains déjà artificialisés...

Je vous demande donc, Messieurs, Mesdames, de reconsidérer ce projet et de soutenir une démarche plus respectueuse du territoire et de ses habitants.

C238 - Observation de Marie-Noëlle Bocquet le 1 juillet à 8h42 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire.

Nous devons protéger la ressource en eau et ne prendre aucun risque.

Nos ancêtres ont vécu des millénaires sans électricité, mais sans l'EAU des sources la vie est impossible.

C239 - Observation de Philippe Bocquet le 1 juillet à 8h47 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire.

Ce projet est une folie. l'eau des sources est un bien précieux qu'il faut préserver à tout prix. Les conditions météorologiques extrêmes de ces jours-ci nous le rappellent cruellement.

Je dis NON à la régularisation du permis de construire.

C240 - Observation de Alain Gioanni le 1 juillet à 8h59 :

La lecture des diverses observations et surtout celles des géologues et hydrologues spécialisés dans le relief karstique me confortent dans mon opposition au renouvellement du permis de construire une centrale photovoltaïque à Valderoure sur le plateau de Chandy au lieu dit « Graou Courrent ».

Je pense que ce projet est dangereux par le choix du lieu. Ce choix fait en effet courir un risque réel sur l'alimentation en eau potable de 11 communes des trois départements (04,06,83).

A la lecture des documents annexes au renouvellement du permis de construire on s'aperçoit que l'alimentation des 11 communes a été décrite par l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2004, cosigné par les préfets des trois départements déclarant l'utilité publique de la source des Bouïsses et indiquant un cadre très restrictif de protection de cette source. Les travaux découlant de cette installation semblent concernés.

De plus la source alimente aussi l'Aruby, affluent du Verdon et donc régie par le [SAGE](#) du Verdon (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) qui ne semble pas avoir été consulté .

Ce projet est donc trans-départemental et on aurait pu imaginer que l'enquête d'utilité publique qui se déroule actuellement sur la seule commune de Valderoure soit étendue à l'ensemble des communes qui sont alimentées par l'eau de la source des Bouïsses. Il apparaît que certains élus de ces communes ne sont pas d'accord avec ce projet.

L'ensemble de ces faits me fait encore plus craindre les conséquences qu'aurait cette centrale photovoltaïque sur l'alimentation en eau potable.

L'application du principe de précaution doit aboutir à l'annulation du permis de construire de cette centrale , ce que je souhaite pour le bien public.

C241 - Observation de Isabelle Vagner Dunan, Joel Dunan et Henriette Dunan le 1 juillet à 9h29 :

Je suis la fille de monsieur et madame DUNAN, domiciliés sur la commune de Valderoure, plus précisément à La Ferrière.

Je souhaiterais apporter, en mon nom et en leur nom à eux - ils sont très âgés et ne maîtrisent pas l'outil informatique - nos trois voix contre la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure, en raison du risque de pollution de l'eau et du risque de porter atteinte au débit.

C242 - Observation de l'association CAPRE 06 le 1 juillet à 9h45 :

1-D'après les informations que nous avons recueillies, il s'avère que cette enquête publique s'est limitée aux communes des Alpes Maritimes ,à savoir Séranon, Caille, St Auban, Andon et Valderoure.

Les communes de Châteauvieux, La Martre, Bargème, Comps sur Artuby, La Roque Esclapon et La Bastide, pourtant directement concernées puisque entièrement alimentées en Eau potable par le captage des Bouisses, n'ont pas été concertées et ont appris la tenue de cette enquête "par hasard".

De fait, leurs habitants n'ont pas été informés du déroulé de cette enquête et bien évidemment n'ont pas pu y participer. Cela les a donc privés du droit à l'information, fondement même de l'Enquête Publique.

Nous pensons que cette privation constitue un vice de forme de la procédure.

2-"L'eau potable fait partie du patrimoine commun de la Nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'Intérêt Général"- article L210-1 du code de l'environnement.

Actuellement le captage des Bouisses est d'excellente qualité et alimente 11 communes en quantité suffisante.

Le parc photovoltaïque aura des impacts certains sur la circulation et la recharge en eau, le ruissellement, le débit, la composition, l'intégrité même de cette eau qui, pour rappel, est pour certaines communes l'unique possibilité d'alimentation en eau potable. Les habitants dépendent entièrement de ce captage.

Sa préservation est primordiale et ne doit pas être modifiée.

Ne pas oublier les épisodes de sécheresse qui ont frappé les Alpes Maritimes en 2022 et 2023, avec des déficits historiquement élevés depuis 1959. Toutes les communes ont été concernées par des mesures de restriction prescrites par Arrêté Préfectoral. 9 communes ont dû être ravitaillées par camion citerne. L'exemple le plus parlant était le lac du Broc quasiment à sec (moins 14 mètres).

3-Le risque incendie :

Il n'y a pas de PPRIF approuvé ou prescrit sur Valderoure.

Par définition une piste DFCI permet de prévenir le risque incendie et garantir la protection des personnes, des biens et le patrimoine forestier.

Or nous assistons ici à l'inverse, le dévoiement de la piste servira d'accès pour construire un projet générateur potentiel d'incendie. Car le photovoltaïque n'est pas sans risque. (ex. "Le parc photovoltaïque de Sainte-Hélène en Gironde fermé après une forte récurrence de départ de feu"-8 août 2023-FR3 Nouvelle Aquitaine).

-28 incendies se sont déclarés sur la commune depuis 1973 (pages 69,70 et 71 du Rapport de Présentation du [PLU](#) de Valderoure).

-Dans ce même document, nous notons, page 33, concernant la Défense incendie "En mars 2018, la dernière visite de terrain concluait à un parc en mauvais état général. Des travaux urgents de conformité ont été actés." Suivi de la liste des travaux à prévoir.....

Ces travaux de mise en conformité ont ils été réalisés depuis cette date ?

Nous l'espérons, car dans le cas contraire, cela n'augure rien de bien rassurant sur ce risque majeur dans une commune aussi boisée.

4-Forêt.

Les forêts et les arbres constituent le 2ème plus grand puits de carbone de la planète après les océans, en capturant du CO2 et en réduisant le GES (Gaz à Effet de Serre) dans l'atmosphère. À l'heure où le changement climatique s'impose à nous au niveau planétaire, prétendre produire une énergie "verte" en rasant des hectares de forêt est une véritable aberration.

Sans équivoque, nous sommes pour le développement du photovoltaïque, mais pas n'importe où et n'importe comment. Sur les toitures des entreprises, des collectivités, des immeubles, des bureaux, des supermarchés, des parkings.... En résumé, pas au sol mais sur des zones artificialisées et proche des lieux de consommation.

5-La commune de Valderoure se situe au sein d'un vaste Réservoir de Biodiversité -à préserver en bon état de conservation.

Elle est concernée par 3 zones ZNIEFF.

Elle est parcourue, d'est en ouest, par 2 corridors terrestres de la Trame Verte, ainsi que par 2 corridors de la Trame Bleue, répertoriées au SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) de la région PACA.

De nombreuses espèces tant faunistiques que floristiques ont été identifiées dans ce Réservoir, dont 22 espèces "à statut" et 4 d'entre elles sont "protégées", certaines font également l'objet d'un PNA (Plan National d'Action).

6-Les enjeux liés à la Biodiversité.

Dans son dernier Avis, en date du 30 janvier 2025, tout comme dans celui du 20 octobre 2019, la MRAe pointe du doigt l'insuffisance des inventaires, la sous estimation des impacts bruts et résiduels de ce projet, le manque de solutions alternatives, auxquelles s'ajoute pour l'avis de 2025, l'ancienneté des inventaires effectués en 2016, les rendant obsolètes.

Idem pour LE CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) qui, dans le cadre d'une DDEP (Demande de Dérogation aux Espèces Protégées) fait la même analyse et qui l'a conduit à donner, le 19 mars 2024, un Avis défavorable à cette demande de dérogation.

Pour tous les arguments déclinés ci dessus, nous nous opposons à la régularisation du Permis de Construire du parc photovoltaïque de Valderoure.

C243 - Observation de Nathalie Masci le 1 juillet à 9h59 :

Je suis fermement opposée au projet de panneaux photovoltaïques sur le site de Chandy à Valderoure.

Raser la forêt pour des raisons écologiques ne me paraît pas être la solution au réchauffement climatique.

D'ailleurs, raser les forêts pour quelques raisons que ce soit reste pour moi du non sens.

Sans compter l'impact négatif sur la faune, la flore et la source qui y coule .

Mettons des panneaux sur le toit de nos maisons, sur les hangars et autres supports adaptés .

C244 - Observation de Gilles Nesa le 1 juillet à 10h07 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du projet de centrale de Valderoure.

C245 - Observation de apl06 le 1 juillet à 10h12 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire concernant le parc photovoltaïque de Valderoure

C246 - Observation de Carole Galian le 1 juillet à 10h13 :

Etant propriétaire à Valderoure depuis plusieurs générations, je souhaite par la présente, vous faire part de mon opposition au projet de parc photovoltaïque sur la commune de Valderoure, lieu-dit "Graou Courrent".

Je comprends la nécessité de développer des énergies renouvelables, et je ne suis pas opposée par principe à l'énergie solaire. Mais je suis profondément inquiète et opposée à ce projet, tel qu'il est envisagé aujourd'hui, car il implique la destruction ou la dégradation d'un environnement naturel précieux, et notamment des zones boisées proches du captage d'eau potable des Bouisses. Cela provoquerait un risque majeur de pollution de notre source en eau potable, ce qui est inenvisageable.

C247 - Observation de Magali Solandt le 1 juillet à 10h20 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C248 - Observation de Celia Gastaud le 1 juillet à 10h25 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes

C249 - Observation de Monique le 1 juillet à 10h26 :

Originaire de Valderoure depuis plusieurs générations, je vous prie de bien vouloir prendre en compte mon avis contre le projet photovoltaïque.

Notre forêt serait détruite entraînant une pollution irréversible des cours d'eau et de la source unique qui alimente notre eau potable.

C250 - Observation de Sarah Ghasem le 1 juillet à 10h49 :

Au moment où je vous écris dans le cadre de ce funeste projet, la France entière vit un épisode caniculaire non seulement intense et durable mais également très précoce.

Forcément, les projets qui tentent de voir le jour dans le département - sachant que nous vivons dans un département méditerranéen et au climat bien sec en été - interrogent et surprennent.

Surprennent car en l'espèce, ce projet de centrale de VALDEROURE touche à l'un des biens les plus précieux : l'eau.

Aussi il serait clairement irresponsable, de gêner ce bien commun qui alimente pas moins de 6 communes en eau potable.

L'étude effectuée a - et c'est bien regrettable - été bâclée et fait fi des conséquences irréversibles telles que la pollution de l'eau, la destruction du couvert forestier jouant un rôle capital dans la filtration de l'eau, mais aussi celle de la morphologie des sols.

Une nouvelle fois, lors d'épisodes pluvieux intenses, l'eau ruissellera au lieu de pénétrer les sols et ce n'est aucunement acceptable sachant que les conséquences de tels épisodes sont encore mal maîtrisées de nos jours.

Par ailleurs, toute pollution du sol contaminera directement la source (d'autant plus compte tenu du terrain karstique).

Il s'agit d'un réel enjeu écologique mais aussi d'un enjeu capital de santé publique et les administrés méritent que les pouvoirs publics s'en soucient. Il en va de leur devoir.

Aussi, je tiens à exprimer mon opposition la plus catégorique à la régularisation du permis de construire.

C251 - Observation de Corinne Aureglia le 1 juillet à 10h51 :

Je suis contre le projet d'installation de panneaux photovoltaïques à Valderoure.

Je trouve scandaleux de faire courir à la population de 11 communes le risque de se retrouver avec une eau non potable à plus ou moins long terme.

Je suis attachée à cette commune. Mon grand-père allait à l'école primaire de Valderoure en 1910.

L'eau était à l'époque une richesse inestimable de ce village et je souhaite que cela perdure puisqu'elle est actuellement d'excellente qualité.

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire pour protéger la ressource en eau et la faune naturelle afin de prendre aucun risque.

C252 - Observation de Fred Antoine le 1 juillet à 10h55 :

En réponse à l'enquête publique, je suis opposé au développement de ce projet car son impact écologique dans un milieu où il y a déjà beaucoup de fermes solaires sera trop important pour l'état des parcelles concernées.

Impact sur la collecte de l'eau (opacification des sols) impact sur la déforestation, impact sur le milieu animalier, élargissement des voies d'accès et récupération de l'énergie par des terrassements impactant le milieu.

Quid de la société porteuse au capital de 1000€? Quid des 25 hectares en cas de cessation d'activité par rapport à la remise à l'état naturel des lieux?

C253 - Observation de Liliane Brun Montaland le 1 juillet à 10h56 :

En qualité de bargémoise je m'oppose à ce projet.

L'implantation de cette centrale photovoltaïque de 40 ha sur lesquels les panneaux seraient installés sur 23 ha, détruirait pour toujours le sol karstique et la morphologie du terrain.

Ce phénomène augmenterait le ruissellement des eaux et, de ce fait, leur pénétration enregistrerait une diminution.

Dans ce contexte, nous risquerions un manque d'eau en période estivale, problème qui s'aggraverait en raison de l'évolution climatique inévitable.

Lors des travaux d'aménagement du site, l'infiltration des différents éléments polluants arriverait jusqu'à la source qui alimente notre village de Bargème ainsi que les autres villages concernés.

De plus, la dégradation lente des panneaux en acier galvanisé, métaux lourds, augmenterait le degré de pollution...

La réalisation de ce projet serait une aberration totale qui aurait un impact irréversible quant à la qualité et quantité de l'eau potable qui arrive jusqu'à nos robinets.

Parallèlement à cela nous assisterions une nouvelle fois, à la destruction des paysages et du patrimoine naturel, faune et flore, en ajoutant aussi l'accroissement du risque d'incendie en sachant que les températures vont augmenter.

Il est vraiment inadmissible que lors de l'étude préalable le principe de précaution ait été ignoré.

La situation est grave, le risque de pollution de l'eau potable est certain.

C254 - Observation de Alain Michel et Virginie Barelli le 1 juillet à 11h16 :

Suite à votre projet de centrale photovoltaïque à Valderoure, je m'oppose à ce projet inutile et surtout dévastateur pour l'environnement sans compter les risques de pollution et de destruction des sources naturelles.

Je réside à l'île Maurice et je connais très bien l'arrière pays Niçois qu'il faut absolument préserver.

C255 - Observation de maestracci.pierre06 le 1 juillet à 11h28 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure en raison du risque de pollution de l'eau et du risque de porter atteinte au débit. Cette vallée est magnifique et je souhaite la préserver.

C256 - Observation de Hana Vanek le 1 juillet à 11h38 :

JE M'OPPOSE À LA RÉGULARISATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE À VALDEROURE

J'apprends avec une énorme tristesse qu'un autre projet de construction d'un parc photovoltaïque se prépare pour encore plus dénaturer nos belles Préalpes qui gardent déjà des cicatrices hideuses de cette industrie dévastatrice des forêts entières et toute la vie qu'elles abritent pour une production d'électricité illusoire. Illusoire car nous savons que cette électricité dite verte détruit le vert, les forêts, et elle sert à alimenter les machines qui remplacent de plus en plus ce qui est vivant, y compris l'humain.

Ceci n'est qu'une partie de dégâts énormes, incalculables. En vérité l'installation des panneaux représente une menace directe pour l'eau souterraine et ainsi pour tous les cours d'eau locaux, ces belles eaux prêtes. Ce projet si mené à terme va souiller cette eau et perturber son cycle ce qui va provoquer des assèchements et un dérèglement dans l'approvisionnement pour la population locale et plus largement un manque d'eau pour tout ce qui vit sur ces terres et plus loin encore car l'eau circule. Cet acte une fois posé sera

irréversible.

Qui peut prendre cette responsabilité et permettre à un projet si insensé d'aboutir? C'est toutes ses conséquences que ces personnes décisionnaires vont devoir porter et les léguer à leurs enfants. Si on crée une Terre qui n'est plus accueillante nous en payerons les frais. La « facture » sera en nature, c'est sa monnaie à Elle !

Moi, je dis NON à tout type de projets fous et suicidaires.

C257 - Observation de marjolaine0baron le 1 juillet à 11h49 :

Je m'oppose fermement à ce projet de panneaux photovoltaïques sur la commune de Valderoure.

En effet, il est insensé de vouloir mener ce projet sur un site naturel.

Cela engendrerait des conséquences désastreuses au niveau écologique.

Cela impacterait la source des Bouisses et conséquemment les ressources en eau de la population, ce qui à l'heure actuelle paraît largement déraisonnable.

De plus, s'agissant d'un site naturel, cela mettrait un terme à la biodiversité, engendrerait une hausse des températures au sol et un dérèglement total.

En détruisant la forêt, cela augmente les risques climatiques (sécheresses, glissements de terrain, hausse des températures, etc...)

C'est un non sens écologique.

Pourquoi ne pas exploiter les surfaces déjà construites, comme les toits d'immeubles dans les villes pour mener à bien ce projet sans effet secondaire.

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire.

C258 - Observation de Charlotte Botalla le 1 juillet à 12h23 :

En tant qu'originaire des Préalpes d'Azur et attachée à la préservation et conservation de ce territoire naturel, je m'oppose fermement, après avoir lu l'étude, au projet d'implantation d'un second parc photovoltaïque sur la commune de Valdeblore pour les principales raisons suivantes : la centrale pourrait à court terme impacter fortement tant la qualité que la quantité de la ressource en eau si précieuse pour l'environnement et les habitants ; la destruction des paysages naturels, du patrimoine et de la biodiversité.

Je vous demande donc de refuser la régularisation de ce permis de construire, au nom du principe de précaution et de la protection des ressources naturelles.

C259 - Observation de Gilles Mariottini le 1 juillet à 13h30 :

Par la présente je vous prie de bien vouloir noter que je m'oppose à la régularisation du Permis de construire pour protéger la ressource en eau et prendre aucun risque.

Les conséquences de ce type de projet (Champ de panneaux photovoltaïques) sont désastreuses sur l'environnement (dégradation de la qualité de l'eau, aspect esthétique déplorable, pollutions diverses...);

Les vallées environnantes ont déjà été largement massacrées comme cela (voir déjà le site de Thorenc).

C260 - Observation de Guillot Mariottini le 1 juillet à 13h56 :

Je suis opposée à la construction des panneaux photovoltaïques sur la commune de Valderoure.

C261 - Observation de nancydstudio le 1 juillet à 14h22 :

Je m'oppose à cette construction ...

C262 - Observation de Serge Gazzano le 1 juillet à 14h30 :

Étant donné que le plateau de Chandy est constitué de karsts fragiles et alimente la source des Bouïsses, les travaux du parc photovoltaïque vont impacter cette source.

Je demande donc l'annulation du permis de construire.

C263 - Observation de Alexis Marquis le 1 juillet à 14h36 :

Je souhaite participer à cette enquête d'utilité publique afin d'exprimer mon opposition ferme au projet de centrale photovoltaïque prévu sur le plateau de Chandy à Valderoure.

- Dégradation d'un espace naturel et atteinte à une source d'eau potable

Le site prévu, d'une emprise de 26 hectares, s'inscrit dans une zone naturelle et forestière sensible. Le captage de la source des Bouïsses, reconnu comme zone de protection, est directement menacé. Ce risque sanitaire majeur constitue une ligne rouge.

De plus, la création des infrastructures va impacter de manière significative l'environnement :

- mise en place de clôtures,
- dévoisement de pistes,
- élargissement de certaines portions,
- création de citernes DFCI,
- trafic régulier de véhicules pour l'exploitation du site.

Ces aménagements viendront rompre un équilibre écologique déjà fragile.

- Injustice environnementale : d'autres projets freinés... sauf celui-ci

Dans les communes voisines, de nombreux projets d'aménagement ont été bloqués ou fortement encadrés au nom de la protection de l'environnement. Pourtant, ce projet d'envergure, qui artificialise un espace naturel protégé, bénéficie d'un traitement étonnamment favorable.

Cette incohérence alimente un sentiment d'injustice et décrédibilise les efforts collectifs en matière de transition écologique équilibrée, pourtant prônée par les acteurs nationaux et locaux.

- Un risque accru de pollution des sols

Le site se situe dans une zone à fort risque incendie, comme l'indique la carte départementale des aléas. La déforestation, l'installation de structures métalliques et l'acheminement de matériel augmentent considérablement les risques de départ et de propagation d'incendies. Malgré l'élargissement de la piste principale, les autres accès DFCI, notamment par le Col Saint-Pierre, restent en mauvais état, ce qui compromet une intervention rapide en cas de

sinistre.

Or, un incendie créerait inévitablement une pollution des sols, dont les conséquences seraient difficiles à maîtriser ou à quantifier.

Quel serait alors l'impact sur l'alimentation en eau potable des communes concernées ?

- Des alternatives moins impactantes sont disponibles

La réalisation d'un second parc photovoltaïque à proximité du premier, déjà existant, permettrait de réduire l'impact visuel et environnemental. Cette solution offre plusieurs avantages :

- proximité du raccordement au poste source,
- installation en zone de plaine facilitant l'accès,
- préservation de la source des Bouisses.

Si le seul objectif est économique, d'autres formes d'aménagement du territoire, plus durables, pourraient générer des retombées financières tout en valorisant le patrimoine naturel de la commune.

Conclusion

Je m'oppose fermement à la réalisation de ce projet tel qu'envisagé actuellement, tant sur l'emplacement que sur les modalités proposées.

Si un tel projet devait aboutir malgré tout, il serait impératif de revoir en profondeur la gestion des activités autorisées sur ces espaces.

Car sinon, les principaux acteurs de la préservation environnementale perdront toute crédibilité, et la confiance des citoyens envers les décisions publiques s'en trouvera durablement altérée.

C264 - Observation de Yves Garnier le 1 juillet à 15h07 :

Une alternative s'offre au juge chargé de trancher sur la régularisation du permis de construire.

- Garantir un revenu DURABLE à quelques acteurs du projet de centrale photovoltaïque à Valderoure,

Ou,

- Garantir un développement DURABLE du territoire et un accès DURABLE à une eau de qualité tout au long de l'année, même l'été, pour les milliers habitants des 11 communes impactés par le projet.

Je choisis la seconde possibilité et M'OPPOSE donc À LA RÉGULARISATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE.

C265 - Observation de l'association l'ASEB-AM le 1 juillet à 15h24 :

Veuillez trouver, ci-joints, les dires de notre association l'ASEB-AM concernant notre opposition à la régularisation du permis de construire du nouvel équipement photovoltaïque de Valderoure.

C266 - Observation de Geneviève Andrea le 1 juillet à 15h35 :

1-D'après les informations que nous avons recueillies, il s'avère que cette enquête publique s'est limitée aux communes des Alpes Maritimes ,à savoir Séranon, Caille, St Auban, Andon et Valderoure.

Les communes de Châteaueux, La Martre, Bargème, Comps sur Artuby, La Roque Esclapon et La Bastide, pourtant directement concernées puisque entièrement alimentées en Eau potable par le captage des Bouisses, n'ont pas été concertées et ont appris la tenue de cette enquête "par hasard".

De fait, leurs habitants n'ont pas été informés du déroulé de cette enquête et bien évidemment n'ont pas pu y participer. Cela les a donc privés du droit à l'information, fondement même de l'Enquête Publique.

Nous pensons que cette privation constitue un vice de forme de la procédure.

2-"L'eau potable fait partie du patrimoine commun de la Nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'Intérêt Général"- article L210-1 du code de l'environnement.

Actuellement le captage des Bouisses est d'excellente qualité et alimente 11 communes en quantité suffisante.

Le parc photovoltaïque aura des impacts certains sur la circulation et la recharge en eau, le ruissellement, le débit, la composition, l'intégrité même de cette eau qui, pour rappel, est pour certaines communes l'unique possibilité d'alimentation en eau potable. Les habitants dépendent entièrement de ce captage.

Sa préservation est primordiale et ne doit pas être modifiée.

Ne pas oublier les épisodes de sécheresse qui ont frappé les Alpes Maritimes en 2022 et 2023, avec des déficits historiquement élevés depuis 1959. Toutes les communes ont été concernées par des mesures de restriction prescrites par Arrêté Préfectoral. 9 communes ont dû être ravitaillées par camion citerne. L'exemple le plus parlant était le lac du Broc quasiment à sec (moins 14 mètres).

3-Le risque incendie :

Il n'y a pas de PPRIF approuvé ou prescrit sur Valderoure.

Par définition une piste DFCI permet de prévenir le risque incendie et garantir la protection des personnes, des biens et le patrimoine forestier.

Or nous assistons ici à l'inverse, le dévoiement de la piste servira d'accès pour construire un projet générateur potentiel d'incendie. Car le photovoltaïque n'est pas sans risque. (ex. "Le parc photovoltaïque de Sainte-Hélène en Gironde fermé après une forte récurrence de départ de feu"-8 août 2023-FR3 Nouvelle Aquitaine).

-28 incendies se sont déclarés sur la commune depuis 1973 (pages 69,70 et 71 du Rapport de Présentation du [PLU](#) de Valderoure).

-Dans ce même document, nous notons, page 33, concernant la Défense incendie "En mars 2018, la dernière visite de terrain concluait à un parc en mauvais état général. Des travaux urgents de conformité ont été actés." Suivi de la liste des travaux à prévoir.....

Ces travaux de mise en conformité ont ils été réalisés depuis cette date ?

Nous l'espérons, car dans le cas contraire, cela n'augure rien de bien rassurant sur ce risque majeur dans une commune aussi boisée.

4-Forêt.

Les forêts et les arbres constituent le 2ème plus grand puits de carbone de la planète après les océans, en capturant du CO2 et en réduisant le GES (Gaz à Effet de Serre) dans l'atmosphère. À l'heure où le changement climatique s'impose à nous au niveau planétaire, prétendre produire une énergie "verte" en rasant des hectares de forêt est une véritable aberration.

Sans équivoque, nous sommes pour le développement du photovoltaïque, mais pas n'importe où et n'importe comment. Sur les toitures des entreprises, des collectivités, des immeubles, des bureaux, des supermarchés, des parkings.... En résumé, pas au sol mais sur des zones artificialisées et proche des lieux de consommation.

5-La commune de Valderoure se situe au sein d'un vaste Réservoir de Biodiversité -à préserver en bon état de conservation.

Elle est concernée par 3 zones ZNIEFF.

Elle est parcourue, d'est en ouest, par 2 corridors terrestres de la Trame Verte, ainsi que par 2 corridors de la Trame Bleue, répertoriées au SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) de la région PACA.

De nombreuses espèces tant faunistiques que floristiques ont été identifiées dans ce Réservoir, dont 22 espèces "à statut" et 4 d'entre elles sont "protégées", certaines font également l'objet d'un PNA (Plan National d'Action).

6-Les enjeux liés à la Biodiversité.

Dans son dernier Avis, en date du 30 janvier 2025, tout comme dans celui du 20 octobre 2019, la MRAe pointe du doigt l'insuffisance des inventaires, la sous estimation des impacts bruts et résiduels de ce projet, le manque de solutions alternatives, auxquelles s'ajoute pour l'avis de 2025, l'ancienneté des inventaires effectués en 2016, les rendant obsolètes.

Idem pour LE CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) qui, dans le cadre d'une DDEP (Demande de Dérogation aux Espèces Protégées) fait la même analyse et qui l'a conduit à donner, le 19 mars 2024, un Avis défavorable à cette demande de dérogation.

Pour tous les arguments déclinés ci dessus, nous nous opposons à la régularisation du Permis de Construire du parc photovoltaïque de Valderoure.

C267 - Observation de fortini le 1 juillet à 15h47 :

habitué des environs de la commune et de toutes les préalpes, après avoir pris connaissance du projet, je constate :

des études qui me semblent insuffisantes au mieux peu probantes sur l'impact qualité de l'eau avec beaucoup de conséquences irréversibles (écoulements, pollution travaux, couverture végétation, etc)

Outre le fait que détruire des milieux naturels (flore, sols, impacts sur l'eau etc) pour installer du photovoltaïque dont la priorité doit se faire en installation sur du déjà artificialisé est une aberration.

Je m'oppose donc à la régularisation du permis de construire

C268 - Observation de Catherine Giuglaris le 1 juillet à 15h51 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C269 - Observation de Christine Gans le 1 juillet à 15h56 :

Je vous écris dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Valderoure.

Ce projet, prévoit l'installation d'une centrale sur plus de 23 hectares. Or il se situera dans le périmètre de protection du captage d'eau potable de la source des Bouisses. Cette source alimente 11 communes dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes. Les conséquences d'un tel chantier sur la qualité et la quantité de l'eau consommée dans ces départements n'ont pas été mesurées et risquent d'être catastrophiques : baisse de la qualité de l'eau, baisse des débits en période d'étiage, ruissellement accru, perturbation du cycle naturel de l'eau, risques d'assèchement de la source, ou de déviation des flux souterrains. En l'absence d'études plus approfondies, il est évident que le principe de précaution doit s'appliquer.

De plus, le projet implique la destruction de la forêt avec un impact certain sur la biodiversité, les sols, les paysages, ainsi qu'un risque accru d'incendie. Il participe également à la destruction massive de ce territoire magnifique avec plus de 50 projets similaires qui sont déjà annoncés.

La réouverture de cette enquête est demandée suite à une décision de justice, ce qui démontre que des irrégularités ou carences graves ont été relevées dans le dossier déposé initialement.

Il est de notre devoir de citoyens d'exiger un moratoire sur tout projet qui non seulement menace une ressource aussi précieuse que l'eau mais détruit également notre biodiversité et nos magnifiques paysages de montagnes.

Je veux donc vous signifier mon opposition à la régularisation du permis de construire de la centrale photovoltaïque de Valderoure,

C270 - Observation de Jean Cirillo le 1 juillet à 16h11 :

voir fichier ci-dessous

C271 - Observation de Dominique Cimbolini le 1 juillet à 16h13 :

Il était une fois un jeune Apprenti-Sourcier montagnard qui s'ennuyait : peu de Villageois faisaient désormais appel à ses services pour détecter une source où ils creuseraient leur puits domestique. Ses Maîtres-Sourciers avaient jadis découvert et capté les sources des Bouisses, ainsi que bien d'autres sources de moindre débit qui naissent dans l'Adret, sur le bassin-versant de la commune de Valderoure.

Désœuvré, l'Apprenti-Sourcier rencontra un Apprenti-Sorcier.

— Nous sommes frères presque jumeaux, lui dit celui-ci d'un air engageant, car nous n'avons qu'un u de différence ! Tu me dis que tu as des sources d'eau pure chez toi, et tu t'ennuies ? Tu ne sais donc pas que j'ai le pouvoir de transformer ton eau en beurre ?

— En beurre ?

_ En beurre , tout juste !

_ En beurre , vraiment ?... Moi qui suis gourmand ,je pourrai donc commander au Boulanger-Pâtissier de Valderoure toutes les tartelettes dont il a le secret, par exemple à la fraise des bois , ou bien parfumées à la lavande ?

_ Oui , euh , les fraises des bois et la lavande , je ne peux pas te garantir ces goûts-là , parce que , une fois que tu m'auras vendu le terrain de ta source , il n'y poussera plus ni fraise, ni bois , ni lavande . Mais ,à la place , tu auras de beaux arbres ultra-modernes , d'un design extra- plat ,en miroir réfléchissant façon Ray Ban , la classe ! Qu'en dis-tu ?

_ Ah ! Ce sera des miroirs bons pour les alouettes alors ?

_ Ne me parle pas de ces bestioles qui polluent les sols avec leur fiente , et qui polluent même le silence avec leur cri !

_ Bon , mais , si le Boulanger ne me prépare ni tartelettes , ni pâte d'alouette , est-ce qu'au moins j'aurai des brioches ?

_ Mais oui , des brioches ! et ...pur beurre encore !

_ Oui , mais , sans eau potable , comment le Boulanger pétrira sa pâte ?

_ Qu'à cela ne tienne , on lui en apportera dans des bouteilles en plastique .

_ Oui , mais il en faudra beaucoup ...

_ Qu'à cela ne tienne , on en apportera des pleins camions à la population .

_ Oui, mais ,avec un pareil charroi , nos routes départementales ne tiendront pas le coup ...

_ Qu'à cela ne tienne , pendant qu'on fera l'autoroute pour accéder au lieu-dit de Graou Courrent , on fera aussi toutes les autoroutes voulues pour vous approvisionner en eau potable dans vos villages .

_ Oui , mais , si on compte aussi le prix du carburant , tu ne crois pas que tout cela , ça reviendra plus cher que de garder l'eau potable de la source des Bouisses comme aujourd'hui ?

_ Cela dépend pour qui . Bon , mais il faudrait savoir ce que tu veux , Apprenti -Sorcier mon jeune ami ! On vous apporte de la brioche pur beurre , et vous tergiversez ? Allez , vous êtes des ingrats , par vos montagnes !

_ Ne vous fâchez pas , Monsieur l'Apprenti -Sorcier ! J'aime trop la brioche .Marché conclu .

Quelques années de rotations d'engins plus tard , l'Apprenti -Sorcier , repu de brioche , eut soif :

_ Mais , au fait , demanda-t-il à l'Apprenti -Sorcier , que boirons-nous avec la brioche , maintenant que l'eau de toutes les sources de notre bassin-versant est inutilisable ?

_ Qu'à cela ne tienne , viens ,je t'invite à Montpellier trinquer au bon vin de l'Hérault .

_ Il a un drôle de goût , ton vin , Monsieur l'Apprenti -Sorcier , on dirait goût de ferraille !

_ Bigre ! c'est vrai , j'ai la colique ; ça alors ! Je ne m'attendais pas à ce que le ruissellement de la source des Bouisses empoisonnée par les installations photovoltaïques enfoncées dans le sol karstique , ne franchisse la barrière du Rhône ! Je savais bien que toutes les eaux qui descendent dans la Lane depuis les hauteurs du village de Valderoure, se déversent dans le Rhône ,après avoir grossi l'Artuby , le Verdon et la Durance . Mais , que le poison ne s'arrête pas aux frontières , ça me rappelle de vieilles fake news dépassées .

_ Comment , Ignorant ? Tu ne connaissais donc pas le principe des vases communicants , ni celui de la capillarité , que nous a enseignés notre Maîtresse, Madame l'Institutrice bien-aimée de Valderoure ? Maintenant , toute ta vigne a la maladie de la Phylloxéroltaïque . Ah! si je n'avais pas été si fou de brioches ! Je reviendrais au moins me guérir à la bonne eau de Valderoure , mais elle est polluée ,et pour toujours ...Et ton vin ,qui est imbuvable !

_ Il est surtout invendable , hélas !

Pendant qu'ils se lamentaient ainsi , chacun pour ses propres raisons ,ils crurent entendre , venu de Sète toute proche , l'écho d'une plainte :

"Après de mon arbre , je vivais heureux ,
J'aurais jamais dû m'éloigner d'mon arbre ..."
Et le remords leur tordait doublement les boyaux.

L'Apprenti - Sourcier , entre deux hallucinations , comprit tout à coup que les beaux miroirs nickel- chrome si bien alignés qu'on lui avait tant vantés, étaient en réalité les pierres tombales ultra modernes ,préparées pour tous ses compatriotes de Valderoure .Dans sa détresse , animé du sentiment de l'urgence , le valeureux Apprenti - Sourcier se souvint enfin de sa Collègue chevronnée :

_Vite ! Il n'y a plus que Manon des Sources pour nous sauver ! Elle fait des miracles .
Ils la trouvèrent auprès de son mari à Aubagne .

_Mais ce n'était pas un miracle que j'avais fait , leur répondit-elle , j'avais juste bouché provisoirement la source , pour que les Villageois comprennent ! Vous ,sur le Plateau de Chandy , vous avez fait une centrale industrielle , c'est du définitif . Je ne suis pas Sorcière , je suis Sourcière à la retraite . Je ne peux vous trouver ni remède ni échappatoire , sauf sur la Planète Mars . Vas-y , toi, il y reste des sources à découvrir !...

Foudroyé de désespoir et de culpabilité , effrayé de la menaçante solitude dans le seul refuge qui lui restait , lui qui aimait tant la compagnie de ses semblables , l'Apprenti -Sourcier s'effondra évanoui. L'Apprenti- Sorcier , comprenant qu'il s'était lourdement trompé dans ses calculs de rentabilité,n'était pas en meilleur état que son compagnon de voyage . Ils cuvèrent longtemps . A leur réveil :

_Tu as fait le même cauchemar que moi?

_Ah , ce n'était qu'un cauchemar ! Ouf ! Nous l'avons échappé belle ... Mais , j'entends des rires et de la musique ! On festoie ? Ce doit être la Saint Roch ! Tous mes amis du tout Valderoure et des communes voisines sont tous là réunis , quelle joie !Trinquons à la bonne eau de Valderoure !

Et ils se régalerent de partager le boeuf , dont la chair était parfumée des pâturages du cru ,et qui avait bu aux abreuvoirs cristallins .

Ils s'écrièrent ensemble :

_Allons vite participer à l'enquête publique , si nous pouvons éviter la catastrophe : Nous nous opposons de toutes nos forces à la régularisation du permis de construire une centrale photovoltaïque sur le lieu-dit de Graou Courrent à Valderoure 06750, car , que dirait-on de nous si nous acceptions de laisser polluer l'eau de onze communes , et de bien d'autres ?

C272 - Observation de Celine Schlatterer le 1 juillet à 16h18 :

je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure dans les alpes maritimes

C273 - Observation de Paulette Pascal Lequeu le 1 juillet à 16h59 :

Dans le cadre de l'enquête publique, je m'oppose à la régularisation du permis de construire de l'installation de panneaux photovoltaïques au lieu dit :

Graou-Courrent sur Chandy à Valderoure.

Ce projet engendre la destruction de la forêt, impacte négativement de manière définitive la faune et la flore présentes et par dessus tout risque de polluer la source des Bouisses qui alimente 11 communes en eau potable.

L'impantation de panneaux photovoltaïques déjà existante sur la commune de Valderoure

couvre les besoins des habitants.

Ce nouveau projet est plus mercantile qu'utile.

Pourquoi ne pas équiper les édifices, les constructions, les hangars existants en panneaux photovoltaïques en utilisant des espaces déjà artificialisés, au lieu de saccager notre nature si belle et utile à notre vie.

C274 - Observation de Denis Pascal le 1 juillet à 17h11 :

voir fichier ci-dessous

C275 - Observation de Nicole Odberger le 1 juillet à 17h28 :

Je m'oppose à la régulation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C276 - Observation de Pascal Ridolfi le 1 juillet à 17h30 :

voir fichier ci-dessous

C277 - Observation de M et C Luigi le 1 juillet à 17h34 :

Nous sommes contre ces nouveaux panneaux solaires dans ce lieu , la source de l'Artuby se trouve en contrebas et il y a vraiment un risque futur sur cette source qui est vitale pour tout le haut pays .

Notre montagne est envahie de panneaux solaires , Thorenc ,St Auban les Lattes , Seranon Valderoure....il y a assez de toits d'immeubles, de parkings ,de hangars en ville pour les mettre ...pourquoi dénaturer notre montagne ???que laisserons nous à nos enfants et petits enfants ????

C278 - Observation de christianemuller21 le 1 juillet à 17h45 :

Je pense qu'il y a un risque certain que les travaux du parc photovoltaïque de Valderoure sur le plateau de Chandy n'entraînent des conséquences irréversibles et dangereuses pour la source des Bouisses qui alimente 11 communes sur trois départements (Var, AM et AHP)
Pour cela je demande l'annulation du permis de construire.

C279 - Observation de Michel Mary le 1 juillet à 17h49 :

Voici en quelques lignes les raisons pour lesquelles je m'oppose formellement à la régularisation du permis de construire de la centrale photovoltaïque de Valderoure.

Habitant les Alpes-Maritimes depuis le début des années 70, dont ces 7 dernières années à Thorenc, cela fait plus de vingt ans que j'ai équipé mes maisons successives de panneaux solaires, car je suis convaincu que l'avenir est dans les énergies renouvelables, mais pas n'importe comment.

Je ne m'étendrai pas sur le non sens écologique du déboisement pour y implanter des centrales photovoltaïques car cela semble une évidence pour la plupart d'entre nous, les arbres absorbant une quantité non négligeable de CO2. De plus cela entraîne un déséquilibre

important de notre écosystème et appauvrit la biodiversité si riche de notre territoire qui est devenu un PNR depuis quelques années !

En tant que professionnel de la montagne, je trouve que ces projets de centrales solaires impacteraient durement le paysage très préservé de notre contrée. En effet, le poste source est prévu pour une cinquantaine de centrales (source [RTE](#) lors de l'inauguration de ce poste).

Le photovoltaïque, oui, mais pas n'importe où et en priorité sur les zones déjà anthropisées et de manière adaptée aux besoins de notre territoire naturel. Il est quelques fois fort intéressant de voir ce qui se fait ailleurs, même à côté de chez soi. Depuis deux mois je réside à GAP dans les Hautes-Alpes, ville et département qui ont bien géré leur virage en se tournant vers les énergies durables mais d'une manière mesurée et sur des sites déjà urbanisés : vous pourriez constater un bon nombre d'ombrières photovoltaïques sur les parkings d'hypermarchés (Gap, Tallard, etc...), beaucoup de hangars agricoles couverts entièrement de panneaux, station d'épuration recouverte de panneaux photovoltaïques à Veynes, un bon nombre de particuliers munis d'installation solaire sur le toit de leur maison (beaucoup plus que dans le 06), etc.

De plus sur Valderoure, le plus important peut-être, il y a un risque important, pour ne pas dire certain, de polluer une source qui dessert plusieurs villages, ce qui a été mis en évidence récemment, le 22 juin 2025 à Gréolières, par deux scientifiques de renom, Messieurs Ludovic MOCOCHAIN et Christian GORINI, spécialistes des sols karstiques qui est celui de ce nouveau projet de centrale solaire de ce village. Les dégâts seraient irréversibles ! Vous pouvez trouver un exemple récent de ce type de pollution qui a concerné la source qui alimente un hameau dans la région de Limoges. La commune leur distribue de l'eau en bouteille maintenant !

Je sais très bien que les petites communes du Haut-Pays ont du mal à financer leurs projets mais Valderoure bénéficie déjà de rentrées d'argent avec la première centrale solaire près du poste source. D'autres communes comme Aiglun avec de plus faibles revenus ont eu le courage de refuser un tel projet pour sauver leur source. Même le patron d'EDF, lors d'un de ses derniers discours, a soulevé un autre problème qu'allait engendrer la multiplication de ces centrales solaires, qui ne produisent que le jour par rapport à d'autres centrales qui ont une production plus linéaire, prévisible et stockable.

Le solaire, oui ! Mais avant tout par et pour les habitants, des projets proportionnés au territoire ! Surtout dans un Parc Naturel Régional ! Avec une étude d'impact sérieuse et indépendante et sans dégâts irréversibles, surtout quand on le sait !

Je compte sur vous pour divulguer mon propos et mon opposition, qui sont fermes, argumentés et non polémiques.

C280 - Observation de Guillaume Vrac le 1 juillet à 17h52 :

J'ai entendu parler de projet de panneaux photovoltaïques au Valderoure. J'ai pu me documenter sur l'impact de ce projet sur les ressources en eau du territoire.

Si je comprends notre besoin en énergies renouvelables, la détérioration de cette ressource en eau serait absolument dommageable pour la région.

A l'heure du réchauffement climatique, de la sécheresse et des pénuries en eau qui menacent notre territoire.

J'aimerais s'il vous plaît que vous reconsidériez ce projet qui impacterait de manière néfaste

l'environnement.
C'est une fausse bonne idée.

C281 - Observation de Barbara Lance le 1 juillet à 18h07 :

Je tiens à exprimer par le présent mail, mon avis contre le projet du parc photovoltaïque de Valderoure et contre tous ceux qui pourraient se présenter dans notre haut pays grassois

En tant qu'habitante de la commune de Caille, il me tient particulièrement à cœur de protéger notre flore, notre faune et nos ressources en eau potable (ho combien précieuse)

Il est aussi à noter que tous les végétaux sont vivants et sont les poumons des humains, sans eux nous ne vivrions pas !

Par ailleurs, la France est excédentaire en électricité, ce projet est un désastre écologique, Il y a largement de quoi faire du photovoltaïque en zone urbaine

Donc CONTRE et archi contre, ce projet qui est criminel

C282 - Observation de Pierre Malenge le 1 juillet à 18h14 :

J'habite dans la région Vençoise et je connais cette vallée de Valderoure (vallée des Chênes) magnifique et verdoyante.

Il faut préserver cet endroit contre le projet destructeur du plateau de Chandy de manière irréversible.

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure à Graou Courant car il est insensé de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C283 - Observation de Anders Odberger le 1 juillet à 18h23 :

Je m'oppose à la régulation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone du captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C284 - Observation de Mathieu Moulin le 1 juillet à 18h25 :

En temps qu'habitant de Valderoure et enfant du pays, je m'oppose à la régularisation du permis de construire de la centrale photovoltaïque au lieu dit Graou Courant!
Il est inacceptable de mettre en danger notre ressource en eau!

C285 - Observation de Jennier Michailoff le 1 juillet à 18h27 :

Je me permets de vous adresser cette lettre dans le cadre de l'enquête publique complémentaire concernant le projet de parc photovoltaïque porté par la société Solaire D015 sur la commune de Valderoure.

Je ne suis pas contre le photovoltaïque, seulement déforester pour en "planter", en bien mauvais jeu de mot, est une véritable aberration.

Surtout qu'on ne parle pas seulement de déforestation, mais de nuisance à long terme sur plusieurs communes, ainsi que sur la faune et la flore de ces communes, de la ressource en eau, qui plus est, devient une denrée rare, sans oublier le désastre visuel.

Quid de la pollution ? Nos arbres, bien qu'ils ne soient pas aussi efficaces que ceux de l'Amazonie, servent à nous régénérer en oxygène, qu'en est-il des panneaux photovoltaïques ?

Les panneaux solaires, oui, sur les toits des maisons et entreprises, parkings, mais pas dans les forêts.

Je m'oppose donc ouvertement à la régularisation du permis de construire, à cette aberration écologique !

C286 - Observation de Christopher Acchiardi le 1 juillet à 18h55 :

J'aime la nature. Je suis contre ce projet qui risque de polluer la source.

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire pour protéger la ressource en eau et prendre aucun risque

C287 - Observation de Jahn Hilde le 1 juillet à 19h09 :

Permettez moi de vous interpellier au sujet de cette « aberration » à mes yeux de l'installation des panneaux photovoltaïques dans cette belle région de Valderoure. Défigurer le paysage est-ce un progrès? Intervenir dans la biodiversité ? Risquer d'intervenir sur la qualité ainsi que la quantité d'eau potable devenue si précieuse qui alimente plusieurs communes ?

Je ne suis qu'une simple citoyenne qui se pose beaucoup de questions sur l'avenir de mes petits enfants, on commence à végétaliser les villes et les cours d'école, il devrait avoir d'autres moyens et endroits où installer ces panneaux, les parkings des super- et hypermarchés par exemple.

Tout cela pour vous dire que je suis résolument CONTRE ce projet.

C288 - Observation de Marc Alexandrian le 1 juillet à 19h17 :

je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure.

Je me permets de vous donner mon avis et d'attirer votre attention sur les points suivants.

Après avoir étudié la zone et ce projet, étant moi même ingénieur conseil, spécialiste en sécurité industrielle, ancien ingénieur d'état major du centre d'ingénierie [EDF](#) du parc électro-nucléaire français,

mon avis - en terme de risques de pollutions - est qu'il est irresponsable de faire un tel projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses, eau vitale pour les habitants de 11 communes,

ce quelques soient les parades envisagées pour abaisser les niveaux de risques.

Les risques résiduels seraient bien trop élevés, non seulement technologiques mais surtout en terme de Facteur socio-organisationnels et humains bien plus difficile à maîtriser in concreto.

Je rappelle que les moyens de surveillance et d'entretien des sites photovoltaïques - de la phase de construction à la phase de démantèlement - ne seront jamais suffisamment sûrs pour garantir la sécurité des sources.

Cela est dû au fait que le modèle économique de tels projets énergétiques a de fait des moyens limités.

C289 - Observation de Lauriane Bideau le 1 juillet à 19h30 :

Je ne suis pas opposée au développement des énergies renouvelables, bien au contraire. Pour autant il apparaît comme un non sens de détruire cette végétation pour implanter des panneaux photovoltaïques ! Pourquoi ne pas équiper en premier lieu tous les toits des bâtiments administratifs ? Je souhaite donc que le projet soit abandonné.

C290 - Observation de charline.zago le 1 juillet à 20h01 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire pour protéger la ressource en eau et prendre aucun risque.
Les panneaux seront mieux sur un immeuble.

C291 - Observation de dorian.valderoure le 1 juillet à 20h01 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire pour protéger la ressource en eau et prendre aucun risque.
Les panneaux solaires doivent être en ville et non en pleine forêt

C292 - Observation de martinemarcelle33 le 1 juillet à 20h02 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire pour protéger la ressource en eau et prendre aucun risque

C293 - Observation de melindabouteldja le 1 juillet à 20h04 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire pour protéger la eau et prendre aucun risque

C294 - Observation de Séphane Thomy le 1 juillet à 20h22 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire pour protéger la ressource en eau et prendre aucun risque.

L'implémentation des énergies renouvelables a pour but premier la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Ce projet va à l'encontre totale de cette préservation, il détruirait un éco-système entier dans une zone naturelle restée sauvage, ce qui devient très rare. De plus il mettrait en péril la ressource en eau de la source des Bouïsses. Le besoin en eau potable est bien plus essentiel que le besoin en électricité et sera même un enjeu majeur d'ici peu, c'est même déjà le cas. Avec une surface construite immense et qui ne cesse de croître dans notre département au détriment des espaces sauvages, il y a largement de quoi installer des panneaux solaires sans avoir besoin d'anéantir le peu d'espace préservé qu'il nous reste et qui est essentiel pour l'avenir de nos enfants tout comme pour celui de la bio-diversité.

C295 - Observation de Véronique Rossi le 1 juillet à 20h25 :

Je suis résidente dans un petit village des Alpes de Haute Provence et j'affectionne également les régions montagneuses des Alpes-Maritimes.

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure à Graou Courrent car il est IRRESPONSABLE de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

Détruire ce plateau karstique de Chandy serait IRREVERSIBLE.
Pensons à nos générations futures !!!

C296 - Observation de Angelina Papadacci le 1 juillet à 20h33 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire pour protéger la ressource en eau et ne prendre aucun risque.

C297 - Observation de Anne-Marie Papadacci le 1 juillet à 20h34 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire pour protéger la ressource en eau et ne prendre aucun risque.

C298 - Observation de Catherine Pugi le 1 juillet à 20h50 :

J'aime la nature et me promener dans ces vallées des Alpes Maritimes.

Il me paraît totalement inconcevable que l'on détruise notre patrimoine forestier juste pour satisfaire une ambition qui en plus ne servirait à rien.

Laissez-nous des lieux pour pouvoir encore respirer....

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure à Graou Courrent car il est abusif et inutile de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

La destruction de ce plateau karstique de Chandy serait un crime IRREVERSIBLE contre la nature.

Que laisserons-nous à nos petits enfants !!!

C299 - Observation de Marco Immordino le 1 juillet à 21h03 :

La création de ce nouveau parc photovoltaïque ainsi que les suivants nous entraîne sur une pente dangereuse pour le département du 06 et plus largement de la région PACA.

Pour rappel, selon le Code de l'Urbanisme Article L101-2-1 : « L'artificialisation est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage. »

La disparition de 23 ha de forêt ainsi que l'artificialisation des sols est donc préoccupant notamment du point de vue hydrique et climatique, critères sur lesquelles la région PACA est en équilibre précaire, surtout en période estivale où elle est chaque année, classée en vigilance orange ou rouge sur les risques de canicule, d'incendie ainsi que sur les ressources hydriques (comme c'est le cas actuellement). Il ne faut pas oublier que la température en surface des panneaux photovoltaïques peut atteindre 85°C, faisant de facto augmenter la température locale et de ce fait asséchant les forêts alentour et augmentant le risque d'incendie.

En outre, les sols boisés participent directement à la captation du CO₂ ainsi qu'à la régulation de la vapeur d'eau de l'atmosphère, deux acteurs majeurs du réchauffement climatique, et pourraient par conséquent directement impacter les températures déjà inquiétantes dans la région. Les forêts méditerranéennes sont aussi des réservoirs de biodiversité uniques abritant une faune et une flore souvent protégées. Leur destruction entre en totale contradiction avec les directives et engagements nationaux et européens en matière de préservation des milieux naturels (Stratégie nationale pour la biodiversité, Directive Habitats, avis par autosaisine du CNPN du 19/06/24, etc.).

De plus, les sols de la commune de Valderoure sont des sols karstiques, sols très particuliers qui participent activement à une activité hydrologique souterraine. Il s'agit de substrats calcaires perméables caractérisés par des cavités souterraines, des réseaux de drainage naturels et aquifères. Ces systèmes sont extrêmement vulnérables.

De manière générale, le karst joue un rôle crucial dans la régulation hydrologique régionale (stockage et redistribution des eaux). La destruction du couvert végétal compromet par ailleurs la capacité de filtration des eaux infiltrées, exposant les nappes souterraines à une pollution rapide et difficilement réversible. Eaux qui, via les sources de l'Artuby, sont directement redistribuées sur 11 communes alentours, mais aussi utilisées par les agriculteurs et les exploitants des terrains. Notamment des laboratoires qui peuvent utiliser ces eaux à des fins de préparation de produits de qualité pharmaceutique qui participent activement au développement économique et environnemental de la commune de Valderoure.

À ce titre, ces sols karstiques font l'objet d'une attention toute particulière comme décrit dans le rapport d'analyse de l'ANSES – Saisine n° 2010-SA-0047 « Analyse des risques sanitaires liés à l'installation, à l'exploitation, à la maintenance et à l'abandon de dispositifs d'exploitation d'énergies renouvelables (géothermie, capteurs solaires et éoliennes) dans les périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine » d'août 2011 ou ce type de sol nécessitent une étude de vulnérabilités réalisée au cas par cas par un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique avant toutes installations.

Le terrassement sur un tel sol entraîne 3 grands risques majeurs (parmi d'autres) :

è Le risque d'éboulements souterrains et/ou de modification profonde du trajet des eaux, c.-à-d. désertification de zones fertiles dépendant d'un écoulement souterrain interrompu, perte d'accès à l'eau pour les communes alentours. Un tel événement serait catastrophique sur le plan économique, environnemental et humain et pourrait avoir des retombées médiatiques nationales.

è Modification du ruissèlement et de la pénétration de l'eau, pouvant entraîner une diminution du débit, voire un assèchement de la source en période estivale.

è Un risque de pollution directe de la source lors des phases de travaux (particules fines), de

dégradation progressive des installations (panneaux photovoltaïques) et en cas d'accidents (i.e. incendie, etc.) qui pourrait conduire les autorités (ARS) à interdire l'utilisation de la source.

Pour conclure, l'étude initiale montre de grandes lacunes avec une méconnaissance du terrain qui pourrait avoir de graves conséquences sur les communes et la région alentour sur un plan environnementale, économique et humain, en particulier sur le captage des Bouisses et des ressources hydriques (Cf. ANSES août 2011).

Ce projet entre aussi en directe contradiction avec la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et de la loi ZAN du 20 juillet 2023 qui vise à réduire drastiquement les zones artificialisées ainsi que de nombreuses directives et engagement nationaux et européens.

La région PACA présente des critères d'ensoleillement extrêmement attractifs pour le secteur de l'énergie solaire, cependant, son équilibre environnemental précaire rend peu probable que toutes études environnementales sérieuses et "de bonne foi" puissent conclure à la faisabilité d'un tel projet. Il est donc vital que nous prenions conscience que ce genre de projet ne sert que des intérêts économiques privés où l'écologie ne sert que de prétexte.

Par conséquent, je m'oppose formellement à la régularisation du permis de construire du projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Valderoure et plus largement sur toutes zones forestières de la région PACA.

C300 - Observation de Marc Elgui le 1 juillet à 21h17 :

Je suis allé en vacances avec mes enfants il y a quelques années et je connais la région.

Il serait dommage de dégrader cet environnement alors qu'il y a d'autres solutions préférables.

Je m'oppose donc à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure à Graou Courrent car il est IRRESPONSABLE de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes. Détruire ce plateau karstique de Chandy serait IRREVERSIBLE.

Que deviendra la planète pour nos petits-enfants.

C301 - Observation de Evelyne Michel Brisson le 1 juillet à 21h33 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C302 - Observation de Carène S le 1 juillet à 21h58 :

La région des Alpes Maritimes est incroyable, un trésor de biodiversité, de ressources naturelles, un territoire d'exception.

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire de la centrale photovoltaïque de Valderoure.

Ce projet est totalement invasif pour la faune, la flore et l'eau. La vie.

La source des Bouisses passe dans la zone concernée par le projet d'implantation.

Cette source alimente en eau potable onze communes !

De détruite les habitats naturels vont modifier tout l'écosystème, avec une augmentation de la température de fait.

Pourquoi ne pas réfléchir à un projet qui ne détruit pas mais qui cohabiterait avec les habitats naturels ? À moins grande échelle. Au regard des besoins réels de la commune...

Aujourd'hui, on ne peut être insensible à la préservation des richesses de nos territoires, à leurs grandes diversités, à la préservation du vivant.

Comment en ce jour, ne pouvons-nous pas penser avec une approche systémique ?

Je souhaite que le projet de centrale photovoltaïque soit abandonné.

C303 - Observation de Charlotte Botalla le 1 juillet à 22h06 :

En tant qu'originaire des Préalpes d'Azur et attachée à la préservation et conservation de ce territoire naturel, je m'oppose fermement, après avoir lu l'étude, au projet d'implantation d'un second parc photovoltaïque sur la commune de Valderoure pour les principales raisons suivantes : la centrale pourrait à court terme impacter fortement tant la qualité que la quantité de la ressource en eau si précieuse pour l'environnement et les habitants ; la destruction des paysages naturels, du patrimoine et de la biodiversité.

Je vous demande donc de refuser la régularisation de ce permis de construire, au nom du principe de précaution et de la protection des ressources naturelles.

C304 - Observation de Christophe Alincourt le 1 juillet à 22h14 :

Je souhaite apporter ma contribution à cette enquête publique, pour faire état de mon opposition à ce projet, car je trouve qu'il est dénué de (bon) sens.

Je conçois la nécessité de développer des énergies renouvelables, et je ne suis pas opposé à la création de projets liés à l'énergie solaire.

Par contre, je suis profondément opposé à ce projet, tel qu'il est établie aujourd'hui, et presque validé. En effet, cela m'inquiète profondément de voir certains services de l'Etat, censés être compétents dans l'instruction de ce types de dossiers complexes certes, mais laissant la possibilité à une société privée au capital social infime, la possibilité de détruire ou a minima de dégrader un environnement naturel précieux, et notamment ceux proches du captage d'eau potable de Bouisses.

Tout ce premier exposé pour dire en fine, comment peux on laisser détruire une nature qui absorbe du CO2 rejète de l'oxygène, abrite de nombreux animaux, retiens les sols, filtre les rais de pluie et d'écoulement au profit d'une structure qui va seulement créer de l'électricité. Cela n'a aucun sens du point de vue de la protection de l'humanité.

Autre risque, celui de devoir faire confiance à une entreprise créé exnihilo pour ce projet, avec un capital sociale infime, qui ne permet pas d'assurer que dès les premières difficultés rencontrées, et il y en a quasi systématiquement dans de types de chantiers, faire volte face et laisser tout en plan, avec des conséquences environnementales catastrophiques.

Bien sûr, le territoire pourra en retirer quelques impôts, y compris au profit de la communauté d'agglomération, alors qu'elle ne participe pas financièrement, mais cela ne permet pas de valider une telle démarche. Economiquement, financièrement, cela n'est intéressant que pour

l'entreprise privée, qui sait négocier à court terme, et laisse une fois l'installation amortie, un équipement en fin de vie, que la commune ne saura entretenir, et laissera pourrir in fine, le coût de démolition étant trop coûteux.

Par conséquent, rien ne tient.

Je souhaite donc que ce projet ne se fasse pas.

C305 - Observation de Valérie Genty le 1 juillet à 22h19 :

Je m'oppose fermement à l'implantation des panneaux photovoltaïques.

Ceux-ci détruisent la faune et la flore de ces montagnes si pures depuis tant d'années pour des questions de profit dans une époque où l'on nous parle d'écologie tous les jours.

Que fait-t-on de nos ressources naturelles ? et que deviendra l'avenir de nos enfants quand la planète sera irrespirable ? Et que nous aurons tout épuisé pour des questions d'argent.

Il y a beaucoup d'autres choses à faire plus intéressantes pour la préservation et non la destruction!!

Je trouve ça honteux d'avoir détruit tout ces beaux paysages avec les panneaux photovoltaïques déjà installés. Les animaux et leur équilibre ont déjà bien trop souffert.

Je viens sur Seranon et Valderoure depuis mon enfance et j'y vis désormais et je vois déjà le changement alors que ces magnifiques montagnes étaient préservées de toute intervention humaine de destruction, aujourd'hui les panneaux non seulement défigurent le paysage mais augmentent le risque d'incendie, la température ambiante et plus grave bouscule la qualité de l'eau potable.

Pensez aux habitants actuels et aux générations futures... Stoppez ce massacre!!

C306 - Observation de la Famille Talobre le 1 juillet à 22h22 :

Entre la déforestation et le risque pour la captation de l'eau, nous sommes contre l'installation de ce parc photovoltaïque.

C307 - Observation de domy1200 le 1 juillet à 22h23 :

Je viens vers vous pour vous faire part de mon mécontentement ainsi que ma tristesse concernant le projet du parc photovoltaïque sur la commune de Valderoure 06750 lieu dit "Graou Courrent".

Habitant dans cette charmante commune, je suis attristée de voir que les arbres meurent déjà à cause de la sécheresse. Si, en plus, il faut détruire (massacrer) 23 hectares.....pourquoi la dénaturer de cette façon ? La forêt est un "havre de paix" pour moi....

Et quand est-il de la FAUNE et de la FLORE???

Alors: 1) NON à la pollution de l'eau. 2) NON au fort risque d'incendie. 3) NON à la destruction massive des sols 4) NON à l'abattage des arbres VIVANTS.....5) les panneaux solaires oui sur les toitures existantes.

PITIÉ laissez notre forêt en paix! Laissez nous RESPIRER!!!

Par conséquent je suis totalement opposée à la régularisation du permis de construire.

C308 - Observation de Romain Teuma le 1 juillet à 22h51 :

Je suis contre l'installation de panneaux photovoltaïques en milieu naturel et particulièrement sur le plateau de Chandy à Valderoure.

Les rapports du CNPN, Conseil National de la Protection de la Nature, sur ce genre d'installations sont alarmants. (Cf. le parc PV de Séranon).

Les études scientifiques, techniques et écologiques pour ce nouveau parc à Valderoure le sont tout autant.

Nous ne pouvons pas sacrifier et raser autant d'hectares d'espaces naturels à tout va, les impacts sont considérables, et nous avançons vers une folie humaine ressemblant à une course pour le nouvel Eldorado, la course à l'Or Solaire...

C'est désastreux, et ce n'est que le début...

Sur le territoire national, plus de 1 000 000 de parcs en France ont vu le jour (toutes puissances confondues), en moyenne + de 200 000 chaque année depuis 2022 (source [EDF](#), chiffres facilement trouvables sur internet), des entreprises et autres spéculateurs qui se frottent les mains et foncent tête baissée en exploitant le maximum d'espaces naturels, alors qu'à notre époque nous lisons partout qu'un arbre, une forêt, une source d'eau, une biodiversité est plus importante que tout...

Nos vallées sont tellement belles et magnifiques...

En venant de Gréolières, du Col Bas ou de Malamaire, rien n'est plus beau et apaisant que notre commune de Valderoure, comme celles de Séranon, Caille et Andon...

Ce haut-pays grassois que certains veulent défigurer puisque l'on sait que le poste source (à Valderoure aussi) peut abriter jusqu'à 50 projets à 15 km à la ronde (!!!).

Je suis littéralement écœuré de voir ces horreurs déjà existantes, la plus ignoble bien sûr celle de Andon/Thorenc à l'Escaillon...

Et ce n'est que le début d'un vaste plan de déforestation et industrialisation au détriment de tout ce vert, ce milieu naturel, cette biodiversité...

Et surtout pour ce projet, cette source d'eau donc, alimentant 11 communes avoisinantes.

11 communes dont 10 où les citoyens n'ont d'ailleurs pas été sondés...

Cette source des Bouisses alimente 11 villages.

Quels sont les impacts sur cette source ?

Sur ce sol karstique ?

La pollution sur cette source engendrée par ces travaux ?

Quelle vie pour la faune et la flore de ce plateau, dont la taille du parc PV envisagé est de 43 hectares au total ?

Quel paysage allons-nous laisser à nos enfants quand on arrivera à ne serait-ce que 20 projets dans le secteur ??

Surtout quand on sait que Valderoure a obtenu le label touristique et territoriale "Commune à découvrir" !! Un paradoxe...

Les solutions autres existent, tout le monde le sait, et certains les ont déjà adoptées...
Ombrière et/ou toit de parking, toitures multiples d'édifices déjà existants, zone d'activité, zone industrielles, zone commerciales, hangars, locaux de services techniques communaux, bordures d'autoroutes, voies centrales d'autoroutes (Japon et Allemagne l'ont fortement étudié), etc...

Mais évidemment les entreprises de ce filon voient gros, grands, en profit, en rentabilité, et en facilité d'exécution... Sans se soucier de l'impact écologique, naturel, voir du vivant...
Il est plus facile de détruire, de raser et de poser ces plaques de verre, que de construire, aménager et protéger...

Alors oui nous sommes inquiets, très inquiets.
La rentabilité, l'appât du gain, au sacrifice de Dame Nature...
Quelle désolation à notre époque "d'état d'urgence climatique"...

J'espère sincèrement que quelqu'un de censé stoppera un jour ce massacre.

Les citoyens et électeurs commencent à s'élever contre cette ineptie, ce non-sens, cette aberration...
Le peuple du haut-pays grassois commence à gronder depuis quelques mois, voir quelques années pour certains.
Oui, car là ça commence à se voir...

C309 - Observation de l'association Grassenvironnement le 1 juillet à 23h37 :

voir fichier ci-dessous

C310 - Observation de Jean-Marc Varallo le 2 juillet à 06h43 :

Veuillez trouver ci joint, mon opposition à la régularisation du permis de construire litigieux.

C311 - Observation de victor.aussenard2 le 2 juillet à 8h03 :

Trop de panneaux solaire sont installés dans le canton nos forêts disparaissent et notre biodiversité avec .

C312 - Observation de Inès Aussenard le 2 juillet à 8h07 :

Mon message n'a pas une once de reproche. Juste un partage d'idées et de visions.

Ce projet est défendable ou pas, selon le prisme avec lequel nous le regardons.

Le hic, est que notre quête d'argent, de pouvoir, de puissance, de toujours plus... nous a fait oublier que nous, ne sommes que de passage sur terre et qu'elle ne nous appartient pas, elle nous accueille.

Nous le voyons à travers ce que l'humain lambda appelle, des catastrophes naturelles... Les orages ont toujours existé, en revanche la pluie avait de quoi être accueillie, pour faire grandir et changer la nature.

Nos montagnes, font le travail pour nous et nous offrent, une eau de qualité, un vrai cadeau de la nature. Arrêtons de parler de films de science-fiction, lorsque nous parlons de pénurie d'eau. Elle est réelle, quantifiable...

Laissons notre nature, loin de nos guerres d'humains en quête de toujours plus... continuons à sur-polluer, les lieux entourés de personnes, qui aiment et croient en ce monde de consommation.

Posons des panneaux, sur les toutes les surfaces déjà couvertes.

Rendons chaque foyer AUTONOME en électricité... terminé les factures !!!

Plus nous détruisons sur les hauteurs, et Plus les répercussions en bas seront dramatiques. Elles sont déjà constatées, avec le ravinement des pluies, sur les villes du littoral.

La nature n'a pas besoin de l'homme. Ouvrons les yeux, regardons, écoutons, observons... Arrêtons de vouloir mettre notre empreinte, pour de l'argent, du profit, ou tout autre...

Nous ne faisons que des dégâts. Gaïa nous offre l'eau, gratuitement, sans avoir besoin de permis, de diplôme...

Remercions-là, mettons tous nos efforts pour trouver des solutions, afin d'augmenter les recettes des communes, des villes qui en ont besoin ; Sans tout saccager, sans mettre l'eau, un des biens les plus précieux en péril, juste parce que l'on veut plus...

Par-contre, n'oubliez pas de prendre vos responsabilités, lorsque les catastrophes naturelles se multiplieront, les sources se tariront, les températures augmenteront. Ce qui nous offrira de gros incendies, pouvant courir librement, dans une nature sèche, en manque d'eau. Ah !!! j'oubliais, sans eau au bout des tuyaux... c'est sans humour...

Vous ne pourrez plus dire, que vous ne saviez pas...

Nous récoltons, ce que nous semons. Il est temps de protéger notre terre, en arrêtant de la détruire.

Je m'oppose au projet de pose de panneaux photovoltaïques.

C313 - Observation de pascallechaussegros le 2 juillet à 8h22 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure, car il est impensable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des BOUISSES vitale pour 11 communes

C314 - Observation de Catherine Auger le 2 juillet à 9h14 :

Je m'oppose à la construction de centrales photovoltaïques dans la forêt de Valderoure. Outre les dommages irréversibles à la flore et à la faune sauvage, un risque de pollution des eaux de source est présent.

La place des panneaux solaires, s'ils sont vraiment nécessaires, est sur les toits des hangars,

des bâtiments industriels ou des parkings, pas en pleine nature.
Nous pouvons réduire notre consommation d'électricité, mais l'eau potable est indispensable

C315 - Observation de Božena Kvaltinova le 2 juillet à 9h15 :

je m'opposer fermement à ce qui apparaît comme un projet totalement insensé comme confirmé par des scientifiques (dignes de ce nom) dont je retiens l'argument majeur concernant l'eau potable

la destruction des sources
destruction de la qualité exceptionnelle de leur eau

destruction du paysage

et tout cela à l'ère de l'écologisme...

Quels sont les vrais enjeux derrière ce projet?
Y a t il des subventions?

Je m'oppose à ce que mon argent serve à ce projet irresponsable

C316 - Observation de Annie Mariottini le 2 juillet à 9h19 :

je m'oppose à la régularisation du Permis de construire (Champs panneaux photovoltaïques) pour protéger la ressource en eau et ne prendre aucun risque.
Je suis résidente à Valderoure et j'ai pu constater que ce type d'installation mal maîtrisée est catastrophique et les effets désastreux sont hélas déjà visibles dans les vallées environnantes.

C317 - Observation de Claude Veyan le 2 juillet à 9h53 :

Dans le cadre de l'enquête publique concernant l'installation de panneaux voltaïques je vous informe que je m'oppose à la régularisation du permis de construire relatif à ce projet. Mes inquiétudes rejoignent celles, très étayées, évoquées dans les différentes contributions déjà envoyées et qui figurent sur le site. Je partage les arguments très pertinents avancés par beaucoup de personnes compétentes. Je trouve aberrant que, sous couvert d'arguments prétendument « écologiques », l'on détruise notre environnement déjà si fragile et de plus en plus fragilisé (source et qualité de l'eau impactées, forêts détruites, etc...). Et cela pour, entre autres choses, contribuer, plus ou moins directement, à la multiplication des datas centers très énergivores des GAFAM, et contribuer aux profits de ces derniers !

C318 - Observation de Gilles Charles le 2 juillet à 9h58 :

Je suis habitant permanent de la commune de Caille

Je pratique la spéléologie depuis plus de cinquante années et je spéléologue professionnelle .

Cette pratique m'a permis d'observer et de constater des changements importants du milieu souterrain et des massifs calcaires de la région.

Toute atteinte à un massif calcaire sous quelques formes qu'elles soient ('Habitat/ déforestation / dépôts divers/ portent une atteinte directe ou indirecte sur le milieu souterrain et en particulier directement sur les écoulements des eaux souterraines avec une atteinte grave sur ce milieu et son environnement,

Au vue des risques encouru par le milieu souterrain et en particulier des eaux souterraines de nombreuses lois ont permirent la protection de ce milieu et principalement des eaux.

Récapitulatif des différentes loi

Suite à ces travaux, l'article 28 de la loi de santé publique du 15 février 1902 interdit « le jet de cadavres d'animaux et de détritux putrescibles dans les grottes », instaurant également des périmètres de protection autour des sources 0-books-openedition-org.catalogue.libraries.london.ac.uk+3fr.wikipedia.org+3pionniers.veolia.com+3.

La loi Martel fut ensuite remplacée et intégrée dans un cadre législatif plus large, notamment par :

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992, imposant des périmètres de protection autour des captages d'eau potable es.wikipedia.org+2fr.wikipedia.org+2ladepeche.fr+2pat-cvl.fr.
- Des décrets, comme celui du 8 août 1935, encadrant les forages profonds dans certaines zones, puis abrogés en 1992 ladepeche.fr+12legifrance.gouv.fr+12documentation.eauetbiodiversite.fr+12.
- La directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) qui a renforcé les mesures de protection qualitative et quantitative pour les eaux souterraines en France documentation.eauetbiodiversite.fr+5www2.ecologie.gouv.fr+5pat-cvl.fr+5.
- La loi de 1964 et la directive de 1979 imposant la création de zones de protection réglementées autour des captages www2.assemblee-nationale.fr.

Au vue de ces différents textes de loi ce projet photovoltaïque n'en tiens aucun compte et son implantation porte une atteinte très grave à l'environnement et la santé des populations locales

Par ailleurs la préparation avant la mise en place de ces panneaux voltaïque impose la mise à nue totale du terrain, déboisement complet, broyage des roches calcaires, ce qui implique un colmatage et l'étanchéité total de la zone avec comme conséquence la non pénétration des eaux de pluie, ce qui impactera directement la source principale. Ce terrain est appelé à devenir un véritable désert et cela sur plusieurs décennies

Bien entendu je m'oppose fermement à ce projet impactant nos onze communes et qui risque à court et sur le long terme de menacer fortement toute la vie de nos départements Alpes Maritimes et Var. Sans eau pas de vie

C319 - Observation de Caroline Doizelet le 2 juillet à 10h20 :

Je suis contre cette construction qui détruira un paysage magnifique, perturbera l'habitat de nombreuses espèces végétales et animales, ainsi que le microclimat qui y règne, et le cycle de

l'eau.

Les énergies renouvelables doivent évidemment être développées mais pas de cette manière brutale, massive, invasive et mercantile : panneaux photovoltaïques sur des bâtiments déjà existants, privés, publics, des maisons de particuliers, des immeubles, pour leur consommation propre, sur des toits, des façades, etc... de nombreuses autres solutions existent.

C'est pourquoi je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure.

C320 - Observation de Régine Funel le 2 juillet à 11h07 :

Très inquiète pour notre avenir.

Des solutions pour le nucléaire afin de produire de l'électricité ...ok.

Mais le déboisement des forêts ... NON

Les arbres sont notre source de vie, il faut maintenir nos montagnes. Le réchauffement climatique, l'écologie sont la priorité (Thorenc est défiguré par le champ de panneaux photovoltaïques)

Les villes souffrent pleinement de leur urbanisme (béton goudron etc...) Il faut maintenir la nature chez nous

Ce projet sur 23 hectares, situé sur les périmètres de protection du captage d'eau potable de la source des Bouisses, alimente 11 communes dans le Var et les Alpes Maritimes. Des travaux d'une telle ampleur auront nécessairement un impact sur cette ressource tant en termes de qualité que de quantité. Le sol et la roche calcaire compacte et soluble. Notre ressource en eau est indispensable à la vie.

Je m'oppose entièrement à ce projet

C321 - Observation de Nathalie Miraglia le 2 juillet à 11h27 :

je suis opposée au projet de parc photovoltaïque, dans les conditions dans lesquelles il est aujourd'hui envisagé.

C322 - Observation de Fabian Cucumel le 2 juillet à 12h17 :

je me oppose aux permis de construire pour l'installation de champs de panneaux de photovoltaïques sur le plateau de Chandy sur la commune de Valderoure. cette construction va détruire et polluer les nappes freatiques de nos montagnes. Sans parler de l'érosion que va causer ces installations qui seront définitives.

C323 - Observation de Jean-Martin Pol le 2 juillet à 13h03 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du projet de ferme photovoltaïque de Valderoure06.

Deux raisons essentielles guident mon choix. La première est qu'il est absolument nécessaire

de préserver la ressource en eau qui se situe à cet endroit. Des zones réservées ont été mises en place dans le but d'éviter tout problème relatif à la source qui alimente plusieurs communes . Mais cette prudence est insuffisante au regard des phénomènes hydroliques souterrains et des implications liées à l'installation du parc et à sa pérennité. Ce à quoi se surajoutent des caractéristiques liées au terrain (épaisseur et constitution du sol) qui amplifient les risques de dégradation de l'eau. La protection de la source n'est absolument pas garantie et fait peser un risque bien trop grand à la population et à la vie en général. Les zones concernées sont ici importantes et mettent davantage en relief l'importance de préserver la ressource en eau. Une prévision de la préfecture qui annonce 30 pourcent d'eau en moins dans notre région dans les années à venir renforce le propos .

La deuxième raison est liée à la destruction de la forêt et à toutes ses conséquences sur l'environnement et le bien-être du vivant . Nous nous devons de préserver notre écosystème et faire passer au second rang les intérêts particuliers, d'autant plus qu'il est possible de produire de l'électricité dans des zones urbanisées occasionnant moins de destructions de notre environnement et de la qualité de vie. Mais il est vrai que le coût est supérieur et donc la rentabilité financière moindre.

Je réaffirme donc mon opposition à ce projet et espère que l'intérêt commun prevaudra sur la recherche du profit " bien intentionné".

C324 - Observation de patrick.giordana le 2 juillet à 13h44 :

Je suis opposé à la création du nouveau parc photovoltaïque de Valderoure pour de nombreuses raisons (disparition d'étendues forestières, de la faune, de la flore, transformation des Préalpes d'Azur en une espèce de zone industrielle anarchique...), en particulier l'inadéquation entre les pics de production électrique en milieu de journée et les pics de consommation le soir, l'occupation du domaine public par des intérêts privés pendant plusieurs décennies ne reversant aux communes que des taxes dérisoires rapport aux bénéfices générés, aux dégâts et gênes occasionnés.

Je demande donc l'annulation du permis de construire.

C325 - Observation de Alain Jean Vernet le 2 juillet à 13h50 :

Docteur en géologie et hydrogéologie, ancien Hydrogéologue Agréé en matière d'Hygiène publique pour les Alpes Maritimes et le Var, actuellement à la retraite, auteur du rapport hydrogéologique définissant les trois périmètres de protection de la source des Bouisses sur la commune de Valderoure, dénonce la perturbation qui serait apportée à l'alimentation de la source des Bouisses suite à l'implantation d'un parc photovoltaïque au sein de son périmètre de protection éloigné.

La construction du parc photovoltaïque va nécessiter un défrichement du site, des mouvements de terrain et va induire une imperméabilisation du sol lesquels seront préjudiciables à l'équilibre actuel ÉVAPOTRANSPIRATION - RUISSELLEMENT - INFILTRATION qui régit le débit de la source.

L'évapotranspiration sera perturbée suite au défrichement.

Le ruissellement sera perturbé en raison des mouvements de terrain nécessaires à l'adaptation du projet sur le site avec des risques accrus de turbidité en milieu karstique.

L'imperméabilisation du sol suite à la pose des panneaux photovoltaïques va modifier les modalités d'infiltration de la pluie dans le sol et d'alimentation la source des Bouisses.

C326 - Observation de sashalegentil le 2 juillet à 14h04 :

En plus de tous les commentaires cités, les enfants sont sensibilisés à l'école même de Valderoure, ils ont même chantés pour le spectacle de fin d'année la chanson « Unis pour l'eau », comment en tant que parents, amis, grands parents nous pouvons ne pas préserver cette re source si précieuse pour leurs avenirs !

Avez vous aussi pensé à la valeur de vos biens immobiliers, une fois qu'ils seront entourés de champ de panneaux photovoltaïques ? Qui voudra s'installer si loin des grandes villes, si les arbres ont désertés, nos si belles montagnes poumons de la région ?

Unis pour l'eau !!

C327 - Observation de Catherine Zimmermann le 2 juillet à 14h40 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire pour le projet de panneaux photovoltaïques de Valderoure. La faune, la flore et la ressource en eau (11 communes concernées...) seraient beaucoup trop impactées.

Merci de penser aux générations futures

C328 - Observation de Pascale Lestrade le 2 juillet à 15h06 :

Dans le cadre de l'enquête publique en cours concernant le permis de construire d'un parc photovoltaïque à Valderoure, je vous fais part de ma ferme opposition à ce projet.

En effet, je suis amie de différentes familles résidant sur la commune de Valderoure, et je viens très régulièrement y séjourner plusieurs fois par an depuis des années.

En voici les raisons :

Notre lien à la Terre, notre tradition culturelle, l'identité de notre Patrimoine, ne sont pas à vendre. Et l'eau y a un rôle majeur.

Or il y a une incertitude sur le maintien de la qualité de l'eau potable qui alimente une dizaine de communes :

- Destruction de la couverture forestière du sol qui ne pourra plus jouer son rôle de tampon pour la filtration de l'eau.

- Risque de modification des réseaux d'écoulement , augmentation du ruissellement, baisse de la pénétration de l'eau.

- Risque de modification des débits : augmentation des crues et diminution des débits d'étiage

- Risque de pollution pendant toute la phase des travaux mais aussi pollution à long terme, due à la dégradation des panneaux solaires et de leurs supports.

- Risque de feux de forêt par surchauffe sous les panneaux solaires

Avec le réchauffement climatique en cours, la préservation des sources est prioritaire.

Et d'autre part, le Pays Grassois est reconnu patrimoine culturel immatériel mondial par l'UNESCO.

La beauté exceptionnelle de la nature y est encore majoritairement préservée. Perdre cela en peuplant la montagne de panneaux solaires (50 installations de parcs photovoltaïques prévus), c'est perdre cet écosystème unique et son potentiel touristique.

Les valeurs qui portent cette région et qui ont été universellement reconnues sont bafouées. N'a-t-on pas suffisamment d'exemples de ce type de dégradation en France et dans le monde ?

Notre région souffre de la prolifération des terres artificialisées au prix, ces dernières années d'inondations dévastatrices : pourquoi ne pas utiliser toutes ces surfaces inertes, toitures, parking, bordures de chemin de fer pour y implanter ces structures ?

Dans cette évaluation, les gains financiers sont quantifiables, mais les pertes immatérielles sont incommensurables.

En effet en touchant l'écosystème aquatique, non seulement la Nature y est meurtrie, dans la destruction de la flore, de la faune, mais aussi de la défiguration de nos paysages par cette même déforestation que l'on ne cesse de déplorer dans d'autres pays.

C329 - Observation de JC Lacour le 2 juillet à 15h13 :

Je vous informe que je suis contre le projet sur le parc photovoltaïque de Valderoure et ce en raison de l'impact environnemental.

C330 - Observation de Benoît Bizet le 2 juillet à 15h23 :

Dans le cadre de l'enquête publique en cours concernant le permis de construire d'un parc photovoltaïque à Valderoure, je vous fais part de ma ferme opposition à ce projet.

En effet, je suis ami de différentes familles résidant sur la commune de Valderoure, et je viens très régulièrement y séjourner plusieurs fois par an depuis des années.

En voici les raisons :

Notre lien à la Terre, notre tradition culturelle, l'identité de notre Patrimoine, ne sont pas à vendre. Et l'eau y a un rôle majeur.

Or il y a une incertitude sur le maintien de la qualité de l'eau potable qui alimente une dizaine de communes :

- Destruction de la couverture forestière du sol qui ne pourra plus jouer son rôle de tampon pour la filtration de l'eau.
- Risque de modification des réseaux d'écoulement , augmentation du ruissellement, baisse de la pénétration de l'eau.

- Risque de modification des débits : augmentation des crues et diminution des débits d'étiage
- Risque de pollution pendant toute la phase des travaux mais aussi pollution à long terme, due à la dégradation des panneaux solaires et de leurs supports.

- Risque de feux de forêt par surchauffe sous les panneaux solaires

Avec le réchauffement climatique en cours, la préservation des sources est prioritaire.

Et d'autre part, le Pays Grassois est reconnu patrimoine culturel immatériel mondial par l'UNESCO.

La beauté exceptionnelle de la nature y est encore majoritairement préservée. Perdre cela en peuplant la montagne de panneaux solaires (50 installations de parcs photovoltaïques prévus), c'est perdre cet écosystème unique et son potentiel touristique.

Les valeurs qui portent cette région et qui ont été universellement reconnues sont bafouées. N'a-t-on pas suffisamment d'exemples de ce type de dégradation en France et dans le monde ?

Notre région souffre de la prolifération des terres artificialisées au prix, ces dernières années d'inondations dévastatrices : pourquoi ne pas utiliser toutes ces surfaces inertes, toitures, parking, bordures de chemin de fer pour y implanter ces structures ?

Dans cette évaluation, les gains financiers sont quantifiables, mais les pertes immatérielles sont incommensurables.

En effet en touchant l'écosystème aquatique, non seulement la Nature y est meurtrie, dans la destruction de la flore, de la faune, mais aussi de la défiguration de nos paysages par cette même déforestation que l'on ne cesse de déplorer dans d'autres pays.

C331 - Observation de Jean Paul Roux le 2 juillet à 15h25 :

En tant que Maire de la commune du Bourguet, membre de la Commission Syndicale ARTUBY et du SIVOM NORD ARTUBY JABRON je suis évidemment sensible à la préservation de la ressource en eau de notre territoire.

La construction d'un parc photovoltaïque à proximité de la source des Bouisse risque d'avoir un impact sur le réseau d'eau souterrain provoqué par le terrassement et la suppression de la végétation.

Bien que la commune du Bourguet ne fasse pas partie des communes alimentées en eau potable par la source Bouisse, il n'est pas exclu d'étendre ce réseau de distribution dans l'avenir compte tenu des risques de sécheresse liés au réchauffement climatique.

Ne disposant pas d'une étude hydrogéologique indépendante permettant de mesurer l'impact de la création de ce un parc photovoltaïque à proximité d'une aussi importante ressource en eau pour notre territoire, je suis opposé à ce projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Valderoure.

C332 - Observation de René Bruno le 2 juillet à 15h33 :

je m'oppose à la régularisation du permis de construire pour cette ferme solaire

C333 - Observation de Myrin Katja le 2 juillet à 15h36 :

je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C334 - Observation de K.Sjöstedt le 2 juillet à 15h38 :

je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C335 - Observation de Katia Odberger le 2 juillet à 15h39 :

je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C336 - Observation de Laëtitia Calais le 2 juillet à 15h51 :

Je souhaite et je ne suis sans doute pas la seule à m'être renseignée et à considérer ce projet complètement inutile et destructeur de la faune et flore locale. Comment peut-on au nom de l'écologie mettre ce type d'installation en déforestant ?

Mettez vos installations sur des parkings ou toitures de supermarché et laissez la nature tranquille.

Ce que vous faites n'est en rien écologique !

Aussi, je m'oppose et souhaite que ce projet de centrale photovoltaïque prévu au lieu dit Graou Courrent, sur la commune de Valderoure soit abandonné définitivement au profit d'une relocalisation sur des aires de parking déjà existantes, ou des hangars, des toitures d'immeubles ou de supermarchés.

Je suis donc fermement opposée à ce projet et à la régularisation du permis de construire car il implique la destruction et la dégradation d'un environnement naturel fragile et sensible notamment sur les zones boisées proches du captage d'eau potable du Bouisses.

C337 - Observation de Mathieu Gioanni le 2 juillet à 15h52 :

Je pense que cette implantation est une aberration écologique ainsi qu'un non sens dans la gestion énergétique :

- destruction de forêt au moment où nous évoquons la nécessité de revégétaliser les sols,
- risque accru de modification du bassin versant du plateau et de la source de l'Artuby,
- accès très compliqués et nécessitant de gros travaux,
- production d'énergie "verte" très éloignée des besoins énergétiques du département.

Pourquoi ne pas implanter ces projets sur le littoral où le besoin en énergie est le plus important ?

Pourquoi ne pas implanter ces projets sur des sols déjà perméabilisés (parkings / toitures de bâtiments commerciaux ou industriels) ?

En résumé : STOP aux parcs photovoltaïque sur la Commune de Valderoure.

C338 - Observation de Lara et Alexandre Rossello le 2 juillet à 16h20 :

Nous sommes résidents à Caille et souhaitons nous battre contre ce projet qui nous semble une hérésie.

Pourquoi venir détruire un écosystème fragile et préservé pour y implanter plusieurs réseaux de panneaux solaires alors que dans les villes vous avez à disposition l'ensemble des abords d'autoroutes, les toitures des zones commerciales et autres zones à construire déjà urbanisé.

La loi allure ne devrait elle pas protéger nos espaces boisés ?

Et dans 20 ans... Quand tout sera obsolète, qui va financer les travaux pour retirer l'ensemble de ses infrastructures ?

Cela restera des verrues qui resulteront de la bêtise des tout puissants qui n'auront vu que leurs intérêts personnels à ce moment là...

Mais quand sera il pour nos enfants ?
Et quand est il de l'impact sur le réseau de l'eau ?

Les erreurs du passé ne pourraient elles pas nous servir de leçon ?
Ne pourrions nous pas être les premiers à dire stop aux ravages fait à notre mère nature ?

Le luxe n'est pas celui qu'on croit...
À force de brader des environnements riches en biodiversité pour faire du profit, nous perdons notre humanité et notre relation avec la terre.

C339 - Observation de Bernard Van Santen le 2 juillet à 16h30 :

Descendant des plus vieilles familles de la région (Bonhomme, Rebuffel, Rouvier, Olivier) et y ayant passé une partie de ma jeunesse chez des cousins, je me sens particulièrement concerné par ce projet insensé.

Je m'oppose totalement au permis de construire de cette ferme solaire.

Nous habitons une des plus belles régions de France, je ne comprends pas cet acharnement à vouloir tout détruire.

Un peu de respect pour nos ancêtres qui ont embelli cette vallée de Valderoure.

C340 - Observation de Alain Dellapina le 2 juillet à 16h37 :

Sans souhaiter développer tout ce qui est contraire à toute notion d'écologie dans un projet de parc photovoltaïque compte tenu comparativement aux avancées technologiques de la France, je souhaite simplement souligner que le paysage de la vallée de la Lane a suffisamment perdu de son attrait pour arrêter toute nouvelle inclusion d'éléments industriels, autant inutiles à nos besoins en énergie qu'aux dépenses que nous retrouverons dans nos factures d'électricité comme c'est déjà démontré.

Ces projets ne servent pas au bien être du peuple, mais à une poignée d'industriels décidés dans leur union à exploiter la faiblesse de notre réglementation.

Ceci dit, j'ai choisi en 2006 de m'installer à Thorenc pour y trouver un cadre simple mais naturel et sans doute durable ...

Nous avons échappé qq années plus tard en 2015 à l'éolien sur la montagne de Bleine, les autorités auraient fait fi, malgré les oppositions, des centaines d'arbres à abattre et de la route d'accès dévastatrice à créer en pleine montagne ou encore pour élargir les autres aux fins des dessertes nécessaires au chantier depuis l'autoroute.

Je passe sur l'impact délétère qu'aurait eu l'exécution de ce projet auprès de la faune et de la flore.

Ouf, après trois années d'études, il manquait une puissance suffisante au vent !, Eole était avec nous, mais dans la lignée écologique et faussement économique en terme de coût global (et ça se démontre facilement si on ne ment pas), deux autres projets de parc ont vu le jour depuis, détruisant une partie conséquente de la forêt (dont parlent tant nos pseudos-écologistes souhaitant cette nature de projets, essentiellement politico-financiers ..)

Notre vallée de la Lane ressemble déjà plus à une exposition de panneaux vitrés qu'à la douce campagne que j'avais choisi (je m'exprime en mon nom, mais je porte la pensée de bien d'autres personnes, si bien que notre paysage d'antan n'aura bientôt plus d'attrait, après destruction de ce point particulier supplémentaire sur Valderoure, personne ne trouvera d'intérêt pour vivre ici, ..).

Il y a une discussion conséquente pouvant alimenter ce sujet ... je fais appel (en qualité de porte parole) au bon sens que la politique moderne a perdu pour stopper ces projets qui ne sont que des affaires pour l'industrie, les bureaux d'études et les financiers.

Il est déjà longuement démontré scientifiquement (mais contré par le programme de l'état) que notre réussite énergétique et économique ne réside pas dans ces projets, préservons alors ce qui nous reste encore, car pour la Lane aujourd'hui, un pas de plus et ceux qui vivent auront à le regretter sur plusieurs plans.

J'espère que les autorités auront plus de sensibilité à nous accorder que la stricte application de la règle générale fixée aujourd'hui qui changera demain sans aucun doute, mais il sera trop tard.

Nos arbres, nos sources, nos paysages notre faune, ne se recomposeront pas, beaucoup sont déjà perdus.

Je suis farouchement opposé à ce projet supplémentaire et inutile sur le plan technico-économique.

C341 - Observation de Alice L'excellent le 2 juillet à 16h53 :

Dans le cadre de l'enquête publique pour l'installation de panneaux photovoltaïques je m'oppose à la régularisation du permis de construire relatif à ce projet

C342 - Observation de Célie Falières le 2 juillet à 16h57 :

c'est en tant que visiteuse régulière de Grasse et citoyenne concernée que je vous contacte aujourd'hui. Ayant été avertie par des amis du projet de parc (et m'étant par la suite renseignée de façon plus approfondie) je suis choquée par de nombreux aspects de cette initiative... permettez moi d'en évoquer les principaux.

Il y a une sous-évaluation de la morphologie karstique de cette zone géographique et l'impact

des travaux d'installation est minimisée dans l'étude, il n'y est pas démontré que les travaux n'auront pas d'impact sur la ressource en eau, tant en terme de qualité que de quantité. L'accès à l'eau, un bien commun, est un droit et nous avons le devoir et l'obligation de le protéger. L'étude d'implantation n'est manifestement pas assez étayée et complète concernant ce sujet crucial.

Il semble par ailleurs très difficile de justifier un parc d'une telle ampleur dans une zone naturelle protégée et ce au-delà de la question primordiale de la préservation des milieux et patrimoines naturels. Ce projet fait d'ailleurs échos à un autre similaire sur les causses du Lot, qui, là aussi, ne prends pas en compte la fragilité et la préciosité des écosystème où l'on se propose de les installer. Il est bien sûr nécessaire de produire de l'énergie renouvelable mais ce besoin ne doit pas aller à l'encontre de la préservation d'écosystèmes et de ressources tout bonnement nécessaires à la vie.

C'est pourquoi, de façon très résumée, je m'oppose à la régularisation du permis de construire de la centrale photovoltaïque de Chandy.

C343 - Observation de Sophie Antonelli le 2 juillet à 17h04 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire de centrale photovoltaïque, pour protéger la ressource en eau potable. Il n'est pas garanti que le projet préserve la zone de captage en eau potable de 11 communes. De plus Valderoure a déjà 2 parcs qui produisent 5 fois sa consommation.

C344 - Observation de Gabrielle Bazile le 2 juillet à 17h11 :

Il est important pour nous de pouvoir exprimer notre tristesse face a des projets comme tels qui peuvent aboutir.

La forêt rasée! Notre terrain de jeu habituel avec nos enfants.

Nous sommes restés choqués au Logis du Pin, de voir un tel carnage et en écrivant ce mail j'essaie de retenir mes larmes.

De belles vaches ont été contraintes a paître ailleurs, d'un agriculteur bio toujours soucieux du respect de la nature et des bonnes choses...j'espère qu'il a pu trouver une alternative.

J'imagine tout le bouleversement qui c'est produit dans cette forêt... vous savez comme moi que la forêt est VITALE pour le sauvage et égoïstement pour l'humanité.

Je (et toute ma famille) suis CONTRE ce projet et tous les projets destructeurs. Ce sont de fausses raisons écologiques et je suis prête à tout pour de VRAIES initiatives et bouleversements sociaux et de vie quotidienne pour vivre une VRAIE vie écologique.

C345 - Observation de Michel Rouvier le 2 juillet à 17h13 :

La FDSEA du VAR que je représente en tant que Vice-Président entend apporter un éclairage aux décideurs de la régularisation de ce projet.

Tout d'abord, l'étude de l'impact direct sur la régularité du débit de l'Artuby par la modification des écoulements des eaux n'est pas prise en compte, je rappelle ici que les exploitations agricoles en aval (VAR) dépendent de cette ressource.

Par ailleurs, la source des Bouisses, qui est l'unique ressource en eau potable de nombreuses Communes, serait sérieusement impactée aussi bien en quantité qu'en qualité.

De plus, l'Artuby qui est le principal affluent du Verdon dans le site du grand canyon, par effet domino en chaîne, va déverser sa pollution dans le réservoir de la ressource en eau de l'aire Toulonnaise.

Le principe du droit des avaliers doit s'appliquer en toutes circonstances et tout particulièrement dans un massif karstique comme celui des graou de courant, de même que l'ensemble du bassin versant de l'artuby déjà fortement impacté par des parcs photovoltaïques environnants.

En conséquence, le syndicalisme majoritaire s'oppose catégoriquement à ce projet absurde dont personne ne veut et promet de suivre ce dossier jusqu'à l'annulation définitive de cette mascarade.

C346 - Observation de Florence Dalmasso le 2 juillet à 17h15 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire concernant un nouveau parc solaire sur la commune de Valderoure.

Ce projet aura une incidence sur le captage d'eau potable de la source des Bouisses qui alimente plusieurs communes alentours, il ne faut prendre aucun risque.

Ce parc n'a rien à faire dans une zone naturelle.

C347 - Observation de Ju Renaut le 2 juillet à 17h17 :

Je me permets de vous adresser ce mail dans le cadre de l'enquête publique complémentaire concernant le projet de parc photovoltaïque porté par la société Solaire D015 sur la commune de Valderoure.

Je suis contre l'abattage des arbres pour installer du photovoltaïque, mettant en danger les sources avoisinantes.

C348 - Observation de Corinne C le 2 juillet à 17h31 :

Je m'oppose À la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque du Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 ha dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes

C349 - Observation de Anne Suyin Gheung le 2 juillet à 18h01 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque.

C350 - Observation de Martine Fabre le 2 juillet à 18h06 :

Ma grand-mère Thérèse Amic Fabre était très attachée à cette région.

Elle passait 5 ou 6 mois par an dans sa propriété de Malamaire.

L'eau était, bien avant que l'on parle de dérèglement climatique sa grande préoccupation .

Je pense qu'aujourd'hui elle serait la première à se battre contre la déforestation et le risque de tarir les sources et d'assécher la vallée .

Je partage cette inquiétude et m'oppose donc à la régularisation du permis de construire de Valderoure.

C351 - Observation de AM Renaut le 2 juillet à 18h07 :

je vous adresse ce message dans le cadre de l'enquête concernant l'éventuel parc photovoltaïque à Valderoure pour vous faire part de mon avis très défavorable à ce projet...j'ai vécu de nombreuses années dans cette belle vallée..maintenant y vivent ma fille et mes petits enfants..je souhaite qu'ils y trouvent les mêmes espaces naturels préservés que moi...

C352 - Observation de Alice Demollien le 2 juillet à 18h13 :

Je suis contre l'abattage des arbres pour installer du photovoltaïque, mettant en danger les sources avoisinantes.

C353 - Observation de Sylvie Lcart le 2 juillet à 18h17 :

En tant qu'écologiste convaincue et habitante d'une commune voisine, sur laquelle est déjà implantée une centrale (Les Lattes), je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure.

Alors que nous subissons une vague de chaleur précoce actuellement, il est aberrant de détruire des arbres pour implanter des panneaux solaires, alors que la région côtière possède des km² de sols artificialisés non couverts par des panneaux.

Je suis pour le solaire, mais contre la destruction de zones naturelles, qui plus est alors qu'elles se trouvent sur un plateau karstiques, à proximité directe d'un captage de source. L'eau est précieuse dans notre région, et elle va le devenir encore plus.

Enfin, il reste si peu de zones encore "naturelles", quel terre et quels paysages voulons-nous laisser à nos enfants ?

C354 - Observation de Aurélie Pertrot le 2 juillet à 18h23 :

En tant que citoyenne habitant les Alpes maritimes à Mandelieu, je regrette de constater que de nos jours la faune et la flore ne sont pas protégées.

En conséquence, je vous informe par le présent mail que "je m'oppose à la régularisation du permis de construire" du parc photovoltaïque de Valderoure.

C355 - Observation de JP Caujolle le 2 juillet à 18h38 :

En tant que gestionnaire de la faune sauvage du Département, Je ne peux que m'inquiéter des conséquences de l'installation du parc photovoltaïque de Chandy, Valderoure, Même si je comprends parfaitement les motivations financières des élus dans ces zones rurales abandonnés, je ne peux que m'interroger des répercussions de cette installations à l'intérieur des limites du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur qui a été créé justement pour protéger la biodiversité exceptionnelle de ces territoires. Et en plus dans ce cas il fait courir une menace sur la ressource en eau potable de ce territoire.

C356 - Observation de Monique Faucouneau le 2 juillet à 18h43 :

Par la présente je m'oppose à la régularisation du permis de construire de la centrale photovoltaïque de Valderoure, qui aura certainement des répercussions sur la nature, et surtout sur la ressource en eau.

En effet, aucune étude sérieuse a été faite pour s'assurer qu'il n'y a pas d'impacts négatifs et/ou irréversibles sur ce projet de centrale de plus de 23 hectares qui est situé sur les périmètres de protection du captage d'eau potable de la source des Bouisses qui alimente 11 communes dans le Var et les Alpes Maritimes.

Des travaux d'une telle ampleur auront nécessairement un impact sur la ressource d'eau aussi bien en termes de qualité que de quantité.

Entre autres :

- perturbation sur le cycle naturel de l'eau (irréversible)
- destruction de la morphologie des sols / de la nature des sols. (irréversible)
- Risque de Modifications des réseaux d'écoulements et de percolation (irréversible)
- Augmentation du ruissèlement / baisse de la pénétration. (irréversible)
- Modification des débits : augmentation des débits crues / diminution des débits d'étiage (Pendant l'été) (irréversible)
- Risque d'éboulement souterrain / modification profonde sur le trajet de l'eau (irréversible)
- Quid si elle part ailleurs/ Risque de baisse du débit tout au long de l'année 9 (irréversible)
- Risque de manque d'eau / d'assèchement de la source en période d'été (irréversible)
- Risque de la modification de la qualité exceptionnelle de l'eau (irréversible)

En plus il y a

- Destruction, modification et perturbation de plusieurs hectares d'habitats naturels (implantation des zones de panneaux + obligations légales de débroussaillage), dont un grand nombre présentent de forts enjeux de conservation. Ces milieux abritent de nombreuses espèces protégées et/ou patrimoniales, dont plusieurs bénéficient de plans nationaux d'action. De plus, l'effet cumulatif des centrales existantes et en projet dans les quatre communes voisines entraîne une consommation significative de milieux naturels riches en biodiversité, ainsi qu'une fragmentation des espaces qui limite les déplacements de certaines espèces. Cela compromet également la continuité des corridors écologiques (trame verte et bleue).

- Augmentation locale de la température (retrait des arbres, augmentation de température : 85 degrés à la surface des panneaux solaires), impliquant une modification des conditions biotiques et abiotiques locales et une élévation du risque d'incendie !! (température, points chauds, défauts de conception ou de montage pouvant entraîner des arcs électriques, échauffements de câblage, etc.).

En supprimant des hectares de forêt de pins de cette région, une des conséquences directes est l'augmentation du CO2 ! Les arbres absorbent le dioxyde de carbone et le transforment en oxygène (photosynthèse) et sont donc des formidables alliés pour lutter contre le trop de carbone et par la même occasion le réchauffement climatique.

La quantité de CO2 qu'un arbre peut absorber dépend de nombreux facteurs tels que son âge, sa taille, son espèce, et les conditions environnementales. Néanmoins, on estime qu'en moyenne, un hectare de forêt tempérée mixte peut absorber environ 10 tonnes de CO2 par an. Le pin est connu pour absorber 19.8kg de CO2 par an, en 40 ans 798kg.

La nécessité d'une électricité décarbonée ne justifie pas de telles risques.

Je réitère ICI QUE JE M'OPPOSE À LA RÉGULARISATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE

C357 - Observation de Felicity Fairhurst le 2 juillet à 18h59 :

Par la présente je m'oppose à la régularisation du permis de construire de la centrale photovoltaïque de Valderoure, qui aura certainement des répercussions sur la nature, et surtout sur la ressource en eau.

En effet, aucune étude sérieuse a été faite pour s'assurer qu'il n'y a pas d'impacts négatifs et/ou irréversibles sur ce projet de centrale de plus de 23 hectares qui est situé sur les périmètres de protection du captage d'eau potable de la source des Bouisses qui alimente 11 communes dans le Var et les Alpes Maritimes.

Des travaux d'une telle ampleur auront nécessairement un impact sur la ressource d'eau aussi bien en termes de qualité que de quantité.

Entre autres :

- perturbation sur le cycle naturel de l'eau (irréversible)
- destruction de la morphologie des sols / de la nature des sols. (irréversible)
- Risque de Modifications des réseaux d'écoulements et de percolation (irréversible)
- Augmentation du ruissèlement / baisse de la pénétration. (irréversible)
- Modification des débits : augmentation des débits crues / diminution des débits d'étiage (Pendant l'été) (irréversible)
- Risque d'éboulement souterrain / modification profonde sur le trajet de l'eau (irréversible)
- Quid si elle part ailleurs/ Risque de baisse du débit tout au long de l'année 9 (irréversible)
- Risque de manque d'eau / d'assèchement de la source en période d'été (irréversible)
- Risque de la modification de la qualité exceptionnelle de l'eau (irréversible)

En plus il y a

- Destruction, modification et perturbation de plusieurs hectares d'habitats naturels (implantation des zones de panneaux + obligations légales de débroussaillage), dont un grand nombre présentent de forts enjeux de conservation. Ces milieux abritent de nombreuses espèces protégées et/ou patrimoniales, dont plusieurs bénéficient de plans nationaux d'action. De plus, l'effet cumulatif des centrales existantes et en projet dans les quatre communes voisines entraîne une consommation significative de milieux naturels riches en biodiversité, ainsi qu'une fragmentation des espaces qui limite les déplacements de certaines espèces. Cela compromet également la continuité des corridors écologiques (trame verte et bleue).

- Augmentation locale de la température (retrait des arbres, augmentation de température : 85 degrés à la surface des panneaux solaires), impliquant une modification des conditions biotiques et abiotiques locales et une élévation du risque d'incendie !! (température, points chauds, défauts de conception ou de montage pouvant entraîner des arcs électriques, échauffements de câblage, etc.).

En supprimant des hectares de forêt de pins de cette région, une des conséquences directes est l'augmentation du CO2 ! Les arbres absorbent le dioxyde de carbone et le transforment en

oxygène (photosynthèse) et sont donc des formidables alliés pour lutter contre le trop de carbone et par la même occasion le réchauffement climatique.

La quantité de CO₂ qu'un arbre peut absorber dépend de nombreux facteurs tels que son âge, sa taille, son espèce, et les conditions environnementales. Néanmoins, on estime qu'en moyenne, un hectare de forêt tempérée mixte peut absorber environ 10 tonnes de CO₂ par an. Le pin est connu pour absorber 19.8kg de CO₂ par an, en 40 ans 798kg.

La nécessité d'une électricité décarbonée ne justifie pas de telles risques.

Je réitère ICI QUE JE M'OPPOSE À LA RÉGULARISATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE

C358 - Observation de Gilles Lcart le 2 juillet à 19h01 :

Je vous écris pour m'opposer à la régularisation du permis de construire du projet de centrale photovoltaïque de Valderoure.

La déforestation proposée aura un impact plus négatif que les gains sur la nature espérés par la création de la centrale.

Seuls les profits financiers pilotent la démarche....

C359 - Observation de Fabienne et Robert Pelissier le 2 juillet à 19h04 :

Nous sommes agriculteurs sur la commune de BARGEME depuis plusieurs générations.

Il semble incohérent de placer cette centrale photovoltaïque à cet endroit. En effet il s'agit d'un endroit privilégié par sa biodiversité. Les impacts négatifs seront nombreux, notamment la population visuelle et la mise en danger de notre seule ressource en eau. Pour nos enfants et les générations à venir nous ne pouvons pas prendre ce risque. Il y a des villages sans électricité mais pas sans eau. Sans eau pas d'agriculture.

Nous nous opposons à la régularisation du permis de construire de la centrale photovoltaïque au lieu dit Graou Courrant à Valderoure.

C360 - Observation de Thomas Aussenard le 2 juillet à 19h05 :

je suis un jeune de Valderoure qui a grandi dans c'est montagne je suis moi même bûcheron et je trouve que c'est une aberration de vouloir encore mettre des panneaux solaires, sachant que sur les alentours nous possédons déjà deux parcs photovoltaïques, tout ça pour ne même pas profiter de l'électricité et en faire profiter les gens de la ville, laisser nos montagnes tranquille, commencer par en mettre sur chaque immeuble, chaque maison qui se trouve en pleine ville et arrêter de détruire nos forêts tout ça pour votre plaisir économique. laisser la nature tranquille, elle n'est pas là pour être ravagée et polluer avec des installations pareilles.

C361 - Observation de laurence.corradi le 2 juillet à 19h18 :

Ce projet ne va pas dans le bon sens. En effet, il est aberrant de déboiser pour implanter des panneaux photovoltaïques ! Des dégâts irréversibles vont avoir une incidence auprès de la

population avoisinante tels que pollution de l'eau, pollution visuelle, perte de la biodiversité (faune et flore en perte de vitesse !), risques d'incendies car il va y avoir une hausse des températures... Les puits de carbone que constituait la forêt et qui retenait le CO2 deviennent inexistantes ! Le tourisme va également en pâtir. Je me rappelle ces merveilleux paysages d'autrefois qui vont être dénaturés par cette implantation de panneaux photovoltaïques. Il est ainsi vital que soit abandonné ce projet. Je suis donc fermement opposée à la régularisation du permis de construire concernant le projet d'une centrale photovoltaïque sur la Commune de Valderoure au lieu-dit "Graou Courrent" dans les Alpes-Maritimes car il est irresponsable de faire un projet industriel de plus de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses qui alimentent 11 Communes dans le Var et les Alpes-Maritimes !

C362 - Observation de Elian Baume le 2 juillet à 19h21 :

Je suis contre la délivrance du permis construire pour le champ de panneaux photovoltaïques sur le plateau de Chandy.

Je fais partie d'une vieille famille de Valderoure, mon grand-père le commandant BAUME Emile officier de la Légion d' Honneur et de la médaille Militaire honoré à l'EGLISE DE Valderoure par une plaque à son nom doit se retourner dans sa tombe de voir ce magnifique plateau sauvage et encore vierge de toute exploitation humaines se transformer hideusement . Le danger pour la flore et la faune avec les risques d'incendie du matériel des panneaux photovoltaïques et la destruction possibles de buis centenaires, on ne peut accepter que pour des raisons d'intérêts étrangers à la commune, ce projet funeste pour la nature de notre belle Commune puisse aboutir.

J'ai été chasseur depuis l'âge de 16 ans, je connais le plateau de Chandy comme ma poche. IL y a des pins qui ont pris des décennies à grandir sur ce plateau aride, des buis centenaires aussi qui ont survécu à tous les soubresauts de la nature.

Cela en soit commande le respect et ne mérite pas la destruction.

Je serais terriblement attristé si ce projet aboutissait à la destruction irrémédiable du plateau de Chandy.

C363 - Observation de Estelle Durieux le 2 juillet à 19h31 :

je m'oppose à la régularisation du permis de construire pour protéger la ressource en eau et prendre aucun risque.

Je pense qu'il est préférable de placer des panneaux solaires sur les toits d'immeubles, de supermarchés Il y a bien des endroits pour les implanter sans toucher nos belles forêts.

C364 - Observation de Mme Supion le 2 juillet à 19h41 :

Nous sommes nombreux à être choqués par ce projet qui -non seulement- mettra la biodiversité en péril, mais, aussi-et plus grave encore- menacerait les ressources en eau de nombreuses communes des départements 06 et 83.

Aussi, je vous informe m'opposer à la régularisation du permis de construire de la centrale photovoltaïque de Valderoure.

En effet, l'intérêt de ce projet ne justifie pas les risques : impact sur la ressource en EAU -tant en termes de qualité que de quantité- ! Et survie de certaines espèces protégées !

Par ailleurs, il est regrettable que l'étude d'impact fasse l'impasse sur l'impact que ce projet aurait pour ce bien commun indispensable à chacun, l'EAU !

C365 - Observation de Geneviève Michel le 2 juillet à 19h53 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure, car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C366 - Observation de Céline D'Agostino le 2 juillet à 19h55 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure, car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vital pour 11 communes.

C367 - Observation de Bruno Lopez le 2 juillet à 20h04 :

Vous trouverez ci-joint mon analyse et les observations qui m'amènent à exprimer des conclusions contre l'octroi et la délivrance du permis de construire de l'usine photovoltaïque envisagée à Valderoure.

C368 - Observation de Elian Baume le 2 juillet à 20h05 :

Dans notre maison, nous avons un puit qui donnait quelques litres d'eau par jour pour nous permettre de boire, de cuisiner et de faire notre toilette avec un gant et une bassine. Nous utilisions l'eau avec parcimonie.

J'ai vu arriver l'eau courante de la Source des Bouisses au début des années 1960 qui nous amenait l'eau courante, le confort, la douche ... l'eau à volonté.

J'ai connu le rationnement de l'utilisation de l'EAU et je n'ai pas envie de le revivre.

Il faut prendre AUCUN risque sur notre ressource en eau.

C369 - Observation de laurent.djezzane le 2 juillet à 20h15 :

Bien que le solaire soit une énergie pilier dans le département, je suis contre le projet de valderoure. Le périmètre n'est pas maîtriser et des risque autour de l'eau sont évoqués.

C370 - Observation de Dr Papadacci le 2 juillet à 20h50 :

Je suis le Dr Madeleine Papadacci et je viens donc témoigner , en ma qualité de médecin qui a connu la vie des communes avant l'arrivée de l'eau courante ,et quel bien précieux cela représente de boire de l'eau , potable garantie et qui a permis d'améliorer l'hygiène et donc la santé.

C'est pourquoi je m'oppose au permis de contruire de la centrale photovoltaïque dans la zone de captage de la source des Bouisses qui permettra de préserver la ressource en eau potable de 11 communes .

C371 - Observation de Marie Raoux le 2 juillet à 21h11 :

En ma qualité de citoyenne résidante dans le département des Alpes Maritimes, je vous adresse ce courriel afin de vous faire part de ma ferme opposition au projet d'installation d'un

parc photovoltaïque sur la commune de Valderoure ainsi que sur d'autres communes en milieu naturel.

Je m'interroge profondément sur l'arrière plan de ce projet présenté comme nécessaire au développement des énergies renouvelables ... en détruisant une forêt et son écosystème. Ne serait-ce pas un non-sens majeur ou une hypocrisie de plus?

Le parc installé au niveau de Thorenc est une preuve de la destruction totale d'un site naturel au profit d'une soi-disant énergie "verte" (À voir les travaux de Dr Sam Milham - Solar Energy System).

Le département regorge de sites industriels, de centres commerciaux, d'immeubles, des alternatives semblent être disponibles!

Nous devons préserver nos espaces naturels sans aucun compromis.

C372 - Observation de cathyrambaud le 2 juillet à 21h20 :

Habitant Valderoure, je suis opposée à l'implantation du parc photovoltaïque au lieu-dit Graou Courrent, en raison des incertitudes persistantes concernant son impact sur le réseau karstique, et par conséquent sur le captage des Bouisses.

Ce projet présente notamment un risque de pollution de l'eau, d'autant plus préoccupant qu'il se situe à l'intérieur des périmètres de protection du captage.

C373 - Observation de Jean Emery le 2 juillet à 21h32 :

je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

De plus j'ai pu constater ma catastrophe visuelle de ces parcs du fait d'un installé non loin de chez moi (84 Alleins)
C'est un désastre inadmissible.

C374 - Observation de nissartpianos le 2 juillet à 21h35 :

Je m'oppose à la régularisation du parc photovoltaïque de valderoure
Car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 HECTARES
Dans la zone de captage de la source des BOUISSES VITALE POUR
11 COMMUNES.

J ajoute que cet endroit est magnifique pour y avoir fait des visites à maintes reprises.

NE GACHEZ PAS CETTE MONTAGNE !!!

C375 - Observation de Ghislaine Fouque le 2 juillet à 22h02 :

Résidente sur la commune de Valderoure, je ne souhaite point voir un écosystème entier disparaître sous les broyeuses et pelleteuses pour y installer une autre centrale photovoltaïque.

Avec 5 centrales photovoltaïques à notre actif dans le Haut Pays Grassois, nous avons déjà trop détruit nos territoires, n'en détruisons pas davantage !

Le combat de nos jours est de voir avec clarté que le photovoltaïque n'a pas sa place dans les zones naturelles et notamment dans celle du Parc Naturel des Préalpes d'Azur. La loi APER mentionne les priorités d'installation sur des surfaces bâties ou des sols anthropisés : toitures, bâtiments, friches industrielles et agricoles. Ainsi, l'autoroute A7 dite autoroute du soleil ouvrant ses portes vers le Sud de La France ne pourrait-elle pas ouvrir la voie du solaire sur ces centaines de kilomètres?

Arracher les arbres et la végétation de notre forêt résultera dans la perte d'espace naturels et de leur biodiversité, dans l'appauvrissement des sols incapables de retenir les ruissellements de précipitations printanières et automnales comme les épisodes Cévenols de plus en plus fréquents. Ces ruissellements ne seront plus filtrés puisque la typologie karstique du terrain sera détruite. Décaper le plateau de Chandy millénaire sur plus de 23 hectares à coup de défricheuses et brise-roches hydrauliques rompra les chaînes d'infiltration, déséquilibrera le système d'infiltration ainsi les eaux aériennes et souterraines seront polluées. Ce risque de modification des réseaux d'écoulement et de percolation sera irréversible à jamais.

La source des Bouisses qui assure l'alimentation en eau potable de 11 communes du Var et des Alpes-Maritimes ne pourra plus couler dans nos robinets comme de l'eau pure, de nos jours plus pure que l'eau d'Evian ! Nous ne voulons pas d'eau impure à la consommation approuvée par L'ARS. Nous ne voulons pas acheter des bouteilles d'eau pour nous abreuver ou cuisiner ni prendre des douches avec des eaux contenant des micros particules toxiques. La source des Bouisses ainsi que les résurgences de Malamaire ont un rôle fondamental dans l'alimentation et le débit de l'Artuby en période d'étiage et dont dépendent de nombreux agriculteurs de notre commune. Cette question de la gestion de l'eau de plus en plus débattue de nos jours qu'il nous faut protéger : l'eau, la VIE pour TOUS. Végétaux, animaux, humains. Notre bien le plus précieux, c'est l'EAU pas le solaire.

L'accélération de la transition énergétique et le déploiement des énergies renouvelables décarbonées doivent être repensé intelligemment. Dans notre cas précis la Mairie de Valderoure a-t-elle pensé à la modification du cycle de l'eau des structures karstiques ? au risque accru d'incendies pendant les fortes chaleurs estivales (les panneaux pouvant atteindre 85°C en surface) ? Au démantèlement du site et au recyclage des panneaux dans 20 ou 30 ans? Faudra-t-il que les administrés voient leurs impôts fonciers augmenter pour pallier aux frais de démantèlement et ainsi se voir appliquer une loi locale : pollueur payeur ?

Pour les raisons principales ci-dessus, je m'oppose à la régularisation du permis de construire de la centrale photovoltaïque de Valderoure sur le Plateau de Chandy. L'Avenir de notre planète ce n'est pas le solaire mais la valeur inestimable de l'EAU, la préservation de notre territoire et de sa biodiversité.

C376 - Observation de Sheila Darmon le 2 juillet à 22h08 :

Je tiens à exprimer mon opposition totale au nouveau projet de centrale photovoltaïque de Valderoure.

Au-delà du fait qu'il est aberrant de détruire une forêt et la précieuse biodiversité qu'elle abrite pour produire une énergie qui sera présentée comme « écologique », ma préoccupation

concerne les répercussions sur la ressource en eau, autre bien ô combien précieux. Ce projet se situe en effet dans le périmètre de protection du captage d'eau de la source des Bouisses, qui alimente 11 communes des Alpes-Maritimes et du Var.

Il a été établi que la première étude hydrogéologique était incomplète, la morphologie karstique sous-évaluée bafouant ainsi le principe de précaution à l'égard de la ressource en eau.

Des experts dépêchés sur place alertent sur le caractère irréversible de l'impact sur la qualité et la quantité d'eau, qui s'avérerait dramatique pour l'environnement dans sa globalité mais aussi pour les exploitants agricoles utilisateurs, grands oubliés.

Outre la menace de manque d'eau -voire d'assèchement au cœur de l'été-, il existe entre autres un risque de destruction de la morphologie des sols, de modification conséquente du trajet de l'eau, de pollution d'une eau actuellement de qualité exceptionnelle.

Des alternatives existent : privilégions l'implantation de ces panneaux photovoltaïques sur les bâtiments si nombreux sur la bande littorale, couvrons-en les parkings comme Intermarché (anciennement Géant casino) l'a fait à Villeneuve-Loubet, offrant de l'ombre à ses clients etc... mais ne saccageons pas le patrimoine naturel de notre arrière-pays. Au total 50 projets de ce type sont annoncés, mesure-t-on l'effet cumulé de ces centrales ?

C377 - Observation de Valérie Plagnes le 2 juillet à 22h10 :

En tant qu'hydrogéologue, professeur à Sorbonne Université et spécialiste des aquifères karstiques, je me permets de manifester ma grande inquiétude face au projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Valderoure. Le projet est implanté sur le bassin d'alimentation de plusieurs sources karstiques, dont la source de la Bouisse qui est captée pour l'alimentation en eau potable de nombreuses communes. La qualité de l'eau y est exceptionnelle ! A l'heure où la mauvaise qualité des eaux souterraines sur tout le territoire français fait la une des journaux (par exemple à cause des contaminants éternels, les PFAS qui proviennent des activités humaines, les nitrates qui proviennent des activités agricoles et pour lesquels la France paye de lourdes amendes à l'union européenne chaque année), je m'alerte que personne ne songe à protéger avant tout et en priorité absolue l'eau d'un bassin encore vierge d'activités humaines et dont la qualité est exemplaire (moins de 1 mg/L de nitrates ce qui est rare).

La morphologie de surface que j'ai pu observer sur le terrain (nombreuses formes typiques du karst en surface, tels que les lapiaz très développés, dolines et poljes), exactement là où pourraient être installés les panneaux, atteste des possibilités d'infiltration rapide des eaux de pluie vers la source. De même, l'hydrogramme de l'Artuby mesuré un peu plus bas et dont les données sont accessibles sur la banque publique Hydroportail, montre que le système réagit très rapidement aux événements pluvieux, avec très peu d'inertie, ce qui atteste d'un degré de karstification très développé. Il est donc évident que vu le degré de karstification du système en amont de ces sources, la vulnérabilité du bassin d'alimentation et donc de ces sources est particulièrement forte.

Les études hydrogéologiques réalisées précédemment sont relativement rudimentaires : ni le débit, ni les paramètres physico-chimiques de la source de la Bouisse n'ont jamais été mesurés en continu, je n'ai vu aucune information concernant des traçages artificiels éventuels qui

pourraient donner des informations sur les liens hydrauliques entre la surface (en particulier les zones de lapiaz ou encore les zones déprimées) et la source, ni sur la vitesse des circulations souterraines qui sont probablement très rapides dans ce contexte. L'absence de ces données ne permet pas de délimiter de façon claire le bassin d'alimentation de la source, il n'y a d'ailleurs pas de carte précise sur ce point. Si le bassin d'alimentation n'est pas précis, comment donner du crédit aux périmètres de protection du captage qui ont été établis il y a plus de 25 ans ?

Je tiens à préciser que je ne suis pas contre les énergies renouvelables, bien au contraire, la transition énergétique est tout à fait indispensable. Par contre, je pense qu'on ne peut se résoudre à prendre le risque de condamner une ressource en eau de grande qualité qui continuera à alimenter des habitants bien longtemps si on continue à protéger son bassin d'alimentation. Il y a très peu d'endroits où on a ce luxe d'avoir de l'eau de source d'une telle qualité, cela n'a pas de prix... ou plutôt cela vaut tout l'or du monde. Si on peut produire de l'énergie ailleurs, on ne peut pas produire de l'eau n'importe où, ni maintenant et encore moins dans un futur perturbé par le changement climatique pour lequel la ressource en eau sera malheureusement la ressource la plus critique de toutes.

C378 - Observation de Emmanuel Tric le 2 juillet à 22h16 :

Docteur en géophysique, Professeur des universités le projet concerné peut clairement générer des désordres irréversibles à court et moyen terme :

Sur la biodiversité du fait des modifications importantes en surface du fait du chantier colossale que cela engendrera (déforestation, modification du sols, imperméabilisation et donc modification des ruissellements...)

Sur la stabilité : Le milieu karstique est un milieu fragile et des surcharges en surface ajoutées aux travaux peuvent générer des déstabilisations de surface du sol conduisant à des dolines plus ou moins importantes et donc pouvant à terme déstabiliser les constructions (panneaux photovoltaïques) de surface mais aussi à l'infiltration .

Générer des perturbations dans le système d'écoulement, d'infiltration, de ruissellement et donc à terme de modifier le débit de la source

Générer une baisse de la qualité de l'eau de la source du fait d'un risque important d'apport de turbidité du fait des points précédents.

Enfin la proximité de la zone de captage montre l'importance de l'écosystème et qu'une légère déstabilisation du milieu peut conduire sans nul doute à l'arrêt de ce captage. pour ces différentes raisons et sans être opposé aux énergies renouvelable il me semble que la balance risque/bénéfice de ce projet penche très largement sur un risque important à court et moyen terme d'une modification importante de la qualité de la source.

C379 - Observation de Christophe Tomatis le 2 juillet à 22h17 :

Je tiens par la présente à vous faire part de mon mécontentement quant à la réalisation de ce projet !

Ce projet est une aberration écologique sur différents points, notamment l'implantation sur une zone de captation d'eau nécessaire à plusieurs localités.

De plus, il va entraîner l'arrachage d'arbres sur site, ainsi que pour le chemin d'accès qui devra être élargi pour les engins de chantier.

Et enfin quelles sont les garanties quant à la viabilité de l'entreprise créée, dont le capital est

limité à 5000€ ?

S'agit-il d'une énième société factice qui mettra la clé sous la porte une fois le chantier réalisé ?

C380 - Observation de Emelia Carrere le 2 juillet à 22h25 :

JE M'OPPOSE À LA RÉGULARISATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE DE VALDEROURE

Le risque d'impacter la source des Bouisses et la ressource en eau aussi bien en termes de qualité que de quantité est bien trop grand pour que l'on puisse envisager ce projet.

C381 - Observation de william.passot le 2 juillet à 22h28 :

Merci à nos élus de travailler et de s'investir autant sur ces grands projets juteux pour "nos communes".

Nous n'imaginons pas le budget qui va rentrer dans les caisses grâce à eux.

Mais comment ça ? Qu'allons nous y gagner ? Quels seront les bénéfices pour les habitants de l'arrière pays ?

C'est bien joli d'avoir de l'argent, mais sans eau, sans nature, à quoi bon ?

Et une montagne sans arbres, quelle jolie carte postale ...

À l'heure où on parle de réchauffement climatique, de sécheresse, est-il normal d'entreprendre des travaux qui, d'une part, risquent de dévier le ruissellement des eaux de pluies au risque d'assécher nos sources, mais aussi de couper tous ces arbres qui sont, on le rappelle, des lieux de vie pour les animaux (nids, cachettes, ombre...).

De plus, on parle de plus en plus de pollution. Faut il rappeler que les forêts, les arbres mais aussi les sols forestiers, constituent le deuxième plus grand puits de carbone de la planète après les océans. Les arbres participent ainsi à la réduction de la présence de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Les couper est donc une ineptie !!

Nos élus sont en train de scier la branche sur laquelle nous sommes assis !!

Certes, à court terme, le projet semble juteux, mais qu'allons-nous laisser aux générations futures ?

Comment est-il possible d'autoriser de tels travaux destructeurs sur des terres protégées, sur lesquelles on ne peut se promener qu'à pieds pour ne rien abîmer ? Ne serait-ce pas un paradoxe ?

De ce fait, je m'oppose à la régularisation du permis de construire pour protéger notre nature, nos forêts et la ressource en eau et prendre aucun risque.

C382 - Observation de Eric Chambrin le 2 juillet à 22h34 :

je m' OPPOSE à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est IRRESPONSABLE de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C383 - Observation de Claire Lucas le 2 juillet à 22h42 :

Je demande à ce que soit réévalué et stoppé le projet d'installation d'un parc de panneaux photovoltaïques autour de la commune de Valderoure dans les Alpes Maritimes .

Des scientifiques de renom , professeurs à la Sorbonne en géologie et hydrologie : Mr Christian Gorini et Mme Laurence Plagne, nous ont alerté sur les risques de pollution des sources , par infiltration dans les sols karstiques très particuliers de la région, si les travaux étaient réalisés pour installer ces panneaux solaires .

Vivant moi même dans le Sud , dans le Var voisin , j'ai bien conscience, comme toute personne habitant ces régions de plus en plus sèches et caniculaires , que les ressources en eau potable vont devenir l'enjeu majeur du Sud dans les années à venir !
Aussi , il paraît insensé de prendre de tels risques , impliquant 11 communes de ce secteur
!!!!!!

C'est un acte citoyen , de réveiller les consciences avant qu'il ne soit trop tard , une fois la nature définitivement souillée.

Rien , ni aucun intérêt mercantile , ne doit mettre en danger une population ni son territoire .
C'est normalement la responsabilité de nos élus mais c'est aussi la nôtre !

Il est urgent que de nouvelles propositions soient faites pour installer ces parcs photovoltaïques dans des zones urbaines : le long de la voie de chemin de fer entre Toulon et Nice , sur les toits des supermarchés etc ...où ni l'eau ni la biodiversité naturelle du lieu ne seraient mises en danger ..

Merci de réévaluer tout ce projet pour écarter tout risque et respecter ainsi nos enfants et les générations futures !

C384 - Observation de Frédéric Devésa le 2 juillet à 22h50 :

La Confédération paysanne réaffirme son opposition à toute forme d'artificialisation des terres agricoles, naturelles et forestières.

L'artificialisation des sols met en danger notre capacité à produire de la nourriture. La suppression de forêts entières sur le département, quelle qu'en soit la raison, nous paraît dangereux à plus d'un titre.

Il nous semble possible de produire autrement cette électricité "verte" contre laquelle nous n'avons aucun grief si ce n'est qu'elle est produite aujourd'hui au détriment de la biodiversité, de nos stocks de carbone, de notre climatiseur naturel, etc.

Dans le cas du plateau de Chandy, le risque que peut faire courir une telle déforestation au parcours de l'eau donc potentiellement à l'approvisionnement en eau du bassin de l'Artuby nous laisse penser que le principe de précaution ne devrait pas être oublié une fois de plus.

C385 - Observation de Roseline Giraud le 2 juillet à 23h07 :

J'habite sur la commune de Valderoure où je suis née. Mes parents et grands-parents étaient agriculteurs. Je me suis toujours promenée sur le plateau de Chandy. On y trouve de gros blocs en bordure de falaise, des cuvettes, des parties boisées, des bouquets de thym, et de lavande au creux des rochers où les eaux de pluie s'infiltrent.

L'implantation de quatre centrales photovoltaïques sur cette montagne, dans le périmètre

éloigné de protection des sources des Bouisses qui alimentent 11 communes dans le bassin versant de l'Artuby Verdon.. modifiera sa physionomie à jamais et impactera la ressource en eau de manière irréversible.

L'étude d'impact complémentaire réalisée pour cette nouvelle enquête n'affirme pas clairement l'absence de risque pour les usagers sur la qualité et la quantité des eaux.

Les travaux sont prévus sur quatre sites différents avec chaque fois, circulation de camions et gros engins, déboisement, nivellement du sol arasement des rochers affleurants pour créer des accès, forages pour l'ancrage des panneaux. Ils ébranleront la montagne et affecteront le circuit des eaux souterraines. Des pollutions et poussières fines pourront ainsi s'infiltrer jusqu'aux sources des Bouisses

Des risques aussi après les travaux, car le sol sera fragilisé, érodé, et une modification du circuit des eaux avec assèchement ou disparition des sources possible, danger accru avec le changement climatique.

Pollution des eaux de surface, bouleversement des sols, chutes de pierres entraînées dans les vallons par les orages violents, risques d'incendie. Tableau bien préoccupant.

Avec les orages et les fortes pluies le ruissellement ramène déjà avec violence l'eau dans les hameaux qui reçoivent des blocs de rocher. Cela s'est produit à Fauchier, et pourrait bien se renouveler car le chemin d'accès au plateau conduit au site de l'entité 2.

Lors des travaux, qui surveillera la mise en place des mesures de protection préconisées ? La commune a-t-elle les moyens de mettre un technicien à disposition ?

L'eau des sources des Bouisses est particulièrement bonne. Le débit qui n'est pas capté alimente les rivières la Lane, l'Artuby, de bonne qualité piscicole, elles abritent la truite Fario et une pollution serait irrémédiable.

Les agriculteurs de la commune et des communes voisines dans le département du Var, qui utilisent l'eau par gravitation ou aspersion pour irriguer les cultures (prairies, cultures maraîchères de plein champs, céréales, autres) ont été oubliés dans l'étude d'impact, mais ils seront aussi impactés en cas de pollution ou variations du débit.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose à la régularisation du permis de construire de ces centrales et à leur réalisation dans un espace naturel.

C386 - Observation de Lucie.Nesarossi le 2 juillet à 23h22 :

je m'OPPOSE à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est IRRESPONSABLE de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C387 - Observation de Pol Danaé le 2 juillet à 23h23 :

Je me permets de vous adresser ce message pour exprimer mon opposition à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure 06.

L'implantation de panneaux photovoltaïques à cet endroit risquerait de dénaturer le paysage et d'affecter la biodiversité locale. Je suis convaincue qu'il existe des alternatives moins intrusives, comme l'installation de panneaux sur des bâtiments déjà existants.

C388 - Observation de chabert.hugo le 2 juillet à 23h29 :

je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est insensé de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C389 - Observation de Anthony Salomone le 2 juillet à 23h33 :

Sachant qu'avec les postes sources de Valderoure, plusieurs projets de parcs photovoltaïques peuvent émerger sur plusieurs hectares, j'attire votre attention sur l'importance fondamentale de coordination des politiques publiques.

En effet, les Zones de Sauvegarde en Eau sont aujourd'hui identifiées dans l'étude ressource en eau stratégique. Il importe donc de comprendre les injonctions contradictoires entre l'aménagement des sols et la préservation de la ressource en eau, notamment la ZSE des Bouisses et des Termes ou encore celle des sources de la Pare et de la Siagne. Nonobstant, il demeure encore des zones à étudier.

De l'avis de nombreux hydrogéologues, les actions peuvent être irréversibles et concerner plusieurs résurgences et aquifères sur une grande étendue, ce qui viendrait menacer les approvisionnements en eau potable et des cours d'eau.

C390 - Observation de Silvie Peris le 2 juillet à 23h34 :

Résidente grassoise depuis 24 ans, à l'écoute des experts tels que Valérie Plagnes, je souhaite exprimer ma vive désapprobation face au projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Valderoure.

C391 - Observation de l'association ABI le 2 juillet à 23h49 :

voir fichier ci-dessous

C392 - Observation de Ponsini O le 3 juillet à 00h25 :

L'intérêt de ce projet d'implantation du parc photovoltaïque de Valderoure est questionnable à plusieurs égards, notamment :

- La destruction d'une zone boisée pour l'installation de panneaux photovoltaïque n'apparaît pas être un choix judicieux quand le potentiel des terrains déjà artificialisés n'est pas exploité. Les forêts sont un puits de carbone naturel qu'il prendrait des décennies à reconstituer si cela même est possible après le démantèlement du parc photovoltaïque.
- La zone choisie, proche d'une source d'eau, est au coeur d'un réseau hydraulique naturel complexe et de couches géologiques fragiles. L'impact négatif de l'installation (pollution, déstabilisation des sols, perturbation de la captation des eaux...) ne peut pas être ignoré.

En conséquence, je m'oppose à la régularisation du permis de construire de la centrale photovoltaïque de Valderoure.

C393 - Observation de Amandine Pol-Mortagne le 3 juillet à 00h29 :

pour vous faire part de mon opposition ferme à ce projet.

Je m'oppose à l'installation de ce parc principalement en raison du risque majeur qu'il représente pour la ressource en eau, située directement sous la zone prévue. Cette nappe phréatique est précieuse et stratégique pour la région. Toute altération ou pollution liée à l'aménagement, l'exploitation ou la maintenance du parc photovoltaïque pourrait avoir des conséquences graves et irréversibles sur la qualité et la disponibilité de l'eau. De nombreuses personnes seraient concernées directement: il y en a assez de sacrifier la santé des contribuables : qui sera porté responsable si ce projet altère la santé des habitants???qui viendra vérifier de manière impartiale la qualité de l'eau?

Ce projet soulève également d'autres préoccupations environnementales : artificialisation des sols, atteinte à la biodiversité locale, et dégradation durable du paysage naturel de Valderoure, qui constitue un patrimoine à préserver.

Ce projet est tt bonnement inadmissible et se cache derrière une écologie toute relative qui desservira et détruira tout un équilibre. Equilibre que l'être humain a aujourd'hui le devoir absolu de préserver. Il est urgent de réagir et de protéger notre environnement le contraire serait consternant.

C394 - Observation de Guillaume Mlteau le 3 juillet à 05h35 :

Originaire d'une famille d'agriculteurs implantée sur la commune depuis plusieurs générations, ayant passé une grande partie de mon enfance et venant régulièrement à Valderoure où je suis propriétaire, je suis très inquiet et je m'oppose à ce projet de création d'une centrale photovoltaïque de 23ha sur le périmètre de protection du captage d'eau potable de la source des Bouisses.

En effet ce projet risque d'entraîner des conséquences irréversibles sur la ressource en eau. Le relief karstique du plateau de Chandy, avec ses failles et fissures en sous-sol, conduira toute pollution générée par les travaux ou l'exploitation du site directement vers la source, qui est utilisée dans 11 communes pour la consommation et pour l'irrigation des champs où poussent des céréales et légumes. Le risque de pollution me semble élevé sur cette source d'une qualité exceptionnelle, entre les travaux, la dégradation des panneaux photovoltaïques au cours du temps, et les risques d'incendies.

Le site est situé en pleine forêt, et les risques d'incendies dans la région sont de plus en plus élevés. Si le site venait à brûler, la source subirait une pollution importante en raison des matériaux et composants chimiques utilisés sur le site d'exploitation des panneaux photovoltaïques.

Les travaux, l'ancrage de pieux profondément dans le sol pour soutenir les panneaux, le passage des camions sur la piste d'accès au site, généreront des vibrations qui risquent d'ébranler un sol karstique fragile, de provoquer des éboulements souterrains, et de dévier le passage de l'eau. L'accès à la source pourrait être perdu à jamais. Le débit pourrait baisser générant des manques d'eau en été. Le ruissellement des eaux pourrait être accru vers des zones habitées au bas de la falaise.

A l'heure du changement climatique avec des sécheresses et des restrictions d'eau de plus en plus fréquentes, nous devrions tout faire pour protéger cette ressource vitale et non

remplaçable. Prendre le risque de la perdre pour produire une énergie électrique renouvelable, n'a pour moi aucun sens.

C395 - Observation de pjsquarcioni le 3 juillet à 06h59 :

En tant que médecin je m'oppose fermement à ce projet dévastateur pour la nature et à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il met en danger la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

Il n'y a pas de risque zéro de pollution de l'eau potable pour les habitants des communes environnantes.

Une source de qualité est une RICHESSE inestimable

C396 - Observation de Philippe Perdigon le 3 juillet à 7h27 :

En tant qu'agriculteur maraîcher et président de l'ASL ARTUBY (syndicat qui regroupe les irrigants qui utilisent l'eau de l'Artuby) je me déclare contre la construction du parc photovoltaïque prévue sur le plateau de CHANDY situé sur la commune de VALDEROURE.

En effet d'après les spécialistes la construction de cet ouvrage pourrait impacter directement le débit, la qualité, la régularité des sources de l'Artuby étant donné qu'il se situe dans leurs périmètres de collecte.

Depuis 50 ans nous profitons de l'eau de l'Artuby pour cultiver nos productions potagères tout au long des communes de ces cantons.

Il me paraît important d'appliquer le principe de précaution si nous voulons continuer nos activités dans le simple but d'une autonomie alimentaire.

Pour les générations futures nous n'avons pas le droit d'hypothéquer sur la richesse que possède notre territoire

C397 - Observation de Stephane Laval le 3 juillet à 7h40 :

Compte tenu des incertitudes liées à aux conséquences des travaux sur le projet de centrale photovoltaïque, et tout particulièrement sur le sujet de l'eau, notamment sur la source des bouisses, je suis opposé à ce projet et demande une étude complémentaire et indépendante.

C398 - Observation de Mr et Mme Joyaut le 3 juillet à 7h50 :

Nous sommes farouchement opposés à l'abattage de plus de 20 hectares d'arbres

Il faut protéger la nature et les sources qui sont vitales pour l'homme.

Nous nous opposons à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque sur chandy à Valderoure

C399 - Observation de christianecolmagro le 3 juillet à 7h52 :

Je m'oppose fermement à ce projet dévastateur pour la nature et à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure qui risque de mettre en danger la zone de captage de la source des Bouysse vitale pour 11 communes

C400 - Observation de Christophe Pelissier le 3 juillet à 7h53 :

Au delà du risque pour l'eau qu'il ne faut pas prendre nous devons préserver nos espaces naturels. Face à la canicule les villes revegetalisent conservons la nature que nous avons la chance d'avoir.

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire de la centrale photovoltaïque de Valderoure.

C401 - Observation de Rudy Gnagni le 3 juillet à 8h07 :

JE M'OPPOSE FERMEMENT À LA RÉGULARISATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE de la centrale photovoltaïque sur le lieu-dit "Graou Courrent" - Valderoure.

C402 - Observation de arletteclercq le 3 juillet à 8h16 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C403 - Observation de Alexia Clercq le 3 juillet à 8h19 :

Une amie m'a alerté sur la situation de construction d'une centrale photovoltaïque sur Valderoure .

je m'oppose à la régularisation du permis de construire de celle-ci de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

La qualité de l'eau au niveau de la source pourrait s'en ressentir et cela sera dangereux pour les habitants de la vallée .

C404 - Observation de alain.auger0353 le 3 juillet à 8h40 :

je m'oppose fermement à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est IRRESPONSABLE de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C405 - Observation de Philippe Rebuffel le 3 juillet à 8h41 :

La fragilité inhérente du milieu karstique de Valderoure et son rôle crucial dans l'alimentation en eau potable des communes avoisinantes rendent le projet de parc photovoltaïque particulièrement risqué. Il semble impératif de reconsidérer l'emplacement de ce projet pour garantir et protéger cette ressource vitale, notre patrimoine naturel et la santé publique.

Je rejoins l'avis défavorable des organismes officiels et la large majorité des contributions du public. Le projet de parc photovoltaïque à Valderoure, tel qu'envisagé, représente une menace disproportionnée pour des enjeux environnementaux vitaux, notamment la préservation de notre ressource en eau potable et la richesse de notre biodiversité.

C406 - Observation de JPR le 3 juillet à 9h00 :

Je m'oppose à l'installation d'un parc voltaïque à Valderoure

C407 - Observation de Laurence Guglielmazzi le 3 juillet à 9h30 :

déclare m'opposer à la régularisation du permis de construire pour protéger la ressource en eau et ne prendre aucun risque.

Nos ancêtres ont vécu pendant des années sans électricité mais grâce à l'EAU des sources, indispensable à la VIE.

Mon grand-père maternel est né à Valderoure, c'est un village que j'affectionne particulièrement ainsi que ses alentours.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

C408 - Observation de Sylvie Dupont Maubert le 3 juillet à 9h34 :

Notre famille installée depuis 4 générations sur la commune de Seranon voit le parc naturel régional se défigurer par la prolifération de ces installations qui menacent fortement l'écosystème et la biodiversité et en particulier menacent nos ressources en eau potable.. C'est pourquoi ma famille et moi même nous opposons fermement à ce projet.

C409 - Observation de Eliane Guglielmazzi Bonome le 3 juillet à 9h40 :

Je m'oppose à ce projet sur la commune de Valderoure pour toutes les raisons invoquées par les autres opposants. Mes grands-parents sont originaires du hameau de la Ferrière. Mon père est également né à Valderoure.

J'espère que toutes ces démarches aboutiront au retrait définitif du projet.

C410 - Observation de Charles Paul Roland Mannarini le 3 juillet à 9h43 :

Je suis un "local" depuis 78 ans.

Je déplore hélas, situation irréversible, le mur de béton que nous laisserons à nos jeunes depuis Théoules sur Mer jusqu'à Menton,

Je suis affligé d'avoir constaté avec quelle violence on a dépecé les forêts autour d'Andon Valderoure,

J' imagine très facilement, ayant vécu par ma Nièce un peu plus bas, m' incidence d'un tel ravinement déjà créé et que l'on veut augmenter en créant un nouveau parc de panneaux solaires, sur les sources, indispensables aux éleveurs aux agriculteurs et à la végétation qu'ils entretiennent, et plus loin à nous citoyens.

J' invite enfin quiconque a un peu de compassion pour notre nature, à monter au "Castellaras" d'Andon, de Thorenc,

et en se tournant vers le nord ouest, à contempler ce mur de verre qui existe donc à la limite de Thorenc sur le territoire de Valderoure...la première fois que j'ai aperçu ça à l'œil nu, j'ai cru qu'on avait créé un lac...moindre mal s'il en était, hélas à la jumelle j'ai compris tout le désastre.

L'argument budgétaire des communes est compréhensible mais ne pourrait on utiliser tous les toits des entrepôts et autres, communaux, municipaux, etc... plus ou moins béants, comme on le voit dans bien d'autres départements?

Accessoirement a t on pensé à la perte de charge pour transporter toute cette énergie produite, puisqu'il est dit déclaré, avéré, que la population locale n'a pas besoin de tant d'énergie?

J'ai par deux fois déjà présenté mes argumentations auprès de la presse et d'associations, sans aucun écho et je n'attends rien.

Je ne puis que déplorer ce que nous laisserons de paysages dégradés à notre jeunesse.....même pas de chef d'œuvre architectural....et d'ici 20, 30, 40 ans, ce désastre magistral... ne produira plus d'électricité...

C411 - Observation de Mme Rodier le 3 juillet à 10h00 :

Habitante du pays gras dois depuis 30 ans , je m oppose fortement au projet d implantation d' un nouveau parc.

Il existe d' autres solutions plus saines (toitures ,hangars ...) et surtout moins néfastes pour l environnement.Dans le cas du plateau de CHANDY la source des Bouisses serait impactée définitivement.

Doit on rappeler les risques d incendies et les conséquences irréremédiables sur la biodiversité.

Je ne suis pas contre les panneaux photovoltaïques mais surtout pas au détriment de la nature.

Ainsi , je m oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque sur la commune de valderoure , sur le plateau de Chandy.

C412 - Observation de Olivier Chardin le 3 juillet à 10h03 :

Je suis passé le 27/06/2025 en mairie afin de consulter les plans papier ainsi que les cartes IGN, et j'ai préféré étudier à domicile ces documents pour vous soumettre mes arguments défavorables à ce projet.

Habituellement je suis tout à fait pour les énergies renouvelables, et notamment le photovoltaïque, j'habite à proximité de la première centrale photovoltaïque de Valderoure, car j'habite à Malamaire, commune de Valderoure où je compte exercer ma pratique de permaculture et d'agroforesterie, grâce à l'hydrologie de cette vallée.

Cependant, depuis l'annonce de ce nouveau projet photovoltaïque sur le plateau de Chandy, je suis étonné que l'on n'exerce pas le principe de précaution face à la réalisation d'un tel chantier au-dessus d'une géologie aussi fragile qu'imprévisible et de risquer ainsi la privation en ressource en eau de 11 communes, pour une étude qui me semble succincte.

Mon expérience et mes 40 années de pratique de terrain me permettent de craindre un grand risque pour la source des Buisses et de m'opposer ainsi à un tel projet sur ces terrains à l'hydrologie fragile aux dires du grand spécialiste du karst que nous avons rencontré et Valérie Plagnes professeur en géologie à la Sorbonne qui s'est exprimée à l'encontre d'un tel désastre.

Il est d'utilité publique de prioriser les ressources en eau d'une telle région malmenée par le réchauffement climatique, et soumise aux risques d'incendies, et par conséquent, d'annuler un tel projet au risque avéré afin de le reporter sur d'autres terrains moins sensibles et défrichés,

ou encore de privilégier des installations photovoltaïques sur des bâtiments (maison hangars garages) et de ne pas envahir les espaces naturels à l'équilibre déjà bien malmené par les hommes.

Je vous remercie de retranscrire au mieux notre opposition à un tel projet dangereux pour l'équilibre hydrogéologique de toute une vallée, et d'exercer votre devoir de précaution pour que le pire ne se produise pas.

C413 - Observation de Jacques Régis Liautaud le 3 juillet à 10h03 :

La commune de Valderoure sollicite aujourd'hui l'avis de ses habitants en vue de la réalisation d'un projet industriel sur le Plateau de Chandy.

Cette perspective ne m'enchant pas du tout, propriétaire d'une petite parcelle forestière attenante à ce chantier je ne comprends pas l'intérêt qu'éprouve notre maire à vouloir saccager cette zone naturelle jusque-là préservée.

Le chantier risque d'entraîner des ruissèlements intenses sur ce plateau karstique avec certainement des conséquences sur la source de l'Artuby située juste en dessous sans parler de l'impact sur la réserve de chasse, chassé du plateau le gros gibier trouvera vite refuge au milieu des cultures avec les dégâts qu'on peut aisément envisager.

D'autres possibilités existent pour installer des lieux de production comme sur des parkings comme ça a été fait à Auchan Castelane les ombrières donnent de l'électricité et offrent un abri plus qu'agréable aux véhicules des clients.

Il y a aussi la possibilité de placer des panneaux sur les locaux industriels et commerciaux de la bande côtière.

Ces deux solutions simples empêcheraient l'artificialisation des sols des zones forestières du Haut-Pays, des années en arrière les habitants avaient su s'unir contre le passage de la ligne Boute/Carros ou contre les épandages de boues toxiques issues des centrales d'épuration côtières. Nous serons capables de nous fédérer pour sauvegarder nos vallées, les protéger des appétits financiers des grands groupes qui sous couvert d'électricité verte et de semblants d'écologie réussissent à massacrer des montagnes entières.

Je ne suis pas contre ces installations quand elles sont réalisées en intelligence avec la population comme à Saint Auban ou pour la première centrale photovoltaïque de Valderoure qui une comme l'autre ne portent pas à conséquences sur le cadre de vie ni sur la faune sauvage.

C414 - Observation de Pascal Lepine le 3 juillet à 10h14 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est IRRESPONSABLE de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses pour 11 communes.

Je suis un cycliste toujours soucieux de rouler dans des endroits préservés comme Valderoure. Le projet industriel est incohérent.

C415 - Observation de Sophie Cochenec Martin le 3 juillet à 10h16 :

Je tiens par la présente à vous faire part de mon inquiétude concernant l'installation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Valderoure et vous indiquez que je ne suis pas favorable à la régularisation du permis de construire le concernant.

Les dommages extrêmes qui peuvent être causés à la faune, la flore et à l'eau de cette région déjà fragilisée par la sécheresse et le changement climatique me semble disproportionnés par rapport aux bénéfices apportés.

Il reste encore beaucoup d'espaces en milieu urbain (toits, parking) qui méritent d'être équipés avant de penser à couper des forêts.

Je m'oppose donc par la présente à la régularisation du permis de construire.

C416 - Observation de Jean-Marc Rebuffel le 3 juillet à 10h23 :

Protégeons les espaces naturels de la commune de Valderoure
je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C417 - Observation de anne12.viala le 3 juillet à 10h29 :

J'habite sur la Côte et je viens me ressourcer régulièrement à Valderoure. J'aime ce territoire pour tout ce qu'il offre de paix et de nature et je m'oppose formellement au projet photovoltaïque qui va dégrader irrémédiablement cet environnement naturel précieux, notamment les zones boisées au couvert fragile et la zone de captage de la source d'eau potable de Bouisse.

C418 - Observation de Dominique Mary le 3 juillet à 10h39 :

Voici en quelques lignes les raisons pour lesquelles je m'oppose à la régularisation du permis de construire de la centrale photovoltaïque de Valderoure.

Habitante des Alpes-Maritimes depuis le début des années 70, dont ces 7 dernières années à Thorenc, cela fait plus de vingt ans que j'ai équipé mes maisons successives de panneaux solaires, car je suis convaincue que l'avenir est dans les énergies renouvelables, mais pas n'importe comment.

Je ne m'étendrai pas sur le non sens écologique du déboisement pour y implanter des centrales photovoltaïques car cela semble une évidence pour la plupart d'entre nous, les arbres absorbant une quantité non négligeable de CO2. De plus cela entraîne un déséquilibre important de notre écosystème et appauvrit la biodiversité si riche de notre territoire qui est devenu un PNR depuis quelques années !

En tant que pratiquante de la montagne, je trouve que ces projets de centrales solaires impacteraient durement le paysage très préservé de notre contrée. En effet, le poste source est prévu pour une cinquantaine de centrales (source [RTE](#) lors de l'inauguration de ce poste).

Le photovoltaïque, oui, mais pas n'importe où et en priorité sur les zones déjà anthropisées et de manière adaptée aux besoins de notre territoire naturel. Il est quelquefois fort intéressant de voir ce qui se fait ailleurs, même à côté de chez soi. Depuis deux mois je réside à GAP dans

les Hautes-Alpes, ville et département qui ont bien géré leur virage en se tournant vers les énergies durables mais d'une manière mesurée et sur des sites déjà urbanisés : vous pourriez constater un bon nombre d'ombrières photovoltaïques sur les parkings d'hypermarchés (Gap, Tallard, etc...), beaucoup de hangars agricoles couverts entièrement de panneaux, station d'épuration recouverte de panneaux photovoltaïques à Veynes, un bon nombre de particuliers munis d'installation solaire sur le toit de leur maison (beaucoup plus que dans le 06), etc. Ce ne sont pas les toitures de bâtiments industriels, commerces, et autres qui manquent et qui pourraient être équipées aussi dans les alpes Maritimes.

De plus sur Valderoure, le plus important peut-être, il y a un risque important, pour ne pas dire certain, de polluer une source qui dessert plusieurs villages, ce qui a été mis en évidence récemment, le 22 juin 2025 à Gréolières, par deux scientifiques de renom, Messieurs Ludovic MOCOCHAIN et Christian GORINI, spécialistes des sols karstiques qui est celui de ce nouveau projet de centrale solaire de ce village. Les dégâts seraient irréversibles ! Vous pouvez trouver un exemple récent de ce type de pollution qui a concerné la source qui alimente un hameau dans la région de Limoges. La commune leur distribue de l'eau en bouteille maintenant !

Je sais très bien que les petites communes du Haut-Pays ont du mal à financer leurs projets mais Valderoure bénéficie déjà de rentrées d'argent avec la première centrale solaire près du poste source. D'autres communes comme Aiglun avec de plus faibles revenus ont eu le courage de refuser un tel projet pour sauver leur source.

Même le patron d'EDF, lors d'un de ses derniers discours, a soulevé un autre problème qu'allait engendrer la multiplication de ces centrales solaires, qui ne produisent que le jour par rapport à d'autres centrales qui ont une production plus linéaire, prévisible et stockable.

Cette grosse tendance à RASER DES FORETS ET DETRUIRE LA VIE EST une VERITABLE FUITE EN AVANT et aura un gros impact sur le réchauffement climatique déjà en place

Le solaire, oui ! Mais avant tout par et pour les habitants, des projets proportionnés au territoire ! Surtout dans un Parc Naturel Régional ! Avec une étude d'impact sérieuse et indépendante et sans dégâts irréversibles, surtout quand on le sait !

Je compte sur vous pour divulguer mon propos et mon opposition, qui sont sincères, argumentés et non polémiques.

C419 - Observation de yves.delclaud le 3 juillet à 11h03 :

Non seulement je suis contre ce projet, mais toujours surpris de devoir encore s'opposer à de telles aberrations. Commençons pas recouvrir tous les bâtiments déjà existants, ensuite on verra s'il manque encore de la production d'électricité diurne.

Le gouvernement fait des discours sur la nécessité de préserver notre patrimoine naturel, à défaut de sauver la planète vaste objectif qui nous échappe. Ce projet va à l'encontre de tous ces concepts: Il détruit les espaces verts, les espaces hydrologiques, juste pour le bénéfice de certains industriels. Pourtant il faut bien que l'autorisation leur soit donnée, par qui.

Les élus dans ces communes très rurales sont souvent originaires de ces mêmes communes. Comment peuvent-ils laisser ce genre de projet naître et voir le jour alors qu'ils savent que cela va détruire instantanément un écosystème présent depuis des siècles, et qu'il est de

leur/notre responsabilité de protéger. Je ne vois que deux raisons:

- des intérêts personnels
- la pression de l'État ou des régions qui les obligent à rendre de l'argent qu'ils n'ont pas.

Dans les deux cas, il faudrait connaître les raisons financières qui poussent ces élus à faire de tels choix. Sinon on se bat contre un mur.

C420 - Observation de sagniez.valou le 3 juillet à 11h06 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire pour préserver nos ressources en eau pour les 11 communes concernées et préserver nos arbres si précieux !

C421 - Observation de laugier.lulu le 3 juillet à 11h24 :

Construire un parc photovoltaïque dans le périmètre de protection d'une source est une aberration et un non sens.

Citoyenne comproise je suis inquiète concernant la pollution que va engendrer cette construction : pollution visuelle d'abord mais surtout pollution de l'eau potable qui alimente mon village après que tant d'élus ont lutté pour l'obtenir.

Des scientifiques préviennent des dangers qui pourraient être engendrés par cet ouvrage. Pourquoi le principe de précaution si souvent avancé de nos jours n'est-il pas obligatoirement appliqué?

Cette construction est une manne financière et prometteuse pour la commune alors le projet doit être relocalisé de façon à ne pas avoir autant d'impact sur la ressource en eau du territoire car sans eau : pas d'agriculture, pas d'élevage, pas de vie! La raison doit l'emporter.

Je m'oppose donc à sa construction à l'emplacement prévu.

C422 - Observation de Eric Bataillou le 3 juillet à 11h33 :

Dans le cadre de l'enquête publique concernant l'installation de panneaux solaires je vous informe que je m'oppose à la régularisation du permis de construire relatif à ce projet. Mes inquiétudes rejoignent celles, très étayées, évoquées dans les différentes contributions déjà envoyées et qui figurent sur le site. Je partage les arguments très pertinents avancés par beaucoup de personnes compétentes. Je trouve aberrant que, sous couvert d'arguments prétendument « écologiques », l'on détruise notre environnement déjà si fragile et de plus en plus fragilisé (source et qualité de l'eau impactées, forêts détruites, etc...).

Oui aux panneaux solaires en zone anthropisée, non aux panneaux solaires en zone naturelle.

C423 - Observation de la Chambre d'Agriculture le 3 juillet à 11h34 :

trouver ci-joint les observations de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes et de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Alpes-Maritimes relatives au dossier cité en objet.

C424 - Observation de 20 personnes des communes d'Andon, Caille, Valderoure et Peyroule le 3 juillet à 11h42 :

Nous sommes un groupe d'habitants du haut pays (Andon, Caille, Peyroule, et Valderoure) et nous sommes très inquiets pour l'avenir de notre territoire. Après avoir pris connaissance des conclusions de Monsieur Ludovic Mocochain (Géologue et spécialiste du karst) et Monsieur

Christian Gorini (Professeur en géologie à l'université de la Sorbonne) qui ont étudié le lieu d'implantation dans le cadre de l'enquête publique complémentaire, ce projet de parc photovoltaïque nous apparaît comme une aberration et une véritable catastrophe écologique.

Cas général, niveau national

Sur le plan énergétique national, le développement du photovoltaïque constitue un apport essentiel pour réussir la transition écologique.

Toutefois, il faut distinguer deux types de projets :

Les réalisations de taille modeste, à l'échelle de l'habitat individuel ou groupé, qui remplissent pleinement les trois critères : écologie, économie et social, garant du respect de la volonté initiale de contribuer à la transition écologique.

Ces installations se font souvent sur des bâtis déjà existants, sans impact sur les sols, la majeure partie de la production est consommée sur place, le surplus d'électricité venant en soutien au réseau. Au final, ces petites installations s'intègrent parfaitement à l'échelon local dans la gestion décentralisée de l'énergie et contribuent à alléger le budget énergie des habitants.

Les réalisations de grandes tailles, se résument à un projet financier où l'écologie n'est qu'un alibi. Ces grandes installations, déployées sur de grandes étendues de terres bousculent les équilibres fragiles qui concernent tous les paramètres écologiques de ces terrains.

Sur plusieurs hectares, la végétation est éradiquée, la faune privée de territoire, les sols artificialisés favorisant le ruissellement.

Le paysage local rural est sacrifié au bénéfice d'une redevance financière bien modeste par rapport à l'impact négatif ressenti par l'ensemble des usagers.

La production de ces installations, démesurées par rapport aux besoins locaux est également incompatible avec l'état du réseau local d'ENEDIS qui ne peut supporter un tel apport. Il est donc nécessaire de réaliser de gros travaux pour acheminer l'électricité vers les points de consommation, rendant de plus en plus centralisée la production.

Tous ces points négatifs s'ajoutent à la confusion sur l'état réel de la production électrique nationale, qui un jour, est déficitaire et l'autre excédentaire selon les attermoissements gouvernementaux.

Cas particulier, niveau local Valderoure

Le poste source de Valderoure est dimensionné pour l'implantation ultérieure de 50 parcs photovoltaïques dans un rayon de 20 kilomètres autour de celui-ci ce qui nous amène à nous interroger et grandement nous inquiéter sur l'avenir de notre belle région, nos forêts, nos étendues sauvages et notre biodiversité.

Les sociétés privées convoitent nos territoires, et les Maires concernés par ces implantations les accueillent favorablement, considérant uniquement l'apport financier induit. Pour la commune de Valderoure, c'est un apport financier annuel de 160 000 € attendu.

Certains Maires, comme celui d'Aiglun ont, cependant, d'ores et déjà pris des arrêtés pour interdire les parcs photovoltaïques dimensionnés comme celui de Valderoure: 23 ha de panneaux et 40 ha impactés.

Dans ce cas particulier d'un projet aussi sensible, situé dans le périmètre de protection d'un captage d'eau, avec un enjeu de santé publique aussi important, il aurait fallu que l'étude d'impact soit réalisée par un organisme indépendant du maître d'ouvrage. La qualité de l'eau du Haut Pays est excellente et constitue une réserve pour les communes de la Côte.

Il est à noter que l'étude initiale n'avait pas pris en compte six communes également concernées, car alimentées par le captage des Bouisses. De surcroît l'étude menée n'a pas démontré qu'il n'y aurait pas d'impact sur la ressource en eau.

Or, selon les géologues qui ont étudié les impacts possibles d'un tel projet, il y a des conséquences irréversibles sur cette zone karstique.

Sans les énumérer toutes, on peut citer

- Destruction de la couverture forestière qui joue un rôle de filtration,
- Augmentation du ruissellement car baisse de la pénétration,
- Risque de manque d'eau et d'assèchement en période d'été,
- Risque d'éboulement souterrain pouvant entraîner des modifications profondes du trajet de l'eau,
- Et, caractéristique de la morphologie karstique, toute pollution inévitable dans de tels travaux arrivera très rapidement et directement à la source. Ce qui pourrait entraîner dans ce cas l'interdiction par l'ARS de l'utilisation de celle-ci.

Sans parler de la destruction de la biodiversité, qui est, comme chacun sait, en même temps que les bouleversements du climat, un enjeu vital, ainsi que l'augmentation locale des températures (85°C en surface des panneaux), l'augmentation des risques d'incendie, la défiguration des paysages...

Conclusion

Sous couvert d'écologie, ce projet essentiellement financier n'a aucune justification locale sur le plan énergétique, l'électricité fournie par ce type d'installation étant destinée à être exportée hors du territoire concerné.

Il constitue une colonisation des sols au profit d'intérêts privés, avec très peu de retombée locale mais entache le mode de vie des habitants et leurs paysages de façon certaine et durable.

L'eau c'est vital, sans eau pas de vie.

Il faut revenir à la raison et empêcher la réalisation de ce projet.

Aussi nous nous opposons fermement à la régularisation du permis de construire de ce projet de centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Valderoure.

Habitants de Caille

Isabelle FUNEL - Marie-Thérèse FUNEL - Corinne LORENT- Philippe DROUET- Georges

MAS

Christine RICCI - Marie MAS - Florens MOREL - Yvette CESSOU – Bernard CESSOU –
Cyrielle ANTOINE - Patricia ROY – Audrey FUNEL

Habitants d'Andon

Agnès ARNERA - André ARNERA – Caroline SUAUT

Habitants de Valderoure

Monique MOHEN - Georges MOHEN

Habitants de Peyroule

Suzanne ZANDOMENIGHI - Muriel GUERIN

C425 - Observation de Philippe Fanton d'Andon le 3 juillet à 11h53 :

Connaissez vous le Château de Versailles ?

J' imagine que oui.

Donneriez vous un avis favorable à l'implantation de panneaux photovoltaïques autour de la pièce d'eau des suisses, de la fontaine de Neptune, le long du grand canal, sur la cour Royale, en lieu et place des jardins du grand Trianon ?

J' imagine que non et vous auriez raison.

Vous auriez raison parce que le Château de Versailles est unique, appartient à chacun et ne pourrait subir un tel affront.

« Je découvris une longue vallée verte, franche et reposante. Au fond, des prairies, de l'eau courante, des saules ; et sur les versants, des sapins, jusqu'au ciel.

Toute la vallée, délicieuse en effet, est un des plus charmants séjours d'été qu'on puisse rêver. Je m'y promenai jusqu'au soir. »

Voilà ce qu'écrivit Guy de Maupassant lors d'une visite à Thorenc en 1885.

Comprenez que pour nous, cette petite région du haut pays si bien décrite est notre Versailles, les canaux sont nos rivières, les plans d'eau sont nos lacs, les fontaines sont nos sources, les jardins, nos prairies et nos montagnes, autant de paysages et d'édifices à protéger.

Elle est unique, appartient à chacun et comme Versailles ne peut subir l'affront que sont les projets, nombreux, cinquante à l'horizon de quelques années, d'installations de centrales photovoltaïques.

Aujourd'hui déjà, l'appréciation de Maupassant serait moins élogieuse.

Désireux d'agir pour l'indépendance énergétique de la France, un acteur local philanthrope associé à des opérateurs eux aussi philanthropes a défiguré l'entrée de la vallée de la Lane en implantant quarante hectares de panneaux photovoltaïques ; c'est très contrariant.

Contrariant pour les résidents du haut pays comme pour les visiteurs d'un jour qui observent une dégradation irréversible de leur environnement.

Cet acteur local n'en est pas à son coup d'essai car après nous avoir fait subir durant des années le déversement en bord de rivière de milliers de tonnes de boues de station d'épuration, gigantesques boules puantes mettant à mal notre odorat, nous subissons aujourd'hui une agression visuelle sévère mais plus grave, la destruction de dizaines d'hectares de forêt et du biotope correspondant.

Et cela s'est fait en catimini, pas une réunion publique d'information pour ce projet pourtant très impactant mais une vague enquête publique dont on a minimisé la communication...

C'est aussi très contrariant au regard des directives de la loi APER (Accélération de la Production des Energies Renouvelables) qui prévoient prioritairement l'utilisation des parkings, toitures, friches industrielles ou commerciales, talus autoroutiers pourquoi pas, pour recevoir ces installations.

De fait, le projet de Valderoure est un cas d'école de ce qu'il ne faut pas faire.

Retournons à Versailles...

Si demain, un incendie, un tremblement de terre ou une autre catastrophe détruisait cet exemple du génie français nous pourrions le reconstruire.

Si d'aventure le plateau karstique qui surplombe la source des Bouisses était arasé, outre le risque majeur de pollution, de destruction du réseau souterrain des eaux pluviales et autres joyeusetés, c'est tout un système multimillénaire qui serait irrémédiablement détruit.

C'est pour cette raison que je dénie le droit, à quiconque, d'intervenir sur les zones naturelles afin d'y créer des centrales photovoltaïques tant que les espaces dédiés en priorité, resteront vierges de ce types d'équipement.

Des hectares en nombre sont mobilisables dans le département préalablement à la dégradation, la déforestation des zones naturelles du haut pays en général, Grassois en particulier.

En fait la seule raison pour les opérateurs d'intervenir chez nous est une raison financière.

Il est bien plus rentable car moins coûteux, en faisant miroiter aux élus en mal d'imagination quelques miettes des revenus générés, de concentrer ces panneaux sur des terrains libérés de leur couvert forestier plutôt que sur les espaces précités d'autant qu'il est moins risqué de mettre la faible population du haut pays plutôt que celle, plus nombreuse, du littoral devant le fait accompli ; c'est ce qu'ils croient mais ils se trompent.

Le poste source de Valderoure a été créé en toute discrétion sans que quiconque soit informé du nombre d'installations devant s'y raccorder et la prise de conscience des habitants et amoureux du pays Grassois a été tardive par manque d'informations.

Aujourd'hui ils sont nombreux, déterminés à lutter pied à pied contre toute nouvelle installation en contradiction avec la loi APER qui porterait atteinte à l'environnement et personnellement j'en ai plus qu'assez de voir le haut pays être considéré comme un pays en voie de développement ; souvenez vous du scandale des déchets chimiques dangereux exportés en Afrique en contradiction avec les directives européennes.

Des élus en panne d'idées, un opérateur, un acteur local, des zones naturelles qu'il faudrait protéger, une population qui n'est pas informée, des directives non respectées, ça ne vous rappelle rien ?

On ne le dira jamais assez, le département recèle suffisamment de zones répondant aux critères cités par la loi pour que l'on ne vienne pas dégrader, et je pèse mes mots, de fragiles écosystèmes et les paysages magnifiques qui sont la vraie richesse du Pays Grassois.

Quant aux élus de nos petits villages qui font d'eux de petits maires, petits adjoints, petits conseillers municipaux, comme je le fus, et de nous, de petits citoyens au regard des métropoles de la bande côtière, je les invite à communiquer davantage lorsqu'il s'agit de projets de cette nature.

Le mandat qu'il leur est confié n'est pas un blanc-seing et le simple bon sens consisterait à réunir leurs administrés, les informer et pourquoi pas mettre aux voix la décision à prendre. Nous avons dans nos villages la chance de pouvoir le faire.

Vous l'aurez compris, je m'oppose à la régularisation du permis de construire de la centrale photovoltaïque de Valderoure comme à toute autre dans le canton de Saint Auban tant que tous les parkings, toutes les friches industrielles, tant que toutes les zones dédiées définies par les directives de la loi APER ne seront pas couvertes de ces fichus panneaux.

C426 - Observation de ateliersudroutes le 3 juillet à 12h06 :

c est quand même bien de nos jours , on préfère raser a blanc notre domaine forestier communal qui nous appartient (40 hectares plus un élargissement de la piste mon pris en compte sur 3 kilomètres de long) tout ça sur un sol karstique qui nous permet une réserve d'eau qui semble plus intéressante a mon avis que les promesses de rentabilité d'une société privée au capital de 1000 euros qui disparaîtra des les premiers problèmes (4 nouveaux dirigeants en quelques années) . on nous apprend a l'école élémentaire qu'un arbre produit de l'oxygène et récupère du gaz carbonique tout en faisant de l'ombre cela s'appelle le cycle de la nature . je comprend qu'il faut de plus en plus d'électricité pour faire tourner les climatisations dans les bureaux en ville , vous avez pas en installer sur vos toitures et non dans nos forêts . pour les plus vaillants essayez donc de vous désaltérer avec une poignée d'euros a la place de notre eau pour voir si c'est mieux ! le solaire comme ressource c'est bien mais pas sur ce lieu .

C427 - Observation de Jean Pierre Fabrizio le 3 juillet à 12h09 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

Un excellent reportage de France 3 montre des experts qui décrivent toutes les conséquences désastreuses d'une telle déforestation et de la couverture du site qui va modifier le cycle de l'eau.

Il y a suffisamment d'espace industriels ou des surfaces de bâtiments qui pourraient être mises à contribution pour augmenter la production photovoltaïque Française. D'autre part, ce type d'énergie coûteuse, inconstante et parsemée, est vraiment à mettre en regard des solutions nucléaires, qui sont elles constantes et concentrées sur le territoire.

C428 - Observation de Florence Galinier le 3 juillet à 12h30 :

Je suis absolument contre le projet de pose de panneaux photovoltaïques à Valderoure et m'oppose à la régularisation du permis de construire !

C429 - Observation de Floriane Pascal le 3 juillet à 12h34 :

Voir fichier joint ci-dessous

C430 - Observation de Danny Bos le 3 juillet à 12h53 :

S'il vous plaît, épargnez nos délicieux paysages, et ne permettez pas l'installation du nouveau parc photovoltaïque de Valderoure.

La fusion nucléaire sera la seule solution au problème de l'énergie polluante, et le déploiement de panneaux photovoltaïques ne soulagera que nos consciences coupables.

C431 - Observation de clarissegarnier le 3 juillet à 13h06 :

Cette enquête est l'occasion d'exprimer une crainte fondée et malheureusement partagée quant à ce projet de parc photovoltaïque.

Il semble qu'il constitue une menace grave pour la ressource en eau.

Si les exploitants agricoles ne sont pas inquiets pour la qualité de leurs terres ou la santé de leurs troupeaux, si les assureurs signent sans sourciller pour les risques d'incendie ou d'éboulement, si les maires des communes concernées souhaitent fournir l'eau potable par camion-citerne et bidons en plastique à leurs administrés, ne nous interrogeons pas davantage.

Je m'oppose donc à la régularisation du permis de construire de la centrale photovoltaïque de Valderoure.

C432 - Observation de demssylvie le 3 juillet à 13h17 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 ha dans la zone de captage de la source des Bouisses, vitale pour 11 communes.

C433 - Observation de Murielle Pantel Rebuffel le 3 juillet à 13h27 :

j'affirme mon opposition à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure.

Un tel projet industriel, de 23 hectares sur cette zone de captage de la source des Bouisse, alimentant 11 communes, est irresponsable.

Préserveons notre ressource vitale, l'eau.

Sur ce territoire sont nés nos aïeux, ils y ont vécu, nous voulons le préserver pour nos enfants

C434 - Observation du vice-président du syndicat mixte en charge de l'eau et des milieux aquatique et du Président de la CLE du [SAGE](#) Verdon le 3 juillet à 13h31 :

Voir fichier joint ci-dessous

C435 - Observation de Magali Rebuffel le 3 juillet à 13h35 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C436 - Observation de Yves Caron le 3 juillet à 13h36 :

Je suis fermement opposé au projet d'installation de la centrale Photovoltaïque de Valderoure qui présente plus d'inconvénients que d'avantages pour la qualité de vie des générations futures.

C437 - Observation de Davide Agosto le 3 juillet à 13h36 :

Raser un espace gorgé de vie au nom du progrès est tout simplement faire un bond en arrière,
ce genre d'installations doit se faire sur des espaces déjà urbanisés, toitures de hangars, abords des autoroutes.....

je m'oppose fermement au permis de construire de ce projet

C438 - Observation de Marie-Dominique Ceccaldi le 3 juillet à 13h39 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C439 - Observation de Murielle Pantel Rebuffel le 3 juillet à 13h40 :

j'affirme mon opposition à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure.

Un tel projet industriel, de 23 hectares sur cette zone de captage de la source des Bouisse, alimentant 11 communes, est irresponsable.

Préservez notre ressource vitale, l'eau.

Sur ce territoire sont nés nos aïeux, ils y ont vécu, nous voulons le préserver pour nos enfants

C440 - Observation de Tiffany Béglé le 3 juillet à 13h55 :

Je souhaite par la présente exprimer mon opposition à la régularisation du permis de construire concernant le projet de parc photovoltaïque à Valderoure.

Je suis défavorable à l'implantation de ce type d'installation sur ce territoire, compte tenu de ses impacts potentiels sur les paysages, la biodiversité locale et l'usage des sols.

C441 - Observation de du président ASL Artuby le 3 juillet à 13h56 :

Voir fichier joint ci-dessous

C442 - Observation de laciappadevessaire le 3 juillet à 13h58 :

Détruire un milieu naturel pour installer des panneaux photo-voltaïque est une aberration complète. Il existe des dizaines de milliers d'hectares consacrés à l'habitat humain qui se trouve être aussi l'endroit où l'électricité est consommée. C'est sur les toits des villes qu'il faut construire les fermes solaires. Ce qui de plus donnerait une isolation supplémentaire aux bâtiments.

C443 - Observation de Thierry Dupont le 3 juillet à 14h03 :

comme ces zones urbanisées sont en plus les territoires qui sont les plus fortement consommateurs d'énergie, Il y aurait probablement là la possibilité de faire du « circuit court », ce qui toujours intéressant en termes de Protection de l'environnement, en protégeant par ailleurs les massifs forestiers si utiles pour capter le CO2 et lutter contre le réchauffement climatique..

C444 - Observation de Jennifer Pierlovisi le 3 juillet à 14h03 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C445 - Observation de Marlène Susini le 3 juillet à 14h06 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C446 - Observation de Hélène Isnardy le 3 juillet à 14h07 :

Je m'oppose à la centrale photovoltaïque de Valderoure qui va détruire tout un écosystème. Pourquoi ne pas mettre les panneaux sur les toits des villes ce qui préserverait nos campagnes. Bien cordialement

C447 - Observation de Hervé Puons le 3 juillet à 14h14 :

je m' OPPOSE à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est IRRESPONSABLE de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

Les arbres sont clés pour le cycle de l'eau. Pour le cycle de l'air d'ailleurs aussi (quid de ce fameux CO2???).

Il y a assez de béton dans les Alpes Maritimes pour mettre des panneaux électrovoltaïques là où c'est déjà construit.

C448 - Observation de Yves Garnier le 3 juillet à 14h25 :

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Valderoure, je vous prie de bien noter que je suis M'OPPOSE donc À LA RÉGULARISATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE.

En effet, je subis au quotidien la pollution visuelle de la centrale de Thorenc et ne souhaite pas quelques kilomètres plus loin, subir à nouveau une pollution visuelle, cette fois à Valderoure. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous un synthèse de mes recherches sur la réglementation ainsi qu'une présentation des enjeux d'une implantation d'une centrale de 26 ha au niveau de la pollution visuelle.

POLLUTION VISUELLE DE LA CENTRALE DE VALDEROURE

L'intégration d'une nouvelle centrale photovoltaïque dans le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur représente un défi majeur en termes de pollution visuelle, compte tenu de l'objectif des PNR de préserver et valoriser les paysages.

Voici les principaux aspects de la pollution visuelle liée aux centrales photovoltaïques dans un PNR, ainsi que les mesures et réglementations pour y faire face :

La pollution visuelle : une problématique complexe en PNR

Les grandes installations photovoltaïques au sol, en raison de leur surface importante (26 ha pour Valderoure), ont un impact visuel considérable sur les paysages des PNR. Cet impact se manifeste par :

- 1) L'échelle et l'uniformité des champs de panneaux : Des rangées de panneaux noirs ou bleutés, brillantes, sur de vastes étendues, rompt l'harmonie des paysages naturels, surtout dans des zones à forte valeur patrimoniale et paysagère.
- 2) Les reflets et l'éblouissement : Les panneaux solaires, bien que conçus pour absorber la lumière, peuvent générer des reflets gênants (pour les riverains, les automobilistes, voire la faune (notamment les oiseaux). Cela peut aller de la simple gêne à des problèmes de sécurité routière.
- 3) L'artificialisation des sols : L'implantation de centrales au sol conduit à l'artificialisation de surfaces souvent agricoles ou naturelles, modifiant ainsi l'aspect et la fonction du paysage.
- 4) Les infrastructures associées : Au-delà des panneaux, les centrales nécessitent des clôtures, des postes de transformation, des chemins d'accès, et parfois un éclairage nocturne, qui s'ajoutent à l'impact visuel global.
- 5) La dépréciation perçue : La présence de ces installations altère la perception de la beauté du paysage et la valeur immobilière des propriétés avoisinantes.

Ces cinq points sont validés dans le projet de centrale photovoltaïque de Valderoure
La réglementation et les approches pour minimiser l'impact

Les Parcs Naturels Régionaux, par leur charte et leurs spécificités, ont un rôle prépondérant dans l'évaluation et l'intégration des projets photovoltaïques. La réglementation et les bonnes pratiques visent à concilier les objectifs de transition énergétique et de préservation des paysages :

- La doctrine "Éviter – Réduire – Compenser" (ERC) : C'est le principe directeur. Avant tout projet, il faut :
 - Éviter les zones les plus sensibles (zones de protection forte, milieux naturels remarquables, sites patrimoniaux, vues panoramiques).
 - Réduire l'impact visuel par des mesures d'intégration paysagère.
 - Compenser les impacts résiduels qui ne peuvent être évités ou réduits.
- Priorité aux zones artificialisées et dégradées : Les PNR et les réglementations nationales encouragent fortement l'implantation des centrales photovoltaïques sur des toitures existantes (bâtiments agricoles, industriels, parkings), des friches industrielles, d'anciennes carrières ou des zones déjà artificialisées. L'agrivoltaïsme (combinaison agriculture/solaire) est aussi une piste, à condition de préserver l'activité agricole et l'intégration paysagère.
- Études d'impact approfondies : Tout projet de centrale photovoltaïque au sol fait l'objet d'une étude d'impact environnemental, qui doit évaluer précisément les incidences paysagères et visuelles. Ces études sont essentielles pour éclairer les décisions et informer le public.

- **Recommandations d'intégration paysagère :** Des guides et doctrines sont élaborées par les PNR et le Ministère de la Transition Écologique pour proposer des solutions d'intégration :
 - **Choix de l'emplacement :** Privilégier les fonds de vallée, les creux de terrain, les zones déjà dégradées, à l'écart des points de vue emblématiques et des axes de circulation majeurs.
 - **Travail sur l'échelle et la forme :** Fragmenter les installations plutôt que de créer de vastes "tapis" de panneaux, adapter la taille du projet à la configuration du site, éviter les formes découpées et privilégier des formes simples.
 - **Hauteur et inclinaison :** Limiter la hauteur des panneaux, choisir une inclinaison qui minimise les reflets vers les zones habitées ou les routes.
 - **Végétalisation et masquage :** Utiliser des haies champêtres, des bosquets ou des alignements d'arbres pour masquer ou atténuer la visibilité des installations, en veillant à ne pas créer d'ombre portée sur les panneaux.
 - **Couleur et texture :** Privilégier des teintes foncées ou mates pour les panneaux et leurs structures de support, afin de réduire la perception visuelle et la brillance.
 - **Conception des accès et clôtures :** Les voies d'accès et les clôtures doivent être intégrées dans le paysage.
- **Concertation et implication locale :** Les projets doivent faire l'objet d'une concertation avec les acteurs locaux, les élus et les habitants. L'acceptabilité sociale est cruciale, d'où l'importance de la transparence et de la prise en compte des préoccupations locales.
- **Démantèlement et remise en état :** Les modalités techniques et financières du démantèlement des installations et de la remise en état du site en fin de vie doivent être prévues dès la conception du projet.

En conclusion, la pollution visuelle des centrales photovoltaïques dans un PNR est une préoccupation légitime et prise en compte dans les processus d'autorisation. L'objectif est de trouver un équilibre entre le développement des énergies renouvelables et la préservation des paysages remarquables qui font la richesse des Parcs Naturels Régionaux.

La doctrine « ERC » dans le projet de centrale photovoltaïque de Valderoure n'est pas prise en compte, le modus operandi de cette doctrine n'est que très partiellement mise en œuvre.

C449 - Observation de leila.tonnerre.nfp06 le 3 juillet à 14h31 :

Je m'oppose au permis du parc photovoltaïque sur le plateau de Chandy à Valderoure.

Ce projet fait notamment peser des risques sur la qualité et la quantité d'eau fournie par la source des Bouïsses. En effet, il vient bouleverser l'équilibre d'un plateau karstique qui a la particularité de capter les eaux de pluie pour les diriger vers la source.

Cette couche karstique étant fragile, la pose de panneaux photovoltaïques viendrait directement la fragiliser. La présence des panneaux aurait aussi pour conséquence de modifier l'écoulement des eaux sur le plateau.

Enfin, les travaux d'un tel projet photovoltaïque engendreraient en eux-mêmes de fortes nuisances pour la source et la captation des eaux (destruction et déforestation des végétaux en surface, poussières et aléas liés divers liés aux travaux et engins utilisés).

Aller au bout d'un tel projet paraît particulièrement contradictoire, à l'heure où la ressource en eau, notamment dans le haut-pays grassois, devient plus rare et menacée par des sécheresses et pressions anthropiques à répétition.

C450 - Observation de Sarah Duvauchelle le 3 juillet à 14h32 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C451 - Observation de Pauline Gatellier le 3 juillet à 14h39 :

Dans le cadre de l'enquête publique en cours concernant le permis de construire d'un parc photovoltaïque à Valderoure, je vous fais part de mon opposition ferme à ce projet.

Je vous écris aujourd'hui pour vous transmettre mon opposition ferme au projet concernant le permis de construire d'un parc photovoltaïque à Valderoure.

Je tiens également à vous faire part de mon extrême mécontentement et de mes inquiétudes fondées au sujet des risques sanitaires, ainsi que des risques alarmants sur la ressource en eau d'un tel projet sur la commune de Valderoure.

Le point le plus important et le plus alarmant que je souhaite souligner est le risque énorme que ce projet fait peser sur l'eau qui est bu par les habitants chaque jour et toute l'année. C'est une question vitale, d'autant plus que cette zone alimente directement en eau potable pas moins de onze communes, dont six n'ont même pas été correctement prises en compte dans l'étude du projet.

Plusieurs raisons me font douter très fortement de la manière dont ce projet a été étudié, et du fait que les risques pour l'eau ont été largement sous-estimés :

Les lacunes flagrantes de l'étude hydrogéologique sont inacceptables. L'absence de traçage ainsi qu'une sous-évaluation manifeste de la morphologie karstique de cette entité géographique, dénotent une méconnaissance profonde des spécificités du site.

Le milieu karstique, par nature, favorise une infiltration rapide et directe des pollutions vers les sources. Les conclusions de l'étude ne démontrent absolument pas l'absence d'impact sur cette ressource vitale, ne respectant ainsi pas le principe de précaution indispensable en la matière.

Les conséquences irréversibles sur la qualité et la quantité de l'eau sont un risque inacceptable. Les travaux de terrassement et l'installation d'une telle infrastructure entraîneront inévitablement la destruction de la couverture forestière et la perturbation du cycle naturel de l'eau. Cela se traduira par une augmentation du ruissellement, une diminution de la pénétration de l'eau dans le sol.

Il me semble que le sujet de l'eau est un enjeu majeur pour les populations actuelles (et celles à venir). Êtes-vous prêt à mettre en péril l'approvisionnement en eau des habitants et à modifier de manière irréversible la structure du cycle de l'eau ?

Le dernier point que j'aimerais avancer, et non des moindres, concerne la santé des habitants. Une source d'eau potable polluée s'accompagne de conséquences dramatiques pour des dizaines et des dizaines d'années à venir et un nombre énorme d'habitants.

Pendant les travaux, la terre remuée peut déjà rendre l'eau trouble et y apporter des saletés.

Mais le vrai danger, c'est ce qui se passera après : lorsque les panneaux solaires, leurs supports et les câbles électriques commencent à s'user. Ils contiennent des matériaux qui, avec le temps, vont libérer des substances toxiques dans l'eau puisque l'installation est prévue à la naissance de la source, la pollution se fera sur l'ensemble du cours d'eau pour plusieurs générations à venir.

Je m'oppose donc avec fermeté à ce projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune

(qui plus est une commune classée Natura 2000)

Étant donné les lacunes évidentes et les risques majeurs que ce projet fait peser sur la ressource en eau, il est impératif qu'une seconde étude hydrogéologique soit menée par un organisme totalement indépendant. L'étude actuelle, manifestement insuffisante et partielle, ne permet en aucun cas de prendre une décision éclairée et responsable.

Procédez à une expertise neutre, réalisée avec les méthodes appropriées (traçages, modélisations fines, études de terrain sur une année complète, etc.) pour évaluer les impacts réels du projet sur cet environnement karstique unique et, surtout, sur la qualité et la quantité de l'eau potable. C'est une question de sécurité publique et de respect du principe de précaution. Nous ne pouvons pas risquer cette eau pour un projet dont les bases scientifiques sont aussi fragiles et partiales.

C452 - Observation de Stéphane Albano le 3 juillet à 14h39 :

Je m'oppose fortement au projet d'installation des panneaux photovoltaïque sur le plateau de Chandy, car ce projet impacterait très fortement l'espace naturel, visuellement d'une part et d'autre polluera le site tant en surface par la destruction du milieu naturel du et l'ensemble de l'accès à ce site pendant la durée du chantier, car une telle ampleur de chantier sur 25 hectares nécessitera l'emploi et un nombre très important d'engins de chantier de grandes capacités. Il polluera également les sources souterraines à proximité et il ne faut oublier que ce plateau récolte les eaux de pluie, qui alimente l'Artuby, rivière qui dessert 11 communes du département du Var.

De plus nous avons déjà sur notre commune un parc photovoltaïque existant et suffisant.

Il ne manque pas d'emplacement sur les toitures des immeubles et des hangars industriels sur l'ensemble du territoire de notre département.

C453 - Observation de Claude, Sabine et Martin le 3 juillet à 14h47 :

Je ne suis pas habitante des communes concernées par cette enquête mais je me sens obligée de donner mon opinion car depuis des générations ma famille et moi-même apprécions la

Nature et l'environnement préservé riche en forêts et biodiversité et en économie rurale de notre haut pays grassois.

Je suis attentive à cette actualité liée aux énergies renouvelables et consciente des enjeux économiques et environnementaux qui en découlent. Pourtant il ne faut pas faire n'importe quoi après avoir écouté toutes ces fausses informations fallacieuses des industriels de la photovoltaïque ; je suis pour la photovoltaïque villageoise ou sur les espaces déjà imperméabilisés ou anthropisés. Je suis farouchement opposée à un projet qui détruit irrémédiablement les espaces naturels et riches en biodiversité caractéristiques des reliefs karstiques de ce secteur du Chandy (il me semble que les dernières études d'impact des travaux prévus pour les installations ne reflètent pas la réalité) dominant les sources des Bouisses (dont la qualité des eaux est reconnue exceptionnelle) qui seront mises en péril par les travaux destructeurs de végétation, de sol, de sous-sol, de vie, fait d'autant plus dramatique qu'en cette période avérée et scientifiquement critiquée du réchauffement climatique, où l'eau qui est notre bien à tous, ne doit pas servir qu'à un industriel pour la rentabilité critiquable d'une seule commune.

Je m'oppose donc à la régularisation du permis de construire de ce parc photovoltaïque car la ressource en eau de la source des Bouisses sera mise en danger, il n'est pas raisonnable de rajouter des catastrophes supplémentaires à ce que nous vivons déjà.

Je demande aussi une révision des périmètres de protection de cette source.

C454 - Observation de Nans Bellini le 3 juillet à 14h49 :

Étant Maire de la commune de Châteauvieux, nous sommes avec le conseil municipal, particulièrement inquiets de l'implantation d'un parc photovoltaïque au-dessus des sources de l'ARTUBY et particulièrement de la source de la Bouisse.

Je reprends les termes de madame la Présidente du SIVOM :

En 2004, le SIVOM ARTUBY VERDON a obtenu l'autorisation par arrêté interdépartemental de prélever 20 l/s sur la source des Bouisses pour l'alimentation en eau potable de six communes du Var :

BARGEME- LA BASTIDE-CHATEAUVIEUX- COMPS SUR ARTUBY-LA MARTRE-LAROQUE ESCLAPON

D'autre part, ces différentes sources situées à proximité de la source Bouisse : la source Fabre, la source Marine alimentent la rivière ARTUBY qui coule pour les 9/10^e de son parcours, dans le territoire varois de l'Artuby (ex-canton de Comps sur Artuby) ; c'est un élément vital dans sa vie économique (eau potable- agriculture- tourisme). La ressource est fragile et sensible à l'étiage.

A la suite de l'étude réalisée par le PNR du VERDON en 2010, des efforts ont été réalisés à la fois par les collectivités et les agriculteurs avec la mise en place d'une OUGC en 2019, afin que chacun puisse avoir un accès à l'eau, avec une gestion plus rigoureuse, plus transparente et anticiper les changements climatiques.

La construction d'un parc photovoltaïque sur ce site nous interroge sur l'incidence que pourrait avoir la suppression de la végétation sur le débit des sources, dans la mesure où un sol sans végétation ne retient pas l'eau et amplifie sa dégradation et le changement du climat.

Les travaux de construction de ce parc risquent de perturber le parcours des eaux souterraines et d'avoir pour conséquence le tarissement des sources, ou leur modification de parcours sachant que nous sommes sur des zones d'hydrologie complexe et que le contexte géologique avec des aquifères karstiques plus ou moins profonds et importants dans les calcaires massifs.

C455 - Observation de toto-priscille le 3 juillet à 14h53 :

Valderoure "commune à découvrir" : venez visiter nos parcs photovoltaïques, nos forêts déboisées, notre biodiversité ravagée, venez goûter à notre eau polluée... ça fait un peu tache sur la carte postale...

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire pour protéger notre nature, nos forêts et la ressource en eau et ne prendre aucun risque.

C456 - Observation de Séverine Fantapie le 3 juillet à 14h57 :

Ingénieur agronome, docteur en cancérologie, formatrice de la Haute Fonction Publique sur les enjeux systémiques de la transition écologique, co-créatrice de la Fresque de l'économie régénératrice avec Emmanuel Delannoy, auteur-conférencier expert des enjeux Biodiversité & Economie et rapporteur auprès du Ministère de la Transition écologique du rapport Delannoy 2016 "La biodiversité, une opportunité pour le développement économique et la création d'emplois", je ne peux que m'opposer fermement au projet de parc photovoltaïque à Valderoure.

Ci-dessous quelques références pour mieux comprendre que le réchauffement climatique est loin d'être la seule crise que nous avons engendrée et qu'il est urgent de prendre en compte l'ensemble des enjeux auxquels nous sommes confrontés avant de nous précipiter vers des solutions de décarbonation qui seront finalement délétères pour nos écosystèmes et notre santé commune.

Limites planétaires

« La vie sur Terre est conditionnée par les interactions entre des processus biologiques, physiques et chimiques. L'équipe internationale de chercheurs dirigée par Johan Rockström du SRC, est parvenue à en identifier neuf. Elle a établi, pour chacun d'entre eux, les seuils à ne pas dépasser, sous peine de provoquer des modifications brutales et irréversibles des équilibres naturels.

- le changement climatique ;
- l'érosion de la biodiversité ;
- la perturbation des cycles de l'azote et du phosphore ;
- le changement d'usage des sols ;
- le cycle de l'eau douce ;
- l'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère ;
- l'acidification des océans ;
- l'appauvrissement de la couche d'ozone ;
- l'augmentation de la présence d'aérosols dans l'atmosphère.

En septembre 2023, seules les trois dernières limites n'avaient pas été franchies.

Avec six limites franchies sur neuf, la planète se trouve aujourd'hui bien au-delà de l'espace de fonctionnement sûr pour l'humanité. »

<https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/societe/article/limites-planetaires>

Rapport GIEC-IPBES 2021 :

"Alors que les politiques nationales et internationales tendent à compartimenter la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité, les cinquante experts réunis soulignent qu'"aucun de ces enjeux ne sera résolu avec succès s'ils ne sont pas abordés ensemble." En effet, les actions trop ciblées sur le climat peuvent être dangereuses pour les écosystèmes et vice-versa."

<https://biodiv.mnhn.fr/fr/news/publication-du-rapport-de-lipbes-et-du-giec-sur-la-biodiversite-et-le-changement-climatique>

Rapport IPBES 2024 : "Toutes les crises sont connectées" :

"faire de la restauration écologique une priorité absolue pour répondre aux crises actuelles. Renforcer la résilience des écosystèmes via la limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires, la création de zones marines de protection forte, la replantation de haies ou la restauration des zones humides permet de protéger l'eau, les sols et donc la santé humaine."

<https://www.ofb.gouv.fr/actualites/rapport-de-lipbes-toutes-les-crises-sont-connectees-entre-elles>

Santé commune : Institut Michel Serres

"la santé des humains dépend de la santé des sociétés, qui elle-même dépend de la santé des milieux naturels"

<https://institutmichelserres.fr/sante-commune/>

Ainsi, pour lutter contre le réchauffement climatique (limite planétaire franchie), le projet de construction d'un second parc photovoltaïque engendrant la destruction d'habitats (1ère cause d'érosion de la biodiversité) et présentant des risques de pollution (4ème cause d'érosion de la biodiversité) sans compter les impacts sur le cycle de l'eau et le changement d'usage des sols (limites planétaires également franchies) :

- serait délétère pour les écosystèmes naturels de la région
- aggraverait la crise climatique par la destruction de puits de carbone naturels alors même que les énergies renouvelables sont censées lutter contre le réchauffement climatique
- impacterait négativement le caractère esthétique de la région auquel la population locale est attachée
- impacterait ainsi négativement l'activité économique liée au tourisme
- nuirait à la santé de la population puisque celle-ci dépend directement de la bonne santé naturelle

En conclusion, ce projet est un non-sens écologique, économique et sanitaire si l'on évalue les impacts globaux en ne se focalisant pas uniquement sur les bénéfices monétaires court-termistes.

La crise globale que nous subissons est liée à nos activités économiques qui ne se focalisent que sur le résultat monétaire à court-terme en occultant les externalités négatives de ces dernières. Il est urgent de prendre nos responsabilités individuelles et collectives pour prendre soin du vivant et des générations futures, grandes oubliées de notre temps. Ayons conscience que nous sommes vivants parmi les vivants et grâce aux vivants.

« Nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants »

C457 - Observation de Karine Renaud le 3 juillet à 15h02 :

Je m'oppose à la construction citée ci-dessus étant donné que ça portera un préjudice pour l'écoulement naturel de nos cours d'eau ainsi que la déforestation de notre poumon.

C458 - Observation de Régine Elsen le 3 juillet à 15h06 :

Suite au projet de la Centrale photovoltaïque de Valderoure de plus de 23 hectares, je vous manifeste mon opposition contre celle-ci.

D'une part parce qu'elle sera implantée sur le périmètre de protection du captage d'eau potable de la source des Bouisses ce qui engendrera des conséquences sur la qualité de l'eau et des sols à long terme,

D'autre part, aucune étude récente sur le terrain n'a été faite.

L'eau va devenir une denrée rare, nous devons la protéger, sans compter évidemment à la destruction de notre patrimoine.

C459 - Observation de Jean-Pierre Lecca le 3 juillet à 15h09 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

C460 - Observation de Léna Mounier le 3 juillet à 15h11 :

Le développement des énergies renouvelables est nécessaire mais il me semble que notre région est suffisamment construite pour implanter des panneaux solaires sur des hangars, supermarchés, parkings etc. plutôt que de déforester et défigurer les montagnes. Je suis donc opposée à la réalisation de ce projet.

C461 - Observation de Marie Juge le 3 juillet à 15h13 :

J'habite depuis un an et demi à Thorenc, sur une propriété qui compte plusieurs sources et suis à même d'observer les périodes d'abondance et les périodes d'étiage des réserves d'eau. La question de l'eau a donc pris pour moi une dimension très concrète et je suis avec intérêt

les études hydrologiques menées autour des projets de fermes solaires, notamment sur terrain karstique.

Je connais la source des Bouisses qui alimente plusieurs communes du Var et les Alpes Maritimes. C'est une splendeur, un miracle ! On ne mesure pas l'impact que pourraient avoir sur elle les travaux de concassage et de nivellement de terrain nécessaire à l'implantation des panneaux photovoltaïques.

Arrive un moment où il faudrait mettre clairement en balance la préservation de la ressource en eau potable et la production d'électricité. Et choisir, tout simplement. On peut vivre avec moins d'électricité, on peut difficilement vivre avec moins d'eau.

J'ajoute à cela mon étonnement que le parc régional des Préalpes d'Azur soit concerné par les projets de fermes solaires alors qu'il devrait être le premier à promouvoir (ou à bénéficier) de mesures de protection de l'environnement.

Je m'oppose donc à la régularisation du permis de construire d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Valderoure.

C462 - Observation de Francine Brondex le 3 juillet à 15h18 :

En tant qu'habitante des Préalpes d'Azur, je m'oppose fermement à ce projet d'implantation d'un second parc photovoltaïque sur la commune de Valderoure.

En effet, plusieurs aspects de ce projet sont incompatibles avec la nécessité de conservation de ce territoire, tant pour sa richesse inestimable que pour les sociétés humaines qui y vivent :

- Risque majeur sur la ressource en eau : la zone concernée se situe sur un plateau karstique typique des Préalpes provençales et à proximité directe du captage de la source des Bouisses, qui alimente en eau potable onze communes alentour.
- Destruction, modification et perturbation de plusieurs hectares d'habitats naturels (implantation des zones de panneaux + obligations légales de débroussaillage), dont un grand nombre présentent de forts enjeux de conservation. Ces milieux abritent de nombreuses espèces protégées et/ou patrimoniales, dont plusieurs bénéficient de plans nationaux d'action. De plus, l'effet cumulatif des centrales existantes et en projet dans les quatre communes voisines entraîne une consommation significative de milieux naturels riches en biodiversité, ainsi qu'une fragmentation des espaces qui limite les déplacements de certaines espèces. Cela compromet également la continuité des corridors écologiques (trame verte et bleue).
- Augmentation locale de la température à cause du retrait des arbres et du faible albédo des panneaux solaires, impliquant notamment une élévation du risque d'incendie.
- La logique de production énergétique est aussi à revoir : le territoire consomme beaucoup moins d'énergie que ce qui est déjà produit par les centrales photovoltaïques environnantes : artificialiser une zone naturelle pour exporter une production, au bénéfice économique local limité, est très discutable.

Il est nécessaire de respecter la séquence Éviter-Réduire-Compenser, qui doit être prise dans cet ordre : éviter de détruire un espace naturel et la biodiversité associée et rechercher les

solutions de productions photovoltaïques sur les zones déjà artificialisées (parkings, zone d'activités telles que la plaine du Var par exemple).

En conclusion, je souhaite que le projet de centrale photovoltaïque prévu au lieu-dit Graou Courrent, sur la commune de Valderoure, soit abandonné au profit d'une réévaluation du besoin énergétique local et de solutions plus adaptées et équilibrées, n'impliquant pas une atteinte dévastatrice aux ressources et espaces naturels dont nous avons tous besoin.

C463 - Observation de Serge Napieracz le 3 juillet à 15h23 :

J'habite à Biot, sur la côte et j'ai une maison à Thorenc.

L'eau du haut-pays abreuve le littoral et si l'on commence à saborder cette manne, notre futur commun est bien mal engagé.

Mais bon, ce n'est pas la première fois que l'humain considère uniquement l'instant présent...

En conséquence je m'oppose à la régularisation du permis de construire d'un parc photovoltaïque à Valderoure.

C464 - Observation de Sylvie Marquis le 3 juillet à 15h24 :

Par cette course effrénée à faire du bénéfice, à amasser des chiffres l'homme perd la raison.

Comment peut-on croire à un projet :

qui détruit le cadre de vie d'une faune/flore locale riche ?

Qui met en péril la santé des citoyens en touchant à l'écosystème de la source l'eau potable ?

Qui défigure un paysage rural, loin de la vue de nombreuses personnes et de fait qui met en danger des villages par le risque d'incendie et l'inaccessibilité ?

Qu'en est-il du bien de tous, de la République au sens étymologique ?

Des projets valorisant le territoire pour les loisirs sont mis en veille pour sauver la biodiversité mais pour cette course aux chiffres tout est permis, pas de prise en compte des déséquilibres écologiques ?

Il est temps de réfléchir à des solutions plus rationnelles moins onéreuses pour l'installation, l'entretien et en terme d'impacts écologique et sanitaire.

C465 - Observation de Vanessa Maubert le 3 juillet à 15h32 :

Je viens de lire vos explications concernant ce projet aberrant d'installation de panneaux photovoltaïques et je partage tout à fait votre avis.

Espérons que vous soyez suivi et que la loi prévoyant de telles installations soit respectée, à savoir prioritairement sur des parkings, toitures etc...

C466 - Observation de Isabelle Iacono le 3 juillet à 15h33 :

Étant particulièrement sensible à la préservation de la ressource en eau sur notre territoire, je souhaite exprimer ma vive inquiétude concernant le projet de parc photovoltaïque prévu sur la commune de Valderoure.

Le terrain karstique de ce secteur est d'une nature particulièrement vulnérable. Ce type de sol, très perméable, joue un rôle essentiel dans la recharge des nappes phréatiques et l'approvisionnement en eau potable de tout un territoire. Or, ce projet se situe à proximité immédiate de la source des Bouisses, qui alimente pas moins de 11 communes voisines.

Des experts ont démontré que l'implantation de ce parc photovoltaïque entraînerait des risques certains pour la qualité et la quantité de cette ressource en eau. Le dérèglement du fragile équilibre hydrogéologique local pourrait ainsi avoir des conséquences graves sur l'approvisionnement des populations, la biodiversité, et l'ensemble de l'écosystème.

Ce projet soulève également une question de cohérence territoriale : Pourquoi ce site a-t-il été retenu alors qu'il est classé en zone Natura 2000, intégrée au Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, lui-même en continuité avec le Parc National du Mercantour et le Parc Naturel Régional du Verdon ?

Quelle crédibilité accorder aux engagements de protection de la biodiversité et du patrimoine naturel si l'on autorise de tels projets au cœur d'espaces protégés ?

Dans sa configuration actuelle, le parc photovoltaïque de Valderoure met en danger l'approvisionnement en eau de nombreuses communes du département du Var et des Alpes Maritimes, et à ce titre, il est donc essentiel de faire prévaloir le principe de précaution, inscrit dans notre droit.

L'eau constitue un bien commun, une ressource vitale, et un patrimoine naturel trop précieux pour être sacrifié au profit de projets dont les impacts environnementaux pourraient s'avérer irréversibles.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose fermement au projet de centrale photovoltaïque au lieu-dit Graou Courrant, sur le plateau de Chandy à Valderoure.

C467 - Observation de Andréa Couratier le 3 juillet à 15h35 :

je m'oppose définitivement à la régularisation du permis de construire.

MENACE POUR LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

Ce projet est une menace pour la ressource en eau, car situé au niveau du périmètre de protection pour le captage d'eau potable à partir de la source des Bouisses, permettant l'alimentation en eau potable de 11 communes. Par l'ampleur de ses travaux, la qualité et la quantité de la ressource en eau se voient menacées, par le biais de différentes atteintes, dont la plupart sont IRRÉVERSIBLES (destruction de la couverture forestière du sol/pénétration et filtration de l'eau ; rôle tampon ((IRRÉVERSIBLE) ; perturbation sur le cycle naturel de l'eau (IRRÉVERSIBLE) ; destruction de la morphologie des sols / de la nature des sols (IRRÉVERSIBLE) ; risque de modifications des réseaux d'écoulements et de percolation (IRRÉVERSIBLE) ; augmentation du ruissèlement/baisse de la pénétration (IRRÉVERSIBLE) / modification des débits : augmentation des débits crues/diminution des

débats d'été en été (IRRÉVERSIBLE) ; risque d'éboulement souterrain / modification profonde sur le trajet de l'eau / risque de baisse du débit tout au long de l'année (IRRÉVERSIBLE) ; risque de manque d'eau / d'assèchement de la source en période d'été (IRRÉVERSIBLE) ; risque de la modification de la qualité exceptionnelle de l'eau (IRRÉVERSIBLE) ; pollution : turbidité pendant toute la phase des travaux / dégradation lente des panneaux et supports , câbles électriques/ pollution presque immédiate en cas d'incendie sur les installations avec le risque que l'ARS interdise l'utilisation de la source...)

AUCUNE ÉTUDE DE DÉMONSTRANT L'ABSENCE D'IMPACT SUR LA RESSOURCE EN EAU

Les études d'impact du projet de mentionnent aucunement l'impact sur la ressource en eau, qui n'est simplement pas pris en compte, tout comme les 11 communes alimentées par le captage. Cette étude est donc largement LACUNAIRE. Les exploitants agricoles sont également complètement ignorés.

De plus l'étude hydrogéologique est insuffisante, aucun traçage, aucune modélisation haute définition du terrain et étude terrain sur le site n'ont été effectués. La morphologie Karstique est complètement sous-évaluée et méconnue, alors que prépondérante à l'intérieur des zones du projet. L'impact des travaux est donc largement MINIMISÉ, et le principe de précaution NON RESPECTÉ au regard de la ressource en eau.

DE FAÇON GÉNÉRALE, LES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES NUISENT

Destruction de paysages, du patrimoine naturel, modification du cycle de l'eau, augmentation localisée des températures (dans une région déjà soumise à de fortes chaleurs), mitage et assèchement des forêts, risque accru d'incendies, stérilisation des sols sur le long terme, destruction de la biodiversité, anéantissement de puits de carbone, non prise en compte des effets cumulés des centrales (une cinquantaine de projets ont été annoncés dans le secteur).

Pour toutes ces raisons, JE M'OPPOSE FERMEMENT À LA RÉGULARISATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE.

C468 - Observation de Fredabbio le 3 juillet à 15h35 :

Je m'oppose à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est irresponsable de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses, vitale pour 11 communes.

Ayant grandi sur la commune et arpenté ses chemins durant mon enfance, je ne compte plus les rencontres imprévues avec la faune sauvage. J'ai encore du mal à comprendre cette hérésie sous couvert de projet écologique, si ce n'est l'appât du gain...

À quoi bon être dans un PNR si l'industrie peut faire ce qu'elle veut ? À quand une forêt de panneaux photovoltaïques au beau milieu du parc du Mercantour ?

J'espère fortement l'annulation pure et simple du projet par le législateur.

C469 - Observation de l'association Les Perdignes le 3 juillet à 15h40 :

Voir fichier joint ci-dessous

C470 - Observation de Sébastien Jancel le 3 juillet à 15h51 :

Ayant pris connaissance du complément d'étude d'impact réalisé par la société GEOTEC, sous la référence 2016/03689/MARSE/06, dans le cadre de la mesure de régularisation sollicitée par le Tribunal administratif de Nice, afin de lui permettre de statuer sur le recours pendant contre le permis initial du projet de parc photovoltaïque Solaire D015 de Valderoure, je tiens à vous faire part de mes observations.

En tant qu'habitant de Valderoure et ancien directeur d'exploitation de l'industrie chimique en sites SEVESO, je constate que les risques de pollution accidentelle en phase d'exploitation ne tiennent pas compte de l'éventualité d'un incendie du parc photovoltaïque pouvant entraîner une contamination des sols en zone de protection du captage de la source des Bouisses.

Bien que faibles, les statistiques issues de la base ARIA (accidents industriels) et des rapports [SDIS](#) (services départementaux d'incendie et de secours) montrent qu'une cinquantaine d'incendies sont directement attribués à des panneaux solaires photovoltaïques sur l'ensemble du territoire chaque année. Que les causes soient techniques (défauts de montage, de connectique, de composants) ou environnementales (incendie périphérique, grêle, foudre), le risque ne peut être considéré comme nul.

Un incendie partiel ou total du parc entraînerait la libération au sol d'une grande quantité de polluants issus de la combustion des panneaux, câbles, boîtes de jonctions, etc... Ces résidus une fois libérés au sol, éventuellement transportés par les eaux d'extinction et dans tous les cas par les eaux de pluie, pourraient entraîner une contamination à long terme du massif karstique (métaux lourds, hydrocarbures, polluants éternels type PFAS, etc...). L'étude hydrogéologique complémentaire GEOTEC rappelle d'ailleurs en page 13 que la karstification intense de la zone assure la recharge des aquifères par infiltration directe, dans laquelle il est difficile d'identifier les zones d'infiltrations préférentielles, ce qui les rend vulnérables aux pollutions.

Pour rappel, le projet se situerait dans le périmètre de protection éloignée du captage des Bouisses, zone dans laquelle l'article 4 de l'arrêté d'utilité publique du 27 janvier 2004 précise que "tout aménagement ou activité devra être compatible avec la préservation de la qualité des eaux susceptible d'atteindre le captage". De même, l'ARS recommande de prendre "toute mesure en phase chantier et exploitation afin de préserver la qualité de la ressource en eau" (page 86 de l'étude hydrogéologique complémentaire GEOTEC).

Ainsi, dans un contexte où la pression sur la disponibilité et la qualité des ressources en eau s'accroît d'année en année, ce projet ferait porter une épée de Damoclès sur une source incontournable pour le haut pays, alimentant de nombreuses communes et activités agricoles alentours.

Devons-nous courir le risque, si minime soit-il, de polluer à long terme une source de montagne de bonne qualité, vitale pour son territoire ? En qualité d'adulte responsable et père de famille, je ne peux imaginer une telle décision. Si d'autre part ce scénario du pire venait à se produire, quelles seraient les alternatives pour alimenter de façon sûre et constante les communes concernées ? Les sources historiques des différents villages et hameaux ayant des débits limités voire nuls en été, ce qui a probablement contribué à faire des Bouisses une source incontournable pour la région.

Enfin, au-delà des risques mentionnés précédemment, je tenais à vous signaler deux anomalies relevées dans les documents liés à ce projet:

1. Distance parc photovoltaïque - poste source

La notice descriptive du projet réalisée par ENGIE, accompagnant le permis de construire, mentionne une distance de 2 km entre le projet et le poste source de raccordement.

Sur la carte ci-dessous, dont l'échelle est correcte, vous pourrez constater que la distance à vol d'oiseau est plutôt de l'ordre de 4 km et d'environ 7 km par les voies d'accès, ce qui accentue encore l'impact du projet sur les sols de la région.

2. Sondages sol de l'étude hydrogéologique GEOTEC

Les 4 sondages réalisés par GEOTEC en 2016, servant d'hypothèses de travail sur la perméabilité des sols, ne se trouvent pas tous dans les zones retenues pour le projet.

Le sondage F1 est en limite de projet. Les sondages F2, F3 et F4 se situent jusqu'à plus d'un kilomètre du projet.

Voir fichier joint ci-dessous

C471 - Observation de Mélodie Lamotte d'Incamps le 3 juillet à 15h51 :

En face de ma chambre il y a une fontaine, je l'entends jours et nuits depuis l'enfance.

Un matin, la fontaine s'est arrêtée de couler... Le silence...

Et l'effroi.

J'ai cherché inlassablement à savoir pourquoi, rencontré des spécialistes, imaginé tous les scénarios.

La cause la plus probable était sans doute naturelle : la sécheresse.

Cet été là, nous n'avions plus le droit d'arroser nos potagers, même les agriculteurs subissaient de grosses restrictions, certains villages de la région étaient ravitaillés en eau par camion.

Que se passerait-il si la fois d'après c'était les Bouisses qui se tarissait ?

L'effroi.

Je me souviens d'une époque où tous les villageois avaient une réserve de nourriture, un garde-manger rempli pour l'hiver, souvent une pièce entière, au cas où ils seraient bloqués. Mon voisin, qui à l'époque élevait des chèvres à la montagne, avait dû, une année, sortir de chez lui par les fenêtres du premier étage; la neige, haute de plus de deux mètres, empêchait l'ouverture du rez-de-chaussée

Ces hivers ont disparu, nous nous estimons heureux aujourd'hui si l'on voit quelques flocons tomber pour disparaître aussitôt. C'est pourtant la pénétration lente de la fonte de cette neige qui permettait de remplir les nappes et faisait couler nos rivières tout l'été.

Je me souviens d'une époque pas si lointaine où la Lane coulait au plein cœur de l'été. Elle est aujourd'hui, déjà stagnante au milieu du printemps. Est-ce la main humaine qui lui a porté un coup si fatal ?

Et ces projets insensés où l'on détruit la nature en se drapant d'écologie.
Ils osent.
Massacrer la forêt et prétendre le faire au nom d'une nature qu'on méprise.

L'incompréhension

A quel moment nous sommes-nous donc tant égarés que nous avons perdu de vue l'essentiel ? Comment peut-on encore aujourd'hui faire les mêmes mauvais choix, pour les mêmes mauvaises raisons : un profit plus grand ? Car aucune autre raison ne justifie l'implantation de ces centrales industrielles en plein cœur d'une nature préservée. Les ombrières coûtent plus cher car la structure est plus grande, il est plus facile de négocier avec le maire d'une commune de 500 habitants qu'avec les dirigeants de Vinci, bref, le prix de l'hectare n'est pas bien cher à la montagne

Mais pourtant comment ne pas comprendre en 2025, à quel point nous avons besoin de cette nature que l'on saccage. Il a fait 37 degrés à Paris cette semaine. Les épisodes de sécheresse grave se multiplient et cela va en s'accéléralant. Ils succèdent à des inondations terribles devenues aujourd'hui presque banales. Des incendies gigantesques qui ravagent des régions. Nous faisons face à un effondrement du vivant. Quel monde sommes-nous en train de construire pour les générations de demain ? Comment ne pas comprendre que cette nature bafouée est pourtant notre dernier rempart face à ce dérèglement climatique qui s'accélère de manière exponentielle?

Si vous doutez de l'influence directe de la végétation sur le cycle de l'eau, vous pouvez regarder le formidable travail de Sebastiao Salgado et sa compagne au Brésil avec l'Institut Terra. Ils ont réussi à transformer un désert en Eden en plantant inlassablement sur 700 hectares pendant plus de 25 ans et ont fait renaître une forêt. Peu à peu, les sources taries ont rejailli, les espèces sont revenues et même les températures ont diminué. Aujourd'hui l'institut Terra est une réserve naturelle protégée. Véritable Elzéar des temps modernes il prouve par son action que la nouvelle de Giono n'était pas qu'une fiction. Il est possible de faire renaître une forêt et un écosystème mais cela a pris plus de vingt ans, beaucoup d'argent et beaucoup d'efforts. Ce grand photographe nous a quittés récemment mais il nous laisse son travail et son exemple. -

Durant l'été 2022, il n'y avait plus d'eau dans la rivière de l'Artuby avant les sources de Malamaire. C'est dire l'importance de ces sources auxquelles le projet de Valderoure porte atteinte (la plupart ne sont d'ailleurs même pas mentionnées dans l'étude complémentaire). La photo que je vous transmets est celle d'un lieu de baignades traditionnel que l'on appelle la marmite ou la boule selon les familles. L'été 2022 il n'y avait que de la boue. Et elle ne donne guère envie de s'y baigner en ce moment même alors que nous ne sommes qu'au début de la saison chaude.

Je n'entrerai pas de nouveau dans le détail des erreurs parfois grossières et des lacunes de l'étude complémentaire. Je l'ai déjà fait au nom de l'association que je représente. Je me permets simplement de souligner que les auteurs du rapport se sont essentiellement basés sur la délimitation des périmètres de protection du captage pour conclure que l'impact du projet serait modéré sur la source étant située dans le périmètre de protection éloigné. Il s'avère que Monsieur Vernet, l'hydrogéologue agréé qui était à l'origine de la délimitation de ces périmètres, il y a plus de 25 ans, vient de reprendre la parole dans le cadre de votre enquête pour dénoncer les dangers d'un tel projet sur le périmètre éloigné et affirmer au contraire que ce projet aurait nécessairement un impact sur la ressource (C325). Il ne pouvait certes guère

imaginer à l'époque où il a établi ces périmètres que l'on puisse avoir un projet aussi insensé dans ce lieu préservé et reculé.

Je vous joins également des photos de Lapiaz prises sur les lieux de la centrale projetée. Les porteurs du projet ont affirmé que les zones d'implantation des parcs ont été sélectionnées pour éviter les formations karstiques. J'ai du mal à comprendre comment l'auteur du rapport a réussi à ne pas voir ces Lapiaz. Certes il s'est permis ces affirmations sans avoir pris la peine de se déplacer sur le terrain. Une seule visite des sites aurait suffi pour le convaincre du contraire. Mais certains de ces lapiaz sont si importants qu'ils sont visibles depuis le site géoportail, comment dès lors avoir réussi à les ignorer de la sorte ? Ces larges zones de lapiaz constituent des indices karstiques forts puisqu'ils forment des points d'infiltration directs et rapides vers le réseau de drainage karstique sous-jacent et donc la source elle-même.

Ces photos vous permettent également de voir l'aspect chaotique de la zone et d'imaginer par vous-même l'ampleur et la violence des travaux.

L'étude précise : « le concassage se fera de façon la plus grossière possible afin de rendre le sol compatible avec la mise en place de panneaux tout en limitant les impacts sur le fonctionnement hydrologique du site ». Cette formulation n'a aucune valeur de garantie. Tout porte à croire que le concassage se fera avant tout en fonction de ce qui est nécessaire pour l'implantation des panneaux. Vous êtes passé je crois sur le site de Séranon où le terrassement a été effectué. Je vous joins également une photo du site terrassé de Séranon pour que vous puissiez faire la comparaison avec le plateau de Chandy.

Je souligne que le porteur de projet est conscient que les travaux vont avoir un impact; il ne le nie même pas. Il se contente d'affirmer que celui-ci sera modéré sans avoir pris la peine de faire une démonstration scientifique alors que le juge lui a accordé un an pour régulariser le permis.

J'avoue être choquée par le manque de sérieux de cette étude alors même que le porteur de projet ne nie pas que les travaux peuvent avoir un impact sur la ressource. A-t-il conscience qu'il s'agit de l'eau que nous buvons, que nous en avons besoin pour nos champs, qu'il s'agit tout simplement de la ressource la plus vitale de la vallée ?

Le simple principe de précaution devrait interdire la réalisation de ce projet.

Vous l'aurez compris, je vous écris pour m'opposer à la régularisation de ce permis de construire qui à mes yeux n'aurait jamais dû être accordé. Il m'est même difficile de comprendre comment un tel projet a pu voir le jour en particulier dans le contexte actuel même si de tout temps l'eau a été considérée comme un bien précieux.

Prendre le risque de porter atteinte à cette ressource, d'en altérer la qualité de manière durable, voire pire en cas d'accident, de modifier les flux et diminuer le débit me paraît impensable.

L'intérêt de cette centrale est tellement limité par rapport à l'importance des risques encourus que je ne peux qu'exprimer mon opposition la plus absolue à la réalisation de ce projet.

Ce risque est d'autant plus grave qu'il serait irréversible. Le sol du plateau de Chandy a mis des milliers d'années à se construire. Si nous autorisons que l'on touche à son intégrité, il sera impossible de revenir en arrière.

Le simple doute devrait suffire pour que ce projet ne voit pas le jour.

Je tiens enfin à vous remercier, Monsieur le commissaire, de ce moment de démocratie directe qui a permis à la population de s'exprimer.

Je suis heureuse de cette enquête, heureuse de voir le nombre de personnes qui, comme un seul homme, se sont mobilisés. Heureuse de voir ce poison de l'indifférence s'effacer derrière une volonté de protéger l'essentiel. Un syndicat d'agriculteurs, des maires locaux, la confédération paysanne, des scientifiques, des parfumeurs, la chambre de l'agriculture elle-même, le président de la Fédération de la chasse encore aujourd'hui, et surtout tous les autres ; Ils sont si nombreux à s'être exprimés.

J'ose espérer, face à cette mobilisation massive, que vos conclusions sauront porter un coup d'arrêt à ce projet qui à mes yeux n'aurait jamais dû être.

9 photos accompagnent cette contribution. Elles n'ont pas pu être mises en ligne mais sont bien transmises au commissaire enquêteur.

C472 - Observations d'Anaïs Pol, le 3 juillet à 15h59 :

Je vous écris dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet d'installation d'un parc photovoltaïque à Valderoure (06), pour exprimer mon opposition claire et réfléchie à ce projet.

Ce refus s'appuie d'abord sur un enjeu vital : la ressource en eau. La zone visée surplombe une nappe phréatique essentielle pour l'équilibre de la région. En compromettre la qualité – que ce soit par les travaux, l'exploitation ou l'entretien du parc – serait non seulement une prise de risque démesurée, mais aussi une faute environnementale aux conséquences durables. Au-delà de cette menace directe, le projet participe à l'artificialisation d'un territoire encore préservé, riche d'une biodiversité locale qu'il est urgent de protéger, pas de grignoter. Le paysage naturel de Valderoure, à la fois sobre et majestueux, fait partie de notre patrimoine commun. Le transformer de manière irréversible pour un projet industriel, même sous couvert de transition énergétique, pose de grandes questions (notamment éthiques).

Je vous remercie de prendre en compte cette opposition, qui n'est pas un refus du progrès, mais un appel à la cohérence écologique.

C473 - Observations de jplusso, le 3 juillet à 16h14 :

Je suis solidaire des opposants au projet d'extension du parc de panneaux solaires à Valderoure, principalement par la mise en danger d'une source d'eau potable.

C474 - Observations de Jean-Baptiste Pol, le 3 juillet à 16h23 :

Je vous écris dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'installation d'un parc photovoltaïque à Valderoure (06), pour vous faire part de mon opposition ferme à ce projet. Je m'oppose à l'installation de ce parc principalement en raison du risque majeur qu'il représente pour la ressource en eau, située directement sous la zone prévue. Cette nappe

phréatique est précieuse et stratégique pour la région. Toute altération ou pollution liée à l'aménagement, l'exploitation ou la maintenance du parc photovoltaïque pourrait avoir des conséquences graves et irréversibles sur la qualité et la disponibilité de l'eau.

Ce projet soulève également d'autres préoccupations environnementales : artificialisation des sols, atteinte à la biodiversité locale, et dégradation durable du paysage naturel de Valderoure, qui constitue un patrimoine à préserver.

De fait, je m'oppose à la régularisation du permis de construire de parc photovoltaïque de Valderoure.

Je vous remercie de prendre en compte cette opposition dans le cadre de l'enquête publique.

C475 - Observations de Catherine Labeyrie et Antoine Labeyrie (membre de l'Académie des Sciences), le 3 juillet à 16h24 :

Je tiens à participer à cette enquête d'utilité publique pour faire part de mon opposition totale au projet de centrale photovoltaïque sur le plateau de Chandy à Valderoure.

Le plateau de Chandy orienté est-ouest est le réceptacle naturel de la pluie et de la neige qui après infiltration aboutit à la résurgence de la source des Bouïsses qui alimente en eau potable 11 communes alentour.

La couche superficielle du sol, formée principalement de lappiaz et autres failles plus ou moins importantes permet l'alimentation de tout un réseau de stockage de ces eaux qui seront restituées par la suite par la source. Cette couche est très fragile. Les travaux de dessouchage et de terrassement vont consister surtout en des déplacements de terre et de roches qui seront ensuite broyées.

Pour rappel la superficie du parc est de 23 ha et la zone à artificialiser de 43 ha.

La lecture des diverses observations et surtout celles des géologues et hydrologues spécialisés dans le relief karstique me confortent dans mon opposition au renouvellement du permis de construire une centrale photovoltaïque à Valderoure sur le plateau de Chandy au lieu dit « Graou Courrent ».

L'application du principe de précaution doit aboutir à l'annulation du permis de construire de cette centrale, ce que je souhaite pour le bien public.

C476 - Observations de Simon Bugnon, président de l'ANB - Association Nationale pour la Biodiversité, le 3 juillet à 16h24 :

Le projet de centrale photovoltaïque au sol, qui occupera une surface d'environ 48 ha (29 ha défrichés + 19ha d'OLD) est localisé sur la commune de Valderoure dans le département des Alpes maritimes.

C'est donc un total de 48 ha minimum de milieux naturels sauvages auxquels ce projet industriel va porter atteinte.

Le projet est localisé sur des terrains principalement publics en plein coeur d'une zone identifiée comme présentant de forts enjeux en termes de biodiversité.

Il est situé dans le parc naturel régional des Pré-Alpes d'Azur, dans la ZNIEFF de type 1 « Montagne de Cheiron », ainsi que dans un réservoir de biodiversité de la trame forestière, identifié comme étant à préserver par le SRADDET et un réservoir de biodiversité et corridor écologique de la trame bleue à remettre en état (cours d'eau de l'Artuby).

Il s'agit là du premier écueil pour ce projet. En effet, l'ensemble de la communauté scientifique s'accorde à dire que ces aménagements doivent être réalisés en dehors des milieux naturels (cf. auto-saisine du CNPN1).

Avant d'évoquer la mesure de régularisation ici présentée, nous souhaitons informer M. le commissaire enquêteur d'un point pour le moins troublant pour ne pas dire

problématique : depuis bientôt un an l'ANB sollicite de la préfecture la transmission du « rapport Géotec » mentionné à 93 reprises dans l'étude d'impact. Ce n'est donc pas un rapport quelconque ou neutre dans ce dossier industriel.

(...) des éléments nominatifs ne pouvant être rendus publics sont ici insérés

A ce jour personne n'a pu prendre connaissance de ce rapport Géotec sur lequel s'est pourtant appuyé massivement l'étude d'impact.

Sur la mesure de régularisation présentée à l'enquête publique, nous notons qu'aucun document présenté ne permet de se faire une idée sincère et nouvelle du risque que présente ce projet sur la ressource en eau. En revanche plusieurs scientifiques de renoms ont pu indiquer publiquement le risque que fait courir ce projet pour les aquifères et donc la ressource en eau potable.

Dès lors, tant au regard des épisodes de sécheresses à venir que du chaos climatique déjà touché du doigt, le principe de précaution doit s'appliquer. Par surcroît, il ne saurait être admis que ce risque pour la ressource en eau soit pris au bénéfice d'intérêts privés.

CONCLUSION :

Considérant que ce projet industriel doit impacter environ 48 ha de milieux naturels reconnus et identifiés comme de grande qualité, qu'il se trouve être confronté à des enjeux biodiversité majeurs (bien que minimisés par l'industriel), qu'il fait courir un risque incendie fort à très fort à plusieurs communes et les biocénoses associées, et que le risque pour la ressource en eau potable par le simple défrichement nécessaire au projet est rédhibitoire au regard des enjeux de territoire dans l'avenir proche, celui-ci va à l'encontre des recommandations du monde scientifique et l'Association Nationale pour la Biodiversité émet de ce fait un avis défavorable.

Par ailleurs, l'ANB précise qu'au regard de la situation critique de la biodiversité et du consensus scientifique concernant les impacts de ce genre de projet sur celle-ci, l'association s'opposera et se mobilisera sur le terrain, physiquement, en mettant tout en oeuvre pour préserver la biodiversité du site.

C477 - Observations d'Estelle Marquis, le 3 juillet à 16h32 :

Dans une société de plus en plus dictée par l'intelligence artificielle, l'Homme saura-t-il réfléchir par lui même de nouveau ?

La soif des bénéfices, de plus-value justifie-t-elle la destruction de notre biodiversité, de notre faune locale et de notre paysage rural et naturel.

L'écologie au cœur des débats mondiaux ne semble malheureusement pas briller au sein de notre vallée. Comment peut-on décider de détruire une faune et flore locales précieuses qui se développaient avant même que l'Homme ne s'implante dans la vallée.

Comment peut-on accepter le développement d'un projet destructeur du paysage naturel local aux dépens de projet conservateur et protecteur de nos sols, du vivant et du paysage.

L'Homme ambitieux devrait se tourner vers des causes actuelles et des projets réfléchis dans l'intérêt commun. Il est temps d'arrêter l'appel obsessionnel de profits privés aux dépens de notre environnement.

C478 - Observations de jeremy, le 3 juillet à 16h37 :

Premièrement, merci beaucoup de pouvoir nous laisser le droit d'expression sur ce projet de panneaux photovoltaïques sur la commune de Valderoure.

Notre arrière pays Grassois à la chance de pouvoir compter dans son patrimoine une biodiversité merveilleuse qui permet un très bel écosystème.

Je suis bien conscient que l'électricité fait partie intégrante de la vie des Français. Cependant, ayant déjà des projets de cet envergure dans les alentours, ne serait-il pas possible de trouver une autre solution que de réaliser de la déforestation et des dégâts importants sur une source qui alimente une grande partie de l'arrière-pays et qui pourrait avoir des dommages considérables voir irréversibles.

Le but de cette enquête étant de pouvoir, je pense, trouver un compromis pour que tout le monde y trouve son intérêt et que la nature n'en subisse pas les Graves conséquences. À mon sens, il serait dommage et grave de porter atteinte à cette nature.... En espérant que tout le monde pourra trouver une solution plus appropriée dans la bonne humeur et bonne entente de chacun.

Merci pour votre écoute attentive et pour votre considération.

C479 - Observations de Georges Dikansky, le 3 juillet à 17h12 :

Je pense qu'il faut arrêter de vouloir faire plaisir à des pseudo écologistes, en réalisant des parcs de photovoltaïque dans une nature relativement vierge de l'intervention humaine.

Je suis architecte depuis 1985, j'ai vu passer un nombre de mesures incroyables pour nous aider à mieux construire

En 1985 c'était Promotelec l'électricité pas de problème on en a !!! le label où chaque promoteur gagnait une aide, après cela a été le gaz on vous offre la cuve

Puis est venu les réglementations thermiques RT 2020 , 2025 etc..... et les labelsBâtiment durable méditerranéen BDM bronze, argent ou or !!!!! Cerqual et autre...

Isolation par l'extérieur c'est mieux puis c'est le béton a rupture thermique (les façades en thermédia fissurent on abandonne).

Tout cela pour vous dire qu'il n'y a aucune stratégie mise en place, cela se fait au grès des envies des médias..... pour rester correcte !!

Aujourd'hui on veut poser des champs de photovoltaïque cela dénature le paysage, modifie l'approvisionnement des sources et de la nappe phréatique. Cela nuit à la flore a la faune.

Demain on l'abandonnera c'est une évidence, Quid de ces installations ?? vous me direz on a la garantie de maintenance, d'entretien de remise en état du site en fin d'exploitation.

Ce n'est pas ce que j'ai vu dans le sud de l'Espagne et au Brésil avec les éoliennes. Où des sites entiers sont à l'abandon. J'oubliais nous sommes en France un pays responsable...

J'aimerais que demain tous ces auteurs soient tenu pour responsable de crime contre la nature.....

Je me demande d'ailleurs comment le parc photovoltaïque de Thorenc qui a reçu un avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France (Mr Albouy) a pu voir le jour.

Pour information mon père a été maire de la commune d'Andon dans les années 80 et nous avons un chalet à Thorenc depuis les années 1940.

C480 - Observations de philolmi, le 3 juillet à 17h12 :

Compte tenu des éléments que j'ai visualisés, je m'oppose formellement à la pose de tous ces appareils tels qu'ils sont proposés.

C481 - Observations de Julien Beltramo, le 3 juillet à 17h17 :

Je vous adresse cette lettre dans le cadre de l'enquête publique complémentaire concernant le projet de parc photovoltaïque porté par la société Solaire D015 sur la commune de

Valderoure.

À la lecture des informations à ma disposition et en tant que docteur en géologie, je m'oppose fermement à ce projet d'implantation de ce parc photovoltaïque sur la commune de Valderoure.

Hormis les nuisances dans le paysage en désaccord avec les objectifs fixés par les Parcs naturels régionaux des Préalpes d'Azur et du Verdon, il existe deux catégories de risques impactant les activités humaines.

La première concerne la ressource en eau des communes alentours affecté par l'implantation ce projet à proximité de la source des Bouisses.

La seconde porte sur la destruction et la perturbation des espaces naturels qui sont une ressource pour les habitants de ces communes rurales.

C482 - Observations de Paul-Antoine Papadacci, le 3 juillet à 17h23 :

En tant qu'habitant de Valderoure, descendant de Valderouais depuis plusieurs générations, Ingénieur (Arts et Métiers) d'essais et de contrôle sur les centrales nucléaires Françaises et installations industrielles à l'étranger, je tiens à défendre un projet qui me tient particulièrement à cœur, préserver notre alimentation en eau courante.

1) Valderoure répond à l'équilibre : bien public et installations électriques :

- ligne haute tension traverse toute la commune,

- précurseur de parc solaire au Logis du Pins sous la mandature de Monsieur Sylvain Buttelli, en exploitation depuis 2012 produisant plus d'électricité que la consommation de la commune, dont je me suis réjouis,

- poste source, inauguré en juillet 2022

2) L'eau, élément vital à la Vie.

(« Le Petit Prince » de St Exupéry, « Manon des Sources » de Pagnol, « L'homme qui plantait des arbres » de Jean Giono).

Protéger les sources est une priorité, nos anciens le savaient (Cf. témoignage n°089 de Juliette Brun).

La Déclaration d'Utilité Publique (DUP de 2004) est cosignée des 3 préfets des départements 04, 06 et 83. L'objet de la DUP étant de répartir les débits d'eau entre les 3 départements et de protéger la source en délimitant les périmètres de PROTECTION.

3) La source des Bouisses a permis d'amener de l'eau de qualité en quantité, pour offrir les conditions sanitaires et du confort de vie d'aujourd'hui.

Cette adduction d'eau courante a permis le développement de la population, qui a quintuplé (passant de 80 électeurs avant l'adduction d'eau à 437 électeurs à aujourd'hui).

4) L'importance de la ressource en EAU est malheureusement oubliée.

L'entreprise SOLARDIRECT à l'origine du projet, émanation du Groupe Suez exploitant de la source des Bouisses a proposé un projet de construction de parc photovoltaïque dans les périmètres de protection de la source des Bouisses est une faute grave.

Les collectivités seraient en droit de demander des dommages et intérêts à Suez pour avoir proposé une telle localisation de parc photovoltaïque.

Cette faute est utilisée pour en justifier d'autres.

Ce projet a été invoqué pour que le Cerema n'applique pas les critères de choix qu'il s'est donné réhibitoire (réglementaire et technique) et le périmètre de protection de la source est justement une interdiction réglementaire ! (ci-joint le document de Cerema).

Ce projet a été invoqué pour exclure le plateau de Chandy dans la zone de Natura 2000. (Cf. carte ci-jointe) alors qu'il y a un réel intérêt pour la biodiversité Extrait de MRAe 000116/A P page 7 : « Dans son avis du 20 octobre 2019, la MRAe relevait que le site du projet était situé dans une zone à enjeux forts, en particulier vis-à-vis de la biodiversité. Elle recommandait «

d'analyser de manière précise et détaillée en quoi le site retenu représente une solution de moindre impact environnemental à une échelle pertinente, et en fonction du résultat de cette étude, envisageant des solutions alternatives, ré-examiner sa localisation ».

Il faut revenir à l'origine du choix du site et ne plus utiliser les manquements pour valider de nouvelles transgressions.

Essayer de placer un site photovoltaïque dans le périmètre de protection d'une source faisant l'objet d'un DUP cosigné par 3 préfets est une aberration à corriger au plus tôt.

Pour le Cerema, une interdiction réglementaire étant un critère rédhibitoire pour l'implantation d'un parc photovoltaïque.

Appliquer les recommandations de la MRAe de relocaliser c'est-à-dire de respecter le périmètre de protection de la source.

4)Commentaire de l'étude de Géotech du 24/10/2024 :

-quel est le nom de l'hydrogéologue qui prend la responsabilité de cette étude ?

En page 7 : on constate :

-pas de sondage dans le parc 1 , pas de sondage dans le parc 2 ,pas de sondage dans le parc 4
Seul le sondage F1 est en limite du parc 3.

F3 et F4 étant éloignés du projet dans des structures géologiques différentes.

Donc il y a ZERO sondages au droit des parcs. Pourtant il est écrit le contraire « 4 sondages géologiques (F1 à F4) réalisés à la pelle mécanique au droit et à proximité des parcs. »

Quel crédit apporté à cette étude si on n'écrit pas ce que montre la figure 4 commentée !

En page 6 sur la figure 3 on constate que l'entité 4 est traversé par une faille et les aléas sont forts ou modérés pour les 4 entités. La piste desservant les 4 entités traverse les zones à fort aléas karstiques sur lesquels il va rouler des engins de chantiers, de plusieurs tonnes chacun (dont au moins 400 poids lourds de chantier).

Cette figure dit que l'on prend beaucoup de RISQUES. Cette figure est la preuve qu'il faut ABANDONNER CE PROJET.

Page 10 : Le parc 1 est à moins de 200 mètres du PPE

La piste d'accès passe sur le PPE avec de nombreux poids lourds qui vont l'emprunter.

Simplement cela devrait arrêter le projet.

5)Le parc photovoltaïque doit être raccordé au poste source. C'est une ligne de puissance qui doit être effectuée. Les habitants de la commune pendant plusieurs mois ont assisté aux lignes de raccordement du parc d'Andon et de St Auban, cela nécessitait d'importants travaux de terrassement et cette ligne évidemment va devoir traverser les périmètres de protection de la source.

Ces travaux indispensables à ce projet ne sont pas présentés. Il est inadmissible d'étudier les parcs photovoltaïques sans leurs lignes de raccordement car ils occasionnent le même risque de pour la ressource en eau de la source des Bouisses.

Malheureusement notre Maire actuel et son prédécesseur ne sont pas conscients de l'importance et de la richesse que constitue la source des Bouisses, pour preuve, ils ont vendu la parcelle A n°229 sur laquelle est la source !!!

C'est pourquoi nous alertons les pouvoirs publics pour que La ressource en EAU soit préservée.

Il n'est pas raisonnable de faire un projet industriel dans la zone de captage en eau potable alimentant 11 communes (des départements du Var et des Alpes-Maritimes).

Pour toutes ces raisons : je m'OPPOSE à la régularisation du permis de construire du parc photovoltaïque de Valderoure car il est INCONCEVABLE de faire un projet industriel de 23 hectares dans la zone de captage de la source des Bouisses vitale pour 11 communes.

Voir 2 fichiers ci-dessous

C483 - Observations d'estelleadress, le 3 juillet à 17h28 :

Si nous devons aujourd'hui aller chercher notre eau au puits comme le faisaient nos ancêtres, ou la puiser directement à la source, nous prendrions certainement davantage conscience de la valeur de cette ressource vitale et des impacts de nos choix d'aménagement sur l'environnement.

Le plateau de Chandy, situé à proximité immédiate de la source des Bouisses, constitue un écosystème fragile et précieux. Le projet de construction d'un parc photovoltaïque sur ce site présente des risques réels de perturbation et de pollution, notamment pour la qualité de l'eau et la biodiversité locale. Ces risques ne peuvent être ignorés.

En conséquence, je m'oppose fermement à la réalisation de ce projet et demande son abandon définitif. La protection de nos ressources naturelles et de notre patrimoine environnemental doit primer sur des intérêts industriels, surtout lorsqu'ils menacent des équilibres écologiques aussi sensibles.

Documents associés

- [Télécharger PC00615420N0006-M01 Arrete ENQUETE PUBLIQUE PDF - 0,32 Mb - 06/06/2025](#)
- [Télécharger PC00615420N0006-M01 AVIS DENQUETE PUBLIQUE PDF - 0,31 Mb - 06/06/2025](#)
- [Télécharger PC00615420N0006-M01 Jugement n2201421_TA PDF - 0,34 Mb - 06/06/2025](#)
- [Télécharger PC00615420N0006-M01 Réponse_EG_Avis_MRAe PDF - 0,41 Mb - 06/06/2025](#)
- [Télécharger PC00615420N0006-M01 tamponné mairie PDF - 27,74 Mb - 06/06/2025](#)
- [Télécharger PC00615420N0006-M01_AvisMRAe250130 PDF - 0,43 Mb - 06/06/2025](#)
- [Télécharger C001_Observations_clary tomatis PDF - 0,62 Mb - 19/06/2025](#)
- [Télécharger C003_Observations_YohanBuffa PDF - 2,54 Mb - 19/06/2025](#)
- [Télécharger C004_Observations_NathalieNoelBuffa PDF - 5,25 Mb - 19/06/2025](#)
- [Télécharger C018_Observation_AlainGioanni PDF - 3,98 Mb - 25/06/2025](#)
- [Télécharger C060_Observation_associationAPCV_1 PDF - 0,38 Mb - 27/06/2025](#)
- [Télécharger C060_Observation_associationAPCV_2 PDF - 0,84 Mb - 27/06/2025](#)
- [Télécharger C064_Observation_JeanComte PDF - 0,05 Mb - 27/06/2025](#)
- [Télécharger C066_Observation_OdileSallantin PDF - 0,07 Mb - 27/06/2025](#)
- [Télécharger C185_Observation_CharlesTristan PDF - 0,50 Mb - 30/06/2025](#)
- [Télécharger C191_Observation_JeanHuguesMosny PDF - 0,08 Mb - 30/06/2025](#)
- [Télécharger C265_Observation_AssociationGADSECA-ASEB-AM PDF - 0,15 Mb - 02/07/2025](#)
- [Télécharger C270_Observation_JeanCirillo PDF - 0,06 Mb - 02/07/2025](#)
- [Télécharger C274_Observation_DenisPascal PDF - 0,03 Mb - 02/07/2025](#)
- [Télécharger C276_Observation_PascalRidolfi PDF - 0,30 Mb - 02/07/2025](#)
- [Télécharger C308_Observation_AssociationGrassenvironnement PDF - 0,26 Mb - 02/07/2025](#)
- [Télécharger C309_Observation_Jean-MarcVarallo PDF - 0,07 Mb - 02/07/2025](#)
- [Télécharger C367_Observation_BrunoLopez PDF - 2,62 Mb - 03/07/2025](#)
- [Télécharger C391_Observation_association ABI PDF - 0,19 Mb - 03/07/2025](#)
- [Télécharger C423_Observation_ChambreAgriculture PDF - 0,31 Mb - 03/07/2025](#)
- [Télécharger C429_Observation_FlorianePascal PDF - 0,08 Mb - 03/07/2025](#)

- [Télécharger C434_Observation1_Viceprésidentdusyndicatenchargedelauetlepresidentdelacledusag everdon PDF - 1,84 Mb - 03/07/2025](#)
- [Télécharger C434_Observation2_Viceprésidentdusyndicatenchargedelauetlepresidentdelacledusag everdon PDF - 1,27 Mb - 03/07/2025](#)
- [Télécharger C441_Observation_ASLEartuby PDF - 0,20 Mb - 03/07/2025](#)
- [Télécharger C469_Observation_AssociationLesPerdigones PDF - 1,24 Mb - 03/07/2025](#)
- [Télécharger C470_Observation_SébastienJancel PDF - 0,27 Mb - 03/07/2025](#)
- [Télécharger C482_Observations1_PAPapadacci PDF - 5,04 Mb - 03/07/2025](#)
- [Télécharger C482_Observations2_PAPapadacci PDF - 0,51 Mb - 03/07/2025](#)
- [Télécharger PC00615420N0006-M01 RAPPORT COMMISSAIRE ENQUETEUR PDF - 5,35 Mb - 13/08/2025](#)
- [Télécharger PC00615420N0006-M01 DECISION PDF - 0,23 Mb - 13/08/2025](#)
- [Télécharger PC00615420N0006-M01-AvisARS PDF - 0,45 Mb - 13/08/2025](#)
- [Télécharger PC00615420N0006 RAPPORT_PC_INITIAL VALDEROURE PDF - 10,83 Mb - 22/08/2025](#)
- [Télécharger PC00615420N0006M01_REGISTRE_ENQUETE_MAIRIE PDF - 5,48 Mb - 22/08/2025](#)

Partager la page

- [Partager sur Facebook](#)
- [Partager sur X \(anciennement Twitter\)](#)
- [Partager sur LinkedIn](#)
-
-
-

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

- [x \(anciennement twitter\)](#)
- [facebook](#)
- [instagram](#)
- [linkedin](#)

[Préfet
des Alpes-Maritimes](#)

- [info.gouv.fr](#)
- [service-public.gouv.fr](#)
- [legifrance.gouv.fr](#)

- data.gouv.fr
- [Plan du site](#)
- [Nous contacter](#)
- [Accessibilité : partiellement conforme](#)
- [Mentions légales](#)
- [Données personnelles](#)
- [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous [licence etalab-2.0](#)